
WILBUR L. CROSS LIBRARY

L'ABBÉ J. DALBIN

Les Erreurs des Démocrates de la « Justice sociale »

[illegible]



[illegible]
[illegible] VIC & AMAT
[illegible]
[illegible]

LES ERREURS

DES DÉMOCRATES

DE LA « JUSTICE SOCIALE »

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART.

L'ABBÉ J. DALBIN

Les Erreurs des Démocrates de la « Justice sociale »

Augmentées d'un APPENDICE



« Je n'obéis ni à des préjugés, ni à un parti pris, ni à aucun sentiment de malveillance à l'égard des personnes. Presque tous les auteurs de textes que je citerai me sont inconnus. »
Mgr Turinaz : *Les Périls de la Foi.*



7e mille.

PRIX : **60** c. ; franco, **85**.

PARIS (VIe)
Librairie VIC & AMAT
11, rue Cassette
1906

A SAINT MICHEL-DU-PÉRIL,

Protecteur de la France !

L'abbé Dalbin n'est autre que l'abbé Delmont.

Or, on lisait dans l'*Univers* du 8 décembre 1907 :

M. l'abbé Théodore Delmont, chanoine honoraire de Verdun, docteur ès-lettres, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, vient d'être nommé prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Dans le Bref adressé à cette occasion par le cardinal Merry del Val à Mgr Delmont, il est dit que le Souverain Pontife veut récompenser « sa fidélité inébranlable à la Chaire romaine, son érudition, son éloquence, son zèle constant à soutenir les doctrines chères au Saint-Siège, son courage viril et son intrépidité a les défendre. »

ÉVÊCHÉ DE QUIMPER ET DE LÉON

Quimper, le 23 février 1906.

Bien cher Monsieur l'Abbé,

J'ai lu avec intérêt, mais en même temps avec grande tristesse, votre brochure sur *les Erreurs des démocrates de la Justice Sociale.*

Je dis *avec intérêt*, car vous avez mis en grande lumière et exposé avec une logique impeccable les divagations du nouveau système de théologie démocratique dont la *Justice Sociale* est une des voix les plus audacieuses.

Après vous avoir lu, les plus aveugles ne manqueront pas d'être éclairés et de se reconnaître dans ce dédale d'erreurs et d'affirmations fantaisistes, où l'on essaye d'entraîner notre jeunesse catholique française.

Cette lecture m'a été *pénible ;* car on souffre de voir des prêtres d'intelligence et de talent se jeter dans un courant de nouveautés périlleuses, qui peut les entraîner à l'abîme. On souffre plus encore de les voir employer, dans leurs discussions et critiques, un langage dont on trouve des exemples chez les hérésiarques, mais qui n'a rien de commun avec la parole du Christ, des Apôtres ou de nos grands écrivains ecclésiastiques.

Grâce à Dieu, depuis plusieurs années déjà la *Justice Sociale* ne compte plus guère d'abonnés dans mon diocèse et c'est là une faveur dont chaque jour je bénis le ciel. Les doctrines qu'elle contient sont, en effet, de nature à pervertir rapidement les âmes naïves qui y cherchent leur pâture.

Vous avez donc rendu, Monsieur l'Abbé, service à la cause catholique en condensant dans votre volume la doctrine contenue dans le susdit journal. Ses rédacteurs n'auront pas à s'en plaindre, puisqu'ils y sont jugés d'après leurs écrits.

C'est pourquoi nous engageons tous les catholiques sérieux à faire, avec les documents que vous mettez entre leurs mains, une étude réfléchie des erreurs et des tendances de la nouvelle école.

On a dit et on ne saurait trop le répéter : le grand péril de l'Eglise de France, à l'heure actuelle, n'est pas seulement du côté de la persécution gouvernementale, il est surtout du côté de cette école semi-protestante, qui a de très nombreuses ramifications et dont le terme fatal ne peut être que le schisme et l'hérésie.

Veuillez agréer, cher Monsieur l'Abbé, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

† François-Virgile,
Evêque de Quimper et de Léon.

ARCHEVÊCHÉ DE CAMBRAI

Cambrai, le 5 Février 1906.

Monsieur l'Abbé,

Avant de vous remercier du gracieux envoi que vous m'avez fait de votre brochure : *Les Erreurs des démocrates de la Justice sociale*, j'ai voulu la parcourir rapidement. Je vous félicite d'avoir eu le courage d'entreprendre ce pénible travail, et d'avoir pu condenser, en moins de 200 pages, un si grand nombre de citations, suivies d'une courte et suffisante réfutation.

Quand mille textes, épars dans les différentes feuilles d'un journal, sont ainsi rapprochés, on comprend mieux la portée de ces propositions téméraires, erronées, irrespectueuses ; on voit bien qu'il ne s'agit pas de paroles échappées dans la chaleur d'une discussion, mais qu'il y a là un système suivi, une *école*.

C'est cette *école moderne*, que quelques autres journaux et surtout certaines revues très dangereuses ont mise à la mode, et qui a séduit une partie du jeune clergé. Sous prétexte qu'il faut harmoniser les vérités de la Foi avec les exigences de la *science contemporaine*, cette école est en train de nous faire un christianisme qui soit le moins chrétien possible ; et on se demande si l'Eglise de France n'est pas menacée d'un semi-arianisme dont il est temps d'arrêter les ravages.

Votre brochure, Monsieur l'Abbé, vient donc en temps opportun ; et la conscience d'avoir bien fait vous dédommagera des attaques, et peut-être des insolences, auxquelles il faut vous attendre.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, avec mes remerciements et félicitations, l'assurance de mon sincère dévouement.

† Henri MONNIER,
Evêque de Lydda.

ÉVÊCHÉ DE NANCY ET DE TOUL

Nancy, le 4 mai 1906.

Monsieur l'Abbé,

L'accablement des affaires et des sollicitudes et, depuis quelque temps, les visites pastorales, ne m'ont pas permis de vous remercier plus tôt de la démonstration puissante, indiscutable, que vous avez établie sous ce titre : *Les erreurs des Démocrates de la Justice sociale.*

Ces erreurs sont nombreuses et de la plus haute gravité : erreurs sur le dogme et la morale, — sur l'exégèse et la Bible, — sur la dévotion envers les saints, — sur les questions sociales, — sur les questions historiques et politiques. Ces erreurs qui tendent évidemment à la destruction de la foi, de l'autorité divine de l'Eglise, de l'ordre social, de l'union des catholiques, sont le grand péril de notre époque et de notre pays.

L'existence de ces erreurs et leur propagation obstinée, vous les démontrez à chaque page par des textes et par les références les plus précises.

Il y a longtemps que j'ai dénoncé et réfuté ces erreurs et montré leurs lamentables conséquences.

Dieu veuille que votre nouvelle, si lumineuse et si complète démonstration éclaire les catholiques, et surtout les séminaristes et les jeunes prêtres, qui se laissent, hélas ! si facilement séduire par les nouveautés.

Recevez, Monsieur l'Abbé, avec l'expression de ma reconnaissance, l'assurance de mes sentiments bien dévoués en Notre-Seigneur.

† CHARLES-FRANÇOIS,
Evêque de Nancy.

ÉVÊCHÉ DE LIÈGE

Liège, 9 mars 1906.

Monsieur l'Abbé,

Mes vifs remerciements et félicitations pour la brochure que vous m'avez envoyée.

Puisse-t-elle ouvrir les yeux sur les dangers des nouveautés et des tendances de la *Justice sociale!*

Agréez, Monsieur l'Abbé, l'assurance de mon sincère dévouement.

† M. H. Rutten,
Evêque de Liège.

ÉVÊCHÉ D'ANGERS

Angers, le 14 avril 1906.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Je m'associe pleinement au jugement et aux éloges que vous a donnés le vénérable évêque de Lydda, Mgr Monnier. Vous avez recherché et réuni, comme en une *Somme*, les *Erreurs des Démocrates de la Justice sociale.* Ce travail sera grandement utile pour réagir contre cette fièvre de nouveauté qui sévit un peu partout et devient un vrai péril doctrinal. Il est donc bien à souhaiter qu'il se répande parmi tous les esprits de bonne foi, qui auraient été plus ou moins entraînés par ces théories étranges et ces hardiesses téméraires. Votre unique préoccupation a été la défense de la foi, la pureté et l'intégrité de la doctrine ; nul ne pourra s'en offenser, s'il n'a que le souci de la vérité.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de mon dévouement en Notre-Seigneur.

† JOSEPH,
Evêque d'Angers.

ARCHEVÊCHÉ DE RENNES

Le 10 février 1906.

MONSIEUR L'ABBÉ,

... J'en sais assez pour me rendre compte de la crise que traverse en ce moment l'Eglise de France, attaquée avec la dernière violence par ses ennemis (ceux-là du moins sont dans leur rôle) et compromise bien plus gravement, puisqu'il s'agit de la foi, par ceux qui sont ses défenseurs-nés et qui devraient être ses soutiens. Je savais la profondeur du mal ; mais votre travail me l'a fait mieux voir encore. J'avais déjà lu plusieurs ouvrages qui traitent ces questions et signalent le danger ; le vôtre m'a appris plus de choses. Sous un format plus réduit, il aborde toutes les questions sur lesquelles tant de prêtres s'égarent avec plus ou moins d'inconscience...

J'ai déjà recommandé votre travail, qui peut faire beaucoup de bien.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'assurance de mon respectueux dévouement en Notre-Seigneur.

DURUSSELLE,
Vicaire général de Son Eminence le cardinal Labouré.

LES ERREURS

DES DÉMOCRATES

DE LA « JUSTICE SOCIALE »

I

Un acte épiscopal contre la « Justice sociale » et ses idées « funestes ».

Le 31 août 1901, Mgr Dubillard, évêque de Quimper, publiait, dans la *Semaine religieuse* de son diocèse, un « Communiqué de l'évêché » qui est historique :

« Nous nous permettons d'appeler de nouveau l'attention de nos vénérés confrères sur une propagande très active qui se fait auprès des séminaristes en vacances, et dont Mgr l'Evêque a entretenu ses prêtres, dans ses conférences, pendant les retraites pastorales.

« Il s'agit non seulement des journaux la *Justice sociale* (1) et la *Voix du Siècle* (2), qui sont mis à la disposition des séminaristes pendant les vacances, à des prix dérisoires, et *dont la lecture ne peut qu'être funeste à la discipline ecclésiastique et à la formation du jeune clergé*, mais encore, et surtout, de certaines correspondances lithographiées, faites exclusivement pour

(1) Journal de M. l'abbé Naudet.
(2) Journal de M. l'abbé Dabry, passé depuis à la *Justice sociale.*

les séminaristes, et qui sont propagées, à l'heure présente, dans presque tous les diocèses de France. Ces correspondances portent des noms différents; mais toutes sont rédigées avec le même esprit; elles s'appellent : *Caritas, Trait d'union, Lien, Chaîne* (1).

« Nous ne mettons pas en cause les intentions des inspirateurs de cette campagne ; et cependant nous ne pouvons point ne pas remarquer l'analogie qui existe entre ce travail souterrain et les programmes élaborés depuis si longtemps dans les loges maçonniques et rapportés dans un journal d'où nous les extrayons : « S'il est intéressant pour nous, écrivait Weishaupt à la fin du XVIIIe siècle, d'avoir les écoles ordinaires, il paraît aussi très important de gagner *les séminaires ecclésiastiques et leurs professeurs*. Avec ce monde-là, nous avons la principale partie du pays ; nous mettons de notre côté les plus grands ennnemis de toute innovation, et, ce qui est par-dessus tout, avec les ecclésiastiques, le peuple et les gens du commun se trouvent entre nos mains. »

« Nous prions nos vénérés confrères d'apporter à la communication que nous avons l'honneur de leur faire *la plus religieuse attention*. »

« Cet acte épiscopal, dit M. l'abbé Maignen (2), fut immédiatement reproduit par toute la presse catholique, sauf l'*Univers-Monde*, et par les *Semaines religieuses* de Paris, de Reims, d'Autun et d'une trentaine d'autres diocèses. »

Violemment pris à partie par la *Justice sociale* de M. l'abbé Naudet et la *Voix du Siècle* de M. l'abbé

(1) C'est M. l'abbé Maignen, le courageux adversaire de l'américanisme, qui avait révélé, dans la *Vérité Française* du 10 août 1901, l'organisation de ces diverses feuilles des « *séminaristes sociaux* ».
(2) *Nouveau Catholicisme et Nouveau Clergé*, p. 381.

Dabry, Mgr Dubillard leur répondait dans deux *Lettres*, l'une du 22 septembre 1901, l'autre du 14 octobre, par laquelle il fermait sa *Semaine religieuse* à une longue réponse de M. l'abbé Naudet, et affirmait avoir accompli un acte « de juridiction tout ecclésiastique », dont il ne devait compte qu'aux tribunaux de Rome, devant lesquels il évoquait ses contradicteurs.

« Là, Dieu aidant, ajoutait le vénérable prélat, nous essaierons d'établir et nous établirons avec pièces à l'appui :

1° Qu'en donnant notre Communiqué du 30 août, nous n'avons fait qu'user de notre droit ;

2° Que nous avions des raisons particulières et très graves de le publier dans notre *Semaine religieuse ;*

3° Que nous n'avons pas excédé la mesure de nos pouvoirs dans ce document, ni quant au fond, ni quant à la forme. »

MM. Naudet et Dabry se sont bien gardés de faire appel à Rome d'un jugement épiscopal, auquel ont adhéré plus de *trente Semaines religieuses* et qui déclare que la lecture de la *Justice sociale* et de la *Voix du Siècle* « NE PEUT QU'ÊTRE FUNESTE A LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE ET A LA FORMATION DU JEUNE CLERGÉ ».

La *Voix du Siècle* a disparu, comme la *Vie catholique*, comme l'*Eglise militante* et deux autres journaux successivement dirigés par M. l'abbé Dabry ; mais recueilli, malgré tous ces avatars, par la *Justice sociale* au commencement de 1905, il a vu sa collaboration annoncée comme une « bonne nouvelle », et ainsi appréciée par M. l'abbé Naudet :

Le collaborateur tout indiqué ne pouvait être, en effet, que cet ami cher, ce vaillant frère d'armes qui a tant travaillé et souffert pour la cause dont il a été non seulement le *soldat*, mais *encore le martyr* (?) et qui se nomme l'abbé Dabry.

Il n'est pas nécessaire de vous dire s'il a du talent et s'il connaît le métier. Je suis persuadé qu'avec lui la *Justice sociale* verra encore augmenter son action.

On vous dira peut-être qu'il a déjà eu plusieurs journaux tués sous lui. Bah ! les journaux, c'est comme les chevaux dans la bataille ; qu'importe qu'ils meurent, si le soldat ne meurt pas ?

M. Dabry continue à la *Justice sociale*, avec M. l'abbé Naudet, l'œuvre « funeste » dénoncée, condamnée par Mgr l'Evêque de Quimper et par Mgr Turinaz.

Mgr Turinaz, en effet, dans les *Périls de la foi*, 1902, écrivait ces graves paroles :

« J'ai la conviction profonde que les plus grands périls de l'Eglise de France, à cette heure, ne viennent pas du dehors... Ils viennent de doctrines fausses ou dangereuses qui atteignent indirectement ou directement la foi elle-même, des tentatives qui ont pour résultat de rompre les liens de la discipline, de semer dans le clergé la division et la révolte, de transformer d'une façon *déplorable* l'esprit et l'éducation des séminaristes et des jeunes prêtres. »

Le vaillant évêque de Nancy dénonçait M. l'abbé Dabry, p. 17, pour avoir salué en M. Loisy « le plus grand exégète du catholicisme » *(Vie catholique* du 21 octobre 1900), p. 61-62 ; pour avoir écrit que les prêtres devraient aller « se faire baptiser hommes » et secouer « les chaînes d'un système odieux », « la hiérarchie » ; p. 68, pour avoir publié un article : *Bravo! les séminaristes (Eglise militante* du 14 décembre 1901), où étaient exaltés les Bulletins publiés par les séminaristes, avec des doctrines comme comme celle-ci : « Il n'y a plus que le peuple et Dieu, et *le peuple* est *la moitié de Dieu*. » « C'est la folie de l'orgueil, » ajoutait Mgr Turinaz. — Il dénonçait M. l'abbé Naudet, pp. 44-45-46, pour avoir pris une attitude incorrecte vis-à-vis du « supérieur » de M. l'abbé Sifflet, le cardinal archevêque de Lyon ; pp. 62-63-64,

pour avoir « scandalisé » ses auditeurs d'Angers, de Lille, du Collège libre des sciences sociales, par ses hardiesses et sa théorie sur la fille « tombée jusqu'au ruisseau », qui est « relevée par sa maternité », et qu'il faut « saluer en passant ».

Mgr Turinaz écrivait, en juillet 1905, à M. l'abbé Dabry une lettre qu'a publiée la *Justice sociale* et où il disait, à propos de cette phrase de M. Dabry :

« Je vois peu de choses dans l'esprit général, dans les habitudes, dans la méthode des catholiques, et même dans toute l'organisation ecclésiastique *française*, qui ne soient marquées du signe de la ruine, etc.

« Même avec la restriction qu'exprime le mot *française,* vos affirmations dans le texte cité sont de *la plus haute gravité.* »

Savez-vous comment répondent MM. Dabry et Naudet à ces graves accusations épiscopales ? Par des « avis » comme le suivant, paru plusieurs fois et en dernier lieu dans la *Justice sociale* du 15 juillet 1905 :

Nous rappelons à tous les jeunes prêtres que nous leur offrons gracieusement *un abonnement de trois mois à la* Justice sociale. *Il leur suffit, pour recevoir le journal, qu'ils veuillent bien nous envoyer leur carte avec ces mots :* Nouveaux prêtres.

S'adresser à M. l'Administrateur de **La Justice sociale**, 12, rue Littré, Paris (6e).

Comme beaucoup de séminaristes et de catholiques ignorent les mesures prises par Mgr de Quimper, les éloquentes dénonciations de Mgr Turinaz et surtout les raisons péremptoires qui les ont déterminées, il faut les faire connaître, pour que les jeunes esprits ne se laissent plus séduire par les propos et les théories étranges de M. l'abbé Naudet à « l'ivresse du verbe », comme il l'avoue lui-même, et par les excentricités de

M. l'abbé Dabry, qui « a tué sous lui » cinq feuilles périodiques.

« L'erreur est une faiblesse humaine bien pardonnable: *errare humanum est* »; mais y persister, en dépit de tous les avertissements, ou, du moins, donner presque toujours dans les opinions les plus erronées, est-ce tolérable dans une feuille comme la *Justice sociale* qui se dit catholique, et portait jusqu'en ces derniers temps la déclaration suivante en tête de ses colonnes :

Le directeur et les rédacteurs de la *Justice sociale* déclarent soumettre humblement toutes les assertions, théories ou doctrines, exposées ou professées dans ce journal, au jugement et à la sanction de la sainte Eglise catholique, et du Siège apostolique de Pierre. Ils réprouvent, condamnent, effacent par avance tout ce que son autorité y pourra trouver à effacer, à condamner, à réprouver. Fasse Dieu que nous n'hésitions jamais à sacrifier nos opinions personnelles, et ce que l'infirmité de l'esprit humain nous aurait fait croire bon, juste et vrai, à l'enseignement intégral et aux décisions infaillibles du Vicaire de Jésus-Christ.

Cette déclaration a disparu, depuis le mois de février 1905, de l'en-tête de la *Justice sociale.*

Est-ce scrupule ou remords ?

N'est-ce pas plutôt crainte de fournir des verges pour se faire battre ?

Quoi qu'il en soit, il est facile à un homme exempt de toute passion et de tout préjugé, d'établir, pièces en mains, les *erreurs* graves qu'a soutenues et que soutient la *Justice sociale :*

Erreurs sur *le dogme et la morale* catholiques ;
Erreurs sur *l'exegèse et la Bible ;*
Erreurs sur *la dévotion envers les saints ;*
Erreurs sur *les questions sociales ;*
Erreurs sur *les questions historiques et politiques* ;

Erreurs enfin de *polémique*.

C'est la *Justice sociale* elle-même qui nous édifiera sur ses propres idées ; l'exposition lui en sera toujours empruntée, afin que les lecteurs soient parfaitement convaincus qu'il ne s'agit nullement ici de faire un réquisitoire passionné : c'est un examen historique et impartial d'opinions théologiques, exégétiques, hagiographiques, sociales et politiques, qui ont mérité d'être qualifiées de « funestes » par un de nos évêques, de « déplorables » par un autre de nos « pères dans la foi », et qui sont assez dangereuses pour encourir le blâme le plus sévère de tous ceux qui veulent garder l'intégrité de l'Evangile et de la foi dans les âmes, surtout dans le jeune clergé, auquel affecte de s'adresser la *Justice sociale*, par une propagande aussi ardente que fâcheuse.

II

Erreurs de la « Justice sociale » sur le dogme et la morale catholiques.

Saint Paul recommandait à son disciple Timothée « d'éviter les nouveautés profanes jusque dans les mots : *devitans profanas vocum novitates* (1). » M. l'abbé Naudet, qui, sans doute, ne rêve pas d'être un Timothée, court après toutes « les nouveautés profanes », dont il prend, non seulement « les mots », mais encore les idées.

Voici l'*américanisme :* M. Naudet y donne en plein.

Voici les *hardiesses de Mme Marie du Sacré-Cœur :* M. Naudet les patronne de son mieux.

Voici encore le *loisysme :* M. Naudet s'en fait l'écho adouci, mais parfois trop fidèle.

Voici enfin les étranges théories *dogmatiques* de M. Le Roy : M. Naudet ne peut s'abstenir de les défendre.

Etablissons par des faits ces premières erreurs de la *Justice sociale*, en renvoyant à plus tard ce qui concerne le *loisysme*, *l'exégèse et la Bible.*



L'*américanisme* est un ensemble de doctrines, découlant de ce principe : « Pour ramener plus facilement à

(1) Ire à Timothée, VI, 20.

la vérité catholique les dissidents, il faut que l'Eglise s'adapte davantage à la civilisation d'un monde parvenu à l'âge d'homme et que, se relâchant de son ancienne rigueur, elle se montre conciliante à l'égard des aspirations et des exigences des peuples modernes. » De là, pour le dogme, l'opportunité « de passer sous silence ou de tempérer certaines affirmations doctrinales,... de ne plus même leur donner le sens auquel l'Eglise s'est toujours tenue (1). » De là, dans la discipline de l'Eglise, « l'introduction d'une certaine liberté, afin que la puissance et la vigilance de l'autorité se trouvant en quelque façon amoindries, chaque fidèle ait la faculté de développer plus librement les ressources de son initiative et de son activité,... et puisse, le magistère infaillible du Pape une fois sauvegardé, avoir plus libre champ pour penser et agir. » De là, « la superfluité de toute direction extérieure; l'Esprit-Saint répand aujourd'hui dans les âmes fidèles des dons plus étendus et plus abondants que dans les temps passés... Les vertus *passives* convenaient mieux aux siècles passés; les vertus *actives* sont mieux adaptées au temps présent... Les vœux émis par les religieux sont tout à fait opposés au génie de notre temps, parce qu'ils restreignent les limites de la liberté humaine. Ils conviennent plutôt aux âmes faibles qu'aux âmes fortes... »

Cette définition de l'*américanisme*, ou de la manie de « vouloir tout adapter aux exigences du siècle », est de Sa Sainteté Léon XIII dans sa *Lettre* au cardinal Gibbons, 22 février 1899, et nous la citons pour qu'on

(1) Le Pape oppose à cette assertion un démenti formel :
« Le sens des dogmes sacrés une fois déclaré par notre sainte Mère l'Eglise, dit Léon XIII, doit être perpétuellement conservé, et il ne faut pas s'en écarter sous prétexte de l'entendre d'une manière plus profonde. »

ne nous accuse d'aucune inexactitude. (Voir l'abbé Maignen : *Nouveau Catholicisme et Nouveau Clergé*, pp. 26 et suiv.)

A peine l'*américanisme* est-il importé en France par la traduction que publie M. l'abbé Klein, en juin 1897, de la *Vie du P. Hecker* (par le P. Elliot) que dénoncera en 1898 le livre de M. l'abbé Maignen : *Le P. Hecker est-il un saint?* qu'aussitôt M. l'abbé Naudet, malgré de timides réserves sur la *Préface* de M. Klein et l'œuvre du P. Elliot, épouse les idées des américanisants, exalte le P. Hecker (juillet 1897), ainsi que les *vertus actives*, et passe son temps, dans la *Justice sociale* de juillet-août 1898, à dévoiler les prétendus « dessous » de la vaillante campagne de l'abbé Maignen :

« Quand on devrait nous *traiter d'hérétiques* (!!), lisait-on dans la *Justice sociale* du commencement de juillet 1897, nous croyons ces vertus (les vertus *actives*, force, justice, prudence, tempérance), supérieures à l'humilité et à l'obéissance, et on *devrait* nous en entretenir quelquefois...

« On va naturellement nous opposer des textes nombreux, disposés comme une armée rangée en bataille, avec la prétention de nous écraser. Mais cela ne nous émeut pas beaucoup, même ne nous émeut aucunement, et nous persistons à croire *qu'il y a sur ce point un changement nécessaire dans les méthodes de notre spiritualité...*

« A ce point de vue, on pourrait se demander si l'*Imitation de Jésus-Christ* a sur les âmes, à notre époque, une *influence aussi heureuse qu'on veut bien l'affirmer* (!!). Naturellement certains vont crier au blasphème et nous dire : « Le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes, puisque, etc. » Mais cela ne suffit pas pour nous convaincre. Nous croyons que ce livre

très beau, en maints endroits d'une psychologie très fine et très pénétrante, *pousse trop* à l'anéantissement de la personne humaine, et qu'un *recueil* de maximes *recueillies* (1) ou composées par un moine du XIV[e] siècle (2) pour d'autres moines, *ne saurait être le livre d'une société* qui n'a rien de monastique, pas plus dans son éducation que dans son esprit et ses allures. Pour notre part, nous avons rencontré des âmes qui ne pouvaient s'en accommoder. »

N'est-ce pas que voilà bien arrangée l'*Imitation*, qui convertissait La Harpe et que traduisait si bien Lamennais, il y a quelque soixante ans, pour qu'elle eût « une influence heureuse » sur « une société » qui ressemblait fort à la nôtre ?

Mais Rome a parlé : la *Lettre* de Sa Sainteté Léon XIII au cardinal Gibbons, 22 février 1899, provoque la soumission empressée, édifiante, de Mgr Ireland, de Mgr Keane, de M. l'abbé Klein, de Mgr O'Connel, du P. Deshon, supérieur des Paulistes. Croyez-vous que la *Justice sociale*, qui a consacré, pendant un mois, sa première page à défendre la *Vie du P. Hecker*, va se soumettre, elle aussi, comme tous les *leaders* de *l'américanisme?* Lisez plutôt l'article de M. l'abbé Naudet, 11 mars 1899 :

« Le Pape, après avoir condamné un ensemble de propositions, que l'on ne trouve, d'ailleurs, ni dans le P. Hecker, ni dans le cardinal Gibbons, ni dans Mgr Ireland, ni dans Mgr Keane, ni dans les œuvres des autres théologiens, orateurs ou philosophes américains récemment attaqués, ajoute ces mots : « Nous

(1) Admirez en passant cette phraséologie redondante : *Recueil de maximes recueillies!*

(2) Un érudit pourrait faire remarquer que *l'Imitation* est très probablement de Gersen, au XIII[e] siècle ; mais passons.

ne pouvons approuver ces opinions dont l'ensemble *est désigné sous le nom d'américanisme.* »

« Le Pape se garde bien d'attribuer à nos frères d'outre-océan ce *qu'a enfanté l'imagination féconde des écrivains qui reçoivent le mot d'ordre dans les bureaux de la* Vérité. »

Ainsi donc, voilà un prêtre catholique qui ose dire à des catholiques que Sa Sainteté Léon XIII écrit à un cardinal et à tous les évêques d'une grande et illustre Eglise, pour réprouver des erreurs purement « imaginaires », fabriquées dans « les bureaux » d'un journal, la *Vérité!*

Il faut croire que « l'ivresse du verbe » égarait M. Naudet, quand il écrivait cet article, offensant pour le Pape, et qu'il rabrouait la *Croix* pour avoir dit que Mgr Ireland s'était « soumis pleinement (1) ».

« Cette phrase est absolument inexacte, écrivait le directeur de la *Justice sociale*, et nous supposons qu'elle a échappé à l'inadvertance de nos confrères, sans quoi *elle constituerait une grave et oblique diffamation,* laissant croire, sans oser le dire, que l'archevêque de Saint-Paul avait professé les doctrines condamnées par le document pontifical... La religion de la *Croix* a dû être surprise; nous espérons une rectification, ou mieux, car il s'agit d'un évêque, une réparation ; question de bonne foi. »

Inutile de dire que ni « réparation », ni « rectification » n'est venue laver Mgr Ireland de cette « grave et oblique diffamation (!!) » : s'être « soumis pleinement » à Rome et au Pape.

(1) Dans une lettre adressée au Pape et publiée par l'*Osservatore Romano,* Mgr Ireland disait : « La lumière est faite, les malentendus cessent. Je répudie et je condamne toutes les opinions que la lettre apostolique répudie et condamne. »

C'est ce que faisait encore l'archevêque de New-York, lorsque, en son nom et au nom de tous les évêques de sa province, il écrivait au Pape, le 29 mars :

Nous ne saurions exprimer en paroles les sentiments d'admiration, de joie, de gratitude, dont notre cœur a été pénétré envers Votre Sainteté, en lisant l'admirable et magistrale lettre qu'elle a daigné nous adresser sur ce qui, depuis quelque temps, était désigné sous le nom d'américanisme.

Quant à M. l'abbé Dabry, le futur collaborateur de M. Naudet à la *Justice sociale*, il s'y préparait en écrivant, le 21 mars 1899, dans la *Vie catholique*, qui vivait alors et qui depuis... : « Dans cette lettre (la lettre du Supérieur des Paulistes) pas plus que dans celle de Mgr Ireland et de Mgr Keane, il n'est et ne pouvait être question de *soumission*, puisque dans toute cette affaire il n'y a qu'un *venimeux procès de tendance* fait par des adversaires sans scrupules aux catholiques les plus méritants... Avec des bouts de phrases, adroitement juxtaposés, les réfractaires n'ont pas même réussi, étant donné la sagesse de Léon XIII, à faire condamner leurs adversaires. Ils ont simplement fait *tomber l'anathème sur des formules sorties de leur propre cerveau et dont ils gardent la responsabilité (!!).* »

Voyez-vous ce Pape, cet homme de génie qu'était Léon XIII, écrivant au cardinal Gibbons, pour faire « un venimeux procès de tendance » et laisser diriger par des « réfractaires » ses foudres et ses « anathèmes », qui vont tomber, non pas sur des erreurs reconnues et authentiquées par lui, mais « sur des formules sorties du propre cerveau » de « réfractaires », plus ou moins ennemis du Pape ?

Jamais les Jansénistes ne poussèrent aussi loin leur irrévérence contre les Papes et les *Constitutions aposto-*

liques, qui proscrivaient leurs erreurs de *droit* et de *fait :* ils ne les disaient pas « imaginaires » en *droit.*

Mgr Turinaz condamna, le 19 avril 1899, l'article de M. Fonsegrive dans la *Quinzaine*, *Américanisme et Américains*, comme donnant de la lettre de Notre Saint-Père le Pape à Son Eminence le cardinal Gibbons, du 22 février 1899, « une interprétation *inexacte*, *erronée et très gravement injurieuse* à l'égard de l'autorité du Saint-Siège apostolique et de la personne auguste de Léon XIII » : les mêmes qualifications doivent s'appliquer aux articles de MM. Naudet et Dabry, qui, plus que M. Fonsegrive, affirmaient que la condamnation du Pape n'atteignait pas les erreurs « américaines », mais des erreurs forgées « dans les bureaux de la *Vérité* ».

D'ailleurs, ne les croyez pas revenus de « l'américanisme » et convertis aux idées saines : M l'abbé Dabry vous donnerait un démenti formel, dans la *Justice sociale* du 9 janvier 1904, où il parle du livre *l'Américanisme* de M. l'abbé Houtin, dont la *Question biblique* venait d'être mise à *l'Index.* Au lieu de signaler ce fait, M. l'abbé Dabry fait un éloge pompeux de « M. l'abbé Houtin, un de ces prêtres que la renommée a déjà marqués de son sceau et a désignés comme ayant une personnalité très caractérisée. Esprit très hardi et un peu hanté par l'idée fixe qu'on en devrait finir avec l'éducation dn moyen âge, il rêve d'une rénovation des méthodes ecclésiastiques, *d'une adaptation du catholicisme aux exigences du monde moderne.* Encore jeune, bien qu'ayant déjà fourni un labeur considérable, ii avait cru toucher du doigt la réalisation de son rêve. *Une aube s'était levée dans les environs de l'année 1898;* une série de manifestations avait laissé entrevoir que l'ère du rapprochement, empêchée jusqu'ici par tant de préventions et de malentendus enfin dissipés, était

commencée. Ce ne fut, paraît-il, qu'une illusion, l'ombre d'un songe. M Houtin, poursuivant le récit de ces belles années, note un à un les évènements qui marquèrent les étapes du désenchantement, de la désagrégation des espérances, et termine par un chapitre qui est une sorte d'oraison funèbre et souligne comme d'un trait découragé l'effondrement final. »

M. Dabry proteste contre cette manière de voir. Si l'américanisme « a échoué », c'est que « nous avons moins agi que parlé... Nous n'étions pas une force ; quand nous serons cela, il faudra bien compter avec nous.

« Il est incontestable que Rome, *quelque sympathique qu'elle soit à nos idées*, est obligée de compter avec ceux qui nous ont combattus. Ils représentent un système où s'appuie de toutes parts encore le catholicisme. »

Voilà donc Rome présentée comme « sympathique aux idées » qu'elle a solennellement condamnées ! Il est impossible de travestir plus audacieusement la vérité, en faisant de l'autorité doctrinale du Pape un jouet, qui se tournera vers « l'américanisme » et les américanisants, quand ils seront « une force ».

Enfin, *l'Américanisme* de l'abbé Houtin a été prohibé par la Sacrée Congrégation de *l'Index*, décret du 3 juin 1904. Or, ni la *Justice sociale* ni M. l'abbé Dabry n'ont rien rétracté de leurs éloges accordés aux livres et à la personne de M. l'abbé Houtin, privé de *celebret* par Mgr Rumeau, évêque d'Angers.

Tel est, hélas ! le danger de la *Justice sociale* qu'un de ses lecteurs et amis, M. l'abbé Lissorgues, directeur de la *Croix du Cantal*, dont M. l'abbé Dabry avait brossé un portrait complaisant, au mois d'août 1905, vient de publier, dans la *Semaine catholique* de Saint-Flour du

courant de novembre 1905, un article très élogieux (1), sans presque aucune restriction, sur *l'Américanisme* et la *Question biblique* de M. l'abbé Houtin ! Il est vrai que M. le Directeur de cette *Semaine* réclamait, dans la *Vérité Française* du 10 octobre, la paternité de cette phrase sur la *Justice sociale:* « Un journal que beaucoup de catholiques aiment pour l'avoir pratiqué et que quelques-uns combattent pour ne pas le connaître. » M. Lissorgues et ce Directeur ne le connaissent, ne le suivent que trop !



La condamnation de *l'américanisme*, qui, malgré tout, troublait fort « les novateurs », fut suivie à un mois d'intervalle, le 29 mars 1899, de celle de Madame Marie du Sacré-Cœur.

Madame Marie du Sacré-Cœur, d'abord religieuse à Issoire, dans le diocèse de Clermont, passée ensuite dans le diocèse d'Avignon, avait publié un livre, *les Religieuses enseignantes*, où elle critiquait amèrement (2) l'instruction étroite, insuffisante, donnée dans les communautés de femmes et préconisait l'idée d'une grande Ecole normale, l'Institut Notre-Dame, pour les Religieuses de tout ordre se destinant à l'enseignement des jeunes filles.

C'est M. l'abbé Naudet, directeur de la *Justice sociale*, qui avait écrit l'*Avant-propos* du livre de Madame Marie du Sacré-Cœur et s'était fait adresser un bon nombre de lettres d'approbation et d'encouragement, qu'on

(1) On nous communique de loin cet article regrettable, que nous ne citerons point par respect pour un organe diocésain, dont l'orthodoxie a été surprise par un rédacteur aussi étourdi que démocrate.

(2) Voir le chapitre IVe : *Examen de la situation des maisons enseignantes de France ;* — le cri de triomphe de nos rivaux : « Nous ne redoutons pas les Religieuses ; elles sont trop arriérées ». — Pourquoi, dès lors, les proscrire et les chasser ?

pouvait lire avant la *Préface* de M. le chanoine Frémont : M. Lamy, M. Fonsegrive et M. l'abbé Lemire faisaient partie du Comité de patronage.

Inutile de remarquer ici que les réformes préconisées par ces Messieurs étaient le fruit de « l'américanisme », d'après lequel « les vœux de religion ne sont pas du tout favorables à la perfection chrétienne et au bien de la société humaine, mais sont plutôt un obstacle et une entrave à l'une et à l'autre. La vie religieuse n'est que peu ou point utile à l'Eglise. »

Voici, d'ailleurs, ce que pense de l'œuvre de Madame Marie du Sacré-Cœur M. l'abbé Naudet lui-même : « On pourra discuter certaines idées, ne pas accepter toutes les théories (1); nul ne pourra nier le caractère de « bonne foi » qui donne à l'œuvre tout entière un si particulier et si remarquable cachet. Et si, çà et là, *l'auteur a été obligée* (qui donc l'y obligeait ?) de dire des vérités un peu rudes (ne serait-ce pas des calomnies sur « l'infériorité » prétendue des couvents ?), *les âmes droites comprendront qu'au risque de faire crier les malades, il est parfois urgent de poser le doigt sur leurs plaies.* (Il y avait donc des « plaies » chez ces « malades », les Religieuses enseignantes ?)

Là-dessus, M. l'abbé Naudet cite le « beau livre » de Madame d'Adhémar : *Nouvelle éducation de la femme dans les classes cultivées*. Or, dans ce livre, cher aussi à Madame Marie du Sacré-Cœur, il est dit qu'il faut apprendre aux jeunes filles de quatorze ans la *dogmatique* de l'amour et tout ce qu'une femme peut savoir plus tard (??).

« Il ne s'agit pas, conclut M. Naudet, d'être téméraire,

(1) Il faut faire à M. l'abbé Naudet l'honneur de croire qu'il est loin de souscrire à toutes.

mais d'être hardi avec sagesse, de se dégager de *l'étroit*, du *mesquin*, du *convenu* (Voilà pour nos Congrégations enseignantes, dont l'Etat a tellement redouté la concurrence qu'il n'a trouvé rien de mieux que de la supprimer). Il ne s'agit pas de faire de la *réaction* (qui donc y songeait dans les Couvents ?), mais de l'action. Il ne s'agit pas... de s'attarder en des regrets stériles (1) ; il s'agit de constater que hier est mort (2), que demain commence à vivre et que, si nous sommes des soldats dont le Christ est le capitaine, ce n'est pas pour rester immobiles et jouer le rôle de saules pleureurs inclinés sur des tombeaux (3). »

Inutile, après cela, de citer la série des articles dithyrambiques de la *Justice sociale* sur cette nouvelle méthode, destinée à « moderniser » les couvents, si en retard, et à réformer la société par l'influence souveraine de la femme, élevée d'après des principes aussi nouveaux qu'efficaces.

Mais voilà que la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers rend une décision sur ces deux questions :

1° Convient-il d'approuver le projet de créer une grande Ecole normale pour les Religieuses enseignantes, tel qu'il a été proposé dans le livre de sœur Marie du Sacré-Cœur ? Et en cas de réponse négative :

2° Convient-il d'adopter quelque mesure pour amé-

(1) Ce ne sont pas des « regrets stériles » que ceux qui ont pour objet une législation chrétienne, supprimée par les lois scolaires, les lois « scélérates » de 1882 et 1886, et qu'il s'agit de faire abroger, comme les Belges ont fait abroger les lois semblables de Frère-Orban.

(2) Hélas ! oui, « hier est mort », c'est-à-dire la France chrétienne avec son gouvernement et ses lois chrétiennes. Constater sa mort ne suffit pas ; il faut ressusciter cette France chrétienne ; sans quoi, que peut être « demain ? » Or, les couvents travaillaient à cette résurrection avec le zèle le plus ardent.

(3) En quoi les Religieuses enseignantes qui, depuis 1882, étaient toutes obligées d'avoir leurs brevets et leurs diplômes pour être institutrices, faisaient-elles figure de « saules pleureurs inclinés sur des tombeaux ? » Phraséologie sonore et creuse.

liorer l'enseignement des femmes dans les Instituts religieux ?

« Tous les éléments de la cause ayant été mûrement examinés, les Eminentissimes Pères ont décidé de répondre :

« Au premier doute : *Négativement et le livre est digne de reproches.*

« Au second doute : *Il n'y a pas lieu de prendre une mesure générale.* Il sera pourvu autant qu'il sera utile aux cas particuliers. Qu'il soit cependant notifié par les évêques de France aux Congrégations religieuses de femmes, auxquelles a été confiée par approbation apostolique la charge d'instruire les jeunes filles dans la piété et dans la science, *qu'elles ont excellemment mérité de l'instruction et éducation chrétienne et civile des jeunes filles.*

« C'est pour cela que cette Sacrée Congrégation leur adresse des louanges qu'elles méritent justement...

« Le 24 mars, Sa Sainteté a daigné ratifier et confirmer en tous les points la décision des Eminentissimes cardinaux... »

Cette décision solennelle vengeait les Congrégations enseignantes de la campagne de diffamation menée contre elles par des catholiques et frappait en pleine poitrine M. le Directeur de la *Justice sociale.* Mais, dans son livre *Pour la Femme,* ch. VIII, il n'en défend pas moins ce nouveau mode d'éducation, tout à fait *modern-style.*

Du reste, au lieu de publier la décision de la Sacrée Congrégation des évêques et des réguliers, en 1899, M. l'abbé Naudet et M. l'abbé Dabry ne songeaient qu'à calmer les alarmes de leurs disciples et de leurs lecteurs.

« Que nos amis se rassurent (à propos de quoi ? on ne leur a rien dit) et gardent toutes leurs espérances,» écrit M. l'abbé Naudet dans la *Justice sociale.*

La *Vie catholique* de M. l'abbé Dabry réconforte « ses amis timides ou faibles, qui, dépourvus de sens critique et d'esprit politique, se jettent dans le pessimisme avec des mouvements d'autruche... Soyons donc des hommes: un nuage qui passe au ciel trouble-t-il l'harmonie des mondes ? » L'article est de Richeville, *alias* Bœglin. M. l'abbé Dabry écrira lui-même : « Voyez donc quel désarroi vous jetez dans les consciences: on se demande si c'est Rome qui a changé, si c'est nous, ou si ce sont nos adversaires. »

Non, ni Rome ni MM. les abbés Dabry et Naudet n'ont changé : ils continuent à enseigner les « nouveautés » condamnées.

Dans la *Justice sociale* du 21 avril 1905, M. Noël Dossemond, article *Accidents graves*, se défend contre les lettres qu'il a pu recevoir sur ses articles intitulés *Mauvaises preuves*, où il avait saccagé, au nom de la critique (?), saint Antoine de Padoue, la prise de Jéricho, le soleil de Josué, le poisson de Jonas, la conversation de Balaam. Il ne craint pas d'écrire, à propos de nos couvents :

Ce serait le départ, si, au cours d'instruction religieuse, un aumônier laissait entendre que le déluge n'a pas anéanti tous les hommes, que sainte Véronique du Chemin de la Croix n'a probablement jamais existé, que l'Eglise vous laisse libres de croire aux miracles de Lourdes et aux révélations de Marguerite-Marie.

On préfère attendre que ces ingénues, élevées dans nos couvents d'enseignement (tous heureusement n'en sont pas là) sans préparation, apprennent, pendant les vacances, de leur cousin le collégien, ou plus tard de leur mari irréligieux ou indifférent, (Dieu sait en quel style !) que des papes ont été scandaleux, que des vies de saints, parmi les plus propagées, sont incontestablement des contes de fées, que les démons de Sara n'étaient peut-être pas de la catégorie des esprits et enfin que la nature a des réveils faciles à satisfaire (?).

On commence à comprendre qu'en éducation *l'heureuse ignorance* des difficultés dogmatiques et morales, prouvée par les livres de piété alambiqués, n'est pas la perfection et je sais des maîtresses congréganistes qui, *à la suite de Madame Marie du Sacré-Cœur, ont remonté le fâcheux courant.* Mais c'est la grande exception.

Oui, très heureusement.

***

S. S. Léon XIII publiait, le 8 septembre 1899, une *Lettre au clergé de France* sur les études ecclésiastiques où, à propos du kantisme, des « tendances inquiétantes qui cherchent à s'introduire dans l'interprétation de la Bible », il demande que « les jeunes prêtres soient instruits et élevés dans les *méthodes traditionnelles* des siècles passés », qui ont formé ces hommes éminents, les Pétau, les Thomassin, les Mabillon, les Bossuet : « Gardez avec soin le dépôt qui vous a été confié. Fuyez les profanes nouveautés de paroles et les objections qui se couvrent du faux nom de science. » « Certains prêtres, ajoute Léon XIII, traitent de surannés, d'incompatibles avec le ministère dans le temps où nous vivons les principes de discipline et de conduite qu'ils ont reçus de leurs maîtres du Grand Séminaire. On les voit aller, comme d'instinct, au-devant des innovations les plus périlleuses de langage, d'allures, de relations. »

Aussitôt, la *Vie catholique* (1), la *Justice sociale* de triompher et de trouver dans cette *Lettre* « des éloges et des encouragements (à propos de l'action sociale), pour lesquels *on* ne saurait exprimer trop filialement

(1) Elle écrit « qu'il faudrait se prosterner devant la dernière Encyclique, en *adorer* l'opportune grandeur, la lumière et la beauté ».

sa reconnaissance au Père commun des fidèles ». (*Justice sociale* du 30 septembre 1899.) — Oui, mais les conseils si graves à propos « des méthodes traditionnelles » à garder et des « innovations » à fuir, qu'en faites-vous ?

Il ne faut donc pas s'étonner que, dans la controverse engagée à propos de la valeur doctrinale du *Syllabus*, la *Justice sociale* ait pris parti pour M. Paul Viollet, qui la nie, et n'ait pas même signalé les contradictions aussi autorisées que péremptoires qu'il a rencontrées dans les *Etudes* et les PP. Jésuites :

Nous ne saurions, dit la *Justice Sociale* du 7 janvier 1905, recommander avec trop d'insistance la lecture des cent et quelques pages que M. Paul Viollet vient de publier sous ce titre : *L'infaillibilité du Pape et le Syllabus, étude historique et théologique.* L'auteur est membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur d'histoire du droit civil et du droit canonique à l'Ecole des Chartes, et cela nous est une garantie suffisante de sa compétence historique ; tous ceux qui le connaissent savent sa foi profonde.

Sans doute, mais ils regrettent ses hardiesses.

***

Tout récemment, dans la *Quinzaine* du 16 avril 1905, M. Ed. Le Roy, agrégé et docteur ès sciences, publiait un article, *Qu'est-ce qu'un dogme?* où l'on trouvait des erreurs étranges comme celles-ci :

Les dogmes sont indémontrables soit *directement*, soit *indirectement*. « La prétendue démonstration indirecte a pour base inévitable un appel à la transcendance de l'autorité pure... Un dogme quelconque apparaît ainsi comme un asservissement, comme une limite aux droits de la pensée, comme une menace de tyrannie intellectuelle, comme une entrave et une restriction imposée du dehors à la liberté de la recherche. »

Les dogmes sont, de plus, inintelligibles et impensables : « La prétention de concevoir les dogmes comme des énoncés... de connaissances théoriques se heurte partout, semble-t-il, à des impossibilités. Elle paraît aboutir fatalement à faire des dogmes de *purs non sens.* »

Enfin, les dogmes sont incompatibles avec l'unité de l'esprit humain. « Ni par leur contenu, ni par leur nature logique, ils n'appartiennent au même plan de connaissance que les autres propositions. » Dans la lutte séculaire entre les dogmes et la philosophie, « on ne lui a jamais répondu autrement que par des subtilités sans valeur ou par des artifices de rhétorique... Nulle autorité, en fait, ne peut faire ou empêcher que je trouve un raisonnement solide ou fragile, ni surtout que telle ou telle notion ait ou n'ait pas de sens pour moi... C'est chose radicalement impossible. »

Les dogmes n'ont qu'un « sens négatif » et un « sens pratique. Ils énoncent avant tout une prescription d'ordre pratique. Ils *sont* plus que tout la formule d'une règle de conduite pratique. Là est *leur* principale valeur, là *leur* signification positive. » ... « Dieu est personnel veut dire : comportez-vous dans vos relations avec Dieu comme dans vos relations avec une personne humaine (?). »

Cet article, suivi d'une *Enquête* dans la *Quinzaine*, mai, juin, juillet et août, où les adhésions formelles à la thèse de M. Le Roy ne sont contredites que par une seule opposition claire et précise, devait provoquer et a provoqué des réfutations autorisées et péremptoires : celle du P. Portalié, dans les *Etudes* du 20 juillet et du 5 août ; celle de M. l'abbé Wehrlé dans la *Revue biblique* de juillet 1905 ; celle de M. l'abbé Franon et du P. Léonce de Grandmaison, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique de l'Institut catholique de Tou-*

louse; celle de la *Revue thomiste;* celle du P. Fontaine, dans la *Science catholique*; celle de M. Elie Blanc, dans la *Pensée contemporaine* et de M. Delmont, dans la *Vérité;* celle enfin de Mgr Turinaz dans sa brochure, *Une très grave question doctrinale: Qu'est-ce qu'un dogme?* Le vaillant prélat établit que les « conséquences inévitables et désastreuses » de la thèse de M. Le Roy, c'est d'abord « la destruction des dogmes » ; c'est ensuite « la destruction de la foi »; c'est enfin « la destruction de l'Eglise catholique elle-même ».

La note suivante de Mgr Turinaz montre bien la profondeur du mal qu'il combat dans l'écrit de M. Le Roy :

On trouvera peut-être que ma réponse est un peu tardive; mais il était prudent d'attendre les résultats de l'enquête ouverte par *la Quinzaine* sur l'article de M. Le Roy, et le temps des vacances est peu favorable aux publications sérieuses. Il faut reconnaître cependant que l'enquête n'a pas produit de remarquables résultats. Quelques lettres ont formulé contre le système de M. Le Roy des observations sérieuses. Le très grand nombre approuvent ce système et, parmi celles-ci, *deux lettres de prêtres*, *j'ai le regret de le dire*, ont *même dépassé M. Le Roy* sur certains points.

Trente-six évêques ou archevêques, entre autres les cardinaux Coullié et Perraud (1), ont adhéré à la brochure de Mgr Turinaz et l'en ont remercié.

Eh bien, plus de quinze jours après cet acte épiscopal, honoré d'adhésions si flatteuses et si expressives, et longtemps après les protestations des *Revues*

(1) Voici les lettres de S. Em. le cardinal archevêque de Lyon et de S. Em. le cardinal évêque d'Autun :

« Lyon, le 27 octobre 1905.

« CHER et VÉNÉRÉ SEIGNEUR,

« J'achève la lecture de votre réponse à M. Le Roy. Au nom de la sainte Eglise, merci ! Merci de m'avoir envoyé ce travail.

« Quel étrange bouleversement produit dans les esprits par cette philosophie de l'immanence ! Un de nos bons chrétiens des montagnes réfuterait avec son bon sens tout cet incroyable système. M. l'abbé Elie Blanc, notre professeur de philosophie, a donné une

et des théologiens qui ont eu « le devoir amer et douloureux » de réfuter des pages dont « la publication dans des revues destinées au public est en réalité un manifeste contre tout dogme et toute foi », dit le P. Portalié, admirez l'attitude cavalière et fringante que prend M. l'abbé Naudet dans la *Justice sociale* du 19 novembre 1905 (1) :

bonne réponse à M. Le Roy dans sa revue *la Pensée contemporaine*. Oh ! qu'il est important d'ouvrir les yeux aux esprits séduits par des illusions si dangereuses pour la foi !

« Encore une fois merci, cher et vénéré Seigneur, avec l'expression de mon respectueux et fraternel dévouement.

« † PIERRE, cardinal COULLIÉ,
« *Archevêque de Lyon.* »

—

« Autun, le 27 octobre 1905.

« MONSEIGNEUR,

« Vous venez de rendre un nouveau et très grand service à la cause de la foi, et j'ajoute à celle du bon sens, en réfutant comme vous venez de le faire les thèses insoutenables de M. Ed. Le Roy. Elles conduisent, en effet, directement et logiquement, « à la négation des dogmes, et par conséquent, à la négation de la divinité « de Jésus-Christ et du christianisme tout entier ».

« On se demande avec stupéfaction comment *la Quinzaine*, qui a la prétention d'être « une Revue catholique », peut endosser la responsabilité d'une explication prétendue philosophique et scientifique de la religion, qui équivaut à sa destruction totale.

« Vous avez très nettement démontré comment cette soi-disant apologétique nouvelle n'est qu'une application de la philosophie de l'immanence. Et vous avez fait justice, et très bonne justice, de l'assurance superbe avec laquelle ces Messieurs mettent hors la loi les défenseurs de la théologie et de la dogmatique, maintes fois consacrées par l'autorité de l'Eglise.

« A vrai dire, ces doctrines empoisonnées portent avec elles leur contre-poison dans l'obscurité presque impénétrable de leur jargon soi-disant scientifique ; à cet égard, les fragments que vous avez cités, pages 10 et 11 de l'article de M. Le Roy, sont un spécimen très curieux et très instructif de cette langue qui demanderait, pour être comprise (et encore !) l'emploi constant d'un lexique spécial.

« Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien agréer l'expression de mon respectueux dévouement en Notre Seigneur.

« † ADOLPHE-LOUIS-ALBERT, cardinal PERRAUD,
« *Evêque d'Autun.* »

(1) Cela n'étonne en rien les auditeurs de M. l'abbé Naudet au Collège libre des sciences sociales, où ils l'ont entendu dire naguère : « Il y a des dogmes qui disparaissent. Toute la première génération chrétienne a cru à la Parousie. Aujourd'hui, cette croyance a dis-

Savez-vous ce que c'est qu'un dogme ?

Oui ?

Vous êtes bien heureux.

Pour ma part, je vous avoue candidement que je croyais le savoir, il y a quelques mois.

Et maintenant ?

Eh ! bien, maintenant, je vous avoue, avec la même candeur, que... je ne le sais plus.

Et alors, M. l'abbé P. Naudet parle de l'article de M. Le Roy dans la *Quinzaine*, « article extrêmement intéressant et qui a immédiatement attiré l'attention »... et surtout la réfutation, dont la *Justice sociale* ne souffle pas un mot.

D'ailleurs, l'article est de la *Quinzaine*, « une revue dont on ne dira jamais assez de bien », sans doute parce que Mgr Turinaz l'a condamnée, et que le P. Portalié, dans les *Etudes*, 20 juillet 1905, a vivement critiqué « la publication de ces pages (l'article Le Roy) dans des *revues* destinées au grand public » et qui « jettent dans nombre d'âmes un trouble profond et parfois irrémédiable ; car ces âmes, malheureusement, ne liront point les réfutations mêmes publiées dans la *Quinzaine* ».

Qu'importe à M. Naudet ? Il « dégage l'idée » de M. Le Roy, c'est-à-dire qu'il supprime de parti pris toutes les erreurs que l'on a lues plus haut contre les dogmes et fait de M. Le Roy le catholique le plus éclairé :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de *son* cœur.

paru. Il n'en reste qu'un écho dans ces paroles du Symbole : « D'où il viendra juger les vivants et les morts... » Le dogme est immuable sous sa formule inadéquate ; mais cette formule varie. Si les apôtres avaient assisté au Concile de Nicée, ils n'y auraient rien compris. La formule avait changé. Les anciens expliquaient l'éclipse en disant qu'un dragon avait emporté le soleil. Nous, nous l'expliquons autrement ; mais c'est la même éclipse. »

Et maintenant, c'est aux théologiens de se voir exécutés. Déjà, le 11 mars 1905, *A propos de la Séparation*, M. l'abbé Naudet leur avait dit cavalièrement leur fait :

J'avais jadis, — je ne vous le cache pas, — un respect profond pour les théologiens et leurs « principes ». Mais depuis qu'il m'est arrivé d'étudier d'un peu plus près l'histoire de la théologie, ma candeur a subi quelque changement. On voit, au cours des siècles, disparaître tant de « principes » réputés intangibles, que les clameurs me laissent froid.

Mais voici qui est mieux, beaucoup mieux :

Ainsi parlait M. Le Roy, dit la *Justice sociale* du 18 novembre. Il s'adressait aux théologiens, aux maîtres, et il attendait la réponse anxieusement.

O mes amis ! elle fut jolie, la réponse !

Comment, clamèrent les théologiens, ce monsieur ne pense pas comme nous ! D'abord il n'a pas le droit de ne pas penser comme nous : il n'est pas théologien. Comprenez-vous cela ! un professeur de mathématiques ! Or, il en dit de belles ! Cela lui apprendra à rester sur son terrain, à ne pas incursionner sur le nôtre...

Cependant, après avoir clamé, les théologiens furent condescendants.

« Enfin, soit, dirent-ils; il veut qu'on lui dise ce que c'est qu'un dogme, nous allons le satisfaire. »

Et alors les braves gens se sont mis à l'œuvre, et chacun a donné ses petites explications.

Vous ne les avez pas lues, sans doute ? Oh ! ne le regrettez pas. Moi je les ai lues ; et, comme j'avais l'honneur de le dire plus haut, le résultat le plus clair a été que, *comprenant quelque chose avant la lecture, après avoir lu je n'y comprenais guère plus rien ;* et maints autres ont été comme moi. D'autant que la plupart des théologiens ont une manière à eux de présenter les choses. *Leur théologie ressemble un peu à certaine musique moderne*, que l'on ne peut goûter à moins d'avoir fait huit ans de conservatoire.

Je n'ai pas besoin de vous dire que l'immense majorité de nos contemporains se prive d'un plaisir aussi laborieux.

Ainsi en fut-il des explications de la plupart de ces messieurs.

— Vous voulez poser des questions ? vous voulez savoir, vous, catholique intelligent, à quoi vous engage votre foi ? Nous voulons bien avoir la bonté de vous répondre ; seulement, nous vous engageons à faire, au préalable, quelques années de philosophie.

— Pardon, très révérend ; mais j'en ai fait de la philosophie, j'en fais encore, j'ai même publié des travaux sur la matière.

— De la philosophie, vous ! Peuh ! Sachez que votre philosophie, n'étant pas la nôtre, n'a aucune valeur.

— Alors pour comprendre *notre* théologie, il faut commencer par étudier *votre* philosophie ?

— Parfaitement.

— Est-ce que votre philosophie est révélée ?

— Non, sans doute.

— Alors, si votre philosophie est chose humaine, comment se fait-il qu'elle soit si intimement liée au dogme que le dogme ne puisse s'en passer ? J'ai même quelques inquiétudes à cet égard, et je me demande comment on pouvait se tirer d'affaire, avant que votre philosophie ne fût inventée ?

Vrai, nous pataugeons, nous nous enlisons. Et la meilleure preuve, c'est que certains de ces théologiens ont failli se donner le ridicule de demander publiquement la solennelle condamnation de l'article de M. Le Roy. Ils se *sont contentés de dénoncer tout bas, derrière la porte*, et il ne paraît pas que l'autorité religieuse ait entendu. L'autorité religieuse sait qu'on n'étouffe pas les idées avec des anathèmes et qu'on ne mène pas les consciences comme on mène un régiment.

Les théologiens, et quels théologiens ! les PP. Portalié, de Grandmaison, Fontaine, M. l'abbé Franon, M. le chanoine Elie Blanc, professeurs éminents à l'Institut catholique de Toulouse et à l'Université catholique de Lyon, sont ici indignement caricaturés et calomniés : ils n'ont point « dénoncé tout bas, derrière les portes », une doctrine religieuse, qu'ils ont combattue tout haut, au grand jour de Revues comme les *Etudes*, la *Revue biblique*, la *Revue thomiste*, la *Pensée contemporaine*, la

Science catholique, et de journaux comme la *Croix*, la *Vérité*, la *Semaine religieuse de Nancy*, etc.

« L'autorité religieuse » a si bien « entendu » qu'outre l'adhésion de *trente-six* cardinaux, archevêques et évêques à la brochure de Mgr Turinaz, *dix-sept* des évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris, réunis le 20 novembre pour la rentrée solennelle de cet Institut, « ont désapprouvé » l'attitude prise par M. l'abbé Sertillanges, « à propos de la question posée par M. Le Roy : Qu'est-ce qu'un dogme ? » (1)

Que l'on compare, à ce propos, l'attitude de la *Justice sociale* après la condamnation de l'*américanisme*, après celle des *Religieuses enseignantes* de Madame Marie du Sacré-Cœur et celle des livres de MM. Loisy et Houtin, dont il va être question, avec l'attitude aussi honorable qu'édifiante de M. l'abbé Sertillanges, qui, après avoir donné dans les erreurs de M. Le Roy, écrivait à Son Eminence le cardinal archevêque de Paris la lettre suivante, parue dans la *Croix*, l'*Univers* et la *Vérite française* du 26 novembre 1905 :

EMINENCE,

J'apprends à l'instant que Nos Seigneurs les évêques, protecteurs de l'Institut catholique, ont désapprouvé l'attitude que j'ai prise à propos de la question posée par M. Le Roy : Qu'est-ce qu'un dogme ?

En parlant comme je l'ai fait, je croyais sincèrement faire œuvre utile, et exercer dans l'esprit de la sainte Eglise mon rôle d'apologiste de la religion.

(1) La *Semaine religieuse* de Bourges, du 1er décembre 1905, disait à ce propos :

« Sur ces entrefaites, eut lieu à Paris, le 23 novembre dernier, l'assemblée annuelle des évêques fondateurs et protecteurs de l'Institut catholique. Elle dut examiner cette attitude de l'un des professeurs de l'Institut, dans une question doctrinale de si grande importance. A la suite de cet examen, *Nos Seigneurs les évêques, au nombre de dix-sept*, *émirent à l'unanimite* « un vote de blâme sur l'attitude de M. Sertillanges au sujet de la question : *Qu'est-ce qu'un dogme ?* »

Mais, puisque mes chefs naturels en ont jugé autrement, je m'en remets de tout cœur à leur haute sagesse et désavoue sans restriction aucune ce qui, dans les écrits en cause, a pu leur paraître inexact ou imprudent.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage des respectueux sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

De Votre Eminence, le fils très obéissant,

A. D. SERTILLANGES,
Professeur à l'Institut catholique de Paris.

Au lieu de signaler des faits dogmatiques si importants, la *Justice sociale* du 2 décembre 1905 se contente de publier une *Lettre* de M. l'abbé Quiévreux, qui loue bien M. Naudet de son article : *Qu'est-ce qu'un dogme?* mais conclut contre M. Le Roy « qu'il est possible de définir qu'est-ce qu'un dogme ? »

Le moins qu'on puisse faire devant l'étrange désinvolture, qui regarde comme non avenues les condamnations des théologiens et d'un évêque, c'est d'appliquer à M. l'abbé Naudet ce que Mgr Turinaz dit de M. l'abbé Sertillanges, dans une seconde brochure sur la question : *Qu'est-ce qu'un dogme?* Après avoir pris acte des déclarations « catholiques » du professeur de philosophie morale à l'Institut catholique de Paris, le vaillant prélat démontre, dans le § Ier, que, d'une part, en ne formulant sur l'article et le système de M. Le Roy que des réserves sans valeur, et, d'autre part, en déclarant qu'il est « en union de pensée avec M. Le Roy », que « l'idée de M. Le Roy est la sienne », que celui-ci n'a fait « qu'exprimer des idées connues, communes », des « vérités de M. de La Palisse », M. Sertillanges a pris aux yeux de tous ses lecteurs la responsabilité au moins de toutes les doctrines importantes de l'article de M. Le Roy. Or, en dehors de l'ensemble du système, l'évêque de Nancy signale trois graves erreurs : — La foi « ne reposant pas sur le témoignage de l'autorité »,

hérésie fondamentale, hérésie condamnée expressément par le concile du Vatican. — La philosophie de l'immanence, base première du système de M. Le Roy, philosophie de ténèbres, de contradictions, exprimée dans « un jargon inintelligible ». — Enfin, les affirmations de M. Le Roy sur les dogmes, en particulier sur la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa présence dans l'Eucharistie, affirmations qui ne sont pas seulement *de déplorables erreurs, mais des blasphèmes.*

Dans le § II, Monseigneur, après avoir résumé sa réfutation de la doctrine de M. Le Roy et de M. Sertillanges sur les dogmes *avant tout négatifs et avant tout essentiellement pratiques*, expose leur doctrine sur les relations de la philosophie et de la science avec les dogmes et l'autorité de l'Eglise, et il met en face de cette doctrine les textes du Concile du Vatican (*Const. de Fide*. Cap. IV et canon III). Il fait remarquer que la doctrine opposée à ce canon *est une hérésie.*

Enfin, dans le § III, Monseigneur examine plusieurs propositions de M. Sertillanges, en fait ressortir les erreurs, les contradictions, et, selon son expression, les non sens. Il attire l'attention sur les conclusions que M. Sertillanges déduit lui-même plusieurs fois de ces propositions, à savoir : l'égalité de toutes les formes religieuses, parce que toutes sont fautives et imparfaites.

La brochure se termine par deux observations que Sa Grandeur déclare soumettre aux catholiques, au clergé, et avant tout et surtout à ses vénérables collègues de l'épiscopat : la première *sur le courant de plus en plus puissant qui entraîne une partie du clergé vers les innovations qu'il combat et vers d'autres encore ;* la seconde sur la nécessité plus évidente que jamais de la foi en présence de la persécution implacable qui

nous est réservée. Si la foi, en effet, diminue ou s'éteint dans des âmes de prêtres, nous allons à de nombreuses, lamentables et sacrilèges défections.

***

Dans le même ordre d'idées, la *Justice sociale* avait été « heureuse » d'annoncer à plusieurs reprises l'apparition de la Revue *Demain,* qui se publie à Lyon avec M. Pierre Jay pour directeur ; le 18 novembre 1905, elle donnait sur cette Revue un extrait du *Journal des Débats*, qui la déclare « non confessionnelle », et ajoutait :

Quelques craintes avaient été manifestées dans les milieux ultra-orthodoxes, sur certaines tendances de la revue. C'est à l'œuvre qu'on connaît l'artisan. Tout ce que nous savons, c'est que ceux qui dirigent le nouveau périodique ont les intentions les plus pures et une valeur intellectuelle qui n'est pas commune. Nous verrons quelle sera leur œuvre. En tout cas, ce n'est pas à la *Justice sociale* qu'on leur tiendra rigueur, si leur hardiesse consiste simplement à n'être pas *esclaves de la routine* (??).

Or, le même jour, 18 novembre 1905, la *Civilta cattolica*, dont on connaît la haute autorité, publiait l'article suivant : *Demain*, *nouvelle revue lyonnaise* (1) :

L'Eglise de France se trouve, en ce moment, aux prises avec les conséquences dernières de la révolution religieuse, avec l'apostasie formelle de la société, avec une guerre universelle déclarée à toutes les croyances chrétiennes et conduite au nom de la nation par sa représentation constitutionnelle.

(1) *Demain politique*, *social*, *religieux*, organe hebdomadaire de critique et d'action, paraissant le vendredi. — Rédaction et administration : rue Simon-Maupin, 2, Lyon. Sur la liste, qui a pour titre : *Patronages et collaborations,* brille la fleur du libéralisme catholique italien : les Fogazzaro, les Minocchi, les Murri, les Semeria, les Vitalli.

Tandis que les autres puissances de l'Europe suivent attentivement le progrès de cette guerre intestine et se disposent à en profiter pour l'avancement de leurs propres desseins ; tandis que l'opinion du monde observe, sans la comprendre, l'obsession anti-cléricale qui pousse le Gouvernement et le Parlement français à ébranler les fondements de l'unité et de la vitalité nationales ; dans la France elle-même, la partie la plus saine, la plus raisonnable, la plus honnête et la plus désintéressée du pays, loin de mettre bas les armes et de s'avouer vaincue, s'étudie à forger sans cesse de nouveaux moyens de résistance qui prépareront la victoire finale.

Le malheur est qu'avec cette variété de ressources, l'unité et la concorde font défaut, et que l'on n'a ni maximes ni méthode communes, ce qui prive la résistance de son efficacité.

Tels étaient les sentiments, à la fois joyeux et tristes, qui remplissaient notre esprit, pendant que nous parcourions le premier numéro de la Revue hebdomadaire de critique et d'action qui, sous le titre de *Demain*, a vu le jour à Lyon le 27 octobre. Joie de voir un nouveau combattant entrer dans les rangs de la presse catholique, pour y employer contre la démagogie antireligieuse la perfection des armes modernes ; tristesse d'avoir à reconnaître que, si la nouvelle Revue persiste dans la voie où elle s'est engagée, *elle ne fera qu'aggraver la discorde et augmenter la confusion.*

Le lecteur en jugera d'après les observations que nous a suggérées le simple examen de ces quatorze premières pages.

Le programme annonce une véritable croisade. Mais contre qui ? Vous croyez peut-être que c'est contre les ennemis de l'Eglise ? Hélas ! aux ennemis, la promesse de « s'abstenir « des polémiques irritantes, de ne rien soutenir avec cette « logique amère et brutale qui a perdu tant de causes » ; pour eux, « l'éloge de la conscience moderne, guidée par le « véritable esprit du christianisme » ; pour eux, « le droit « inaliénable de révolte ». Pour les catholiques, au contraire, non seulement une provision de polémiques et de critiques, mais l'accusation de « faire mourir la France chrétienne », les épithètes de *pharisiens*, de *frappeurs de la poitrine d'autrui*, d'*ennemis intérieurs*, d'*égoïstes*, de *sophistes*, de *destructeurs de l'idéal évangélique ;* à leur charge, l'inertie du sacerdoce, la *superstition*, le *mercantilisme ;* à eux le reproche d'avoir assuré le triomphe du mal par *leur passivité*, leur

égoïsme et leur *ignorance* (1). Tout cela est avancé en thèse générale, sans réserves, sans restrictions, sans distinctions.

De notre côté, il y a pourtant le Pape, il y a les évêques ; il y a les prêtres et les laïques militants ; il y a la vertu ; il y a le sacrifice ; il y a le génie ; il y a l'héroïsme. Les défauts sans doute n'y manqueront pas, comme il est naturel à tout assemblage d'hommes non confirmés en grâce ; mais ces ces défauts ne seront pas approuvés et ils ne proviendront pas du christianisme. Chez nos ennemis, au contraire, il y a l'*apostasie*, commencée par l'humanisme, continuée par le protestantisme, introduite dans la bourgeoisie par la Révolution, et étendue jusqu'au peuple par le socialisme ! Et l'histoire nous enseigne que les vrais réformateurs de l'Eglise se sont toujours signalés par un tendre amour pour Elle, se donnant bien de garde de l'exposer jamais aux dérisions de ses spoliateurs et de ses bourreaux ; n'ayant pour ceux-ci ni attentions, ni connivences, ni compositions ; en un mot, retranchant la corruption de la partie humaine de l'Eglise, mais sans prétendre la régenter, sans se mettre en opposition avec elle, sans la livrer à ses adversaires.

Le programme de la nouvelle Revue trahit donc à chaque ligne cette manière d'envisager l'histoire moderne qui appartient en propre à l'école *réformiste*, et qui peut se rendre ainsi : Le motif principal pour lequel le catholicisme perd du terrain chez les peuples civilisés, ce n'est pas l'apostasie de la société, mais le divorce de l'Eglise (2). Proposition doublement fausse ; *théologiquement*, parce qu'il est de toute impossibilité que l'Eglise, même prise telle qu'elle est, avec ses ministres tels qu'ils sont, manque jamais, d'une façon générale et habituelle, à sa mission divine ; *historiquement*, parce que les travaux approfondis des protestants et des positivistes eux-mêmes ont démontré le contraire pour le temps où nous vivons.

Dans le premier article, à côté de cette proposition creuse, « qu'à vouloir mener les consciences comme un régiment, « on risque d'anéantir toute initiative et toute vie », nous

(1) Toutes ces critiques tombent à pic sur la *Justice sociale* et ses polémiques : c'est la raison pour laquelle nous citons longuement la *Civilta cattolica*.

(2) Ce sont encore là les théories de la *Justice sociale*, si vivement condamnées par la *Civilta cattolica*.

en remarquons *une autre infiniment dangereuse*, qui est ainsi conçue : « Si l'Eglise, libre de tout compromis, devenait « de moins en moins une puissance politique, et de plus en « plus une communion d'âmes (1), étroitement attachées par « une espérance commune, qui donc, parmi les chrétiens, « conscients ou même parmi les libres penseurs sincères, y « trouverait à redire? » Ce ne serait assurément pas M. Buisson parmi ceux-ci, ni M. Charbonnel parmi ceux-là.

Telle est justement la thèse du docteur Gebert, catholique réformiste de Munich, qui a été naguère d'un si grand secours aux protestants d'Allemagne, la *Ligue évangélique* n'ayant pas manqué de l'invoquer pour inculquer aux catholiques la réforme de la vie intérieure, les inviter à s'émanciper de l'autorité hiérarchique, et les attirer dans l'orbite du subjectivisme religieux. De cette manière, les luthériens seraient restés les arbitres de la vie publique et sociale. En un mot, nous voilà sur le chemin de l'Eglise invisible, et l'on doit comprendre ce que cela signifie, n'eût-on pour bagage théologique que son petit catéchisme.

Il eût été surprenant que *l'affaire Loisy* ne figurât point dans les prémices de *Demain*, et véritablement elle s'y trouve. Elle forme l'objet d'une correspondance de Londres touchant « l'effet produit sur le peuple anglais par la manière « dont la cour romaine en a usé à l'égard de l'abbé Loisy ». La cour romaine n'a guère à s'en louer. « Il a été déclaré en « Russie, dans un journal strictement orthodoxe, que l'Eglise « romaine se trouvait actuellement en procès devant le tri- « bunal de la science et que sa faculté de traiter avec le « monde moderne devait être mesurée sur sa faculté de trai- « ter avec l'abbé Loisy. On prétendait aussi que la faute « d'avoir tardé si longtemps à reconnaître la méthode scien- « tifique signifiait en réalité que l'Eglise romaine avait prouvé « ainsi *son entière impuissance et qu'elle avait détruit pour « toujours son prestige et son autorité* dans la personne de « ses représentants officiels. Telle est aussi, à n'en pas dou- « ter, l'opinion générale en Angleterre, parmi ceux qui ont « lu les écrits de l'abbé Loisy... La plupart sont d'avis que « l'orthodoxie, quant à la divinité de Jésus-Christ, appartient « à l'abbé Loisy, tandis que, dans cette vieille controverse,

(1) La *Justice sociale*, on le verra, parle absolument ainsi.

« ni ses adversaires, ni le Saint-Siège lui-même ne seraient « en état d'écrire cinq lignes sans tomber à chaque mot sous « l'anathème qui condamna les monophysites... On pense « donc que le zèle des ennemis de l'abbé Loisy n'a servi qu'à « *compromettre le Saint-Siège dans une véritable hérésie,* « et à réduire à néant son prestige théologique. » Le correspondant, après avoir rapporté ce qu'on vient de voir, et encore autre chose dont nous n'avons pas à nous occuper, déclare « qu'il ne veut pas rechercher dans quelle mesure le « lecteur anglais ordinaire peut avoir tort ou raison dans ses « conclusions ». Il n'a pas même pris garde que, dans le cas de l'abbé Loisy, il s'agissait des vérités fondamentales de la religion (1).

Pour tirer maintenant notre conclusion à nous, *Demain* nous paraît être l'organe d'*un parti dangereux,* dont la place parmi les novateurs est à l'extrême gauche du prétendu *réformisme* catholique.

« Qu'ajouterons-nous, dit la *Vérité*, à ce vigoureux réquisitoire, sinon qu'il nous rappelle les plus beaux jours de la *Civiltà ?* Nous le recommandons à la *Revue du Clergé français*, si pressée de crier aux gens de *Demain :* « Bon courage ! » et à la *Justice sociale*, qui ne leur « tient aucune rigueur de leur hardiesse ».

(1) On va voir que c'est à peu près le cas de la *Justice sociale,* qui, pourtant, n'a pas parlé de « l'entière impuissance de l'Eglise romaine », ni de « véritable hérésie compromettant le Saint-Siège », à propos de l'affaire Loisy.



III

Erreurs de la « Justice sociale » sur l'exégèse et la Bible.

Si aventureux dans l'interprétation du dogme et de la morale évangéliques, M. l'abbé Naudet devait l'être et il l'a été aussi dans l'exégèse et l'interprétation de l'Ecriture Sainte.

Aussitôt que paraît *l'Evangile et l'Eglise* de M. l'abbé Loisy, la *Justice sociale* en chante l'éloge dans deux de ses numéros, 495 et 496, 1903 (1).

Le docteur Lancry semble bien vouloir exécuter une retraite prudente : « Qu'on ne nous fasse pas juges, dit-il, de disputes que nous ne pouvons pas apprécier. » N° 542. Mais M. l'abbé Naudet réplique aussitôt, n° 543 : « Ne craignons pas à l'excès l'examen de questions troublantes. Elles troublent surtout ceux qui ne savent pas attentivement regarder. Ni M. Loisy, ni ses livres *Etudes évangéliques*, *l'Evangile et l'Eglise*, ne ressemblent aux *caricatures* qu'on en fait. En lui, je salue un savant et un prêtre. »

Quand la *Justice sociale* parlait ainsi, *l'Evangile et l'Eglise* était déjà condamné par le cardinal archevêque de Paris, par le cardinal Perraud, d'Autun, et par Nos Seigneurs de Cambrai, d'Angers, de Bayeux, de Belley, de Nancy et de Perpignan.

(1) Pour abréger, nous citons la *Table analytique* de la *Justice sociale* de 1903, parue le 2 janvier 1904.

Arrivent la condamnation de Rome et les décrets de la Sacrée Congrégation du Saint-Office et de celle de l'*Index*, 4 décembre 1903 (1). Voici comment M. l'abbé Naudet prend la chose, dans la *Justice sociale* du 9 janvier 1904 :

Les journaux vous ont annoncé sans doute que plusieurs ouvrages de M. l'abbé Loisy et notamment ceux dont parlait ma dernière lettre viennent d'être inscrits au catalogue de l'*Index*, ce qui veut dire qu'on ne peut les lire désormais *sans une spéciale autorisation*. Les catholiques n'auront aucune difficulté à s'incliner devant cette décision de l'autorité compétente. D'après nos principes, l'Eglise est juge en toute matière qui ressortit au domaine de la foi; soyez assuré que le bon prêtre qu'est M. l'abbé Loisy n'a pas d'autre sentiment.

Outre qu'on attend, depuis deux années, une soumission explicite « du bon prêtre qu'est M. Loisy », n'y a-t-il pas une impertinence manifeste à réduire une condamnation aussi grave que celle du Saint-Office au besoin « d'une spéciale autorisation » pour lire les livres frappés?

M. Trois XXX, un autre rédacteur de la *Justice sociale*, ne craint pas d'écrire, en interprétant un article de M. le baron von Hugël, paru dans la *Quinzaine*, aussi suspecte, on l'a vu, que la *Justice sociale* : « Le Saint-Office ne précise aucun point de doctrine appelant une adhésion directe. Dès lors, la condamnation indique simplement que les livres de M. Loisy ont touché et par suite *troublé un public auquel ils n'étaient pas destinés, et que son ignorance de la matière, comme son défaut d'initiation, disposait forcément à certains effarements de conscience.* »

Ainsi donc, ce n'est pas M. Loisy qui est coupable

(1) Elle n'a été connue en France que le 23 décembre 1903, par une *Lettre* du cardinal Merry del Val au cardinal Richard.

d'erreurs : c'est le public « ignorant » qui a eu d'étranges « effarements de conscience » ! On ne se joue pas de Rome avec plus de désinvolture.

Et puis, le Saint-Office a parfaitement « précisé les erreurs très graves », — c'est le cardinal Merry del Val qui parle ainsi, dans sa *Lettre* du 19 décembre 1903 au cardinal Richard, archevêque de Paris — contenues dans la *Religion d'Israël, l'Evangile et l'Eglise,* les *Etudes évangéliques, Autour d'un petit livre*, le *Quatrième Evangile.* Il les a ramenées à *six* points principaux, développés admirablement par Son Eminence le cardinal Perraud, dans sa brochure : *Les erreurs de M. l'abbé Loisy condamnées par le Saint-Siège sur :*

La révélation primitive ;

L'authenticité des faits et des enseignements évangéliques ;

La divinité et la science du Christ ;

L'authenticité de sa Résurrection ;

La divine institution de l'Eglise ;

Les Sacrements et surtout l'Eucharistie.

Et l'on vient nous dire après cela que le Saint-Office « ne précise aucun point de doctrine » !

Assurément, il n'a rien « défini » ; il n'a promulgué aucun « canon » nouveau ; mais ceux du Concile de Trente et du Concile du Vatican sont toujours en vigueur et ils suffisent pour condamner formellement toutes les erreurs de M. Loisy et de la *Justice sociale.*

Que dire enfin de ces propos du docteur Lancry, dans la *Justice sociale* du 30 janvier 1904 :

Loisy et Bossuet. — Joliment intéressants, hein ! les articles du « patron » sur la Bible ? Je m'étais toujours imaginé que la Bible était comme qui dirait la Bibliothèque historique de l'Ancien Testament, dont aucune ligne n'était de foi, mais dont l'ensemble contenait les vérités que le lecteur

qualifié — l'Eglise — savait y trouver. C'est ainsi que j'agis avec ma bibliothèque médicale, dont aucune page n'est de *foi scientifique*, mais dont l'ensemble contient la *vérité médicale*, qu'un médecin instruit doit savoir y puiser. Il paraît que ce n'est pas tout à fait cela et même que ce n'est pas cela du tout.

Quoiqu'il en soit, et grâce à tout le bruit fait autour des livres de M. l'abbé Loisy, il est bien établi et bien vulgarisé aujourd'hui que *Bossuet doit être, en tant qu'interprète de la Bible, relégué aux vieilles lunes !*

Dé-dé-dé-dé-démolissons
Démolissons son ermitage !

Il y a mieux encore, le 16 avril 1904, le brillant docteur prétend, imagine ou rêve que :

La liberté d'écrire n'appartient dans le clergé qu'à l'évêque, surmené par les charges de son ministère épiscopal et celles de l'administration diocésaine. Voilà, en réalité, à quoi certains voudraient réduire l'Eglise de France ! Et on s'étonne après cela que cinquante mille prêtres, dont beaucoup sont des savants de premier ordre, n'aient aucune influence sociale ! Ce qui m'étonne, moi, c'est qu'ils trouvent moyen d'en avoir encore une si grande !

Encore l'abbé Loisy. — Et si, par malheur, il s'en trouve un qui ait du sang, du tempérament, de l'initiative et de l'intelligence, qui ait conscience de la *momification intellectuelle et sociale* où certains voudraient réduire le clergé français, qui veuille travailler, faire avancer la science, fût-ce celle des Saintes Ecritures : on lui casse les reins sous prétexte qu'il s'est trompé !

Loin de moi la pensée de critiquer tous ceux qui se sont élevés contre les erreurs reprochées à tels et tels, attendu qu'ils ont fait leur très strict devoir et qu'il n'y a qu'à les en féliciter.

Mais je dis qu'il y a là *un défaut d'organisation*. Je dis qu'on devrait trouver *un système quelconque* de permettre à des savants catholiques, *fussent-ils prêtres*, de suivre et de poursuivre leurs adversaires sur le terrain du protestantisme, sur le terrain de la libre pensée, sur le terrain de la libre science, c'est-à-dire de l'*hypothèse* scientifique, sans être obligé de leur casser les reins, si par hasard ils sont

malheureux, ou s'ils viennent à commettre quelques erreurs.

Jean Bart et Loisy. — Que dirait-on de Louis XIV, s'il avait fait pendre Jean Bart à la plus haute vergue de son navire, sous prétexte qu'une fausse manœuvre l'avait rendu prisonnier des Anglais ? — On aurait dit : c'est absurde, car plus un seul corsaire n'osera sortir du port de Dunkerque et courir sus aux Anglais.

Eh bien, *humainement parlant*, c'est ce que les mêmes bonshommes voudraient faire avec l'abbé Loisy.

Sa Grandeur Monseigneur Latty ne verra sûrement pas en ces lignes une critique de ses actes, sur lesquels je me suis suffisamment prononcé, je crois, et sur lesquels mon appréciation, loin de se modifier, se confirme tous les jours.

Mais je dis qu'on devrait trouver une organisation quelconque, — par exemple celle des sociétés de diffusion catholique, que je préconisais l'autre jour, — pour permettre à un savant catholique d'explorer toutes les questions controversées, sans risquer l'excommunication en cas d'une erreur involontaire.

Ora pro nobis, peccatoribus. — Je vous demande pardon à tous et surtout à M. l'abbé Loisy d'être encore revenu sur cette question ; mais la faute en est au journal *La Croix*, qui a publié une note qui se terminait par ces mots : « En somme, il faut prier et prier beaucoup pour M. l'abbé Loisy. »

Pourquoi faut-il prier davantage pour l'abbé Loisy que pour le directeur et les rédacteurs du journal *La Croix ?*

Je pense que la prière commune à tous les catholiques est ainsi formulée *ora pro nobis*, *peccatoribus*, et que l'évangile du pharisien et du publicain pourrait fort bien trouver son application en la circonstance.

Que dirait *La Croix*, si je proposais une croisade de prières tout spécialement pour le bonhomme qui a rédigé cette note ?

D'autant plus que le susdit bonhomme ne connaît pas un traître mot de son métier de journaliste, qui est de renseigner ses lecteurs et de leur faire savoir *si le Pape Pie X*, *qui seul est infaillible*, a *oui ou non condamné l'abbé Loisy?*

On ne se moque pas avec plus d'impertinence des décrets de la Sacrée Congrégation du Saint-Office et de celle de l'*Index*, dont les décisions ont été, d'ailleurs, confirmées par le Pape.

Ce qui est tout aussi grave, c'est qu'à la fin de 1903 M. l'abbé Naudet, après avoir accepté à l'avance, le 26 décembre 1903, avec une « soumission filiale », la condamnation de M. Loisy, ajoutait :

Si je crois à l'Eglise, je ne suis pas de ceux qui jettent des pierres aux vaincus. Aussi, tandis que, dans un autre clan, on poussera des cris de joie, moins — j'ai lieu de le craindre — pour célébrer la vérité triomphante, que pour piétiner « l'ennemi », j'irai à Bellevue, frapper à la porte de l'ermitage où il habite, et apporter à M. l'abbé Loisy, l'expression de ma fraternelle sympathie.

De plus, M. Naudet publiait, dans la *Justice sociale*, une double série d'articles sous ce titre : La *Bible*, la *Science*, la *Foi;* c'était l'écho, ou plutôt le résumé de ses conférences au Collège libre des sciences sociales, dont voici une annonce, *Justice sociale* du 9 janvier 1904, au lendemain de la condamnation de *l'Evangile et de l'Eglise* de M. Loisy :

M. l'abbé Naudet étudie cette année : *Le fait intellectuel dans la société catholique.*
Sujet de la prochaine leçon :

La Bible, la science et la foi.
L'Évangile et l'Église.

Hôtel des Sociétés Savantes, rue Serpente (Boulevard Saint-Germain) *le mardi.*

Dans son journal, M. l'abbé Naudet s'adressait surtout aux jeunes prêtres et se posait devant eux en professeur suppléant, qui, au lieu de répéter « *les bons manuels, essaiera de projeter un rayon de lumière sur des questions difficiles* ». Voilà donc dûment avertis nos séminaristes et nos jeunes prêtres : « bons manuels » et pauvres professeurs les ont tenus dans les ténèbres « sur des questions difficiles » ; M. l'abbé Naudet va y « projeter un rayon de lumière ». Sa modestie bien

connue lui fait oublier qu'il y en projette au moins deux : l'un sur l'Ancien Testament et l'autre sur le Nouveau.

*
* *

La *Justice sociale* du 16 janvier 1904 traite de la façon suivante « l'historicité » de la Bible, dont elle croit sauvegarder « l'inspiration » et la « canonicité » :

Dans cette explication du plan divin que nous donne l'histoire du peuple juif, il n'est nullement nécessaire, pour que nous constations l'action providentielle, que Dieu se porte garant des faits et détails qui y sont rapportés. C'est pourquoi les conciles limitent l'obligation de suivre le sentiment de l'Eglise, dans l'interprétation de l'Ecriture, aux « choses de la foi et de la morale ». Mais si l'interprétation est *laissée libre* dans les autres choses, c'est-à-dire comme on l'explique, spécialement *dans les choses d'histoire et de science*, ne serait-ce point que l'Eglise ne nous donne pas l'Ecriture comme une règle infaillible dans ces autres matières ? Si, dans ces matières, le texte biblique était inspiré de la même façon qu'en matière de foi et de morale, pourquoi l'Eglise les laisserait-elle en dehors du champ où elle exerce son autorité de gardienne et d'interprète infaillible de la parole divinement révélée ?...

Les Conciles de Trente et du Vatican nous disent que les livres de l'Ecriture Sainte, — livres historiques et livres moraux — « ont Dieu pour auteur : *Spiritu sancto conscripti, habent Deum auctorem* », et que, par conséquent « l'inerrance » historique est le privilège de la Bible, comme l'inerrance dogmatique et morale. Or, M. l'abbé Naudet dit que, dans « les onze premiers chapitres de la *Genèse*, la plupart des exégètes sérieux ne veulent voir aujourd'hui qu'une *allégorie...* »

Et, après avoir constaté que l'ancienne Synagogue « ne distinguait pas des autres les livres historiques », notre journaliste exégète ajoute :

Evidemment cela ne veut point signifier que les Juifs ne reconnaissaient à aucun de ces livres une valeur historique ; mais tout simplement qu'ils considéraient ces livres plutôt comme des livres d'enseignement moral.

Aussi n'est-il pas défendu de croire que *l'intervention divine n'a pas toujours revêtu la forme d'action directe et personnelle* que nous exposent les divers récits de l'histoire du peuple d'Israël, de sa fondation, de son installation en Palestine, de sa vie nationale, avant, pendant et après la captivité, etc. Mais qu'importe ? Ce qui importe, c'est que, au cours de cette histoire, dont, certes, je me garderais bien de contester tous les faits, nous voyions s'affirmer l'enseignement moral et religieux.

Vous me demanderez peut-être jusqu'où on peut aller dans cette voie, sans se mettre en contradiction avec la doctrine catholique. On peut aller fort loin, mon cher ami, et je ne crois pas que l'on puisse vous condamner, si vous admettez avec certains exégètes que, jusqu'à Abraham, hormis l'enseignement religieux et moral, on ne démêle à peu près rien dans la nuit de l'histoire d'Israël ; que, d'Abraham à Moyse, on se trouve en présence de *récits légendaires*, qui se répétaient sous les tentes des nomades en perpétuelles migrations. Vous pouvez croire que Moyse et les épigones représentent la période de formation, quelque chose comme l'épopée populaire, l'*Iliade* ou la *Chanson de Roland* du peuple hébreu, et que c'est seulement à partir de David et des prophètes que nous entrons dans l'histoire.

N'est-ce pas là corrompre et dénaturer l'Ecriture, y introduire le mensonge ? Comment nommer autrement l'acte de l'écrivain qui insérerait des contes, des légendes dans son récit, et, au lieu de nous en prévenir, nous les donnerait comme vérités révélées ?

Et l'on s'obstine à vouloir concilier de telles aberrations avec ces paroles de Léon XIII, par exemple :

Aussi ne sert-il de rien de dire que le Saint-Esprit s'est servi des hommes comme d'instruments pour écrire, et que quelque erreur a pu échapper, non à l'auteur principal, mais aux écrivains inspirés. Car l'Esprit-Saint a tellement poussé

et excité ces hommes à écrire, il les a de telle sorte assistés d'une grâce surnaturelle, quand ils écrivaient, *qu'ils ont dû* et *concevoir exactement* et *exposer fidèlement*, et *exprimer avec une infaillible justesse*, ce que Dieu voulait leur faire dire et *seulement ce qu'il voulait*. Sans quoi il ne serait pas lui-même l'auteur de *toute* l'Ecriture, *sacræ Scripturæ universæ*.

Lisez encore cette fin d'article, *Justice sociale* du 23 janvier 1904 :

Enfin, les historiens n'ont pas inventé ce qu'ils racontent, et comme l'inspiration n'est pas la révélation, nous n'avons aucune raison de croire que Dieu les leur a révélés. Nous en avons d'ailleurs pour garants les auteurs eux-mêmes : *le Livre des guerres du Seigneur* est cité dans le Pentateuque, *le Livre du Juste* dans *Josué ;* les *Actes* ou *Gestes de Salomon,* les *Annales des rois d'Israël,* les *Annales des rois de Juda*, par l'auteur ou les auteurs du livre des *Rois,* etc. Or, il est bien évident que le fait d'être cité dans l'Ecriture n'apporte aucune valeur nouvelle à un document. Nous voyons même parfois la Bible donner des renseignements qui ne concordent pas. Tels ceux qui se rapportent au dénombrement ordonné par David et dont les chiffres sont différents. L'auteur les a mis là probablement, parce qu'il les avait sous la main, sans s'inquiéter de la non concordance, la critique historique ayant peu de prise sur un cerveau oriental ; et comme ces chiffres n'importaient en aucune façon à l'enseignement religieux, *Dieu les a laissés passer simplement.*

Voilà à quoi se réduirait l'inspiration, dans laquelle les catholiques voient une illumination de l'esprit et une motion divine du cœur et de la volonté ! Voilà Dieu, « auteur » de l'Ecriture, *laissant passer* des contradictions, des écarts de chiffres, que tout le monde « estime être des erreurs de copistes » !

« Le dogme du péché originel, dit M. l'abbé Fontaine dans son excellent livre *Les Infiltrations protestantes et l'exégèse du Nouveau Testament,* p. 198, est étroitement uni à la véracité de cette *Genèse,* si allègrement sacrifiée comme légendaire; notre exégète

improvisé n'en a cure ; il n'en parle même pas. »

Mais ailleurs il s'est dédommagé de ce silence et il disait naguère, dans une Conférence populaire au Faubourg Saint-Antoine, à Paris : « Mes amis, vous ne croyez pas que Jonas ait passé trois jours dans le ventre d'un cétacé ? Ni moi non plus. *Vous ne croyez pas à la pomme ?* Ni moi non plus. »

Quant au dogme de la création, la *Justice sociale* du 30 janvier en parle ainsi :

Rappelez-vous le premier chapitre de la *Genèse*, et dites-moi si vous pouvez l'expliquer entièrement sans le commentaire théologique ; si vous pouvez notamment *y trouver la création ex nihilo.*

Dieu est en face du chaos ; cherchez bien et dites-moi si on peut lire dans le texte que Dieu *a tiré la masse des eaux du néant.* Il est évident que l'explication traditionnelle est un développement légitime du texte primitif ; mais il est non moins évident *que le texte est dépassé.* Or, le critique, faisant de la critique, n'a pas le droit de lire dans un texte ce que ce texte ne dit pas.

« Comment donc la tradition et l'Eglise ont-elles *tiré* du texte de la *Genèse* le dogme de la création ? Comment le « développement » est-il « légitime », si « le texte est dépassé » ? Un développement « tire » du texte ce qui y est, mais n'y ajoute rien d'essentiellement nouveau ; il ne crée point, mais rend explicite ce qui auparavant ne s'apercevait peut-être pas. D'après la *Genèse* de M. Naudet, Dieu ne serait que l'arrangeur, mais non le créateur de l'Univers ; il en aurait mis en ordre les éléments premiers, qui auraient subsisté en dehors de lui et sans lui. » (Abbé Fontaine, *Les Infiltrations*, etc., p. 193.)

Il faudrait citer ici la *Divinité des Livres Saints* du P. Schiffini et le savant opuscule du P. Billot, professeur au Collège romain : *Défense de la tradition contre*

la nouvelle hérésie de l'évolutionisme. Mais continuons à lire la *Justice sociale.* Le 13 août, elle nous redit ce que nous avions déjà lu :

Plusieurs Pères et toute une école d'exégètes regardent comme symboliques — ici lisez « légendaires » — les onze premiers chapitres de la *Genèse.* Sous l'histoire d'Abraham se cache une migration de tribu ou de race. L'histoire de Joseph vendu par ses frères et de Moïse sauvé des eaux n'a *aucun caractère historique.* Les monuments de l'ancienne Egypte n'ont conservé aucun souvenir des dix plaies et du passage de la Mer Rouge, qui, certes, étaient de nature à se graver dans les souvenirs, tandis que d'autres faits sans importance nous ont été soigneusement conservés... Ce que nous pouvons dire toutefois, c'est que les historiens sérieux, croyants ou non, s'accordent pour reconnaître le séjour des Hébreux en Egypte. » Témoin Maspéro.

Il faut donc Maspéro pour authentiquer Moïse ? Mais que dis-je, Moïse ? La *Justice sociale* du 30 juillet 1904 dogmatisait ainsi :

Le Pentateuque n'est pas de Moïse. La critique littéraire nous apprend comment on peut, en comparant les formes littéraires, le dater et, par suite, en tirer des conclusions touchant son historicité. Il suffit de comparer la langue du Pentateuque à celle des Psaumes ou des Juges. On constate facilement que la langue du Pentateuque est *plus moderne.* De même, si vous comparez un discours de Lacordaire et de Mascaron... Le Pentateuque est du VIII[e] siècle avant Jésus-Christ.

M. Naudet le prouve-t-il au moins ? Il n'en a aucun souci. Il dirait, comme la femme autoritaire de Juvénal, que les choses sont, parce qu'il veut qu'elles soient :

Hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

M. l'abbé Vigouroux, l'éminent sulpicien, membre de la Commission biblique, instituée par Sa Sainteté Léon XIII, et auteur de ces excellents ouvrages, *La Bible et les découvertes modernes*, *La Bible et la critique*,

Manuel biblique, a écrit 600 pages pour réfuter ce prétendu oracle de la « science » formulé par M. Naudet : Le Pentateuque n'est pas de Moïse. Il date du VIIIe siècle avant Jésus-Christ. Sa langue est plus moderne que celle des *Juges* et des *Psaumes*.

Certaines particularités grammaticales, écrit M. Vigouroux, des archaïsmes et des locutions, introuvables ailleurs, démontrent l'antiquité du Pentateuque. *Les Juges* sont remplis du Pentateuque ; on y lit des passages entiers de *l'Exode* et même du *Deutéronome*. Moïse est le père de la poésie hébraïque ; les *Psaumes* sont tout imprégnés de la loi.

Suivent cent références du docte sulpicien, que nous ne saurions reproduire ici. (Voir *La Bible et les découvertes modernes*, t. I, p. 183 et suiv. ; *Manuel Biblique*, t. I, p. 330 et suiv. ; *La Bible et la critique*, t. III). « Mais à quoi bon discuter avec M. Naudet, qui ignore à peu près tout, de ces questions? » ajoute M. l'abbé Fontaine.

Après l'exécution de Moïse par M. l'abbé Naudet, voici celle des Prophètes :

Le prophète Daniel pourrait bien n'avoir jamais existé comme personnage historique. Son œuvre, celle du moins qu'on lui attribue, devrait, disent certains, être ramenée jusqu'à la période machabéenne, aux environs de 170 avant Jésus-Christ.

Je cède ici la parole à M. l'abbé Fontaine, dans la *Vérité française* de septembre 1904 :

Ailleurs, M. Naudet nous a appris, *toujours d'après certains*, que Isaïe et Jérémie n'ont écrit que quelques pages des prophéties qui portent leur nom.

En tout ceci, le directeur de la *Justice sociale* semble avoir copié la petite Histoire Sainte que le pasteur Kœnig vient de publier. Quoiqu'il en soit, cette Bible ainsi défaite, désarticulée et comme désossée, où rien ne tient plus, a un inconvénient très grave, auquel M. Naudet n'a pas songé : elle ne peut plus porter la dogmatique révélée, qui s'écroule par là même.

Quelle autorité ce Pentateuque *du* VIII[e] *siècle avant Jésus-Christ* peut-il bien avoir, pour témoigner de la création du monde et de l'homme, qu'il aurait lue, nous dit M. Naudet, dans la mythologie du dieu Pthah ? Et surtout que peut-il nous dire de l'Eden, de la chute adamique et de l'état surnaturel, dont elle fut précédée, si les *onze premiers* chapitres de la *Genèse* sont tous *symboliques ou légendaires ?* Où a-t-il pris ce qu'il nous raconte, ce Pentateuque du VIII[e] siècle ? Dans des traditions primitives, dont on ne trouverait aucune trace au cours des siècles précédents.

Que devient le prophétisme, si *Daniel* n'a jamais existé et si *Isaïe et Jérémie n'ont écrit* que quelques pages de leurs prétendues œuvres ? Le Messianisme chrétien et universaliste reposait à la fois sur ces prophéties et sur les bénédictions patriarcales ; celles-ci sont emportées évidemment avec les récits historiques dans lesquels elles étaient encadrées, récits que l'on nous dit être de pures légendes. Et c'est sur ce monceau de ruines que l'on prétendrait édifier la dogmatique du Nouveau Testament ?

***

Ce qui semble encore plus regrettable que ces *Lettres* sur l'Ancien Testament, ce sont celles qu'a publiées la *Justice sociale* sur le Nouveau Testament.

On lisait, en effet, sous la signature de M. l'abbé Naudet, le 20 août 1904, huit mois après la condamnation de l'abbé Loisy et de l'abbé Houtin :

« Ne perdons jamais de vue que les Evangiles sont beaucoup plus un guide du prédicateur qu'un travail d'historien... Nous n'avons de la naissance de Jésus-Christ que quelques traits isolés et *regardés par plus d'un comme discutables*. Quand ils rapportent les *discours du Sauveur*, les synoptiques paraissent avoir moins en vue *l'exactitude historique* que l'édification religieuse ; et lorsque l'on voit, par exemple, chez Matthieu et chez Luc, la même parabole rapportée de deux façons différentes, n'est-on pas autorisé à conclure que la parole

du Maître a été l'objet d'une *certaine idéalisation*, soit que cette idéalisation provienne des écrivains eux-mêmes, soit qu'elle provienne de la tradition dans laquelle ils ont puisé?...

« On découvre dans les Evangiles des *accommodations* ou des *paraphrases* de discours, que le Sauveur n'a pas prononcés tels qu'on nous les rapporte. »

Evidemment : il parlait en araméen et « on nous les rapporte » en grec, en latin, en français. Mais le sens et la nature des discours du Sauveur sont intégralement conservés et « rapportés. »

Aussi dans les articles cités plus haut, « il y a, dit M. l'abbé Fontaine, la négation de la *véracité historique et doctrinale* des Evangiles synoptiques. La véracité *historique* n'existe plus même en ce qui concerne les faits connexes au dogme le plus fondamental, la naissance du Sauveur.

« Je crois même que la pensée de M. Naudet s'étend ici à tout l'Evangile de l'Enfance. Quels sont ces « traits discutables aux yeux de plus d'un » et sans doute de M. Naudet ? Est-ce l'adoration des Mages, ou l'Annonciation elle-même, en d'autres termes, l'Incarnation ? Voilà deux traits, l'un postérieur, l'autre antérieur à la naissance ; tous deux nous arrivent sous la *triple* garantie de la *sincérité* de l'historien, de son *inspiration* et de l'*autorité* de l'Eglise. Si vous niez l'adoration des Mages, pourquoi ne pas nier l'Incarnation ? Et alors tout le christianisme s'écroule. M. Naudet y arrive par une autre voie : en ruinant la *véracité doctrinale* des Evangiles. »

Il ne faut donc pas s'étonner de la note parue dans la *Justice sociale* du 6 février 1904 :

P.-S. — Plusieurs nous ont posé, avec grande bienveillance, d'ailleurs, certaines questions à propos de l'inspiration et

de la manière dont nous comprenons l'encyclique *Providentissimus*. Nous prions nos chers correspondants de bien vouloir nous faire crédit ; chaque chose doit venir à sa place ; mais nous leur répondrons. P. N.

Les lecteurs de M. l'abbé Naudet s'alarmaient donc de ses hardiesses ; or, loin de dissiper leurs alarmes, le directeur de la *Justice sociale* les a plutôt aggravées dans deux articles spéciaux, où il essaie de « prouver que l'action inspiratrice ne s'exerce directement que sur la *volonté;* si elle atteint l'*intelligence,* ce n'est que par voie de conséquence et de façon indirecte (1). La Bulle *Providentissimus Deus* enseigne expressément que l'*inerrance* est le résultat nécessaire de l'inspiration, dans tous les textes bibliques, sans exception aucune. M. Naudet commence par le rappeler ; mais immédiatement après, il entasse, sans explication ni réserve, toutes les antilogies, apparentes ou réelles, que les protestants et les rationalistes prétendent trouver dans la Bible. On dirait une longue ironie, se déroulant à travers je ne sais combien de colonnes de son journal, et

(1) C'est à M. l'abbé Fontaine, *Infiltrations*, p. 206, qu'est emprunté ce résumé.

Voici, d'ailleurs, ce que disait M. Naudet lui-même, le 5 mars 1904 : « L'inspiration n'a point changé l'humaine nature. Les inspirés restent eux-mêmes ; ils écrivent librement ; ils jugent avec leur propre raison ; ils se souviennent avec leur propre mémoire ; ils racontent avec leur propre imagination ; bref, l'action divine ne supprime aucune de leurs facultés naturelles ; et devenant plus habiles à remplir leur vocation, les écrivains n'en gardent pas moins *leurs faiblesses ou leurs défauts*, faiblesses et défauts inhérents à leur nature et au milieu contemporain.

« Voilà pourquoi les inspirés écrivaient dans le style de leur temps, et sacrifiaient au goût de leur temps.

« Ainsi s'expliquent bien des choses que, sans cela, on ne comprendrait pas : interminables listes de noms inutiles ou de généalogies banales, répétitions fréquentes, termes impropres, négligences de style, fautes grammaticales, etc. Comme on l'a dit fort bien : « L'inspiration est le noyau, non l'écorce ; elle est la lumière, non la lampe ». Peu importe d'où jaillit cette lumière ; l'important est qu'elle soit allumée par Dieu. »

à laquelle il donne cette conclusion : Vous voyez bien que Léon XIII, qui connaissait toutes ces choses, n'entendait point parler d'une inerrance absolue. Et pour la justifier, (M. Naudet) se lance dans toutes sortes de divagations sur les prétendues « apparences scientifiques et historiques » que le pape et saint Jérôme auraient eux-mêmes reconnues dans l'Ancien Testament...

« M. Naudet ne veut entendre sur cette question que le P. Lagrange ; il le cite à tout propos et hors de propos, tirant de ses textes des conclusions que répudierait sans aucun doute le docte dominicain. L'auteur de la *Méthode historique* a trouvé dans le directeur de la *Justice sociale* l'interprète le plus compromettant ; les *Lettres* sur la *Bible,* la *Science* et la *Foi*, constituent le plus terrible réquisitoire que l'on puisse dresser contre la méthode historique elle-même (1). »

Toujours est-il que M. l'abbé Naudet annonçait, dans la *Justice sociale*, il y aura bientôt deux ans, que ses *Lettres* seraient publiées en volume. Il disait lui-même, il y a un an, à un laïque, auditeur de ses conférences au Collège libre des sciences sociales : « Veuillez attendre deux mois et vous aurez mes *Lettres* sur la *Bible,* la *Science* et la *Foi.* » Les deux mois ont duré un an et nous n'avons toujours pas son volume, ses précieuses *Lettres*, si bruyamment annoncées encore le 14 janvier 1905 :

Nous n'avons pas terminé l'analyse des articles de M. l'abbé Naudet sur la Bible. M. l'abbé Naudet devant prochainement publier ses articles en volume, nos lecteurs y trouveront sa pensée définitive. Ce volume, nous le savons, sera enrichi de notes, et les lettres publiées dans la *Justice sociale* seront complétées.

(1) *Les Infiltrations,* etc., p. 207.

Le docteur Lancry disait dans la *Justice sociale* du 8 octobre 1904 :

Post-Scriptum. — Mais savez-vous que c'est *bigrement* intéressant les articles de l'abbé Naudet sur « La Bible, la Science et la Foi » ? — *Je vous crois* que je souscris un exemplaire pour la publication en volume ! Ça, ça sera le *chef-d'œuvre* de l'abbé Naudet.

Pourquoi donc ce « chef-d'œuvre » n'a-t-il pas vu le jour ?

N'est-ce point par crainte d'une condamnation à Rome, que quelque prudent ami aura fait redouter au directeur de la *Justice sociale ? Initium sapientiæ timor Domini.* En attendant, le mal fait au jeune clergé par l'exégèse téméraire et anti-traditionnelle de la *Justice sociale* est assez grand pour provoquer l'épigramme que décochait naguère aux Naudet, Dabry et consorts, un journaliste boulevardier, dans un article sur Pasteur, aussi illustre par sa foi que par son génie :

Nous vivons dans un temps où de petits abbés discutent si bien leur foi qu'ils ébranlent la nôtre, et mêlent si bien la science à la religion qu'ils nous font douter des deux.



IV

Erreurs de la « Justice sociale » sur la dévotion envers les Saints.

Les Saints ont la malechance de trouver en M. Noël Dossemond, prêtre et collaborateur de la *Justice sociale*, un ami très intolérant contre « certaines dévotions, qui ont trop facilement laissé germer près d'elles des plantes parasites ».

Il écrit donc dans la feuille de M. Naudet, et cette nouvelle recrue, casque en tête, la lance au poing, « s'essaie au gros échenillage à opérer » parmi les dévotions, dit la *Justice sociale* du 4 février 1905.

La prudence est nécessaire, lui a fait remarquer M. l'abbé Viviant :

> Sans doute ; mais, hélas ! toutes les superfétations que les prêtres instruits déplorent sont trop solides et — faut-il le dire ? — parfois trop lucratives, pour que même l'*imprudence* et l'*indignation* en viennent à bout. Dussions-nous étonner par nos révélations les âmes candides, il n'est pas mauvais d'être francs, pour ramener à nous les gens instruits et sérieux qui, tôt ou tard, font l'opinion.

Voilà qui promet, et Noël Dossemond tient ses promesses. Il s'en prend d'abord au Scapulaire du Mont-Carmel :

> En admettant, dit-il, la réalité de l'apparition (de la Sainte Vierge à Simon Stock), les paroles qui l'accompagnaient : « Ceux qui mourront avec ce saint habit sont assurés de ne pas aller en enfer », sont, *prises à la lettre*, invraisemblables.

Et d'abord, c'est faire du salut, grave affaire, une question de cordons solides (!!!).

On nous dit (1) : Si vous *devez être damné*, Dieu s'arrangera de manière à ce que votre scapulaire se brûle, se casse, soit arraché, etc. Qu'en savez-vous? De quelle mécanique inventée par vous faites-vous Dieu le valet? Voilà un parpaillot qui, en assassinant, reçoit de sa victime un coup mortel, et perd toute connaissance. La sœur de l'hôpital où l'on conduit ce bandit lui passe au cou le scapulaire marron ; il meurt avec ce préservatif. Plus d'inquiétude. *Eût-il commis dix meurtres et vécu en Sardanapale, il est garanti de l'enfer* (2). Autrement, on n'aurait pas pu le lui mettre! Encore une fois qu'en savez-vous?

Il y a mieux. Si vous lisez les petites brochures traitant du scapulaire, sur lesquelles un trop grand nombre juge de la beauté de notre doctrine, vous y verrez des faits miraculeux très jolis. D'après l'opuscule que j'ai entre les mains, (*Le Scapulaire* : en vente chez Paillart, Abbeville ; revêtu de légitimes approbations), avec le précieux morceau d'étoffe on se garantit, non seulement de l'enfer, mais aussi du feu, du tonnerre, des assassins, des cheminées branlantes, de l'eau et des tempêtes, par voie de conséquence. Cela probablement réussit d'autant mieux qu'on a des péchés mortels (3) ; car, sans ce dernier point, le scapulaire du Carmel n'aurait plus pour but de nous préserver des flammes éternelles, ce qui est sa fin capitale et la cause de son succès.

J'ai même assisté dans ma vie à une scène bizarre. On avait amené, en 1870, à l'hôpital, un soldat blessé, déjà dans le délire, à la suite d'une hémorrhagie. La sœur voulut lui imposer le scapulaire. Le mourant s'imaginant peut-être que c'était une corde pour l'achever, s'en défendait vigoureusement. A la fin, la sœur fut victorieuse : « Eh ! bien, maintenant me voilà tranquille », dit-elle. L'âme était sauvée. A quoi tient une éternité ! Qu'on m'accorde aussi quelques topiques citations prises dans la brochure dont je viens de parler.

C'est à croire que le scapulaire marron peut remplacer

(1) Qui, *on ?* Aucun prêtre sensé ne parle ainsi.
(2) Encore une fois, personne n'a soutenu ces extravagances, inventées à plaisir pour ridiculiser le Scapulaire.
(3) Ce sont là d'inqualifiables et irrévérencieuses faussetés.

avantageusement les ceintures de liège ou de caoutchouc à l'usage des baigneurs (1) :

« Une congréganiste, fervente, se baisse pour tirer de l'eau d'une citerne. Elle tombe,... on a peine à ramener avec des crocs le corps inerte... Les dents sont si serrées qu'on ne peut en arracher un scapulaire dans lequel elles sont enfoncées, la personne étant restée trois quarts d'heure dans l'eau ! » « En 1876, un enfant de cinq ans, enrôlé dans la confrérie du Carmel, tombe dans un puits qui avait trois mètres d'eau : au lieu d'enfoncer, le petit enfant... tend les bras... Ni le corps ni les habits n'avaient été mouillés ! » « Un malheureux, que poursuivait la tentation du désespoir, se jette dans la Seine. Il ne put jamais se noyer, quoiqu'il s'y reprît à deux fois. Il avait gardé son scapulaire » ! « Une désespérée se précipite dans la rivière ; quoiqu'elle ne sache pas nager, elle ne peut parvenir à se noyer et reste sur l'eau. Ce qui l'empêchait de se noyer, c'était son scapulaire. Elle l'arrache et s'enfonce ! »

Le scapulaire éteint également les incendies, etc...

Transportez ces faits dans Tacite ou Tite-Live : qui les accepterait ? (2)

On dit : C'est possible ! Il est possible qu'il se trouve des hommes dans la planète Mars : est-ce suffisant pour l'affirmer ?

On avouera que la comparaison est plus qu'irrévérencieuse. D'ailleurs, ces miracles ne sont imposés à la croyance de personne. Enfin, la « toute-puissance suppliante » de la Sainte Vierge ne peut-elle pas récompenser par de tels prodiges la piété filiale de ses vrais enfants ?

Il ne s'agit pas de persuader aux fidèles que « mourir avec le Scapulaire marron est une marque assurée de prédestination » — ce qui est absurde —, mais de leur montrer que la dévotion raisonnable du Scapu-

(1) Ces épigrammes, qui voudraient être spirituelles, ne détonnent-elles pas absolument sous la plume d'un prêtre ?

(2) Ni Tacite ni Tite-Live n'ont pu parler de prodiges semblables aux miracles de la Sainte Vierge par le Scapulaire.

laire, comme celle du chapelet, est une source de grâces précieuses et un moyen d'assurer son salut.

Mais voilà : Noël Dossemond « échenille, échenille », tant et si bien que la vraie dévotion est « échenillée » comme les abus, inséparables de toute bonne chose... et de la nature humaine.

Du reste, notre maître « échenilleur » oublie qu'il y a, dans chaque diocèse, un évêque ou un archevêque, et à Rome une Sacrée Congrégation des Rites et un Pape, pour s'occuper des « dévotions », pour en régler la pratique et les usages : personne n'a confié ce soin à Noël Dossemond, absolument dépourvu d'autorité en cette matière, qui n'a rien à voir avec la *Justice sociale.*

Il ne nous convient donc pas de suivre « l'échenilleur » Dossemond, dans toutes les phases « du procès intenté par lui aux dévotions puériles », comme parle, dans la *Justice sociale* du 8 juillet, un certain Larroque, pourfendeur, lui aussi, de quelque pratique imaginée à Saint-Etienne par les Pères Rédemptoristes.

Mais, après le Scapulaire, c'est saint Antoine de Padoue qu'exécute M. Noël Dossemond, *Justice sociale* de 1904, nº 590 :

La dévotion à saint Antoine de Padoue est « une dévotion par le trou de la serrure (?) » Que d'esprit, mes amis, que d'esprit et de quelle trempe !

Lisez l'explication de ce rébus, *Justice sociale* du 19 novembre 1904 :

Comment un érudit, désireux de pénétrer dans nos doctrines, ne regarderait-il pas le groupe représentant le moine, le livre et l'enfant, non comme une œuvre allégorique, mais comme une réelle vision faisant partie intégrante de l'enseignement catholique? Le voilà qui consulte une vie de ce saint et il cherche quelle circonstance capitale a pu doter *le monde entier* d'une pareille statue. Après les grenouilles qui se taisent et les poissons qui viennent écouter le saint, il

arrive en effet à cette découverte : « Un ami de saint Antoine de Padoue, admirateur légitimement passionné du vénéré religieux, eut la curiosité de le contempler *à travers la porte ou la serrure* de la chapelle, et aperçut l'enfant Jésus sur les bras de son dévot serviteur. »

Voilà tout. Un regard d'un frère quelconque, nature mystique, au vingtième degré impressionnable, au travers d'une fente (on voit tant de choses, avec de la bonne volonté par le trou d'une serrure !) a suffi pour doter des milliers de temples d'ex-voto, d'images, de statues en pierre, en fonte, en stuc, en marbre, où fidèlement le petit Jésus assis ou droit sur le livre, baise ou frôle de la main (la serrure n'a pas tout déterminé) le visage illuminé du thaumaturge. Et c'est sur une preuve de cette trempe que s'appuie généralement le monde dévot !

Un seigneur du Limousin, témoin oculaire du miracle immortalisé par la peinture et la sculpture, n'est pas du tout « un frère quelconque » et mérite d'être cru.

Puis, dans la *Justice sociale* du 1er avril 1905, c'est la communion des *neuf vendredis*, à propos de laquelle M. Noël Dossemond, qui l'appelle « une panacée incroyable », n'attaque pas la dévotion au Sacré-Cœur, oh ! non, mais les faits plus ou moins discutables auxquels elle doit son origine :

J'ajoute et je répète encore, avec tous les théologiens et les médecins, que les hallucinations pieuses s'allient très bien avec la bonne foi et peuvent naître dans la plus sainte des âmes.

Or, une religieuse de Paray, Marguerite-Marie, fortement éprise de l'amour de Jésus et encouragée par son confesseur le Père de la Colombière, jésuite, a donné de mémoire le récit des longues et incessantes conversations, *plus ou moins mystiques*, qu'elle aurait eues avec Notre-Seigneur.

Tout cela a-t-il eu lieu ?

Il faut s'en rapporter à la voyante et à elle seule (1), et il est impossible de contrôler son témoignage. Nous ne pouvons

(1) Oui, mais elle est Bienheureuse.

être assurés qu'elle n'a pas pris, au moins parfois, ses imaginations pour des réalités, ni qu'elle ait rapporté fidèlement, si tous ces entretiens ont eu lieu, ce qu'elle aurait entendu très longuement (il y a tout un volume), de la bouche du Maître.

Des révélations, en effet, ont des parties tellement étranges que jamais le texte *vrai* et complet n'a été communiqué aux conteurs qui ont voulu *publier* le récit *intégral* des visions de la Bienheureuse.

Et que d'autres *points d'interrogation* qu'il n'entre pas dans ma pensée de résoudre ici ! Est-ce que vraiment Notre-Seigneur a désigné Louis XIV, qui venait d'incendier tout le Palatinat, d'humilier le Pape pour une vétille d'amour-propre, d'imposer la formule *hérétique* (1) de 1682, etc., pour son lieutenant sur terre et lui a promis partout victoire, pourvu qu'il mît sur ses étendards un cœur dessiné par une religieuse alors inconnue ?

Voici encore une autre dévotion « échenillée » par M. Noël Dossemond, dans la *Justice sociale* du 30 septembre 1905 :

Dans une grande paroisse de la Haute-Loire, c'étaient des reliques de la Sainte Vierge. Une paire de babouches en cuir de Cordoue et approchant — quelle excellente marchandise ! — deux mille ans ! Les cordonniers n'en font plus de cette force. — Une petite statuette de la Vierge apportée, disait le cicérone (2), par... le prophète Jérémie, etc.

Il faut reconnaître, pourtant, que la *Justice sociale* elle-même a reculé devant « l'échenillage » violent que Noël Dossemond pratique à outrance. Il nous le dit dans une *Lettre confidentielle* (?) aux lecteurs de la *Justice sociale,* 21 octobre 1905 :

Evidemment, le monde, qui ne fait guère partie de la clientèle de la *Justice sociale*, mais sous le cristallin duquel ce journal peut tomber, est à respecter.

(1) Elle ne l'était pas alors ; elle ne l'est que depuis 1870 et pour un article seulement sur les quatre de 1682.

(2) Le « cicérone » est-il un prêtre ? Et tout cela, emprunté à un écrivain irréligieux, est-il exact, authentique ?

Voilà pourquoi mon dernier article sur les reliques, intitulé : *Ce qu'on pense de nous*, a été *écourté* par le rédacteur en chef, très légitimement, je le reconnais sans peine. Oiseau aventureux dont on a coupé la queue, un peu les ailes, pour qu'il puisse tenir dans la cage.

Assurément, je ne peux pas vous désigner en détail, sans m'exposer à la même censure, ce que renfermaient les parties supprimées. Je vous soumets simplement une réflexion (c'est le but du présent article) en vous priant d'y joindre une résolution. Voici :

Dans les endroits mis à l'écart, je nommais tout naïvement une relique de Notre-Seigneur et une autre de la Sainte Vierge, toutes deux fort célèbres. La première a eu les honneurs d'un mandement d'évêque, d'un monument à C..., où, pendant des siècles on l'a adorée, entourée de cierges et d'offrandes. De grands théologiens, tels que Suarez, Salmeron, Tolet, etc., ont disserté longuement sur sa haute valeur ; la relique a donné son nom au pays où les foules sont venues la vénérer pendant des siècles. (C... vient de *caro rubra*).

L'autre relique, relevant de la Sainte Vierge, a également fourni le nom au gros bourg où on lui a depuis longtemps rendu de grands honneurs, (S... *de sanctum lac*). Saint Bernard, au dire de ses historiens, participa à ce précieux talisman, que quinze sanctuaires se disputent l'honneur de posséder. Il nous vient d'un prisonnier des Turcs, qui l'aurait obtenu de ses vainqueurs !

On croit, sur parole, un croisé quelconque et un musulman ; si tant est qu'ils aient parlé !

Si de pareilles et aussi vénérables antiquités ne peuvent pas même être appelées par leur nom dans la *Justice sociale*, sans risquer de *scandaliser* les uns et d'*émouvoir joyeusement la rate des autres*, aux dépens de la crédulité de certains catholiques, comment veut-on que les érudits incrédules, qui n'ont pas à se gêner, ne nous prennent pas en pitié ?

Ils ont tort, voilà tout.

Faut-il s'étonner, qu'en termes courants, les pasteurs protestants, avec quelque apparence de raison, blâment l'*idolâtrie romaine*, confondant ce qu'enseigne l'Eglise avec

ce qu'inventent les hommes, et ce que rêvent des visionnaires de la trempe de Catherine Emmerich ?

« L'idolâtrie », n'en déplaise à M. Noël Dossemond, n'a rien à voir dans le culte, même exagéré, de reliques non authentiques : on les vénère, on ne les *adore pas* (1).

Mais écoutons les propos belliqueux de notre impitoyable « échenilleur » :

Je suis d'avis qu'il faut en finir, et résolument démolir des *fétiches*, qui n'offrent aucune espèce d'authenticité acceptable et frisent le ridicule, pour ne pas dire qu'ils le dépassent. Dût-on recevoir des coups, il faut purger notre culte, si beau et si raisonnable, de toutes les superfétations que la *bêtise* ou la spéculation y ont introduites à la faveur de notre *candeur ancestrale.*

Voyez-vous les catholiques, « idolâtres » tout à l'heure, passés maintenant à l'état de « fétichistes », avec la « bêtise » d'une « candeur ancestrale » ?

Dans la Loire, un brave curé exposait chaque année un fort fragment du bras de saint Pierre. Ce morceau d'os était par son origine récente *absolument invraisemblable.*

Comment, je vous le demande, un os peut-il être *absolument invraisemblable*, et surtout « par son origine récente » ? Il est authentique ou non, voilà tout.

Un prêtre, ami du curé, conseillait à ce dernier de s'en défaire sans bruit : « Ah, mon ami, répondit sans malice le brave desservant, *cette relique bien menée nourrit son homme* » !!!

Ce motif de *vitesse acquise* (?) et d'intérêts à sauvegarder, assez rare heureusement, n'est capable d'entretenir un engouement qu'aux dépens de la foi et de la dignité de

(1) Dans une Conférence qui a été imprimée, *les Orientations nouvelles de la pensée religieuse*, M. l'abbé Brugerette parle « d'idolâtrie » à propos de saint Antoine de Padoue et de saint Expédit. — Est-cs que Noël Dossemond ne serait que le masque de M. l'abbé Brugerette ?

l'Eglise. Le plus divin des pavillons dans l'esprit public couvre la dernière des marchandises. Prêtres, nous *avons tous le devoir* d'arrêter cette contrebande...

N'en déplaise à « l'échenilleur » Dossemond, « le devoir d'arrêter cette contrebande », si « contrebande » il y a, est « le devoir » de l'autorité compétente, et non pas de la *Justice sociale.*



On le lui a dit dans la *Vérité française* du 4 octobre 1905, où M. Th. D. (Delmont), docteur ès-lettres, a prestement relevé un article de Noël Dossemond, dans la *Justice sociale* du 8 juillet, sur *saint Louis de Gonzague.*

Est-ce une « dévotion puérile », disait M. Delmont à notre « échenilleur », que celle de saint Louis de Gonzague, patron de l'enfance et de la jeunesse catholique, et cela de par l'Eglise de Dieu ?

« Voici comment parle M. Noël Dossemond, un abbé, s'il vous plaît, comme vous allez le voir :

Ce n'est jamais sans *mauvaise humeur* que je lis la légende de saint Louis de Gonzague, sur lequel j'ai à parler à mes jeunes gens chaque année.

« Suit un abrégé de la légende du bréviaire et de la vie si connue du grand saint vénéré de tous. »

Le bréviaire, reprend Noël Dossemond, ajoute que Louis de Gonzague n'éprouva jamais aucune tentation ni aucun trouble de l'âme. Cette chance n'est pas abordable pour nos élèves.

Ainsi, une grâce exceptionnelle du ciel, c'est « une chance ! »

Quand donc, me disait un Père Jésuite, fera-t-on le récit des *défauts* de Louis de Gonzague ?

Comme si les « défauts » des saints, alors même qu'ils en auraient eu, devaient être proposés comme modèles à la jeunesse ! D'ailleurs, ce « Père Jésuite » invoqué par Noël Dossemond est-il bien authentique ? Les Pères Jésuites sont trop avisés pour démolir leurs « saints » et dire à Noël Dessemond :

Quand donc fera-t-on le récit des défauts de Louis de Gonzague, au lieu de le transformer en une *image diaphane* de dévotion ? *Petit météore nébuleux*, impalpable, qui ne peut servir de modèle.

Cette « image diaphane », ce « petit météore nébuleux » sentent leur Noël Dossemond d'une lieue.

Notre « échenilleur » continue :

Voyez-vous d'ici les étudiants de la rue des Postes copiant saint Louis de Gonzague ? Comme lui, demeurant sans bouger de 8 heures à midi, se contentant d'un dîner de 30 grammes, et *détournant les yeux de leur maman*, dormant sur des débris d'assiettes et de carafes ? Excellent moyen pour travailler et se préparer aux concours ! Un écolier qui persévèrerait dans de tels caprices serait mis à la porte avant un mois. Des parents ou des maîtres qui supporteraient les *excentricités* que, bien à tort, on prête au patron de la jeunesse, mériteraient d'être enfermés à Bicêtre.

En supposant qu'il plaise à Dieu qu'un enfant faible ne mange jamais son soûl, demeure avec la faim, ce dont il est plus que permis de douter, est-il vraisemblable que les père et mère, les surveillants de Louis aient toléré de telles habitudes ? Comment admettre aussi qu'il s'est trouvé des *énergumènes* pour le flageller, quand il entrait en agonie ?

Ne pourrait-on pas une bonne fois débarrasser la vie de ce brave enfant de cet amas de *puérilités qui font rêver aux fakirs de l'Inde ?*

Les Pères Jésuites sont de taille à défendre leur héros contre l'hypercritique de M. l'abbé Noël Dossemond. En tout cas, ce sont eux qui sont visés, pour avoir autorisé, supporté « les excentricités » de saint

Louis. Ce sont eux qui ont « mérité d'être enfermés à Bicêtre », pour avoir eu « des énergumènes flagellant » un moribond et fait insérer dans le bréviaire « cet amas de puérilités qui font rêver aux fakirs de l'Inde ».

« Jésuites et catholiques sensés, disait M. Delmont, protesteront avec indignation contre cet odieux travestissement d'une des plus grandes gloires de la sainteté.

« Ah ! si tous nos étudiants de la rue des Postes et d'ailleurs étaient des Louis de Gonzague, comme nous serions ravis, non pas de les « mettre à la porte », mais de les garder, pour embaumer nos écoles du parfum de leurs vertus et affronter sans crainte tous les examens ! »

Du reste, saint Louis de Gonzage, élève du Collège Romain en 1587, y soutenait, à dix-neuf ans, plus de vingt thèses avec une intelligence et un éclat qui lui valurent les compliments de deux cardinaux présents.

« Parler de « Bicêtre, » à propos des maîtres de saint Louis de Gonzague, et « d'énergumènes » à propos de ceux qui auraient « flagellé » l'agonisant (1), c'est d'une suprême impertinence. Et le Curé d'Ars, alors, avec ses disciplines de fer, était un « énergumène », un fou ? Des « énergumènes », des fous, tous les héros de la mortification chrétienne !

« Ah ! comme saint Paul avait raison de dire que la sagesse des chrétiens est « folie » pour ceux qui n'ont pas la foi, ou qui la perdent étrangement !

« Mais continuons la lecture de l'abbé Noël, expectorant sa « mauvaise humeur ».

Abandonnons les impossibilités, les affirmations gratuites de chroniqueurs à *cerveau obtus et comprimé.*

(1) Notez que le bréviaire dit que saint Louis demanda à être flagellé, *flagellis cœdi*, mais non pas qu'il fut flagellé.

« Voilà bien arrangés, les auteurs de la légende du bréviaire et des nombreuses vies de saint Louis de Gonzague, écrites la plupart par des Jésuites !

Où a-t-on pris l'assurance que Louis de Gonzague ne commit jamais de *péché*, que Dieu lui enleva les tentations, sources de mérite ?

Mais c'est son confesseur, M. Noël, c'est son confesseur, le cardinal Bellarmin en personne, qui affirma que saint Louis n'avait jamais commis de « péché mortel » ! Et c'est Dieu qui le récompensait de son vœu de chasteté et de ses efforts pour garder la belle vertu, en « lui enlevant les tentations », comme autrefois à saint Thomas d'Aquin !

Quand il était avec sa mère, a-t-on toujours regardé à travers la serrure pour savoir si les yeux de l'un et de l'autre ne se rencontraient jamais ?

Un enfant qui n'est pas perverti, ingénu, *met-il du mal* à cet acte si naturel de regarder une mère ?

Mais qui donc y en a mis ? Ce n'est point saint Louis de Gonzague, qui « ne détournait pas les yeux de sa maman », comme l'écrit M. Dossemond, mais qui ne la regardait pas, qui ne levait pas les yeux par modestie, par mortification : ce qui n'a jamais voulu dire que « regarder une mère fût un mal ».

Un bambin de *neuf* ans, si précoce soit-il, peut-il distinguer entre le mariage et la virginité ? Quand on fait à Dieu une promesse, encore faut-il savoir ce qu'on promet.

Saint Louis de Gonzague le savait parfaitement, comme d'autres saints, qui, tout jeunes, avaient fait vœu de virginité. Noël Dossemond n'oublie qu'une chose, ce qu'il appelle « la chance », ce que tous les catholiques nomment la *grâce*, avec ses lumières divines rayonnant dans les âmes pures et profondes d'enfants bénis du ciel.

Je rends justice aux jésuites que je connais ; tous sont unanimes à désirer, avec Pie X, une refonte des narrations, trop souvent enfantines, du bréviaire, en particulier à la fête de saint Louis de Gonzague. Et *sainte Rose de Lima*, et *saint Nicolas*, etc.

Voyez ce que c'est que la mauvaise « chance » ! L'auteur de ces lignes connaît des Jésuites par centaine, et il n'en a trouvé aucun, absolument aucun, qui n'ait été scandalisé de l'article de Noël Dossemond sur *saint Louis de Gonzague.*

Il n'y a pas que les Jésuites à s'en indigner : tous les catholiques sincères ont estimé absurde cette conclusion :

Les prêtres, gens sérieux, qui comprennent l'importance de la prière, sont heureux de trouver dans le bréviaire le sublime de la poésie et l'éloquence de l'homélie patristique ; *quand les délivrera-t-on de l'obligation bizarre de débiter*, par devoir, des *contes de fées et des excentricités de brahmanes et d'Aïss-a-ouas ?*

La lutte est inégale. Sous le rapport des meurtrissures volontaires et de l'inertie extatique, la pagode bouddhiste l'emporte sur la chapelle chrétienne.

Voilà donc les légendes du bréviaire, approuvées par l'Eglise depuis plusieurs siècles, et qu'un prêtre ose traiter de *contes de fées et d'excentricités de brahmanes et d'Aïss-a-ouas* », à peine supérieures à ce dont vit « la pagode bouddhiste » !

Il suffit de signaler de pareilles insanités, ajoutait M. Delmont, pour que tout le monde en soit scandalisé. Et voilà le journal qu'on nous accuse d'attaquer, de « combattre pour ne pas le connaître » !

Nous ne le connaissons que trop.

Nous ne savons que trop que trente-cinq grands séminaristes de Saint-Flour y sont abonnés.

Nous ne savons que trop que cela révolte curés, archiprêtres et doyens, qui nous ont chargé de dénoncer et de flétrir ce scandale.

Car, hélas ! les jeunes gens se laissent griser par ces théories, plus ou moins rationalistes, sous prétexte d'être modernes et scientifiques.

***

D'ailleurs, les lauriers du grand « échenilleur » Noël Dossemond devaient empêcher de dormir Tartelin, puisque Tartelin, dans la *Justice sociale* du 16 septembre 1905, s'en prenait au curé d'Ars lui-même.

Oui, au lendemain de la solennelle béatification du Bienheureux Jean-Marie Vianney, le 8 janvier 1905, à Rome ; au lendemain des fêtes splendides célébrées en son honneur à Lyon, Dardilly, Ecully, à Belley, surtout à Ars, où s'étaient rendus dix-huit cardinaux, archevêques et évêques, un millier de prêtres et 20 à 25,000 pèlerins ; au lendemain de la proclamation, par le Pape Pie X, du Bienheureux Curé d'Ars comme Patron de tous les curés de France (1), Tartelin osait écrire :

Je vais débuter par un formidable paradoxe : Le Bienheureux Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars, *a fait beaucoup de mal à l'Eglise de France.*

Ce n'est pas « un formidable paradoxe ».

C'est une formidable insanité.

Pourquoi, en effet, et comment un saint, modèle de toutes les vertus sacerdotales, piété angélique, mortification incroyable, zèle ardent des âmes, charité ingénieuse et inépuisable, aurait-il pu « faire beaucoup de mal à l'Eglise de France ? »

Ecoutez Tartelin :

(1) Voir un article de M. Delmont dans la *Vérité française* du 6 décembre. Il ne nous en voudra pas, si nous usons du droit de le suivre, en le complétant.

D'un fait de sa vie d'étudiant, *on a tiré à temps et surtout à contre-temps, des conclusions déplorables.* Il faillit être refusé à l'examen de l'admission aux ordres majeurs, du moins on délibéra sur son cas ; en un mot, cela n'alla pas tout seul. L'on ne contestait pas sa régularité, sa piété ; chacun se faisait un devoir d'y rendre hommage. Mais il fallait bien reconnaître que, sur le terrain des études, l'abbé Vianney était *plutôt inférieur*, et un instant ses supérieurs hésitèrent.

Et parce qu'il s'est trouvé un Jean-Baptiste Vianney qui était pieux et peu instruit, *on* s'est imaginé que la *piété suffisait pour être un bon prêtre,* et l'*on* ne s'occupait que peu ou point de l'instruction, ni même de l'intelligence. Tout le monde peut réciter des prières ; mais tout le monde ne peut pas tenir un raisonnement ; et, parfois, trop souvent, l'*on* a sacrifié le raisonnement à la prière.

Admettons un instant comme vrais les faits allégués sans preuve par notre Tartelin de la *Justice sociale :* en quoi prouvent-ils que « le curé d'Ars a fait beaucoup de mal à l'Eglise de France » ?

Si « l'*on* a tiré à temps et à contre-temps surtout, des conclusions déplorables d'un fait de sa vie d'étudiant », est-il responsable, en quoi que ce soit, de ces « conclusions déplorables, tirées à temps et à contre-temps surtout ? » Pas plus que des sottises de Tartelin.

Est-il responsable, en quoi que ce soit, de l'erreur de ceux qui se sont « imaginé que la piété suffisait pour être un bon prêtre », alors que saint Paul demande « la piété avec la science suffisante, *pietas cum sufficentia* », et que le saint Curé d'Ars a travaillé plus de vingt ans, avec l'acharnement le plus méritoire, pour acquérir cette « science suffisante » ? Est-il responsable, en quoi que ce soit, de la conduite de ceux qui auraient « sacrifié le raisonnement à la prière » ? Personne ne fut plus empressé que M. Vianney, dans

son humilité vraiment héroïque, à rendre hommage à la science, à l'éloquence d'un P. Lacordaire et de tant d'illustres personnages, qui, mieux inspirés que Tartelin, ne craignaient pas d'aller à Ars demander des lumières à ce prêtre soi-disant « inférieur » et disant de lui-même : « On s'est servi pour former le curé d'Ars d'une oie, d'une dinde et d'une écrevisse. »

Mais où donc Tartelin a-t-il vu « tirer à temps et à contre-temps des conclusions déplorables d'un fait de la vie d'étudiant » de Jean-Marie Vianney? Où donc, dans l'Eglise de France, s'est-*on* imaginé que « la piété suffisait pour être un bon prêtre ? » Il faudrait citer les endroits, les grands Séminaires où, « parfois, trop souvent, l'*on* a sacrifié le raisonnement à la prière ». Une assertion en l'air de Tartelin n'est qu'une assertion gratuite : *quod gratis asseritur gratis negatur.*

D'autant plus qu'il y a là une injure aux vénérables Sulpiciens, aux vénérables Lazaristes, qui dirigeaient, les premiers vingt-quatre, les seconds vingt-deux grands Séminaires, et aux prêtres séculiers qui, dans les autres diocèses, étaient choisis parmi les membres les plus éminents du clergé, pour être préposés à la formation de la jeunesse cléricale. Tout le monde sait qu'après les premières heures difficiles du commencement du XIXe siècle et du rétablissement de l'Eglise en France par le Concordat, on a partout fait des efforts pour élever le niveau des études ecclésiastiques. Ces efforts ont été plus grands que jamais, précisément depuis la mort du curé d'Ars, sous le second Empire, avec les Dupanloup, les Pie et les Darboy, sous la troisième République avec les Bourret, les Freppel, les Perraud, les Meignan, les Fuzet, les Le Camus, les Douais, les Latty, les de Cabrières, les Universités catholiques enfin de Paris,

Lyon, Lille, Angers, Toulouse, qui existent de par la loi du 12 juillet 1875 et ont pour but principal de former d'excellents professeurs, gradés et diplômés, pour les grands Seminaires d'abord et puis pour les petits Séminaires et Collèges libres, où se recrute le clergé. Ce sont là des faits publics, éclatants.

De quel droit donc Tartelin écrit-il :

Confiants *sur* (1) cette prétendue infériorité du curé d'Ars, beaucoup de bons prêtres ont lancé dans le sacerdoce *des enfants* chez qui *l'apparence de piété suppléait à tout.* Et aujourd'hui encore ce système, moins pratiqué cependant, n'est pas tout à fait abandonné. On a vu, on voit des directeurs d'école cléricale redouter comme peste les *examens de fin d'études*, les baccalauréats, licences, etc.

Cette « horreur » des diplômes n'a guère existé que dans l'imagination de Tartelin, et alors même que quelques « bons prêtres » se seraient fait illusion sur « la piété, suppléant à tout », des enfants destinés au sacerdoce, ils n'ont jamais, que je sache, invoqué l'exemple du curé d'Ars, trop extraordinaire et trop miraculeux pour être allégué comme une raison décisive dans l'épreuve ordinaire des vocations sacerdotales.

Tartelin, qui prône la science avec tant de fracas, et en veut terriblement à l'ignorance du clergé, ne fait-il pas lui-même preuve d'ignorance en plus d'un endroit de son article ?

Je suis persuadé pour ma part, dit-il, que le cas du curé d'Ars a été fort exagéré, sinon dénaturé ; qu'il manquât de science, soit ; il avait étudié quelque peu à la diable. Son principal maître avait été le *curé de Dardilly.*

Or, tout le monde sait, excepté M. Tartelin, que c'est le vénérable M. Balley, curé d'*Ecully*, et non pas de Dardilly, qui fut, pendant près de quinze ans, le

(1) *Confiants sur* est d'une correction plus que douteuse.

« principal » et presque « l'unique » maître du Bienheureux Jean-Marie Vianney.

Ce ne sera pas, ajoute Tartelin, *injurier à la mémoire* (faute de français, si ce n'est pas une coquille) de cet excellent prêtre, de supposer qu'il n'était pas grand clerc. Au XVIIIe siècle, la *science* ecclésiastique habitait peu les presbytères de campagne.

D'abord, M. Balley est bien un peu du XIXe siècle, puisqu'il n'est mort qu'en 1818. Et puis, les excellents travaux de M. l'abbé Sicard sur le *Clergé français avant 1789* pourraient apprendre à M. Tartelin, qui l'ignore, que, bien des bénéfices et des cures étant donnés au concours avant la Révolution, le nombre des « curés de campagne » docteurs en théologie, en droit canon, au XVIIIe siècle, était bien plus considérable qu'aujourd'hui. Enfin, M. Balley, « excellent prêtre », était aussi excellent « maître » ; il avait été, avant 1789, membre de la Congrégation des chanoines de Sainte-Geneviève et régent au Collège de Senlis. Il eut l'honneur de former, en même temps que le futur curé d'Ars, le futur évêque de Dubuque, Mgr Loras, « l'apôtre de l'Ouest », comme on l'appelle aux Etats-Unis.

Tartelin, le redresseur des ignorantins, fait encore preuve d'ignorance, quand il affirme du curé d'Ars :

Qu'il manquât d'intelligence, c'est ce que n'admettront jamais ceux qui ont lu *ces délicieux opuscules où la solidité du fond le dispute au gracieux de la forme*. Quand on pense et que l'on écrit de cette façon ; quand on est approuvé et applaudi par un Lacordaire ; quand on groupe autour de sa chaire un auditoire toujours avide de vous entendre, on ne peut pas être, on n'est pas un imbécile.

Eh non, certes, le curé d'Ars n'était pas « un imbécile » et, en dehors des lumières surnaturelles qui éclairaient cette âme sacerdotale, elle avait un bon sens

exquis, une finesse remarquable, une rectitude de jugement très rare. Mais tout de même, « les délicieux opuscules, où la solidité du fond le dispute au gracieux de la forme », ne sont pas du curé d'Ars.

Les *Sermons* seuls lui appartiennent : le reste a été rédigé par M. l'abbé Monnin.

Enfin, le rédacteur de la *Justice sociale* qui a nom Tartelin a manqué une belle occasion de se taire, quand il a dit :

Mais ce qui vaut mieux que le diplôme, c'est *la science* elle-même. Le curé d'Ars dirait aux prêtres d'aujourd'hui que la science est pour eux *une des conditions de la sainteté.* Et, en effet, le prêtre doit suivre son siècle sur le terrain où Dieu conduit le siècle. Il ne sera vraiment le sel de la terre que s'il se mêle à cette terre. Et la science joue, à l'heure actuelle, un rôle prépondérant.

Non, le curé d'Ars ne dirait pas plus aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, que « la science est une des conditions de la sainteté » ; que « la science joue un rôle prépondérant ». Ce serait exclure de la « sainteté », accessible à tous dans le sacerdoce comme dans les conditions les plus vulgaires, le curé d'Ars lui-même, s'il revenait au monde, et tous les bons prêtres auxquels leurs facultés ne permettent pas de devenir « des savants ». Il suffit qu'ils aient « cette science des saints, *scientiam sanctorum* », qui ne ressemble en rien à « la science du siècle » et qui la domine de toute la hauteur qui sépare le surnaturel du naturel. Aussi Son Eminence le cardinal archevêque de Paris pouvait-il dire le 21 novembre 1905, en recevant à Saint-Sulpice l'adresse de respectueux dévouement de tout son clergé, à l'occasion de la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat :

Pour nous aider à traverser ces circonstances difficiles,

nous aurons toujours devant les yeux deux souvenirs de notre passé : celui, d'abord, *du curé d'Ars, qui réussit, par la seule influence de son zèle sacerdotal et de sa piété*, à faire régner l'Evangile dans les âmes qui lui étaient confiées, en nous donnant l'exemple de toutes les vertus sacerdotales ; celui, ensuite, de ces prêtres, nos ancêtres, auxquels vous faisiez allusion, qui, il y a cent ans, surent lutter courageusement, jusqu'à la mort, pour la sainte autorité de l'Eglise (1).

Rien de plus opposé aux théories de M. l'abbé Naudet dans son livre *Vers l'avenir*, p. 68 :

La formation (du clergé) est trop exclusivement cléricale et pas suffisamment *humaine*, parce qu'on habitue trop le jeune homme qui sera prêtre un jour à ne voir dans son ministère que le côté surnaturel, ou, plus exactement, le côté purement religieux.

Et c'est un prêtre qui a écrit ces lignes antisacerdotales !

Voici, d'ailleurs, la réponse opportune et typique que font à la *Justice sociale* les *Annales d'Ars*, décembre 1905. Après avoir rappelé les brochures de Mgr Turinaz : *Les périls de la Foi et de la Discipline dans l'Eglise de France* et *Encore quelques mots sur les périls de la Foi*, elles citent cette lettre d'un « homme compétent, auteur de plusieurs ouvrages de valeur », écrivant de Paris, le 6 novembre, à propos du clergé contemporain, dont il ne méconnaît pas du reste le mérite chez un très grand nombre :

« L'atmosphère révolutionnaire où il vit depuis cent ans l'a profondément pénétré ; il est tout imprégné de ces

(1) Voici ce qu'écrivait, en décembre 1905, un vénérable missionnaire, avec preuves à l'appui, tirées d'exemples de curés pieux et saints :

« Si j'ai indiqué comme remède *presque unique* aux maladies morales et sociales, le suivant : « Il faut des saints, des hommes « de prière, d'humilité, de pénitence; que l'on nous donne des « curés d'Ars et la France sera sauvée ! » c'est que je crois ce remède, sinon l'unique, au moins le plus efficace.

« principes modernes », c'est-à-dire révolutionnaires, où s'est épanoui le Kantisme et dont les fruits contemporains sont le criticisme et le loisysme. L... s'inspire de l'école de Tubingue de fondation protestante, qui est devenue avec Baur, au XIXe siècle, un atelier de démolition de nos Livres Saints. Mais Baur n'a fait que leur appliquer la méthode du protestant Kant, élève lui-même du protestant Leibniz et du juif Wolf.

« Un professeur de Tubingue, Meyer, un juif ! vient de publier une nouvelle attaque contre nos Livres Saints. L... n'a rien eu de plus pressé que d'en donner la traduction française : voilà comment... etc...

« Et dire que notre clergé français — du moins les dernières couches — va s'abreuver à ces sources empoisonnées, faites des *virus* combinés de Luther, de Rousseau, de Kant et du Talmud !... « Ça fait trembler ! » dirait le Bienheureux... Devenons des saints, prions, soyons *humbles*, *humbles* surtout et Dieu nous fera voir clair, comme il faisait voir clair au Bienheureux Vianney ! Et si nous voyons clair, nous aurons une sainte horreur pour ces doctrines de mensonge et de ténèbres, qui rayonnent de l'Enfer pour nous y ensevelir à notre tour avec les âmes qui nous sont confiées ! Car ce ne sont pas seulement les prêtres qui sont menacés, mais tous les catholiques ! .. L'œuvre est capitale ; c'est par le prêtre que vit la société chrétienne : si le prêtre périt, la société périt avec lui ; « *si sal* .. » Mais aussi il faut que les prêtres qui disposent du « bon sel », c'est-à-dire de la vraie doctrine, le distribuent aux catholiques, déjà à demi empoisonnés, et c'est ce que je tâche de faire ; le libéralisme de P... du S... de la Q... des abbés N. D. (1), et en général des abbés démocrates, ce libéralisme, ce démocratisme, ce criticisme, tout cela se tient, se donne la main, parce que tout cela a une commune origine : l'orgueil, qui veut nous hisser au niveau de Dieu ! Dénonçons cet orgueil, rappelons à tous le grand devoir de l'humilité ; c'est ce que vous faites en présentant aux prêtres le Bienheureux Vianney, type achevé d'humilité, d'oubli de lui-même ; c'est ce que j'essaie de faire en rappelant aux catholiques l'inanité de leurs efforts pour se sauver sans Dieu. »

(1) Il s'agit de *la Quinzaine*, des abbés Naudet et Dabry.

Voilà des paroles d'or, encore qu'elles ne ménagent à personne les amertumes de la vérité. Un prêtre belge placé à la tête d'une œuvre très florissante nous mande en même temps : « Mais ne pourriez-vous pas préciser davantage, signaler ces démocrates, ces américanistes, ces partisans du S. (1) etc.. dont l'influence sur le clergé et les *Séminaires* est si désastreuse ? Comment les jeunes prêtres ne se persuaderaient-ils pas que de nouvelles méthodes sont nécessaires, que les anciennes ne valent plus rien, que le prêtre doit se mêler au peuple et prêcher une doctrine en harmonie avec les besoins du jour, etc., etc., quand ils l'entendent répéter du matin au soir ? Ne faudrait-il pas surtout prémunir *contre la lecture de certains journaux*, de presque tous les journaux, qui font tant de mal au clergé ?... » Dans cette Chronique comme ailleurs, nous avons souvent dit ces choses ; nous les avons diluées pour ne suffoquer aucun de ceux qui pouvaient avoir quelque voile pour ces vents d'erreur. Quoique notre langage essayât d'être sans aigreur, il ne réussit pas toujours à persuader les victimes des « infiltrations ». Un des prêtres les plus éminents et les mieux informés de France nous écrivait naguère à leur propos : « Quelle flamme chez ses adeptes ! On peut dire de leur livre ce qu'on disait de la fontaine antique : *qui bibit inde, furit.* »

Il y a bien là des allusions à la science, mais non pas à « son rôle prépondérant » à l'heure actuelle. J'en suis désolé pour Tartelin, pour la *Justice sociale*, qui, au lieu de démolir les saints, « d'écheniller les dévotions » inoffensives, feraient bien mieux de garder toute leur « indignation » contre les sectaires odieux, qui veulent supprimer, non pas les abus de la dévotion, mais la dévotion elle-même et la religion quinze fois séculaire de notre chère et bien-aimée France.

(1) Du *Sillon*.

V

Erreurs de la « Justice sociale » sur les questions sociales.

Il semble qu'un journal catholique, créé par un prêtre, pour faire pénétrer partout à flots abondants la lumière « sociale », se devrait à lui-même de n'enseigner que la stricte vérité, d'autant plus que le terrain social est glissant et la pente rapide vers le socialisme, le collectivisme, si vivement condamné par Léon XIII, précisément dans cette Encyclique *Rerum novarum, sur la Condition des ouvriers*, dont se réclame à chaque instant M. l'abbé Naudet.

***

« *Le premier principe à mettre en relief*, dit Sa Sainteté Léon XIII, *c'est que l'homme doit prendre en patience sa condition ;* il est impossible que dans la société civile tout le monde soit élevé au même niveau. Sans doute, c'est là ce que poursuivent les socialistes ; mais contre la nature tous les efforts sont vains.

« L'erreur capitale dans la question présente, c'est de croire que les deux classes soient ennemies nées l'une de l'autre... Dans la société, les deux classes sont destinées à s'unir harmonieusement

« Quelles que soient les vicissitudes par lesquelles les formes du gouvernement sont appelées à passer, il

y aura toujours entre les citoyens ces inégalités de conditions sans lesquelles une société ne peut ni exister ni se concevoir (1). »

Eh bien, est-ce que le premier souci de la *Justice sociale* « est de mettre en relief que l'homme *doit prendre en patience sa condition* » et supporter avec résignation « des inégalités » nécessaires à « l'harmonie » sociale?

Au contraire, la *Justice sociale* a pris à cœur de faire sentir plus vivement ces « inégalités », de les présenter aux travailleurs comme des « injustices » sociales, contre lesquelles il faut protester, sans « patience » ni résignation.

« Nous croyons, disait M. l'abbé Naudet dans la *Justice sociale* du 15 juillet 1893, que le mal présent a sa source dans *une violation constante des lois de la justice.* »

Le 3 mars 1894, M. Naudet écrivait encore dans son journal :

« *L'injustice* est partout : injustice dans les lois ; injustice dans les mœurs ; injustice dans les *conditions même de l'existence* » : ce qui semble aller à l'encontre des paroles mêmes de Léon XIII, citées plus haut.

Quant à la « patience » et à la résignation, voici comment les traite la *Justice sociale* du 15 juillet 1893 :

« Nous n'avons jamais placé notre idéal dans une société qui se contenterait de mettre la *résignation* à la base et la charité au sommet. »

Dans un *Discours* prononcé à Liège et reproduit par le *Bien du peuple*, 4 décembre 1893, M. l'abbé Naudet disait encore : « La *résignation* certes est une très belle vertu ; mais quand on nous dit : Il faut vous résigner, au Ciel vous serez heureux, cela ne suffit pas. »

(1) Encyclique *Rerum novarum.*

« Citoyens, citoyennes, disait M. Naudet à Angers et à Lille, en avril 1895, je suis de l'Eglise d'aujourd'hui et non de celle d'il y a cent ans (1) !... Le Paradis, je le veux donner tout de suite en attendant l'autre. »

On ne saurait contredire plus formellement « le premier principe à mettre en relief », d'après Sa Sainteté Léon XIII.

Aussi ne faut-il pas s'étonner outre mesure que M. le Directeur de la *Justice sociale,* parlant à la Guillotière (Lyon), dans une conférence contradictoire, ait mérité que le citoyen Simon, socialiste avancé, lui répondît : « Je félicite le citoyen abbé Naudet d'avoir porté le scalpel dans les chairs vives de la société pourrie et vermoulue du capital et de la propriété. »



L'Encyclique *Quod apostolici muneris*, rappelée par le *Motu proprio* de Pie X en 1904, disait :

« Dans la société humaine, selon l'ordre divin, il y a des princes et des sujets, des *patrons* et des *prolétaires,* des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des *nobles* et des *plébéiens ;* unis mutuellement, ils s'entr'aident. »

M. l'abbé Naudet change et bouleverse tout cela : « Marchez donc, disait-il à Liège aux ouvriers, marchez donc, sachant que vous êtes des hommes, que vous êtes *les égaux de tous!* Qu'il n'y a pas de *noblesse supérieure* à la vôtre et que sans vous le monde ne vivrait pas. »

La *Justice sociale* du 2 septembre 1893 parlait dans le même sens : « La vertu d'humilité est très chrétienne,

(1) Comme si l'Eglise changeait dans ses principes dogmatiques et moraux !

elle est peu *humaine* (?). N'est-il pas plus pratique, pour produire entre patrons et ouvriers *une certaine égalité*, garantie d'un accord durable, *d'élever les ouvriers au niveau des patrons*, en les faisant grimper sur les épaules les uns des autres, en les groupant en syndicats ? »

En tenant ce langage aux ouvriers, qui n'ont que trop conscience de leurs droits, on obtient de faciles applaudissements ; mais on oublie le devoir essentiel du prêtre, qui est de rappeler, aux pauvres comme aux riches, aux ouvriers comme aux patrons, leurs *obligations* chrétiennes, rigoureuses et absolues. Ainsi que le dit Léon XIII, dans l'*Encyclique* sur *la condition des ouvriers*, si étrangement méconnue : « Et d'abord, *toute l'économie des vérités religieuses* dont l'Eglise est la gardienne et l'interprète, *est de nature à rapprocher et à réconcilier les riches et les pauvres*, en rappelant aux deux classes *leurs devoirs mutuels* et avant tout ceux qui dérivent de la justice.

« C'est pourquoi, si la société humaine doit être guérie, elle ne le sera que par *le retour à la vie et aux institutions chrétiennes.* »

Or, est-ce prêcher « ce retour à la vie et aux institutions chrétiennes », est-ce « rappeler aux riches et aux pauvres leurs devoirs mutuels » que d'écrire dans la *Justice sociale* du 6 février 1904, en gros caractères italiques et tirant l'œil, un article comme celui-ci :

Devoir social. — Actionnaires.

Quels rapports unissent les hommes riches, dont les coupons de rente gisent au fond des coffres-forts, avec les nombreux travailleurs dont le labeur fait la valeur de ces papiers ? Aucun. Ils ne savent même pas où ils sont, ces travailleurs. Et quand une fois l'un d'eux, en un jour de détresse, debout au coin de la rue, les dents claquant de faim, voit passer le

millionnaire couché dans sa voiture ; quand il se dit, écoutant la voix de ses amis les socialistes, que c'est de son travail, de ses peines à lui, qu'est faite la richesse fastueuse de cet homme qu'il ne connaît pas, — comment voulez-vous que, dans ses yeux, ne brille pas l'éclair de la haine et de l'envie ?

Si cette « haine » et cette « envie » n'existaient pas déjà dans les cœurs, de telles paroles les y feraient naître. Cet article s'est trompé d'adresse, en paraissant dans la *Justice sociale :* il était fait pour la *Petite République*, l'*Humanité*, l'*Aurore* ou le *Libertaire.*

Est-ce encore l'esprit « chrétien avant tout » qui a dicté cette page de la *Justice sociale*, 21 mai 1904 ?

Devoir social. — Nos chrétiennes.

Si nos chrétiennes, au lieu de se borner à assiéger le confessionnal et l'autel, se montraient chez elles, dans leurs salons, dans leurs rapports avec le monde, les femmes fortes *dont parle l'Ecriture ; si elles s'unissaient à Dieu du fond de l'âme, au lieu de se dessécher à réciter des formules ; si tous nous passions, à l'exemple de Jésus, en faisant le bien, laissant derrière nous comme un parfum de grâce, comme un sillage de clarté, nous aurions fait davantage pour la conversion de l'univers qu'en égrenant des milliers de rosaires ou en versant des torrents de larmes sur le petit nombre des sectateurs de l'Evangile...*

« Nos chrétiennes » peuvent parfaitement « égrener des rosaires » et « assiéger le confessionnal et l'autel », tout en étant « les femmes fortes dont parle l'Ecriture ». Il n'y a aucune incompatibilité entre des devoirs qui se complètent mutuellement.

Quant à l'influence sociale des milliers de rosaires « égrenés », Léon XIII y croyait, lui qui n'a pas écrit moins de dix-huit Encycliques sur le Rosaire.

Que dire encore de ces étranges billevesées du docteur Lancry, 3 septembre 1905 ?

Et, si vous voulez juger par comparaison, je vous dirai que

la grande faiblesse de l'*Association de la jeunesse catholique*, c'est d'avoir une méthode essentiellement vicieuse, celle de n'entendre que des conférenciers choisis tous par *un aumônier plus ou moins myope* — intellectuellement et socialement parlant — qui vient donner des idées et des solutions toutes faites, qui vient, passez-moi l'expression, vous *monter des bateaux* superbes, dans lesquels on embarque avec enthousiasme, mais qui ont le défaut de ne pas *aller sur l'eau*, c'est-à-dire de ne pas résister à la moindre discussion ou à la moindre contradiction publique !

Cela va complètement à l'encontre des ordres de Pie X, qui exige que toutes les œuvres catholiques soient dirigées par les évêques et les prêtres en union avec eux.

***

La *Justice sociale*, il est vrai, donne la main aux socialistes pour attaquer la *propriété.*

Léon XIII, dans l'*Encyclique* sur *la condition des ouvriers*, revendique hautement l'inviolabilité du droit de propriété.

« La propriété privée et personnelle est pour l'homme *de droit naturel*...

« Qu'il reste donc bien établi que le premier fondement à poser *pour tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple,* c'est l'inviolabilité de la propriété privée. »

Eh bien, la *Justice sociale* ne veut « pas sincèrement le bien du peuple », puisque son directeur, M. l'abbé Naudet, écrivait, le 5 mai 1894 :

En fait de propriété, et dans toute l'étendue du terme, *il n'y a pas de droit absolu.*

Qui sait, a dit encore M. Naudet dans l'*Action sociale des catholiques. Etudes sociales et économiques* du 20 février 1904, qui sait si ce n'est pas précisément sur cette question de la propriété que s'opérera entre les socialistes et les catholiques

une réconciliation qui est dans la force des choses, le socialisme n'étant, selon la parole du grand évêque américain, *que l'Evangile aigri.*

Evangile aigri, le socialisme? Le socialisme serait donc la doctrine du Christ, sauf son aigreur, sauf l'acidité qu'une intempestive opposition lui a fait contracter.

Peut-on être davantage aux antipodes des doctrines pontificales, qui condamnent formellement le socialisme? A quoi bon dire alors, en tête de la *Justice sociale*, qu'on « soumettait humblement toutes ses assertions... au jugement et à la sanction... du siège apostolique de Pierre »?

***

Autre question sociale très importante : l'intervention de l'Etat dans les rapports des patrons et des travailleurs.

Sa Sainteté Léon XIII n'admet cette intervention que dans une mesure nettement définie par son *Encyclique.*

Or, M. l'abbé Naudet disait en août 1893 : « Pour couronner mon programme social, j'appelle hautement et sans crainte l'intervention de l'Etat pour en sanctionner les articles élaborés par la corporation. »

Il disait dans la *Justice sociale* du 4 novembre 1894 :

« L'Etat est mauvais ; *il faut le contraindre* à restaurer le droit du travail, le droit ouvrier. »

Notez qu'il n'y a pas de « droit du travail », et qu'aucune justice n'oblige le patron à faire travailler l'ouvrier.

« Pour assurer à l'ouvrier la protection dont il a besoin, il faut l'organisation corporative, et pour que

cette organisation soit efficace, nous la voulons *obligatoire.* »

N'est-ce pas le « socialisme d'Etat » substitué à la liberté, qui doit régir les rapports des ouvriers entre eux et leurs patrons ?

***

On sait que, si la justice est le fondement de la société, *la charité* en est l'âme. Notre-Seigneur est descendu du ciel sur la terre pour nous apporter un « commandement nouveau », non pas : « Soyez justes », mais bien : « Aimez-vous les uns les autres. » La charité est donc la vertu évangélique par excellence.

Mais non pas pour M. l'abbé Naudet, disant à Liège en 1893 :

La charité, elle aussi, est une très belle vertu. Je l'aime de tout mon cœur ; mais cela ne m'empêche pas de penser et de dire *qu'il est déplorable d'être si souvent obligé d'y recourir.*

Que dirait donc notre homme, s'il n'aimait pas la charité de tout son cœur ?

Il dirait ce que voici, dans le *Monde* du 8 décembre 1894, sous la signature de M. l'abbé Naudet :

« Il faut donc chercher à rendre la vie moins dure (au monde ouvrier), non pas, je le répète, *en lui donnant l'aumône qui l'humilie,* mais en ayant recours à la justice qui le grandit (1). »

Voilà ce que la *Justice sociale* répète à satiété, ce que son « patron » formulait encore ainsi au théâtre de Pau, en 1900 :

Nous ne demandons pas, sous prétexte de démocratie, l'abaissement de ceux qui possèdent *(vous faites bien de le*

(1) Voir l'excellente brochure de M. F. Sauty : *Nos Démocrates chrétiens;* Paris, Vic et Amat, 1905.

dire; car à vous entendre, on croirait que vous poursuivez cet abaissement); mais nous ne croyons pas davantage que la démocratie doive être satisfaite, lorsque sur les épaules de la pauvresse, la duchesse a jeté une de ses vieilles robes ou de ses vieux manteaux. De la démocratie, cela ! de l'égalité ! allons donc ! *c'est de l'abaissement.* »

Pardon, un tel langage n'est que de l'orgueil démocratique, absolument contraire à l'Ecriture, qui nous dit : « Voulez-vous que vos iniquités vous soient pardonnées ? Rachetez-les par des aumônes : *Peccata tua eleemosynis redime.* (Daniel, IV, 24.) « Bienheureux celui qui est intelligent sur l'indigent et sur le pauvre: *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem.* » (Ps. XL, 2.) « Bienheureux les miséricordieux: *Beati misericordes.* » S'ils « humiliaient », s'ils « abaissaient » les pauvres, comment le divin Maître les proclamerait-il bienheureux ? Comment, au dernier jour, ouvrirait-il le ciel à ceux qui l'auront assisté dans la personne du plus petit de ses frères, en lui donnant à manger et à boire, quand il a eu faim, quand il a eu soif ; en le vêtissant, quand il était nu ; en le visitant, quand il était malade ou en prison ? Le Sauveur ne se sent pas « humilié », « abaissé » par l'aumône ; le pauvre vraiment chrétien le sera moins encore.

Tant il est vrai, comme l'a dit Sa Sainteté Léon XIII dans son *Encyclique Graves de communi*, complètement oubliée par la *Justice sociale*, que « la question sociale est premièrement une question *morale et religieuse*, et que, pour cette raison, elle doit être résolue *avant tout* par la règle des mœurs et le jugement de la Religion. »

Tel n'est pas l'avis du docteur Lancry, dans la *Justice sociale* de janvier 1904 :

ENCORE « LA CROIX. » — A propos de jardins ouvriers et de

homestead, il faut que je dise encore un petit mot à *La Croix* et à ses rédacteurs.

L'autre jour j'ai lu un article indigné — (il y a de quoi) — sur le projet Rabier de verser au Bureau de bienfaisance le produit de toutes les quêtes faites dans les églises.

Bureaux de bienfaisance, bureaux d'indigence. — Si j'avais été rédacteur à *La Croix*, j'aurais profité de l'occasion pour montrer que l'institution des Bureaux de bienfaisance est une institution chargée de *créer l'indigence* et absolument *incapable de sortir un indigent de l'indigence.*

Prenez une commune quelconque de travailleurs. Créez dans cette commune un bureau de bienfaisance avec cent mille francs de secours annuels : vous transformez immédiatement tous les individus de la commune en mendiants !

Il n'y a actuellement en France aucune œuvre de charité publique, *aucune œuvre de charité privée organisée de telle sorte qu'elle puisse sortir un indigent de l'indigence!* Pour sortir un indigent de l'indigence, il n'y a pas trente-six moyens, il n'y en a qu'un : c'est de lui donner une propriété, un morceau de terre, par exemple XXIV ares !

Voilà, ce me semble, des choses qu'on pourrait dire utilement, quand M. Rabier fait du Bureau de bienfaisance l'idéal des œuvres d'assistance.

De tels paradoxes se passent de commentaire.

Et que dire de l'éloge dithyrambique du drame *Par la Mort* de M. Marc Sangnier ? (*Justice sociale* du 22 juillet 1905, article de M. Dabry.) L'*Univers* lui-même, ami de M. Marc Sangnier, trouve la pièce « *socialement inquiétante* » et reproche à M. Sangnier d'avoir fait de « la revanche un sentiment de haine » et de la révolte d'un fils contre son père, en faveur des ouvriers de celui-ci, un modèle à proposer aux fils d'industriels.

VI

Erreurs de la « Justice sociale » sur les questions historiques et politiques.

C'est à l'Eglise et à son histoire que s'en prennent souvent les rédacteurs de *la Justice Sociale*, pour faire preuve d'un libéralisme de mauvais aloi.

M. l'abbé Dabry écrivait dans *le Peuple Français*, à propos du Congrès de Reims, en 1896 :

> Je vois peu de choses dans l'esprit général, dans les habitudes, dans la méthode des catholiques, et même *dans toute l'organisation ecclésiastique française*, qui ne soient marquées du signe de la ruine (1).
>
> L'autel construit dans le style du XVIIe siècle est destiné à aller rejoindre le trône.
>
> *L'édifice tout entier est à rajeunir* et à mettre en harmonie avec les goûts et les besoins des générations qui viennent.

Est-ce ainsi qu'un prêtre parle de l'Eglise, sa mère? Et n'y a-t-il pas autant de suffisance orgueilleuse que d'impertinente audace à déclarer que « toute l'organisation ecclésiastique française » menace « ruine » et qu'il faut « rajeunir l'édifice tout entier », le Pape lui-même, probablement, puisqu'il en est la clef de voûte?

Dieu nous préserve de réformateurs, de « rajeunisseurs » comme M. l'abbé Pierre Dabry, ou M. le docdeur Lancry !

(1) Mgr Turinaz, on l'a vu, a relevé deux fois ces affirmations, qu'il trouve de « la plus haute gravité ».

Il écrivait, le 7 mai 1904 :

Eglise de France. — Je vous rapportais dans une précédente chronique l'opinion d'un ami qui prétend que l'organisation de l'Eglise de France est, *humainement parlant*, sensiblement de même valeur que *celle de la Chine.* Je ne pensais pas en avoir si tôt et si complètement confirmation.

Le Directeur de *la Justice Sociale* ne disait-il pas, en avril 1900, au théâtre de Pau :

Durant trois siècles, sous les auspices des dynasties et des classes supérieures, l'Eglise et le peuple furent persécutés... Or, voici que l'Eglise avec l'aide du peuple, et le peuple avec l'aide de l'Eglise, vont reprendre leur rôle, et puissamment intervenir sur la scène où se joue le drame du destin de l'humanité.

Depuis le XVI[e] *siècle, recueillie, l'Eglise travaillait silencieusement à sa réforme intérieure; mais voici qu'elle reprend son œuvre interrompue ;... elle reprend son rôle* et, ouvrant l'Evangile (1), et sentant que l'heure est venue *d'en tirer des conséquences jusqu'ici négligées*, elle montre à ses fils que là se trouve le remède au mal social.

« Décidément, disait M. l'abbé Maignen (2), M. l'abbé Naudet, à l'exemple du P. Hecker, en veut obstinément aux *trois derniers siècles de l'Eglise.*

« En revanche, il se montre d'une extrême indulgence pour le siècle, ce grand siècle qui fascine tous les écrivains et tous les conférenciers du parti. Ce n'est pas un petit contraste que cette sévérité en face de cette indulgence, suivant qu'on considère le XIX[e] siècle comme le troisième de l'Eglise (depuis le Concile de Trente), ou le premier depuis la Révolution.

« Ecoutons M. Naudet :

Jadis, il était de mode d'en parler mal de ce siècle. Et c'était injuste; car notre siècle est un grand siècle chrétien.

(1) Elle ne « l'ouvrait » donc pas « durant trois siècles » ?
(2) *Vérité Française* du 28 avril 1900.

A son aurore, l'Eglise était en ruines et le Saint-Siège abattu... *Le XIX[e] siècle a rétabli les choses en leur état.* Négligez les détails qui nous arrêtent trop et regardez l'ensemble, vous comprendrez que j'ai raison. *Le XIX[e] siècle a tiré l'Eglise de la conscience individuelle*, de telle sorte que son intervention dans le domaine public et social n'étonne plus que certains catholiques attardés.

Il a eu trois grands amours, ce siècle : amour de la science, amour de la justice, amour de la liberté ; dans le culte qu'il leur a rendu, souventes fois nous l'avons vu dévier ; mais il n'en est pas moins certain que le progrès est énorme depuis cent ans. La science est plus chrétienne, ou, si l'on veut, les savants sont moins impies qu'il y a cent ans ; la justice est plus éclatante, moins individuelle, plus sociale ; la liberté a fait des conquêtes sur lesquelles on ne reviendra pas.

« On le voit, M. l'abbé Naudet a largement pratiqué le conseil de *négliger les détails.* Il néglige notamment de rappeler à ses auditeurs que, si le XIX[e] siècle a quelque chose de bon, c'est à l'Eglise qu'il le doit. Il dit même le contraire. Mais il faut se souvenir que l'orateur, l'auditoire, le théâtre, tout enfin est méridional et que, par conséquent, il ne faut pas être trop exigeant sur la valeur des mots.

« Les « catholiques attardés », les « réfractaires » — il y en a même dans le Midi — feraient sans doute observer à M. l'abbé Naudet que si, à l'aurore de ce siècle, « l'Eglise était en ruines et le Saint-Siège abattu », la Révolution avait fait le mal, et qu'elle est en passe de recommencer.

« Mais M. Naudet n'a pas, sur la Révolution, l'opinion qu'un vain peuple pense. Pour lui, la Révolution et le christianisme se confondent :

La Révolution française a commencé une ère nouvelle... D'aucuns disent, et je suis de ceux-là, que son aube s'est levée il y a bien près de deux mille ans.

« Le *Patriote des Pyrénées* ne dit pas si cette phrase

fut « longuement acclamée »; mais c'est, évidemment, modestie pure.

« Apprenons maintenant ce que c'est que l'Evangile et quelle est la « bonne nouvelle » que le Sauveur des hommes est venu apporter au monde :

Les pauvres sont évangélisés, la bonne nouvelle est annoncée aux malheureux.

Et quelle est-elle, dites, cette bonne nouvelle? Est-ce à dire que les pauvres ont des devoirs? Sans doute, elle vient les confirmer; mais *ces devoirs, les lois pouvaient suffire à les rappeler, comme le gibet à en maintenir le salutaire respect.* Non, *la bonne nouvelle, c'est que les pauvres, les petits, les malheureux ont des droits;* la bonne nouvelle, c'est qu'on ne leur parle plus seulement d'obéissance, mais aussi de charité, de justice et de liberté, d'égalité et de fraternité.

« Ainsi, l'Incarnation, la Rédemption étaient inutiles pour rappeler aux pauvres — c'est-à-dire à la majorité des hommes, — leurs « devoirs »; « les lois » et « le gibet » y suffisaient; mais il fallait que le Fils de Dieu se fît homme pour nous parler, non plus « seulement d'obéissance », mais de la devise maçonnique: liberté, égalité, fraternité! »

Ces hardiesses ne sont pas les seules, et naguère M. Delmont, dans *la Vérité Française* du 4 octobre 1905, en relevait une de semblable publiée par *la Justice Sociale* du 8 juillet 1905 :

« Quel avantage voyons-nous, écrivait M. l'abbé Naudet dans son premier-Paris, *Opportunité*, à montrer à tous que *l'enseignement public catholique est en retard de plusieurs siècles;* que notre esprit s'accommode de théories qui *ne peuvent plus s'adapter* à la pensée moderne, au moins telles que les recevait la *mentalité de nos aïeux?* »

« Ainsi donc, répondait M. Delmont, voilà l'Eglise de France avec ses orateurs et ses évêques, les Frayssi-

nous et les Combalot, les Ravignan et les Lacordaire, les Pie et les Dupanloup, les Bougaud et les Besson, les PP. Félix et Monsabré, au XIXe siècle; les PP. Bridaine et de Neuville au XVIIIe siècle; les Bossuet et les Bourdaloue, les Mascaron et les Fléchier, les Fénelon et les Massillon, au XVIIe siècle; voilà l'Eglise de France tout entière, accusée par un de ses prêtres d'être « *en retard de plusieurs siècles pour son enseignement public!* »

« Assurément, saint Vincent de Paul et le Curé d'Ars n'ont pas « enseigné » publiquement ce qu'enseignait à Grenoble M. l'abbé Naudet et ce qui a provoqué dans cette ville un si triste tapage en mai 1904(1), ni ce qu'enseignait tel prêtre, publiquement dénoncé par Mgr Turinaz, à Ars, le 3 août 1905, comme disant « qu'il ne se fait pas un seul péché mortel par jour à Paris (?) »

« Mais le Curé d'Ars et saint Vincent de Paul n'en demeurent pas moins l'idéal du prêtre catholique, et tant pis pour « la pensée moderne », si elle ne peut « s'adapter aux théories que recevait la mentalité de nos aïeux! » Cette « mentalité » est la bonne, et c'est un crime de lèse-patrie que de calomnier notre passé, si religieux et si chrétien.

« D'ailleurs, Sa Sainteté Pie X ne vient-il pas, dans sa dernière *Encyclique*, de recommander instamment l'enseignement du catéchisme « comme remède à tous les maux, qui ne viennent que de l'ignorance des choses divines? Trop souvent, les discours les plus ornés, qui sont écoutés avec applaudissements par les assemblées les plus nombreuses, ont pour seul résultat de chatouiller les oreilles et n'émeuvent aucunement

(1) M. l'abbé Delmont aurait pu ajouter ce qu'il ne savait sans doute pas: qu'il y a quatre ou cinq ans, après un sermon de M. l'abbé Naudet, le curé de la paroisse de Grenoble où avait lieu le sermon obligea M. l'abbé Naudet à remonter en chaire, pour expliquer avec le catéchisme les conditions essentielles du péché mortel.

les cœurs. L'enseignement du catéchisme, au contraire, est toujours utile et fécond. »

« Au risque d'être « en retard de plusieurs siècles », les prêtres de France écouteront le Pape, saint Vincent de Paul et le Curé d'Ars plutôt que M. Naudet « à l'ivresse du verbe » et aux « théories, modernes » peut-être, mais oublieuses du grand axiome de saint Paul : *Nolite conformari huic seculo.* Ne vous conformez pas à l'esprit du monde. »

Qu'a répondu M. Naudet à ces remarques si justes? Pas un seul mot, en dehors des injures qu'on verra plus loin.

Il faut donc appliquer à M. Naudet, à M. l'abbé Dabry et à tous les prétendus « réformateurs » de l'Eglise, la leçon que la *Civilta cattolica* du 2 décembre donne à M. Fogazzaro, à propos de son livre, *le Saint :*

Ce n'est pas l'Eglise qui a besoin d'être réformée, mais bien la société qui n'écoute plus l'Eglise, renie Dieu, secoue le joug de sa loi, se vautre dans la matière et court à l'anarchie. Ce n'est pas l'Eglise qui doit se conformer à une société de la sorte; c'est la société qui doit se soumettre à l'Eglise, dépositaire infaillible de la vérité et investie de la mission de la communiquer aux hommes. Quelle ironie d'accuser l'Eglise d'avarice et d'amour de la domination dans le temps que ses droits les plus sacrés sont méconnus de tous les codes, que ses religieux sont dépouillés et dispersés et que la haine des sectaires semble triompher sur ses ruines !

Pour réformer le catholicisme, M. Fogazzaro n'a rien trouvé de mieux qu'un humanisme chrétien, où le libre examen le dispute au rationalisme mystique, le scandale pharisaïque à l'indépendance personnelle, *et où le mépris de la tradition se dissimule sous l'ascétisme spasmodique* d'un *visionnaire.* En vérité, ce ne sont là ni les saints dont la société a besoin, ni ceux qui méritent des livres.



L'Eglise n'est pas plus ménagée dans l'article du 10 juin 1905 sur *Julien l'Apostat* par Noël Dossemond. Le grand « échenilleur » des dévotions, si terrible pour le Scapulaire, saint Antoine de Padoue, saint Louis de Gonzague, sainte Rose de Lima, saint Nicolas, est d'une douceur toute suave pour le persécuteur « du Galiléen », au point de provoquer des critiques même à *la Justice Sociale :*

Je ne pensais pas discourir si longtemps sur ce personnage ; une réflexion plutôt vive d'un contradicteur, l'abbé Viviant, m'y oblige.

Quelqus-uns, qui voient tout à travers des lunettes spéciales, vont prétendre que je me fais l'apologiste d'un persécuteur. Ce jugement importe peu dans un débat de critique, historique. *(Pardon, il importe beaucoup !)*

Quelques réflexions mettront au point la biographie de l'empereur Julien, qui ne fut ni le grand philosophe que prônent ses *administrateurs* (1), ni le prince très tolérant que nous offrent ses partisans, ni le barbare et *perfide oppresseur des consciences* que se plaisent à dépeindre la plupart des auteurs catholiques.

Comment ! Julien ne fut pas « le perfide oppresseur des consciences » chrétiennes? Sans parler de son *Livre contre les chrétiens*, plein de sarcasmes et de blasphèmes, si l'on en peut juger par les fragments mutilés qui nous sont parvenus, *la Revue des Deux Mondes* du 1er octobre 1905, article de M. Louis du Sommerard, analysant les trois volumes d'études de M. Paul Allard, 1900-1902, « infiniment laborieuses et consciencieuses », nous dit catégoriquement que Julien « mit ses officiers et ses soldats en demeure de sacrifier ou de démissionner... Les chrétiens avaient pardonné à Néron et à

(1) Pour admirateurs, sans doute.

Dioclétien, qui, en brisant leurs os et brûlant leurs corps, leur donnaient la consécration du martyre ; ils ne pardonnèrent pas à Julien, l'insulteur de leur foi, le provocateur de leurs défaillances, celui dont *l'adresse et la séduction* avaient réussi à faire de nombre d'entre eux des apostats et des profanateurs. *Une loi restrictive réglant l'enseignement public, qui dans le monde romain avait toujours été libre*, vint mettre le comble à l'inquiétude et à l'indignation des sectes chrétiennes. L'édit que nous connaissons interdisait l'accès des chaires aux professeurs chrétiens. Y en eut-il un second interdisant aux élèves chrétiens les études supérieures ? La question non résolue historiquement est de peu d'importance... (Julien) établit *la terreur religieuse dans tout l'Orient*. « Persécuteur des chrétiens mais non pas jusqu'au sang », ainsi que l'a dit l'historien Eutrope, *il attentait à la dignité des âmes par des sollicitations et des marchandages ;* il s'efforçait de paralyser l'essor des esprits, d'imposer silence aux voix, d'abattre les ambitions, de refouler dans un néant pire que la mort une religion toute âme et tout prosélytisme. A l'énergie du cri de délivrance et de l'imprécation vengeresse après sa mort, on devine la lourdeur de l'angoisse et les craintes qu'avaient excitées les menaçants débuts de cet empereur de trente ans, destiné peut-être à un long règne. »

Voilà un laïque rétablissant contre un prêtre, hélas ! la vérité sur Julien, « le perfide oppresseur des consciences ».

M. Noël Dossemond va plus loin :

On accole, dit-il, au nom de Julien le titre d'apostat. Pour être apostat, il faut avoir, au moins un instant, été chrétien de cœur, de volonté. Julien le fut-il jamais ? Tout acte *libre* de sa part a été anticatholique ; ce n'est pas sans contrainte

cachée qu'il a rempli l'office de lecteur dans un culte qu'il abhorrait.

C'est encore *la Revue des Deux Mondes* qui oppose à « l'échenilleur » un démenti catégorique. Julien, fils de Jules Constance et de Basilina, tous deux chrétiens, fut baptisé comme eux, et si son premier maître Mardonius était un dévot d'Homère et d'Hésiode, « saint Grégoire de Nazianze nous dit « que (Julien) et Gallus (son frère) reçurent à Macellum (domaine impérial en Cappadoce) les leçons de maîtres des lettres humaines et de docteurs des Ecritures sacrées ». On poussa même si loin cette seconde éducation religieuse que *tous deux furent*, paraît-il, *inscrits dans le clergé*, et chargés de lire au peuple les livres ecclésiastiques. L'ordre des lecteurs comprenait alors de tout jeunes gens ; c'était, dans la hiérarchie cléricale, un des degrés inférieurs. » Julien faisait donc acte *libre,* et il faut dire de lui que le « lecteur » de Macellum fut ou le pire des Tartuffes, ou plus tard un « apostat », comme feu Renan ou M. Combes.

N'est-il pas vraiment étrange qu'un prêtre refuse au catholicisme du IVe siècle, après le Concile de Nicée, « l'évidence » suffisante pour s'imposer à un esprit distingué comme celui de Julien ? M. Noël Dossemond écrit pourtant :

De plus, le christianisme que le philosophe Maxime, conseiller préféré de Julien, s'efforçait de combattre et de dénigrer, était loin de s'imposer *par son évidence* aux esprits déjà mal disposés. *(Alors, c'est leur faute !)* Julien assistait aux luttes et controverses haineuses entre confessions chrétiennes ; on se battait pour la possession des églises. Même des conciles d'évêques étaient les uns pour l'arianisme, d'autres contre cette hérésie. Quel effet heureux ces rivalités confessionnelles, à propos du Verbe consubstantiel, pouvaient-elles produire sur les intelligences hésitantes, sur des

esprits inquiets qui confondaient sous la domination (1) de chrétiens les orthodoxes et les hérétiques? Pouvait-on demander à Julien *(oui, comme à tous les catholiques)*, de démêler le vrai à travers les discussions subtiles et acharnées, portant sur les deux natures et la divinité du Saint-Esprit ?

L'Eglise et son infaillible autorité touchaient tous ces débats.

Mais où M. Noël Dossemond laisse le mieux voir le bout de l'oreille, c'est dans ces lignes de la conclusion de son article :

En résumé, celui qui, voulant porter un jugement équitable sur Julien l'apostat et les autres ennemis de l'Eglise, s'en rapporterait aux seuls écrivains chrétiens, celui-là risquerait d'être aussi bien renseigné qu'un Français qui, dans six siècles, consulterait nos livres et nos journaux de 1880 à 1904 sur les hommes au pouvoir. Il y verrait que Loubet est un vendu, que Ribot, Méline sont des traîtres ou des incapables, Briand un infâme sectaire.

Eh quoi ! les « écrivains chrétiens » ne peuvent donc plus « juger équitablement » leurs « persécuteurs » ! Les victimes n'ont pas qualité pour savoir ce qu'ont fait leurs bourreaux ! « Dans six siècles », tout comme aujourd'hui, « nos livres et nos journaux » feront foi que « Loubet » a été le sauveteur illégal des 104 chéquards du Panama, le « flétri » des 375 votants de l'ordre du jour Viviani, le signataire odieux des lois scélérates du 1er juillet 1901, du 7 juillet 1904, et de toutes les autres qui ont chassé le Christ de l'armée, de la marine, de nos prétoires (2). « Dans six siècles », tout comme aujourd'hui, « nos livres et nos journaux »

(1) Pour *dénomination*, sans doute.

(2) « Quant à M. Loubet, leur patron à tous trois (Waldeck-Rousseau, Combes, Rouvier), il ressuscite Pilate, signe les arrêts de mort et s'en lave les mains... Son septennat se résume en trois mots : proscription, spoliation, persécution. » (*Discours* prononcé par M. Piou au banquet de l'Action libérale populaire, le 17 décembre 1905.)

feront foi que « Méline », ancien président de la Ligue maçonnique de l'enseignement, et « Ribot », ont voté les lois de 1882, 1884, 1886, 1889, 1893, sur les écoles sans Dieu, le divorce, la loi militaire, les fabriques, et que, « traîtres » à la Patrie chrétienne, ils ont déchaîné toutes les passions anticléricales, qu'ils sont maintenant « incapables » d'arrêter ; que M. Briand, enfin, est un « sectaire », non pas infâme, mais hypocrite et perfide, ce qui est pire, et que son *Rapport sur la séparation des Eglises et de l'Etat*, où l'on a relevé 166 erreurs historiques, est un tissu de mensonges « infâmes » contre l'Eglise du Christ.



Après Julien l'Apostat, c'est *Voltaire,* dont M. Noël Dossemond entreprend la défense, d'abord à propos du mot célèbre : « Mentez, mentez toujours ; il en restera quelque chose, » mot qui serait insignifiant, inoffensif, comme si, d'après M. Faguet, qu'a oublié de lire M. Dossemond, lui qui a lu toute la *Correspondance* de Voltaire, « Voltaire n'avait pas écrit à Thieriot en octobre 1736 : « Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal. C'est une très grande vertu, quand il fait du bien ! » Comme si Voltaire ne « mentait pas comme l'eau coule ! Il est menteur à ce point que la notion du mensonge lui est étrangère. » *(Dix-huitième siècle).* — Et maintenant, voici le blasphème « *Ecrasons l'infâme* » étrangement interprété :

Prenez toutes les lettres de Voltaire, dans aucune, malgré les prédicateurs, le blasphème « écrasons l'infâme » ne s'applique à Jésus-Christ, au christianisme, ni même strictement à l'*Eglise doctrinale*, mais à l'Eglise (qu'il confond avec les hommes) en tant que persécutrice et intransigeante. C'est ce qui apparaît partout où il exprime sa pensée. Si un

passage m'a échappé, j'en fais d'avance amende honorable ; mais je ne crois pas m'égarer en généralisant mon affirmation.

En terminant, je regarde comme utile, d'avance, de présenter ma défense. Si ce présent numéro de la *Justice Sociale* tombe entre les mains d'*un abbé peu pacifique, s'emballant par irréflexion et défaut d'étude,* sur des impressions premières, j'entends d'ici l'algarade que devra subir notre abonné. Elle est jolie votre *Justice Sociale*, c'est du propre. Aujourd'hui elle approuve Voltaire et défend Julien l'apostat. A quand l'éloge de Pilate et de Judas?...

Eh bien, dussé-je passer pour « un abbé peu pacifique, s'emballant... par défaut d'étude », l'étude des *Lettres* de Voltaire m'apprend que le blasphème « Ecrasons l'infâme » est pour la première fois sous la plume de Frédéric II, en 1759, et qu'il s'attaque bel et bien à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, objet de la haine et de l'horreur de l'impiété de Frédéric, comme de celle de Voltaire. En faisant de ce mot sa signature habituelle, Voltaire vise l'Epouse immaculée du Christ, qui « l'a achetée au prix de son sang », et c'est une honte de voir un prêtre essayer à tort d'atténuer cette infamie !

Qu'importe à M. Noël Dossemond ? Le 26 août 1905, *dans la Justice sociale*, il profite de ce qu'il veut bien appeler tout de même « la méchante manifestation » du 3 septembre, l'érection d'une statue au chevalier de La Barre « vis-à-vis de Montmartre » — c'est le titre de l'article, — pour dauber outrageusement l'Eglise du passé et excuser un voltairien impénitent.

Le personnage, dit-il, sera représenté, en bas de sa potence, avec ces mots : *Supplicié pour n'avoir pas salué une procession.* Le fait, quoique un peu dénaturé, est malheureusement très authentique. De La Barre fut cruellement mis à mort pour avoir *bravé*, en effet, *un cortège religieux.*

Erreur, M. Dossemond, erreur! *La Relation de la mort du chevalier de La Barre par M. Cassen* (Voltaire), 1766, et le *Linguet* de M. Cruppi, 1895, établissent, comme le prouve le P. Bliard dans les *Etudes* du 20 août 1905, que vous auriez bien fait de lire avant d'écrire votre article, que « la procédure, ni la sentence, ni l'arrêt n'ont fait aucune mention de l'audace sacrilège avec laquelle on avait mutilé un crucifix » (Voltaire à Florian, 28 juillet 1766), et que La Barre fut condamné uniquement « *pour avoir chanté des chansons abominables et exécrables contre la Vierge Marie, les saints et les saintes.* » *(Relation)*

Continuons de lire M. Dossemond, si mal informé :

Malgré les protestations de l'abbesse, de l'avocat, même d'un dominicain, le prisonnier fut exécuté.

Avant son affreux supplice, on lui demanda *de se réconcilier avec le Dieu de ses juges. Il refusa. Je suis tenté de l'excuser.* Comment pouvait-il croire à la divinité d'une religion pareille? Comment reconnaître le noble visage de l'*Eglise du Christ* sous le masque dont l'intolérance du temps l'affublait ?

Qu'est-ce que « l'Eglise du Christ » peut bien avoir à faire dans une exécution dont Voltaire dit à Condorcet, 23 novembre 1774 : « Plus j'ai examiné ce que je sais de l'affaire et plus il m'est évident qu'il *n'y a de crimes que dans les juges.* — En France, il n'y a *point de loi expresse qui condamne à mort* pour des blasphèmes... *(Relation)*. Les cheveux dresseraient à la tête, si vous saviez tous les ressorts qu'un vieux scélérat a fait jouer. » (Il s'agit de Belleval, éconduit par la tante du chevalier de La Barre, l'abbesse Feydeau de Brou).

Est-ce que les juges d'Abbeville et de Paris, en 1766, étaient l'Église? Fougueux « jansénistes », ils venaient de condamner les jésuites, « poursuivaient sans relâche

l'archevêque de Paris, et vivaient en rébellion ouverte contre Rome » : ils n'engageaient pas plus l'Eglise dans leur responsabilité criminelle qu'un fils révolté contre sa mère n'engage celle-ci par ses écarts.

L'Eglise était représentée par l'évêque d'Amiens, qui « suppliait » par une lettre le président du tribunal de « se contenter d'un enfermement » ; par le Nonce, qui « dit publiquement, d'après Voltaire *(Relation)*, que (de La Barre) n'aurait point été traité ainsi à Rome, et que, s'il avait avoué ses fautes à l'Inquisition d'Espagne et de Portugal, il n'eût été condamné qu'à une pénitence de quelques années » ; enfin par le P. Bosquier, cet excellent dominicain, qui souffrait presque autant que de La Barre lui-même, qu'il assistait dans son supplice.

Le chevalier est donc « inexcusable » d'avoir persisté dans son impiété sacrilège, comme M. Dossemond est inexcusable, lui, d'insulter « certains catholiques *au tempérament dahoméen, prêtres et fidèles* », qui, « s'ils gouvernaient le pays », feraient revivre les auto-da-fé. De quel droit « l'échenilleur », si plein de pitié pour les impies, se montre-t-il d'une rudesse calomnieuse pour ses frères « les catholiques, prêtres et fidèles », dont aucun ne veut « le brûler » ? Qu'il renonce donc à cette hantise malfaisante.



Voici encore l'histoire religieuse et contemporaine, saccagée par M. l'abbé Dabry, dont les idées sont pires que celles d'un « primaire ». — Le 18 février 1905, il répond à la *Croix*, qui disait simplement que, « depuis vingt ans, le mouvement « catholique social » s'est ralenti, et mieux vaut loyalement le reconnaître. Il

serait bien délicat d'en rechercher les causes : l'une des plus certaines est la constante agression de l'anticléricalisme gouvernemental, dont les tracasseries, puis les persécutions ont réduit malheureusement les catholiques à une action purement défensive. »

Pardon ! réplique M. Dabry, depuis l'époque où M. Jaurès siégeait au centre jusqu'au moment où la persécution a recommencé, il s'est écoulé une quinzaine d'années, pendant lesquelles le *gouvernement républicain, loin de se montrer hostile aux catholiques, s'est montré bienveillant et conciliateur.* C'était l'époque des ministères Freycinet, Dupuy, Casimir Périer, Méline, où les nobles et généreuses conceptions politiques d'un Spuller gagnaient jusqu'aux rangs radicaux eux-mêmes.

Or, à cette époque, non seulement le mouvement social catholique ne s'est pas ralenti, mais il a atteint son maximum d'intensité et de puissance.

Eh quoi ! alors que le gouvernement républicain faisait voter et appliquait les lois scolaires, les « lois scélérates » de 1882 et de 1886, la loi du divorce de 1884, la loi militaire de 1889, la loi des fabriques de 1893, la loi d'accroissement ou d'abonnement de 1884-1894, alors que M. Méline se vantait, du haut de la tribune, d'avoir fait plus de laïcisations que le radical M. Bourgeois, douze au lieu de sept par mois, alors que, de 1881 à 1898, les traitements des évêques étaient supprimés et volés par dizaine, les traitements des curés supprimés et volés par centaine et par millier, le gouvernement républicain, « *loin de se montrer hostile aux catholiques, se montrait bienveillant et conciliateur !* » Et c'est un prêtre qui écrit ces choses, un prêtre qui n'a pas entendu le bruit douloureux des crucifix, décrochés de nos écoles et jetés dans les tombereaux de Hérold, préfet de la Seine, et de tant d'autres sacrilèges profanateurs !



Après l'Eglise, calomniée par les historiens improvisés de la *Justice sociale*, voici *les Ecoles libres*, auxquelles s'en prend la *Justice sociale.* — Déjà, en 1904, nos 575, 576, elle avait dit : « Je laïciserais mes frères, pas mes sœurs, et je ferais de ces dernières des sœurs visiteuses. » — Elle avait imprimé, n° 579, cette phrase stupéfiante : « Les instituteurs laïques ne sont pas encore sans défauts. » « *Encore* » est charmant, au moment où ils deviennent tous sectaires et la plupart socialistes, hervéistes, antipatriotes !

Comment expliquer qu'un prêtre, l'abbé J. R., écrive ce que voici dans la *Justice sociale* du 19 décembre 1904, sous le titre *Nos Ecoles :*

La liberté d'enseignement a vécu. Encore quelques jours, dit-on, et nous aurons le monopole d'Etat. A entendre tous les journaux conservateurs, c'est un malheur irréparable.

Toute perte de liberté est un malheur ; mais on trouve de très *bons enfants qui ne croient pas ce malheur tellement grand qu'on se plaît à nous le dire.* Cette magnifique floraison des œuvres catholiques dont on a fatigué nos oreilles, tant on l'a répété sur tous les tons, leur semble-t-il, n'a été *qu'un palliatif, qu'un voile pour couvrir notre inaction.*

Y a-t-il eu un siècle où les catholiques aient autant bâti ? Jusque dans de tout petits villages, vous trouverez une école élevée à nos frais, entretenue par nos souscriptions. Eglises, couvents, hôpitaux, ont couvert le sol de la patrie. Qui a payé ? les catholiques. Qui nous a encouragés ? nos adversaires. (*Etrange paradoxe!*)

L'école a été le *miroir fascinateur* dont ils se sont servis pour nous empêcher de nous occuper de la classe ouvrière et des autres questions capitales qui agitent le monde. Les catholiques tièdes, ceux qui auraient eu honte de rester complètement dans l'inaction, ont bâti des écoles.

Comme si ce n'était pas, au contraire, les catholiques

les plus ardents et les plus généreux à qui revient tout l'honneur de cette œuvre capitale, essentielle!

M. Jean Doudet écrivait, le 6 mai 1905, dans un article qui a paru sous titre « *la maladie de la pierre* » :

Je scandaliserai peut-être plus d'une bonne âme, en lui demandant à quoi bon se donner tant de mal, même pour cette liberté... (de l'enseignement chrétien) !

C'est pourtant ce que j'ose constater, et à l'encontre de tant d'autres, je me demande, je vous demande, amis lecteurs, jusqu'à quel point il faut admettre ce principe, qui n'en serait plus, alors, pour moi, et en tous cas, que penser de *l'opportunité* de notre action sur ce point ?...

Il y a une « opportunité » tout autre, qui échappe complètement à M. Jean Doudet, celle de ne pas « scandaliser les bonnes âmes » et de ne pas contredire les enseignements de l'Eglise sur les écoles libres, à propos desquelles le cardinal Richard disait un jour : « Il s'agit de savoir si la France restera chrétienne ou cessera de l'être. »

M. Jean Doudet n'a pas ce grave souci, et, après avoir essayé de faire voir « premièrement, qu'une chose, si utile soit-elle, n'est pas *nécessaire,* quand on peut normalement s'en passer ;... et deuxièmement, qu'il n'est ni politique, ni opportun de s'obstiner et de s'épuiser sur un point où il n'est pas nécessaire de se maintenir et d'où il est probable qu'on sera délogé », il ne craint pas d'ajouter :

« *N'a-t-on pas eu tort*, je ne dis pas seulement de faire deux camps, mais encore et surtout d'en accentuer si nettement *la division* et de creuser de plus en plus profond le fossé qui sépare l'école libre de la « laïque » ?

« N'était-ce pas *obliger* l'instituteur à se jeter dans l'opposition et à se laïciser de plus en plus, sous peine

d'être mal vu, peut-être même renvoyé en disgrâce ? »

Voyez un peu l'audace de M. Jean Doudet. D'après lui, « le tort » n'est pas à « la loi scélérate » de 1882, complétée par la « loi de malheur » de 1886, et aux politiciens sectaires qui ont coupé la France en « deux camps »; « le tort » n'est pas aux « instituteurs », devenus des « anticurés », des socialistes, des partisans acharnés de MM. Hervé et Thalamas (M. Bocquillon en compte 80,000 sur 100 à 120,000 (1), dans son livre courageux *La Crise du Patriotisme à l'école).* Non : « le tort » est aux bâtisseurs d'écoles libres, qui ont « *obligé* les instituteurs à se jeter dans l'opposition » !

On n'a pas l'idée d'une pareille inconscience dans l'injustice criante.

Et M. Doudet « sait bon nombre de curés » auxquels il fait l'injure de croire « qu'*obligés par situation* (2), de soutenir l'école congréganiste, ils ont eu *à déplorer amèrement* qu'une cause comme celle de l'enseignement libre fût parfois si mal servie par ses représentants dans leurs paroisses ».

Et voilà notre Doudet qui gratifie Frères et Sœurs, proscrits et proscrites, de « défauts antisociaux » (!) suscitant de graves difficultés, « aggravées par la concurrence des deux écoles » : comme si cette « concurrence » et ces « difficultés » n'étaient pas uniquement le fait d'une loi abominable, foulant aux pieds les droits sacrés des pères et des mères de famille chrétiens !

Mais M. Jean Doudet ne s'arrête pas en si joli chemin et il ajoute ces choses stupéfiantes :

(1) *La Revue de l'enseignement primaire* disait en 1904, après l'interpellation Grosjean sur l'*Histoire* d'Hervé : « Nous sommes quelque 30,000 instituteurs socialistes en France... Dans quelques années,... il y aura 80,000 éducateurs socialistes. »

(2) Ils l'étaient avant tout par l'Eglise et par le besoin de garder ses droits imprescriptibles.

Si donc, au lieu de vouloir, *envers et contre tous*, — (Oui, contre le Gouvernement sectaire, mais non pas contre le Pape et les évêques, qui encouragent et bénissent ces écoles, l'œuvre des œuvres à l'heure actuelle) — bâtir des écoles libres qui ne vivaient la plupart du temps que de charité et qui nous ont coûté les yeux de la tête, on s'était appliqué à *maintenir la neutralité de l'enseignement*, tout en se réservant d'exercer une action religieuse en dehors de l'école — et il y a des moments libres, j'imagine, — n'aurait-on pas été mieux inspiré ?

Parce que enfin, même dans l'hypothèse de l'école congréganiste, le devoir n'en incombe pas moins, toujours grave et sacré, aux parents d'enseigner le catéchisme à leurs enfants. D'autant mieux que le curé est là pour continuer et compléter cette éducation religieuse, et que, s'il est bien plus commode de faire apprendre le catéchisme chez les bons frères ou les bonnes sœurs, il ne s'ensuit pas pour cela que ce soit vraiment de leur ressort et compétence. Ils ne seront jamais que des auxiliaires.

Mais, du moment que cette collaboration n'est pas nécessaire, pourquoi déserter une école sous prétexte qu'elle devrait ou pourrait la fournir et qu'elle ne la donne pas ?...

Pourquoi ne s'être pas contenté *d'exiger la neutralité*, d'autant mieux que bon nombre d'instituteurs et d'institutrices laïques — auxquels on a vraiment trop jeté la pierre — n'auraient pas mieux demandé que de n'être pas des sectaires, si on n'avait pas voulu, à toute force, en faire des catéchistes ?

D'abord, Jules Simon, Henry Maret, Buisson lui-même ont reconnu que « la neutralité » était absolument impossible et qu'on ne saurait être neutre entre Dieu et le mal. — De plus, les faits les plus tristement éclatants montrent que la prétendue « neutralité » scolaire, c'est l'anticléricalisme et l'athéisme, le socialisme et l'antipatriotisme. « *L'école laïque*, écrivait naguère un inspecteur primaire dans une circulaire, *est un lieu où on jette un fils de chrétien pour le transformer.* » — Enfin, « la neutralité scolaire » a été condamnée

maintes fois par Pie IX, par Léon XIII, aux Etats-Unis et au Manitoba, où, cependant, elle n'était pas sectaire comme en France : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi », dit le Sauveur dans l'Evangile.

Mais l'Evangile, M Doudet n'en a cure : il ne veut pas froisser ces bons instituteurs par une concurrence inutile ou à peu près.

Et les fruits de l'école libre, dit-il, ne sont, d'ailleurs, pas si merveilleux, pour qu'on n'ait que des compliments à se faire !

Ce que veut la *Justice sociale*, c'est favoriser la *presse :* Autant vaudrait dire : « Au lieu de bâtir des écoles libres, prenez mon ours. »

Le plus grand malheur, c'est que de telles théories ont des adeptes, et l'on me signale un article de la *Croix du Cantal*, fin août 1905, où M. l'abbé Lissorgues, sans le dire, emboîte le pas à M. Doudet et écrit tranquillement :

Il ne manque pas d'*esprits éclairés* pour affirmer que nous avions *mieux encore à faire* que de bâtir des groupes scolaires. Ceux-là disent que le résultat ne fut jamais en proportion de la dépense. *Voilà de longues années que la France a pu s'instruire dans nos écoles* (1) *:* il n'y paraît guère à voir l'affaissement des caractères et l'immoralité croissante. Qu'est-ce à dire, sinon qu'à l'influence salutaire de l'école s'opposent de perverses et puissantes énergies ? Il est utile de dire cela, à l'heure où quelques-uns pourraient se désespérer de tant d'écoles fermées.

Ce n'est pas surtout à l'école que se fabriquent les hommes.

On comprend mieux, depuis peu d'années d'ailleurs, que la *presse est la première éducatrice du peuple.* Un des prêtres

(1) M. Lissorgues doit rêver en écrivant de pareilles choses. Il oublie que, depuis 25 ans, « la France s'instruit dans les écoles » officielles, qui ne sont rien moins que « nos écoles ». Et puis, « nos écoles » libres n'ont eu jamais que le quart des enfants, 1,500,000 sur 6 millions qui fréquentent les écoles primaires.

les plus éminents de ce diocèse (1) nous disait hier : « Que n'ai-je consacré aux bons journaux les milliers de francs que mes écoles m'ont coûté ! »

Mais où donc trouverez-vous des lecteurs pour la bonne presse, si l'école libre et chrétienne ne vous les fournit pas ? Aussi Mgr Gouthe-Soulard ne craignait-il point de dire : « Entre une école et une église à bâtir, je n'hésite pas : je commence par l'école ; car à quoi me servirait l'église, si l'école ne formait pas des fidèles pour la remplir ? »

Les catholiques belges l'ont admirablement compris, et voilà pourquoi, de 1879 à 1884, pour lutter contre « la loi de malheur », semblable à nos lois de 1882 et 1886, ils ont fait *cinq fois, six fois* plus de sacrifices que nous, Français, étant donnée la population de la France et de la Belgique. Voici ce qu'écrivait le P. Prélot, dans les *Etudes* du 6 septembre 1905 :

En 1879, la Belgique catholique estima même que ce n'était point assez que le ministre du culte vînt enseigner la religion, en dehors des heures de classe, dans un des locaux de l'école. Elle voulut des écoles vraiment chrétiennes, où l'instituteur pût mêler couramment les notions religieuses au reste de son enseignement, prononcer le nom de Dieu et trouver dans l'autorité de ce nom sacré la base et la sanction du devoir.

Les évêques, réunis à Malines, condamnèrent par deux lettres collectives le nouveau système scolaire « *comme pervers, impie, contraire aux lois divines* » (2), et ils concertèrent les mesures canoniques à prendre contre ceux qui l'appliqueraient : l'absolution serait refusée aux élèves et aux professeurs des écoles normales, aux instituteurs primaires, aux parents qui laisseraient leurs enfants fréquenter des écoles « où l'on ne peut empêcher la perte des âmes ».

(1) Quel est le « prêtre éminent » du Cantal qui a eu le tort de tenir un langage si peu sacerdotal ?

(2) Voilà nettement caractérisée « la neutralité scolaire », si chère à M. Doudet.

Les curés devaient travailler à fonder des écoles catholiques (1).

Le gouvernement belge n'a pas de prise directe sur les évêques, dont la nomination est dévolue exclusivement à Rome et qui sont maîtres dans leur diocèse. Il s'adressa au nouveau Pape Léon XIII. Le Pontife fit déclarer au représentant de la Belgique à Rome qu'il ne pouvait désapprouver la conduite des évêques, mais qu'il leur recommandait le calme et la modération. Frère-Orban voulut y voir un blâme à l'adresse de l'épiscopat, ce qui obligea le Pape à faire savoir aux évêques *qu'il était d'accord avec eux.* Alors Frère-Orban rompt avec Rome, en l'accusant de mensonge ; l'ambassadeur belge auprès du Vatican est rappelé ; le Nonce quitte Bruxelles (juin 1880).

La lutte devient acharnée entre le gouvernement et l'Eglise. De tous côtés, l'école catholique se construit ; elle est bâtie, payée, encombrée d'élèves en moins de temps que les administrations officielles n'en mettent à faire dresser des plans et inscrire des crédits au budget : 2,064 établissements fondés en un an, après le vote de la loi, 3,885 existants en 1884, témoignent de l'émotion unanime et généreuse qui s'est emparée du pays. Les dons affluent : on offre de l'argent, des terrains, des maisons, des objets de mobilier scolaire. 20 à 25 millions, voilà le capital que l'on engage dans ces créations nouvelles.

En présence de tant d'efforts et de succès, les auteurs de la loi de 1879 ne se tiennent pas pour vaincus. Plus les écoles officielles deviennent désertes, plus ils imposent de charges aux communes et prodiguent les deniers de l'Etat pour les soutenir et les multiplier. Le total du budget de l'instruction publique, en même temps que sa clientèle diminue de plus de moitié, passe de 11 millions, chiffre de 1878, à 22 millions, chiffre de 1884. A ce beau zèle s'ajoutent les mesures de rigueur : le traitement des vicaires employés comme instituteurs catholiques est supprimé ; le privilège des séminaristes en matière militaire est aboli ; on cherche le moyen d'entraver l'accroissement des ordres religieux. Rien n'y fait ; dès l'année 1881, on comptait dans les écoles

(1) C'est donc un devoir, non pas de « situation », mais de conscience sacerdotale et catholique, de « fonder des écoles catholiques », en France comme en Belgique.

privées 63 0/0 de la population scolaire totale ; en Flandre-Orientale, 81 0/0 ; en Flandre-Occidentale, 83 0/0.

Cet état de choses ne pouvait durer ; il se termina par le soulèvement à peu près général des communes et la chute du gouvernement.

Les élections de 1884 donnèrent aux catholiques, dans la Chambre des représentants, une majorité bien supérieure à celle qui avait soutenu le ministère de 1879. Peu de jours après, le ministère Malou était formé, et le chef éminent des conservateurs belges réunissait autour de lui des amis dignes de le seconder, les Wœste, les Jacobs, les Bernaert. Le premier soin du nouveau cabinet fut de défaire l'œuvre du parti libéral et progressiste. Les relations diplomatiques avec Rome sont rétablies. L'instruction publique est rattachée au ministère de l'intérieur, comme avant 1878. Enfin, on procède à l'élaboration d'une nouvelle loi scolaire. La loi scolaire de 1884 se caractérise d'un mot : *reconnaissance de la liberté des communes, constituées les représentants des vœux des pères de famille.*

Voilà le vrai remède, le seul remède au mal immense dont souffre la France chrétienne, à laquelle des « lois scélérates » volent l'âme, la chère et belle âme de ses enfants.



Ce ne sont pas seulement les écoles primaires, libres et chrétiennes, que trouve inutiles et compromettantes la *Justice sociale* : ce sont aussi les Universités catholiques, réclamées avec tant d'instances pendant trois quarts de siècle, conquises par Mgr Dupanloup à l'Assemblée nationale, le 12 juillet 1875, bénies par Pie IX, Léon XIII et Pie X, et soutenues par tous les catholiques sincères, au prix des plus généreux sacrifices. D'après le docteur Lancry, *Justice sociale* de 1904, nº 558, « mieux vaudrait des académies théologiques, philosophiques, littéraires, juridiques, scientifiques ». — Mais ces académies n'enseigneraient pas,

et le docteur Lancry ne veut rien moins que la suppression de la liberté de l'enseignement supérieur, comme si nous avions déjà trop de libertés !

De plus, écoutez ce que dit la *Justice sociale* du 2 septembre 1905, à propos de l'Université catholique de Lille, qui, en janvier 1905, nommait Mgr Delassus docteur honoraire de la Faculté de Théologie :

Plusieurs de mes articles eurent les honneurs d'un éreintement en forme dans la *Vérité*, et dans la *Semaine* de l'émérite Dr Delassus (heureuse Université de Lille, quel joyau tu possèdes !).

Ailleurs, il appelle « petite coterie » la Faculté de théologie de cette ville, fabrique à « bonnet doctoral pour une paire d'oreilles d'âne ». Il prétend aussi que, « dans les Facultés de théologie, il est interdit aux séminaristes intelligents de se faire inscrire ». (21 avril 1905.)

J'aurais mauvaise grâce à défendre ici l'Université catholique de Lille, qui, sans doute, ne se sent pas atteinte pour si peu, s'estime au-dessus de telles injures, et qui, en tout cas, compte assez d'écrivains éminents ou distingués pour rappeler à l'ordre la *Justice sociale* et les corneilles qui y abattent les noix.

***

Si la *Justice sociale* n'aime pas l'enseignement libre, en revanche elle est très férue de conférences publiques et contradictoires, et, souvent, très souvent, on lit dans ses colonnes cette rubrique significative :

Les conférenciers républicains-démocrates.

Ils se sont multipliés, dirait-on, en décembre 1905. Ils ont même eu un banquet, dont la *Justice sociale* du 4 décembre 1905 parle ainsi :

Le banquet organisé par le Comité des conférenciers républicains-démocrates a eu lieu le 1er décembre.

Etaient présents : MM. les abbés Garnier, Gayraud, Naudet, Fesch, Bordron, Debout, Viollet, Magne, etc. ; MM. Fonsegrive, Paul Bureau, E. Rivière, etc.

S'étaient excusés, en assurant le Comité de leur dévouement : MM. les abbés Lemire, Dabry, Sertillanges, Klein, Couget, Boyreau ; MM. Raoul Jay, Imbart de la Tour, G. Blondel, Turmann, Chénon, Marc Sangnier, etc.

A l'issue du banquet, M. Latour, secrétaire du Comité des conférenciers républicains-démocrates, donne lecture d'un intéressant rapport, etc.

Or, veut-on savoir « ce que pense l'Eglise des conférences contradictoires » ? Le P. Loiselet l'a dit, d'après les décrets de la Sacrée Congrégation de la Propagande, 8 mars 1625, 6 février 1645 et 18 décembre 1662, « *toujours en vigueur* », comme le rappelait le cardinal Rampolla, le 27 janvier 1902 :

1° L'Eglise laisse toute liberté de tenir des conférences contradictoires sur des questions purement économiques, politiques, où il n'est pas question de religion.

2° Les catholiques ne doivent pas provoquer des conférences contradictoires sur des objets qui touchent à la religion : s'ils sont provoqués, *ils doivent s'efforcer de ne pas répondre*, et, s'ils se croient contraints de relever le défi, ils *doivent* demander l'approbation de l'autorité ecclésiastique.

3° S'exposer, sans être couvert par cette approbation, à être la cause de la baisse de la foi ou de la pureté dans l'âme des auditeurs, c'est encourir une responsabilité qui peut être grave, si l'on prévoit que le dommage causé sera grave.

4° L'évêque garde le pouvoir, en vertu du droit canon, d'excommunier un laïque, qui discuterait sans permission avec les hérétiques.

5° L'évêque étant le gardien de la foi, nul n'a le droit d'exposer, de défendre la foi, s'il n'a l'autorisation de l'évêque du diocèse.

6° Cette obligation générale est plus stricte encore en certaines régions, comme en Italie, ou dans les territoires soumis à la Propagande, à cause de prohibitions spéciales.

7° Les catholiques assistant à une conférence contradictoire, qu'ils savent plus ou moins irrégulière, selon les circonstances, se font plus ou moins les complices des promoteurs, et par conséquent, pèchent plus ou moins gravement.

8° Une conférence contradictoire, où l'orateur catholique intervient seul ou presque seul devant un auditoire plus ou moins hétérodoxe, offre évidemment moins d'inconvénients qu'une autre où les auditeurs catholiques sont nombreux et peu instruits.

A ce propos, un excellent catholique qui assistait, le 12 décembre 1905, à une Conférence donnée par M. l'abbé Naudet, salle des Sociétés savantes, à Paris, sur ce thème : « *Pourquoi je suis catholique* », a été aussi stupéfait de « la pauvreté d'arguments » de l'orateur que de la « discussion insensée » qui a suivi.

***

Reste la question *politique*, qui semble être, pour la *Justice sociale*, bien plus importante que la question religieuse.

MM. Naudet, Dabry, Tartelin, Dossemond, Lancry, Doudet, Trois Etoiles, Trois XXX, etc., sont « démocrates » et « républicains » : c'est leur affaire.

Mais « la démocratie chrétienne », telle que l'ont définie Léon XIII et Pie IX, est « une action chrétienne

bienfaisante en faveur du peuple ». Or, cette « action chrétienne bienfaisante » peut être exercée et elle l'a été, elle l'est tous les jours, par des monarchistes, des royalistes, des impérialistes, aussi bien que par des républicains. — Au nom de la « démocratie chrétienne », on ne peut exclure aucune opinion politique. Sa Sainteté Pie X l'interdit dans son *Motu proprio*, après Léon XIII, disant, Encyclique *Graves de communi:* « La démocratie chrétienne *ne doit jamais s'immiscer dans la politique ; elle ne doit pas servir aux partis ni à des fins politiques;* ce n'est pas son affaire ; mais elle doit exercer *une action bienfaisante en faveur du peuple*, fondée sur le droit naturel et les préceptes de l'Evangile. » Ainsi comprise, la démocratie chrétienne est la charité évangélique, aussi vieille que l'Eglise du Christ.

Au surplus, soyez démocrates « républicains », c'est votre droit ; mais n'imposez à personne de l'être comme vous, sous peine de ne plus être catholique.

Que signifient, en effet, les excommunications majeures et mineures, fulminées par la *Justice sociale* contre ceux qui usent de leur droit, en n'étant « pas républicains », puisque Léon XIII, dans *l'Encyclique* du 10 janvier 1890, dit formellement :

« L'Eglise, gardienne de ses droits et non moins respectueuse des droits d'autrui, ne prétend pas qu'il lui *appartienne de régler quelle est la forme de gouvernement, quelles sont les institutions que doivent préférer les peuples chrétiens dans les choses civiles.* »

« Mais, dit on, il y a le toast du cardinal de Lavigerie, le 12 novembre 1890, la déclaration des cardinaux français, le 16 janvier 1892, et la *Lettre*, (non pas l'*Encyclique*, comme on l'a dit à tort, puisqu'elle ne s'adresse pas à l'univers catholique), la *Lettre de Léon XIII* aux cardinaux français, 16 février 1892, conseillant l'accep-

tation de la République. » — Oui, mais un « conseil » n'est pas un *ordre*, que le Pape ne peut donner en cette matière, et Mgr Delamaire nous dit, dans *les Catholiques et les Elections* : « *La liberté du citoyen catholique* en matière politique était de notoriété publique, pour tous les esprits impartiaux et un peu documentés en histoire, soit ancienne, soit récente. » — « J'affirme, avait dit Mgr Turinaz dans *les Périls de la Foi,* que les conseils de Léon XIII qu'on a appelés les directions pontificales, ont été exagérés et transformés. » — Enfin, le *Livre Blanc* du Saint-Siège, décembre 1905, dit formellement, chapitre V, *Relations entre l'Eglise et la troisième République :*

Laissant aux catholiques pleine liberté de discuter quelle est la meilleure des diverses formes de gouvernement, il (le Saint-Siège) leur inculque le respect de la forme établie...

Léon XIII, « sans faire violence aux sentiments intimes de chacun,... renouvela ses exhortations d'accepter la République... comme fut accepté en France le premier Empire »,

contre lequel l'opposition ne fut jamais interdite, pas plus que contre le second Empire.

De quel droit donc appele-t-on « réfractaires » ceux qui ont la liberté, que leur reconnaît la Constitution, de n'être pas républicains, et même « de se servir de tous les moyens légaux, pour faire arriver un autre régime qui a leur préférence », ainsi que le déclarait M. de Freycinet, commentant les Lois constitutionnelles en 1885?

Chose étonnante! nos démocrates ont tonné contre les monarchistes qui « inféodaient le trône à l'autel », et ils inféodent, eux, l'autel ou le catholicisme à la République, qui, d'ailleurs, n'en veut pas! Le « trône », du moins, ne « se séparait » pas officiellement de l'autel, avec lequel il a vécu pendant quinze siècles.

N'est-ce pas la *Justice sociale* qui est « réfractaire » à Léon XIII et à Pie X, en voulant, au nom de la démocratie chrétienne, « *s'immiscer dans la politique* et servir un parti » ?

En tout cas, on est ébahi de trouver dans la *Justice sociale* des déclarations comme celles-ci, signées de M. l'abbé Naudet, le 30 avril 1904 :

Des cas nombreux peuvent se présenter où il sera beaucoup plus avantageux au bien général, bien de la Religion ou bien du Pays, que vous vous absteniez ou même — ne m'anathématisez pas avant de m'avoir lu — que vous votiez pour *le « mauvais » candidat.*

Oui, je sais... *Non sunt facienda mala ut eveniant bona ;* il ne faut pas faire un mal pour obtenir un bien. Laissez-moi vous dire que ce prétendu *axiome est faux* (??), comme quantité d'autres que nous acceptons pieusement, sans nous donner la peine de les vérifier...

Sacrifier quelques voix au Parlement — quand on sait surtout que la majorité est considérable contre nous, et le fait sur lequel nous discutons est relativement assez rare — donc sacrifier quelques voix, qui, d'ailleurs, ne changeraient pas le résultat parlementaire, n'est rien, quand on compare ce sacrifice à la nécessité de rendre possible une alliance avec les républicains modérés.

Et voilà pourquoi je n'hésite pas à dire que les catholiques ne doivent jamais voter pour un monarchiste, *dût-il être le député idéal, cette abstention dût-elle avoir pour conséquence de faire passer le « méchant » candidat.*

Sauf dans le cas plus haut cité, il n'est nullement à propos de voter pour le sectaire ; mais il importe que l'on sache que les catholiques n'ont pas donné leurs voix à l'anti-républicain.

C'est pourquoi je n'hésite pas à dire à mes amis qui se trouveraient dans ce cas : votez blanc.

De telles assertions n'ont pas besoin d'être réfutées.

Faut-il s'étonner que M. l'abbé Dabry ait suivi son chef de file et écrit le 8 juillet 1905, après l'avoir dit dans un toast au Président de la République :

Partout où un conservateur osera se mettre sur les rangs, que *les républicains de toutes nuances* s'unissent étroitement pour lui barrer le passage.

« Voilà donc, disait la *Vérité française* du 4 octobre, voilà donc tous les Dabry de la création partant en guerre avec tous les « blocards », Etienne, Pelletan, Jaurès, Sembat, Coutant, Taillade, s'il le faut, pour « barrer le passage » à M. Denys Cochin, à M. Lasies, à M. Baudry d'Asson, à M. Bourgeois de la Vendée, au duc de Rohan, etc. »

L'*Autorité*, la *Libre parole*, la *Vérité française*, l'*Action catholique française* ont fait justice de ces insanités tintamaresques.

Dans le même numéro de la *Vérité*, du 4 octobre, M. Delmont, rappelant à l'ordre, pour un autre méfait, le même M. Dabry, « ce hanneton tapageant dans son tambour », disait :

« Il nous apprend sans sourciller, *Justice sociale* du 8 juillet, que « les catholiques italiens *étaient à peu près dans la même situation* que les catholiques français par rapport à la République. »

« Mais où donc cet abbé Dabry, si méridional qu'il soit, quelque habitude qu'il ait eue de danser en rond sur le pont d'Avignon, en criant : « Vive le Roy ! a-t-il pu voir qu'il avait été ordonné par un Pape aux catholiques français, comme aux catholiques italiens, de n'être « ni électeurs ni élus » ? Nous avons toujours voté à notre guise, et s'il n'y a pas eu plus de catholiques élus, ce n'est pas leur faute.

« De part et d'autre, ajoute notre étourneau, *on restait à la porte du pays*, on faisait bande à part... Léon XIII a fait cesser une si fausse et si périlleuse situation pour les catholiques français. Pie X est en train de la faire cesser pour les catholiques italiens. »

« Pour de l'histoire abracadabrante, voilà de l'histoire abracadabrante. Les catholiques français « à la porte du pays » avant Léon XIII, et cessant d'y être grâce à lui !

« Mais c'est depuis 1901 que Jésuites et Carmes, Bénédictins et Dominicains, Religieux et Religieuses, sont « à la porte du pays » de France, malgré Léon XIII et Pie X, et grâce à la République, si chère à M. Dabry. »

Oui, si chère que, pour ses amis et pour lui, elle passe avant tout. En effet, la *Justice sociale* d'octobre 1905 publiait la lettre suivante « d'un néophyte de M. l'abbé Dabry », sous ce titre : *Un Congrès diocésain... A Pamiers.*

Pamiers, le 12 octobre 1905.

CHER MONSIEUR L'ABBÉ,

Je suis navré, et j'ai peur que le coup que je viens de recevoir ne soit irrémédiable.

Vous aviez réussi à me persuader de reprendre mes devoirs religieux. Vous étiez arrivé à me faire croire que l'Eglise n'était pas avant tout une institution politique ; mais que, portant la vérité éternelle, elle était pareillement une mère qui distribue ses bienfaits à tous. Quelques prêtres comme vous, dont le nombre, je le reconnais, va tous les jours en augmentant, semblent, en effet, être la preuve qu'on peut être de son pays et de son temps, et n'être pas pour cela en opposition irréductible avec le dogme catholique et avec la hiérarchie qui le représente.

Mais voyez combien votre influence est mince ; voyez ce qui vient de se passer à Pamiers et qui laisse présumer de ce qui se passera dans la plupart des diocèses, après la séparation.

Dimanche dernier, l'évêque a réuni un congrès diocésain, *pour* aviser aux mesures qu'il y aurait à prendre *pour* faire face aux nécessités du culte après la séparation, *pour* (1) que les croyants puissent conserver leurs prêtres, continuer leurs réunions, satisfaire aux besoins de leurs âmes et garder leur foi. Quoi de plus légitime et de plus sacré, et de plus capable de grouper autour du pasteur, justement inquiet, tous ceux qui ont gardé au cœur l'idéal religieux, le désir

(1) En voilà des « pour » ! Le néophyte de M. Dabry n'est pas plus fort en français qu'en catéchisme.

d'y conformer au moins les principaux actes de leur vie? S'il est une réunion d'où tout sujet étranger, d'où toute question blessante dût être exclue, une réunion, en un mot, qui dût être respectée, c'est celle-là.

Eh bien, que s'est-il passé? On s'est réuni dans la propriété d'un ancien député monarchiste. Ce n'est pas tout. On a fait venir, pour parler des Associations paroissiales et indiquer la conduite à suivre, le délégué d'un des groupes royalistes les plus militants de Paris, l'abbé Bolo, orateur des réunions de l'*Entente nationale*. Ce n'est pas tout encore. Après les théories de l'*Entente nationale* sur la meilleure manière de se grouper « pour sauver la foi », il nous a fallu entendre celles d'un autre parti politique, dont le chef, M. Jacques Piou, après le baron Xavier Reille, a donné en personne. M. Piou, avec de grands gestes et de grands éclats de voix, a surtout insisté sur la nécessité pour le clergé de se jeter dans la bataille électorale.

Et tout cela sous la présidence de l'évêque! Et tout cela à propos d'Associations paroissiales et de moyens de conserver la foi!

Mon pauvre ami, j'en suis bien fâché, mais je crois que *je ne mettrai plus les pieds à l'église* et je me passerai désormais des sacrements. Je ne veux pas être une *poire* qu'on embauche sous prétexte de religion et qui est destinée à grossir les troupes du duc d'Orléans ou le parti de M. Piou.

La séparation, parmi tant d'inconvénients, pouvait au moins nous rendre ce service de rapprocher les uns des autres et de constituer en groupes compacts les croyants, que jusqu'ici la politique a tant divisés. Voilà que ce rapprochement, on le leur interdit au nom même de la politique, et qu'on les divise plus que jamais! *C'est une véritable trahison.* Nous sommes perdus.

Excusez, cher ami, cette franchise et ce pessimisme, mais j'ai emporté d'Ussat la plus navrante impression. J. P.

Voici ce qu'écrivait à ce propos M. Auguste Roussel, dans la *Vérité Française :*

La *Justice sociale* dit que cette lettre peut « se passer de commentaires ». En effet!

Pourtant, il n'est pas inutile de souligner la qualité religieuse de ce « converti » d'étrange espèce, qui se promet de

ne plus mettre les pieds à l'église et de se passer désormais des sacrements, parce qu'un évêque, soucieux de son devoir, se préoccupe de réunir tous ses diocésains, quelles que soient leurs opinions politiques, sur le terrain commun de la défense des intérêts de l'Eglise !

Cela revient à dire que, pour les catholiques façon Dabry, l'ancienne formule : « Hors de l'Eglise, point de salut », doit faire place à cette autre : « Hors de la République, point de salut. »

Nous nous en doutions dès longtemps. Mais il est bon d'en recueillir l'aveu sur les lèvres mêmes des parangons de cette secte nouvelle.

Désormais, l'on doit savoir qu'à leurs yeux la République, c'est toute la religion, et que les pires forfaits des sectaires ne sont pas capables de les en dégoûter.

Le 22 juillet 1905, l'abbé Dabry répond aux attaques dont il est l'objet par un article intitulé *les Pharisiens :*

Ils se sont voilé la face de ce que j'ai dit qu'aux prochaines élections les catholiques ne devaient pas connaître les monarchistes

C'est le pape Léon XIII lui-même qui a déclaré, il y a quelque quinze ans, qu'au nom du patriotisme et au nom de la religion, de monarchistes il ne devait plus y en avoir.

Léon XIII, on l'a vu, a laissé à tous les catholiques le droit d'avoir les opinions politiques qui leur plaisent.

Comme il y en a qui n'ont pas obéi, comme il y a un groupe de *révoltés* (1) qui, après avoir laissé la voie ouverte aux sectaires et leur avoir permis d'ébranler l'Eglise de France jusque dans ses fondements (2), voudraient profiter du désarroi actuel pour se rendre nécessaires et ressaisir les catholiques, je dis que, si nous avons un peu de conscience et de dignité, nous ne devons pas les connaître.

Si nous ne voulons pas nous parjurer, si nous voulons

(1) Il n'y a de « révoltés » que ceux qui, comme M. Dabry, s'insurgent contre Mgr Dubillard et autres évêques.

(2) Ainsi donc, ce ne sont pas les sectaires, auteurs des « lois scélérates », qui ébranlent « les fondements de l'Eglise », ce sont les monarchistes, qui ont toujours combattu ces lois !!!

prouver la loyauté de nos déclarations vis-à-vis de la République, il faut, ai-je dit, *voter pour le candidat républicain, quel qu'il soit*, qui aurait contre lui un monarchiste.

P.-S. — *L'Univers*, s'occupant de la question et reconnaissant qu'entre un républicain honnête et un monarchiste, le devoir est de voter pour le républicain, ne veut pas cependant qu'on aille jusqu'à voter, dit-il, *pour un ennemi.*

Ce n'est pas notre avis. Si l'élection doit avoir le caractère d'une manifestation politique, si le public nous attend à cette élection pour éprouver la sincérité de nos sentiments républicains, *il faut voter pour le républicain, quel qu'il soit.* Ce fut le cas de M. Lamy, quand il fit campagne avec les 363, parmi lesquels il y en avait qui n'étaient certainement pas très recommandables ; ce fut le cas du journal le *Temps*, qui n'hésita pas, il y a une vingtaine d'années, à soutenir la candidature du communard Félix Pyat contre le monarchiste Edouard Hervé.

Ce fut un tort et un tort très grave du *Temps* et de M. Lamy d'agir comme ils le firent ; ils en ont été, d'ailleurs, cruellement punis par leurs échecs successifs et ceux des candidats modérés.

Les dires de M. Dabry sont tout simplement odieux, comme cette calomnie d'un anonyme, intitulée *Monarchistes et républicains*, dans *la Justice Sociale* du 22 juillet 1905 :

Les monarchistes ont l'air de se scandaliser de ce que vous avez dit qu'on pouvait s'unir avec n'importe quels républicains pour leur barrer le passage.

Mais eux, qu'ont-ils fait autre chose, pendant quinze ans, que s'unir aux pires républicains pour barrer le passage aux catholiques qui obéissaient aux directions de Léon XIII ? (1).

Est-ce qu'ils n'ont pas constamment *collaboré avec les francs-maçons* du dedans et du dehors pour faire échouer la politique de ce grand Pape ? (2).

Est-ce qu'ils ne se sont pas alliés aux radicaux pour ren-

(1) Qu'on cite un seul fait à l'appui de cette calomnie !
(2) Jamais, au grand jamais !

verser le ministère Ribot, *uniquement parce qu'il voulait mettre un terme à la persécution religieuse* (1), comme vous le dites très bien dans votre livre, les *Catholiques républicains ?*

Est-ce que la *Vérité française*, et tous les amis du comte de Blois n'ont pas ameuté toute la franc-maçonnerie de Brest, tous les instituteurs laïques ? (2).

Que MM. Dabry et Naudet convertissent leurs bons amis les républicains à des sentiments religieux, ou même tolérants pour la religion; alors, mais alors seulement, ils auront peut-être le droit de se dire « républicains avant tout ». Pour nous, « catholiques avant tout », nous sommes condamnés à rester longtemps encore les ennemis d'un régime qui ne vit que de sa haine persécutrice contre le catholicisme.

Mais la *Justice sociale* a récidivé de plus belle et, le 25 novembre 1905, elle publiait en première page l'entrefilet suivant :

Jeannot.

Une *Croix* de province publie cette fantaisie :

« A peine rentré du bois, le charbonnier Jeannot s'est informé auprès d'un lecteur de *la Croix* si la Séparation, dont il avait entendu parler, était encore définitive.

« Apprenant que le projet était à peu près voté par nos législateurs, il en a été tout triste.

« Malgré qu'il ne soit pas dévot, notre homme tient à la Religion. Aussi bien la vue d'une belle cérémonie à l'église lui remue le cœur ; il aime à causer avec M. le curé, et quand la cloche branle, à l'approche de l'orage, il se signe avec conviction et demande au « Suprême » de préserver de la grêle son petit coin de seigle et de la foudre sa vache grise sur la montagne.

(1) Le ministère Ribot n'a jamais voulu « mettre un terme à la persécution religieuse », et il a été renversé sur une question de politique extérieure, d'anglomanie.

(2) « Les instituteurs laïques et la franc-maçonnerie de Brest » n'ont eu aucun besoin d'être « ameutés » contre la religion : ils l'aborrhaient et la combattaient avant les prétendues excitations de la *Vérité*.

« Le malheur est que Jeannot ne comprend pas l'importance du devoir électoral et que ses bulletins de vote sont toujours pour *des candidats ennemis de la religion.* »

Pardon ! Jeannot connaît très bien son affaire. Jeannot est républicain, il vote pour des républicains. Quand les amis de la religion voudront être sérieusement et sincèrement républicains, et non point, comme ils se disent depuis quelque temps, libéraux, constitutionnels et autres balançoires qui ne trompent personne, Jeannot votera pour eux. Je connais des catholiques très instruits et même des *prêtres* qui votent comme Jeannot.

M. l'abbé Dabry calomnie, sans doute, ses confrères « les prêtres » et « les catholiques très instruits » dont il parle. Ils lui laissent le monopole de pareils impairs, quoiqu'il trouve, hélas ! de tristes imitateurs dans ces jeunes « parpaillots de la démocratie » dont parlait M. Delmont dans *la Vérité française* du 4 octobre :

L'un d'eux disait l'autre jour : « Un prêtre qui n'est pas républicain, quel bien peut-il faire ? »

Un autre : « Mieux vaut vivre en République, même avec Combes, que subir une monarchie. » (Textuel).

La haine du passé monarchique de la France, voilà le fond de tous ces fougueux « républicains » démocrates. Ils oublient que « la piété filiale des nations, c'est le respect du passé ». Ils oublient que la monarchie a laissé la France chrétienne, et que la République ne travaille qu'à la déchristianiser.

Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, qu'il s'agit là d'une simple exagération de MM. Naudet et Dabry. Pas du tout ! Ils sont toute une bande à soutenir les mêmes principes.

Il y a le Docteur Lancry, concluant ainsi, le 27 juillet 1905, une longue *Causerie* sur la République et le Christianisme :

Depuis l'avènement du Christianisme, l'ascension de

l'humanité au point de vue moral par la diffusion de la vérité théologique, au point de vue matériel par le progrès incessant des lettres, des sciences, des arts, du commerce, de l'industrie, *entraîne logiquement et fatalement l'humanité dans une ascension politique*, qui est l'ascension républicaine.

Il faut être aveugle pour ne pas voir cela et il faut être fou pour vouloir remonter un courant permanent, constant et fatal, qui entraîne *tous les peuples* (1).

Il importe peu que cette évolution vous plaise ou ne vous plaise pas, de même qu'il importe peu de savoir si les chaleurs de l'été ou les frimas de l'hiver vous plaisent ou ne vous plaisent pas. *Cela vous dépasse, cela vous domine, cela vous subjugue.*

Donc il est insensé de vouloir retourner en arrière, et *c'est en avant que se trouve le salut.* Donc en route pour l'amélioration de la République, en route pour *la Christianisation de la République* (2) !

Et soyez convaincus que la France est toujours à la tête des nations et à la tête de la civilisation (3), en prêchant par ses actes et par ses paroles la liberté, l'égalité, la fraternité entre les citoyens, en prêchant la fraternité des peuples et l'abaissement des frontières jusqu'à concurrence de sa sécurité individuelle, — en prêchant la justice sociale et l'élévation des faibles, des humbles et des déshérités ; — en un mot, en prêchant la paix du monde, et en prêchant la République (4).

Seulement, aujourd'hui ce ne sont plus les curés, ce ne sont plus les catholiques qui *prêchent les idées fondamentales du christianisme, ce sont les socialistes et les anticléricaux* (5).

(1) Bah ! même les Norvégiens, les Anglais, les Allemands, les Espagnols, les Autrichiens, les Italiens, les Chinois, les Japonais, les Turcs, etc., etc. ??

(2) Oui, mais la République Française veut si peu se laisser « christianiser » et baptiser qu'elle vient d'apostasier et de rompre tout lien avec l'Eglise.

(3) Hélas ! qu'il faut en rabattre ! Nous venons au 5e ou 6e rang pour le commerce, l'industrie, les exportations, la natalité !

(4) Le socialiste Bebel déclarait au Congrès de la Haye, en 1904, que « l'Empire allemand avait plus fait pour les réformes sociales que notre République bourgeoise ».

(5) De pareilles assertions vont à l'encontre du bon sens chrétien et des Encycliques de Léon XIII, condamnant le socialisme comme une erreur aussi formelle que dangereuse.

Quand donc, catholiques mes coréligionnaires, saurez-vous reprendre ce qui fut votre force dans le passé, ce qui sera votre force dans l'avenir !

Le docteur Lancry va même jusqu'à prêter au Pape glorieusement régnant ses idées à lui, Lancry, et voici le dialogue qu'il imagine, le 23 juillet 1904, entre le Pape et un prêtre français :

— Quelle est, lui demanda Pie X, la forme du gouvernement en France ?
— La République.
— Depuis quand ?
— Depuis 34 ans.
— Et le peuple veut-il toujours la République ?
— Je suis obligé de reconnaître que toutes les élections confirment la République.
— Eh bien, si la République est un fait, un fait établi par les années, dites à vos amis qu'un Français qui veut être *un catholique intégral, doit être républicain.*

Jamais le Pape n'a tenu un tel langage, en contradiction avec le *Livre Blanc.*

Après Lancry, il y a Larroque, disant en 1904, nos de la *Justice sociale* 520, 552 :

Accepter l'appoint des monarchistes ? Non ! Que les royalistes se présentent comme tels, ils nous rendront service.

Il y a Carabin, qui, toujours en 1904, nos 554, 556 de la *Justice sociale,* écrit sans sourciller :

Un monarchiste et un franc-maçon se présentent ? Je mets un bulletin blanc. — *Entre un catholique royaliste et un franc-maçon républicain, je choisis le premier.*

Il y a Morien, écrivant, le 16 novembre 1905 :

C'est dire qu'il faut toujours voter pour des candidats républicains. Les actes sont plus éloquents que les protestations. Si nous avons parmi nous des candidats républicains, on s'empressera de répondre à leur appel et de se

serrer autour d'eux. Si nous ne trouvons pas dans notre sein des républicains, nous irons à ceux qui viennent d'un autre horizon. Ces derniers ne *présenteraient-ils pas toutes les garanties voulues au point de vue religieux*, nous ne devrions pas hésiter à leur donner nos suffrages, *uniquement pour montrer que nous sommes républicains*. De pareils actes ne sont après tout que de simples incidents. La politique ne se meut jamais dans l'absolu ; elle ne vit que de relatif. L'important pour nous est d'arriver au but par des voies disparates et dont quelques-unes semblent de prime abord nous en éloigner. Le but, c'est l'amélioration de notre situation, c'est le respect de nos droits, c'est la conquête de nos libertés. Le moyen, c'est l'affirmation franche et nette de nos convictions républicaines.

Il y a tel autre correspondant anonyme qui écrit à M. Dabry, le 20 juillet 1905, à propos de son toast du 2 juillet :

Cher ami, vous avez eu le mérite, disons mieux, la vaillance de proclamer cela dans votre toast au banquet du 2 juillet et de l'exposer avec une clarté éloquente dans les colonnes de l'odieuse *Vérité française*. Vous avez pu constater le retentissement qu'ont eu les déclarations de notre Comité Républicain démocrate, et je crois qu'elles sont inaugurales d'un consolant avenir...

Quant à nous, catholiques, vraiment patriotes, sincèrement Républicains, nous devons considérer qu'une ère est définitivement finie. *Les congrégations dissoutes ni le concordat ne sont nécessaires à la vie de l'Eglise : ils n'en ont été que des accidents* (1). Quelque opinion que l'on professe à leur

(1) Comment ne pas rappeler ici que tout l'épiscopat français et le Pape lui-même ont protesté contre de telles audaces, en défendant énergiquement le Concordat et les Congrégations ?

Les Congrégations sont plus que des « accidents » dans la vie de l'Eglise : elles ont toujours paru nécessaires au plein et entier épanouissement de cette vie par la pratique admirable des conseils évangéliques.

Quant au Concordat, n'y voir encore qu'un « accident » éphémère, ne pas se soucier de sa rupture, ou « célébrer une messe d'actions de grâces au lendemain du vote de la séparation des Eglises et de l'Etat » (acte d'apostasie nationale), comme M. l'abbé Gayraud se vante de l'avoir fait, c'est fouler aux pieds les Encycliques de Léon XIII, *Immortale Dei* et *Libertas*.

sujet, il faut bien s'incliner devant l'irrémédiable mort. Il serait déplorable de s'attarder à d'inutiles revendications. à une obstruction stérile, qui use les hommes et compromet l'Idée.

C'est un malheur et presque une honte pour un pays comme la France d'être retardé dans son essor par une opposition monarchiste. Et je rougis pour le catholicisme en France de ce qu'il ait servi à étayer ces *nuisibles débris*.

Ne faudrait-il pas plutôt « rougir » de celui qui ose ainsi traiter d'excellents catholiques, qui ne « retardent

Il n'est pas permis de révoquer en doute la thèse catholique sur la constitution normale de la société chrétienne : « Elle préconise, disait Mgr d'Hulst, entre l'Eglise et l'Etat un régime d'union qui associe la puissance civile au maintien de ce bien inestimable qui s'appelle l'unité des croyances dans la vérité acceptée de tous. »

Léon XIII, dans sa *Lettre* adressée, le 16 février 1892, au clergé et aux fidèles de France, résumait en ces termes la doctrine catholique : « Vouloir que l'Etat se sépare de l'Eglise, ce serait vouloir, par une conséquence logique, que l'Eglise fût réduite à la liberté de vivre selon le *droit commun* à tous les citoyens. Cette situation, il est vrai, se produit dans certains pays. C'est une manière d'être qui, si elle a de nombreux et graves inconvénients, offre aussi quelques avantages, surtout quand le législateur, par une heureuse inconséquence, ne laisse pas que de s'inspirer des principes chrétiens; et ces avantages, bien qu'ils ne puissent *justifier le faux principe de la séparation, ni autoriser à le défendre*, rendent cependant *digne de tolérance* un état de choses qui, pratiquement, n'est pas le pire de tous. »

Léon XIII écrivait encore, le 6 janvier 1895, aux évêques des Etats-Unis : « L'Eglise a obtenu chez vous de tels droits, grâce à la bonne volonté des pouvoirs publics, que, n'étant gênée par aucune entrave légale, et défendue contre la violence par le droit commun et la justice des jugements, elle possède, garantie contre toute offense, sa liberté de vie et d'action. Mais, bien que ces remarques soient vraies, ce serait *une erreur* de conclure que la meilleure situation pour l'Eglise est celle dont l'Amérique offre l'exemple, ou qu'il est partout permis ou utile de séparer absolument l'Eglise et l'Etat, comme cela a lieu en Amérique. En effet, si la religion catholique est respectée parmi vous, si elle y est même développée, cela doit être attribué entièrement à la puissante fécondité qui appartient divinement à l'Eglise, et qui, lorsque personne ne s'y oppose, lorsque rien n'y fait obstacle, répand et propage spontanément ses effets : *fécondité qui pourtant produirait plus de fruits encore si, outre la liberté, elle jouissait de la faveur des lois et du patronage de la puissance publique.* »

Pie X, dans une récente allocution, déclarait qu'il se plaignait « moins du projet de résilier le pacte actuel du Concordat, que du *projet de Séparation perpétuelle* du pouvoir civil et de l'Eglise. »

en rien l'essor de la France » et voudraient l'empêcher de rouler aux abîmes où la conduit la République sectaire ?

C'est dans l'ordre d'idées cher à M. Dabry qu'un certain « Flambeau », pris à partie par la *Vérité Française* du 10 février et du 4 mars 1905, n'avait pas craint d'écrire dans un article reproduit par la *Croix du Cantal*, trop amie de la *Justice sociale*, on l'a vu :

« *Les Congrégations ont fait défection.*

« *Combes avait raison.*

« *Elles n'étaient pas dignes.* »

Ce « Flambeau » qui, paraît-il, écrit dans la *Bannière catholique*, a commis une énorme gaffe, qu'on a eu raison de relever vertement.

Et cet autre article de la *Justice sociale* du 25 mars 1905 :

Il y en a qui recommencent, paraît-il, à parler de *parti catholique*. Que nos amis, nous les en conjurons, n'acceptent même pas de discussion à ce sujet ! C'est une question réglée, sur laquelle, sous aucun prétexte, il ne faut accepter de revenir. *Nous sommes républicains ;* nous ne voulons et ne pouvons avoir affaire qu'à des républicains. Si on invoque *l'intérêt religieux*, c'est précisément au nom de cet intérêt que nous avons brisé une fois pour toutes et définitivement avec la politique, qui depuis si longtemps le compromet. Voter dans une élection pour *un candidat réactionnaire, communiât-il tous les jours*, c'est *voter contre l'intérêt de la religion.*

Voici le pendant de cette extravagance, 19 août 1905 :

Je n'aurais aucune répugnance à voter *pour M. Brisson*, par exemple, en tant que représentant de la République dans une circonscription donnée. (!!!)

Ainsi, c'est chose entendue pour ces « démocrates » : ils sont « républicains » avant tout. Qu'on ne leur parle ni « de franc-maçonnerie », ni « de parti catholique »,

ni de candidat religieux : cela ne compte point pour eux. Comment osent-ils donc se dire « démocrates *chrétiens ?* »

Quant à l'Action libérale populaire de M. Piou, voyez-la jugée par M. Naudet en 1904, *Justice sociale*, n° 596 :

Ce n'est ni un *parti catholique*, et c'est heureux, ni même un *parti*, et c'est fâcheux. « Association d'honnêtes gens qui trouvent que les choses vont de mal en pis et qui voudraient faire effort pour arrêter la décadence. » Pourquoi je n'y entre pas, et pourquoi je le dis.

Faut-il donc s'étonner de cette profession de foi de M. l'abbé Dabry, 5 août 1905 :

La République est la pierre angulaire de la France moderne (1). On ne peut toucher à elle sans toucher à la stabilité nécessaire, à l'ordre, au progrès, à la condition de tout bien, par conséquent, sans toucher à la religion elle-même. On ne peut toucher à la République sans condamner la France, un demi-siècle de plus, un demi-siècle mortel peut-être, au rôle ridicule, décevant et stérile de Sysiphe.

Voilà notre foi, celle que nous partageons avec l'immense majorité des Français, et pour laquelle, aimant notre patrie jusqu'au sang, nous sommes prêts à nous faire tuer...

Il n'y paraît que trop ! La foi catholique peut être impunément attaquée par l'américanisme, par M. Loisy, les francs-maçons et Cie : M. Dabry ne s'émeut point. Mais la foi républicaine est sacro-sainte : gare à qui la touche, à qui même y semble indifférent !

Ainsi, *la Ligue des femmes françaises* et *l'Action libérale* ayant eu une réunion à Epernay en mars 1905, M. Dabry juge sévèrement, dans *la Justice sociale* du 1er avril *(L'éternelle duperie)*, Mademoiselle Gervais, d'ailleurs fort éloquente :

(1) Appliquer à la République que l'on connaît ce mot de l'Ecriture, « pierre angulaire », qui n'est vrai que de Notre-Seigneur, n'est-ce pas une irrévérence ?

Le discours bien soutenu était très substantiel. Le but de la Ligue et ses moyens d'action étaient exposés d'une façon instructive et intéressante.

Malheureusement, *le poison était à la fin.* Après avoir demandé aux femmes présentes et qui dans l'immense assemblée pouvaient bien être au nombre de cinq cents, après leur avoir demandé de se joindre aux femmes déjà liguées pour constituer au sein du pays une force morale et *électorale* irrésistible, la représentante de la Ligue des femmes françaises s'est posé la question si la Ligue travaillait sous l'égide de quelque parti politique ; elle a répondu : Non, nous ne sommes ni républicaines, ni impérialistes, ni royalistes.

Et par cette simple déclaration tout l'effet de son discours s'est effondré. Car *il n'est pas possible de faire à des Français un outrage plus sanglant que de venir leur dire à la face qu'on ne connaît pas la forme de gouvernement qu'ils se sont donnée.*

Regarder la République comme un parti politique, et non comme une « forme de gouvernement qui nous abrite tous (oui, même les religieux et les religieuses expulsés !) comme le patrimoine, fruit de tant de sacrifices, à l'amélioration et à la gloire duquel nous devons tous travailler, c'est... *faire acte de mauvais Français* ». — A raisonner ainsi, ceux qui attaquent la monarchie, « patrimoine » de la France pendant quinze siècles, font acte non pas seulement de « mauvais Français », mais de lèse-patrie Française.

Pour MM. Dabry et consorts, la « République avant tout », avant le catholicisme, avant la foi, avant la Croix, avant Dieu ! C'est une aberration, dont faisait justice Eugène Veuillot, glorifié à sa mort par *la Justice sociale* et M. Dabry :

Sans doute, répondait Eugène Veuillot aux déclarations ardemment républicaines de Mgr Guilbert, évêque d'Amiens, tuer l'Eglise n'est pas la base du régime républicain pris *en lui-même; mais c'est incontestablement le but de la République française.* Elle ne subit pas en cela les suites d'un malen-

tendu ; elle ne se laisse pas entraîner à des représailles : *elle reste dans ses traditions, elle suit sa voie.* Sortie du travail des persécuteurs, la première République a toujours été un gouvernement de persécuteurs. *Ses héritiers n'ont pas démenti cette origine.*

Et encore :

Cette adhésion à la République nous donnerait-elle la paix ? *Oui, si nous voulons sacrifier tous nos droits ; non, si nous voulons les défendre.*

Depuis lors, ces remarques ont été maintes fois confirmées, et dans un *Discours* à la Chambre des députés *(Journal Officiel* du 22 janvier 1902, p. 110, col. 2, *in fine)*, M. Dubief, actuellement ministre de l'Intérieur, pouvait traduire ainsi la pensée de ses coreligionnaires politiques :

S'il y a un *criterium de la vraie foi républicaine*, il est dans *le sentiment anticlérical* et dans la fidélité à ce qui fut toujours considéré comme la marque du programme républicain lui-même.

Et l'on voudrait nous faire adhérer à un tel programme, dont Mgr Freppel disait si bien : « La République en France n'est pas une forme de gouvernement : c'est une doctrine, la doctrine anticléricale. » Michelet l'affirmait en disant : « La vie du catholicisme, c'est la mort de la République ; la vie de la République, c'est la mort du catholicisme. »



VII

Erreurs de polémique de la « Justice sociale. »

Parler de « polémique » à propos de *la Justice sociale* peut sembler naïf. En effet, si la « polémique » consiste dans l'échange courtois d'arguments et d'idées contradictoires, on peut défier n'importe quel honnête homme de trouver, dans toute la collection des treize années de *la Justice sociale*, cet échange courtois d'arguments et d'idées avec les adversaires que lui ont suscités les plus étranges hardiesses. Des injures et de gros mots, qui ne sont pas des raisons, voilà toutes les réponses de ce journal.

*
* *

Voulez-vous savoir d'abord comment nos démocrates traitent le Pape, les cardinaux, les évêques et les prélats ?

Le Pape, en mars 1899, était accusé par M. l'abbé Dabry d'avoir, par sa *Lettre au cardinal Gibbons*, servi « un venimeux procès de tendance » et « anathématisé des formules » imaginaires.

Voici maintenant le vénérable cardinal archevêque de Lyon drapé par M. l'abbé Naudet.

M. l'abbé Sifflet, ancien rédacteur de la *Justice sociale*, sous le pseudonyme *Delion*, ayant reçu « un avertis-

sement charitable » de Son Eminence le cardinal Coullié, et non pas une « approbation » pour ses idées, comme le laissait croire la *Justice sociale* des 15 et 22 juin, prie M. Naudet de faire connaître les décisions des supérieurs ecclésiastiques de Lyon.

M. l'abbé Naudet, au lieu de s'honorer par une soumission édifiante, comme celle de M. Sifflet, accuse les autorités lyonnaises *d'abus de pouvoir :*

« Obliger un inférieur à prendre cette attitude et à remercier ainsi l'autorité qui lui fut bienveillante, *n'est-ce pas faire un abus véritable de la charge de supérieur ?*

Voici encore le cardinal Oreglia, qui écope le 7 janvier 1905 :

Et ce cher et vénéré chanoine Delassus, dit le docteur Lancry, qui vient de recevoir et de publier, de M. le vicaire général Lobbedey, de si belles lettres l'assurant que la *Semaine de Cambrai* (1) *a la plus vive sympathie du cardinal Oreglia ?*

La Justice sociale n'en aura jamais de telles à son actif.

Ecoutez encore l'abbé Dabry, alors à *la Voix du Siècle*,

(1) On verra que la *Semaine de Cambrai* est pour le docteur Lancry « immédiatement au-dessous de rien ». Ses lecteurs sont *des fossiles momifiés* et son directeur, à l'*esprit atrophié*, *un scandale permanent*, et que, dès lors, un cardinal déroge en lui donnant « sa plus vive sympathie ».

« En faisant abstraction de toutes les niaiseries, erreurs et sottises de la *Semaine* de Cambrai pour ne voir que sa mentalité :

« La principale caractéristique de la publication a été d'être *négative.*

« Elle a été *négative* de toute direction pontificale. — Elle a été *négative* de toute réforme demandée par l'encyclique *Rerum novarum.* — Elle a été *négative* des instructions sur le ralliement de Léon XIII, qu'elle a faussées ou dont elle n'a jamais parlé.

« Au point de vue humain, sa caractéristique a été *de n'avoir aucun scrupule*, de tronquer savamment des textes pour leur faire dire autre chose que ce qu'ils disent.

« La seule qualité du chanoine Delassus est de savoir ergoter sur des pointes d'aiguille pour faire croire à des dévotes que ce qui est blanc est noir et inversement. »

répondant en 1901, au Communiqué de Mgr Dubillard, évêque de Quimper :

Mgr Dubillard.

On nous demande ce que nous pensons de la fameuse note publiée par Mgr l'Evêque de Quimper et reproduite avec *une platitude niaise* par tous les journaux et toutes les *Semaines religieuses* à la solde du parti réfractaire.

Nous y sommes nommément représentés, nous et nos amis, comme faisant œuvre malsaine, œuvre de Satan (a dit un commentateur), de complicité avec les francs-maçons et les socialistes.

Nous répondons que nous *n'en* pensons *rien.* Mgr Dubillard, évêque de Quimper, n'est pas notre évêque. Ce *que nous faisons ne le regarde pas* et ce qu'il dit peut difficilement nous atteindre.

Comme si les évêques, « gardiens de la foi », n'avaient pas le droit et le devoir de veiller sur les journaux s'adressant au jeune clergé !

L'*incohérence* des diverses parties de son document montre qu'il apporte une *certaine légèreté dans ce qu'il fait.* On jugera du degré de confiance qu'il faut lui accorder, quand on saura qu'il a écrit contre nous pour demander aux curés de son diocèse de surveiller très attentivement les séminaristes qui nous lisent. Or, pas un seul séminariste du diocèse de Quimper ne reçoit ni la *Voix du Siècle*, ni, croyons-nous, la *Justice sociale* (1). Ce seul fait indique suffisamment la simple *intention de nuire* et non de faire le bien et laisse percer sous l'évêque l'homme de parti.

Prêter gratuitement à un évêque, remplissant un devoir de sa charge épiscopale, *l'intention de nuire*, n'est-ce pas aussi impertinent que démocratique ? Mais allons jusqu'au bout.

On ne peut s'empêcher alors de constater qu'il est *triste qu'un homme deux fois sacré*, qu'un haut dignitaire de

(1) Cela est faux : la *Justice socialé* est très lue par le jeune clergé du Finistère et d'ailleurs.

l'Eglise, mette au service des passions humaines et *prostitue à la bassesse des intérêts de ce monde le caractère auguste, la dignité et l'autorité dont il est revêtu.*

Nous avons voulu savoir quelle était la valeur de l'homme qui, étendant gratuitement sa juridiction épiscopale, a *la prétention* de nous mettre au ban de l'opinion catholique. Nous sommes allés exprès à Besançon, où, il y a deux ans, il exerçait encore les fonctions de vicaire général. Nous avons fait une enquête, que nous continuerons et qui nous permettra de constituer un dossier. En cas de récidive, nous n'exposerons rien au public ; mais nous nous adresserons aux tribunaux ecclésiastiques ; nous intenterons à *notre imprudent agresseur* un procès dont pourraient sortir des *choses désagréables pour sa réputation.*

Ces insinuations malveillantes n'étaient qu'une odieuse rodomontade, et il faut tout l'orgueil, aussi antichrétien que démocratique de M. Fonsegrive, pour excuser, dans la *Quinzaine* du 1er novembre 1901, les insolences de M. Dabry à l'égard du vénérable Mgr Dubillard, traité de « cruel ».

D'ailleurs, M. Dabry, comme M. Naudet, s'est bien gardé, malgré « la récidive » de Mgr Dubillard, d'en référer à Rome.

M. Naudet, lui, dans un long article de quatre colonnes, n'allait pas aussi loin dans l'impertinence ; mais il répondait et il répond encore au Communiqué de Mgr de Quimper, en offrant, comme on l'a vu, gratuitement aux jeunes prêtres, par des avis renouvelés jusqu'en 1905, la *Justice sociale*, l'une des feuilles dont Mgr Dubillard a dit que « la lecture n'en peut qu'être *funeste* à la discipline ecclésiastique et à la formation du jeune clergé ».

Voici le tour de Mgr Turinaz, évêque de Nancy, — pardon, Mgr Tambourinaz, d'après les abbés démocrates : *quod audivi testor.* — On n'est pas plus insolent.

Mgr Turinaz condamne un article de *la Quinzaine*

sur *l'américanisme* et déplore les théories de M. Le Roy : *Qu'est-ce qu'un dogme ?*

M. l'abbé Naudet laisse ignorer ces condamnations et présente *la Quinzaine* comme une revue dont « on ne saurait dire assez de bien » !

Mgr Turinaz condamne *le Sillon*, qui a été servi aux abonnés de *l'Eglise militante,* le cinquième journal tué sous M. Dabry, et que *la Justice sociale* a maintes fois encensé, chaleureusement recommandé. — *La Justice sociale* répond, nº 521 : « *Le Sillon,* maudit par Nancy, béni par Rome » : ce qui est absolument faux ; car Rome n'a béni que *les intentions* de cette Revue, en lui donnant des conseils, et Mgr Turinaz en a frappé les doctrines et l'oubli continuel « des conseils » de Rome. L'excellente brochure de M. l'abbé Emmanuel Barbier, *Les Idées du Sillon*, et *la Lettre* de Mgr Turinaz à l'auteur n'ont que trop mis en relief les erreurs doctrinales, sociales, politiques du *Sillon.*

Lisez cette page du docteur Lancry, toujours contre Mgr de Nancy :

Le chœur. — Vrai, *j'enrage* (1), et il faut que ça sorte. Mais avant de commencer, précisons bien mon rôle. Moi, je n'écris pas pour vous édifier (2), mais pour *vous renseigner* sur ce qu'on pense dans les milieux « éclairés », instruits dans les sciences profanes. Et comme je suis *aussi ignorant en théologie* (3) que le chanoine Delassus, qui n'en sait pas un mot et qui ne l'a jamais apprise, lisez simplement tout ce qui va suivre *à titre d'information.* Je suis le premier à vous prévenir qu'on ne tire pas de farine *d'un sac à charbon,*

Sépulcres blanchis ! — Ce matin, dimanche de Quasimodo, j'achète *la Dépêche* de Lille, journal conservateur, monarchiste et gallican, mais généralement très bien informé sur

(1) C'est ainsi qu'on parle dans une feuille où l'on fait appel sans cesse à « la *mansuétude* »... des autres !
(2) On ne s'en aperçoit que trop !
(3) Pourquoi donc en parler, docteur ?

la guerre russo-japonaise, la seule chose qui me préoccupe sérieusement parmi les nouvelles du jour.

Or, je trouve, sous la rubrique « l'incident du Bon-Pasteur entre Mgr Turinaz et M. l'abbé Lemire », la reproduction complaisante de la lettre *impertinente* (1) de Mgr Turinaz à *mon député*, et des larmes de crocodile sur le « mauvais cas » où s'est mis le vaillant député d'Hazebrouck.

Et *la Dépêche* se voile la face ; c'est tout à fait à contre-cœur qu'elle se fait l'écho de cet incident « éminemment regrettable » ; elle n'y reviendra que si l'un des deux intéressés rectifie, etc., etc.

Vrai de vrai ! Comme j'aime mieux l'attitude nettement hostile du *Journal d'Hazebrouck*, dans son numéro de Pâques, qui blaguait méchamment M. l'abbé Lemire, ou celle nettement discourtoise du *Matin* et autres journaux « du bloc » (2).

Mais Mgr Turinaz « porte l'incident à Rome ». Donc, n'en parlons plus, et attendons que « Rome » se prononce, puisque, dans la mentalité des catholiques de France, « *Rome* » *a été tout spécialement instituée et créée par Dieu pour nous dire si deux et deux font quatre et si deux ânes et trois chameaux font cinq bêtes* (3).

Curés et peuple. — Après tout, c'est là « incident entre curés », ou si vous préférez incident entre « clercs ». Qu'ils se débrouillent entre eux !

Mais moi, je suis du peuple de France, et c'est comme membre du peuple de France que je parle.

Notez que, sur la plainte de Mgr Turinaz à Rome, M. l'abbé Lemire s'est vu contraint, par le cardinal archevêque de Paris, de faire à Mgr de Nancy les excuses et les réparations auxquelles il avait droit. Mais ni le docteur Lancry, ni la *Justice sociale* n'en ont soufflé mot.

Encore la *Semaine religieuse* de Mgr Turinaz attaquée dans la *Justice sociale* du 5 mars 1904. Décidément,

(1) L'impertinent, c'est vous seul, docteur.
(2) Voilà qui est entendu : les journaux « du bloc » ont une « attitude » meilleure que les journaux monarchistes et religieux, parlant avec respect d'un évêque !
(3) Est-ce assez insultant pour Rome ?

il est la bête noire de nos démocrates, et le docteur Lancry lui fait l'honneur de l'attaquer sans cesse.

Il n'y a plus aujourd'hui que la *Semaine religieuse de Nancy* et quelques *fossiles momifiés* dans la lecture de la *Semaine de Cambrai* et de la *Vérité française* pour condamner les jardins ou faire sur eux la conspiration du silence.

Vraiment bien singulier « l'incident de Dijon » et bien caractéristique pour démontrer le désarroi dans lequel la presse réfractaire a jeté les esprits en France. Mais, pour *singulier* et *renversant* que soit cet incident, il n'est pas, pour nous, laïques, aussi renversant que *ce scandale permanent*, dans le Nord, d'un chanoine qui depuis quinze ans déverse à jet continu l'injure, le mépris et la calomnie sur des confrères dont le seul tort est d'avoir l'esprit un peu moins *atrophié* que le sien. Mais pas moins renversant que la *Semaine religieuse de Nancy* osant, dans un *article anonyme*, imprimer que Sa Grandeur Mgr Turinaz avait condamné l'œuvre des jardins ouvriers. Hamlet disait dans sa folie : « Il y a quelque chose de pourri dans le royaume de Danemark ! » Moi, je ne suis pas fou et je ne dis nullement qu'il y a quelque chose à améliorer dans l'Eglise, mais il y a sûrement quelque chose à réformer chez certains catholiques.

Voici un *Post-scriptum*, 18 novembre 1905 :

P.-S. — *Une bien bonne.* — Vous rappelez-vous qu'en 1898, si mes souvenirs sont exacts, la *Semaine religieuse de Nancy* anathématisait les jardins ouvriers et interdisait de la manière la plus formelle à tous les prêtres du diocèse d'assister au premier *Congrès des jardins ouvriers* institué par M. le comte Malval ? et cela pour la raison (?) que les jardins ouvriers incitaient les ouvriers à travailler le dimanche.

Or, voici que le *Bulletin de la Ligue populaire pour le repos du dimanche en France* vient de publier un article où elle recommande les jardins ouvriers, *pour inciter les ouvriers à ne pas travailler le dimanche !*

Si vous croyez que je blague, vous n'avez qu'à vous procurer le Bulletin du 1er novembre 1905 au siège de la Ligue, Hôtel des sociétés savantes, 28, rue Serpente, à Paris : vous y verrez, page 281, un article intitulé « Le dimanche libre et les jardins ouvriers » !

Entre les deux publications qui soutiennent une thèse exactement opposée et nettement contradictoire, quelle est celle qui donne un *jugement judicieux ?* Si j'étais du diocèse de Nancy... mais comme je ne suis pas du diocèse de Nancy je répète le mot de Pascal : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. » Ça n'empêche pas que cet article m'a fait faire une pinte de bon sang.

En quoi les contradictions opposées par un *Bulletin* à la *Semaine religieuse de Nancy* diminuent-elles l'autorité de celle-ci et de Mgr Turinaz ?

Et c'est la *Justice sociale*, coupable de telles insolences envers le Pape, deux cardinaux, Mgr Dubillard et Mgr Turinaz, qui, dans son 533e numéro, appelait Paul de Cassagnac « insulteur des évêques » ! Comment ne pas dire au docteur Lancry et Cie : « Médecin, guérissez-vous vous-même. *Medice, cura te ipsum.* »

Si les bons évêques sont ainsi maltraités par le docteur Lancry, il est plein de condescendante estime pour ceux auxquels le pape Pie X a demandé leur démission, et, le 10 septembre 1904, il écrit dans la *Justice Sociale* :

Aujourd'hui qu'ils se sont soumis, j'estime plus que jamais que Mgr Le Nordez est la *victime d'un pieux imbécile*, et que Mgr Geay est la *victime d'une coterie politique.*

Conclusion logique : le Pape s'est fait l'instrument, le complice « d'un pieux imbécile » et « d'une coterie politique » !

***

En même temps que Mgr Turinaz, c'est Mgr Lorenzelli, Nonce apostolique, Mgr Monnier, évêque de Lydda, et Mgr Delassus, l'éminent directeur de la *Semaine religieuse* de Cambrai, qui ont les honneurs des plus violentes attaques de la *Justice sociale.*

Rappelons ici le Bref par lequel N. S. P. le Pape Pie X a conféré à M. le chanoine Henri Delassus, les honneurs de la prélature romaine :

A Notre cher Fils, Henri Delassus, chanoine,

PIE X, PAPE

Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique,

Nous avons appris par le témoignage très explicite de l'archevêque de Cambrai que, depuis un bon nombre d'années, vous êtes directeur du périodique intitulé *Semaine Religieuse*, et que, par des ouvrages livrés à l'impression, vous avez pris la défense de l'Eglise. De plus, en accomplissant les fonctions du ministère ecclésiastique, vous avez donné d'éclatantes preuves de piété, de foi, de *doctrine*, de prudence et de sagesse.

Nous vous jugeons digne de recevoir une récompense proportionnée à d'aussi grands mérites.

C'est pourquoi, vous absolvant et vous déclarant absous, uniquement à cet effet, de toute sentence, censure et peine ecclésiastique, si, par hasard, vous en avez encouru quelqu'une ;

Par ces lettres et en vertu de Notre autorité, Nous vous créons, élisons et déclarons prélat romain, c'est-à-dire prélat de Notre maison.

En conséquence, Cher Fils, Nous vous autorisons pleinement à porter l'habit de couleur violette, et à revêtir, même en Cour romaine, le vêtement de lin à manches ou rochet, et à pouvoir user et jouir de tous les honneurs, privilèges, prérogatives, indults dont ceux qui sont revêtus de la même dignité ecclésiastique jouissent, usent et peuvent ou pourront user et jouir.

Nonobstant toutes choses à ce contraires.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, le 7 mai 1904, la première année de Notre Pontificat.

Aloisius, cardinal Macchi.

En transmettant ce Bref mémorable à son digne destinataire, Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, écrivait à Mgr Delassus la belle lettre que voici :

Cambrai, le 16 mai 1904.

Monseigneur et cher Directeur,

J'ai la grande joie de vous transmettre le Bref pontifical que S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat m'avait gracieusement annoncé dans la lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire à la date du 15 avril dernier, et par lequel Sa Sainteté le Pape daigne vous élever aux honneurs de la Prélature.

Je suis heureux de cette promotion, parce qu'elle est, — et je tiens à le dire très haut — le témoignage de l'estime que le Saint-Siège fait de l'étendue, de la solidité et de la sûreté de vos connaissances théologiques (1); la récompense de votre zèle et de votre piété envers le Saint-Siège apostolique, le couronnement d'un labeur, d'un dévouement, d'une existence enfin qui ne connurent jamais la défaillance.

Travaillez sans relâche, cher Monseigneur, et ne déposez pas les armes. Les temps deviennent de plus en plus difficiles ; dans une foule d'esprits la vérité est obscurcie, la saine doctrine est travestie ; chaque jour nous entendons *émettre les opinions les plus étranges, énoncer les nouveautés les plus audacieuses, soutenir des théories absolument subversives* (2) ; on prétend s'affranchir de tout principe et de toute règle, discuter toutes choses, surtout celles qui appartiennent au domaine de la religion, *sans les avoir auparavant sérieusement étudiées* (3), et l'on sème ainsi largement le doute et l'erreur. — Il importe que le flambeau de la vérité soit tenu haut et ferme ; il importe que les règles de discipline soient vengées.

Continuez donc, Monseigneur, dans la mesure de vos forces, votre grande œuvre. Quiconque aime Jésus-Christ et son Eglise y goûtera des joies sans mélange, et tous y admireront la grandeur, la beauté, la divine harmonie de cette doctrine chrétienne, où est la lumière suprême de nos intelligences, le salut éternel des âmes et la vie des nations. Ainsi vous mériterez de plus en plus du Saint-Siège et du diocèse de Cambrai.

(1) Voilà une attestation épiscopale, qui, avec celle du Pape, prouve que Mgr Delassus est un peu moins *ignorant en théologie* que le docteur Lancry.

(2) Ces paroles frappent en pleine poitrine la *Justice sociale*.

(3) Le docteur Lancry n'est-il pas visé directement par ces mots ?

Recevez, cher Monseigneur, la nouvelle assurance de nos sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur.

† M.-A. Sonnois,
Archevêque de Cambrai.

Eh bien, voici la réponse du docteur Lancry, dans la *Justice sociale* du 14 mai 1904. On nous pardonnera de citer ces insanités : il faut les faire connaître, pour que tous les gens sensés les flétrissent.

Franc jeu ! Une tuile ! ! — Je suis de ceux qui jouent toujours franc jeu : la ligne droite étant le plus court chemin d'un point à un autre. Je vous ai dit dans ma dernière chronique ce que je pensais de l'*attitude*, des *procédés*, du *caractère* et de l'*ignorance* de M. le chanoine Delassus. Ce que j'ai dit, *je le maintiens*, parce que j'ai l'intime et lumineuse conviction que c'est vrai et que, quand on dit la vérité, on retombe toujours sur ses pieds.

Or, voici la tuile qui m'arrive ce jourd'hui par la poste. Pour une tuile qui me tombe sur la tête, c'est une belle tuile; c'est même une avalanche de tuiles, toute une cheminée qui dégringole et même une cheminée de fabrique. Jugez-en du reste. Voici :

Mgr Lorenzelli, Nonce apostolique. — Un de mes correspondants m'envoie une découpure du journal la *Vérité Française*, où se trouve la lettre suivante, du reste empruntée à « la mieux faite » des Semaines religieuses françaises. Je n'ai pas besoin de dire que je reproduis intégralement et complètement tout ce qui se rapporte au chanoine Delassus, n'appartenant nullement à l'école dudit chanoine, où l'on pratique artistement l'art de tronquer et de dénaturer les documents, quand ils vous gênent.

Paris, le 2 avril 1904.

Monsieur le Chanoine,

Je reçois à l'instant le numéro d'aujourd'hui de la *Semaine Religieuse* de Cambrai, et ayant aussitôt, comme d'habitude, parcouru vos pages, j'y trouve, avec une satisfaction toute particulière, le nouvel appel en faveur du Denier de Saint-Pierre.

La *Semaine Religieuse* de Cambrai mérite vraiment d'être citée à l'ordre du jour, si je puis employer une formule

militaire, dans ce genre de combat pour l'indépendance et pour l'honneur du Vicaire de Jésus-Christ. Elle a toujours occupé la première place, ou plutôt elle s'est toujours trouvée en première ligne pour la cause du Saint-Siège en fait de souscriptions, non moins que dans la défense des *saines doctrines* (1) et du véritable esprit catholique.

Veuiller agréer, Monsieur le Chanoine, tous mes remerciements et les assurances de mon estime bien dévouée, ainsi que les souhaits de bonnes Pâques.

† Benoît LORENZELLI,
Archevêque de Sardes,
Nonce Apostolique en France.

Vive Dieu ! — Eh bien, vive Dieu et vive Dieu ! car voici, si je ne me trompe, l'occasion ou jamais de s'expliquer nettement, franchement, carrément, sur la question qui trouble un certain nombre de catholiques, à savoir « si Sa Sainteté Pie X *a oui ou non répudié la politique, les enseignements et les directions de Léon XIII...* »

Précautions oratoires. — Il va de soi que je n'entends nullement ne pas rendre à Son Excellence le Nonce apostolique tout le respect, toute la déférence et tous les hommages qui lui sont dus. Tout cela est complètement réservé et *sauvegardé* (2).

Je viens simplement dire au représentant du Saint-Siège en France (3) : Monseigneur, si le Saint-Siège, en la personne de Léon XIII et du Pontife actuellement et glorieusement régnant, ont pris la peine de parler et de s'adresser à maintes et maintes reprises à la Nation française, *c'était évidemment pour être entendus et pour être compris* (4).

Or, moi qui suis Français, qui ne suis pas plus bête qu'un autre et qui, je vous l'assure, cherche la vérité de bonne foi, je *ne comprends pas ou du moins je ne comprends plus ce que Rome nous demande, ce que Rome nous conseille.*

(1) Troisième témoignage autorisé en faveur de la « théologie » orthodoxe de Mgr Delassus.

(2) Vraiment ? Après « la tuile » qui précède et malgré tout ce qui suit ??

(3) Voyez l'outrecuidance de ce docteur, interpellant un Nonce, comme un des vulgaires plumitifs, ses collaborateurs à la *Justice sociale.*

(4) Quel rapport tout cela peut-il avoir avec la *Lettre* du Nonce ?

Rerum novarum. — Je suis de ceux qui n'avaient pas attendu l'encyclique *Rerum novarum*, pour reconnaître que, par exemple, dans une ville comme Dunkerque, où le cinquième de la population est inscrite au Bureau de bienfaisance, il y avait une *injustice sociale*, qu'une *amélioration de la législation* devait réparer.

Et je fus de ceux qui saluèrent avec la plus vive reconnaissance l'encyclique *Rerum novarum*, qui affirmait cette injustice sociale (1), qui l'analysait, qui en indiquait les remèdes.

Or, toutes les félicitations du monde adressées à M. le chanoine Delassus ne peuvent prévaloir contre ce fait patent, manifeste, évident pour tous ceux qui sont les compatriotes de M. le chanoine Delassus, *que jamais, au grand jamais, la Semaine religieuse de Cambrai n'est entrée même si peu que ce soit dans l'esprit de l'encyclique Rerum novarum.* Et la preuve que je suis en plein dans la vérité en parlant ainsi, c'est que je mets au défi M. le chanoine Delassus de dire le contraire.

Bien plus ! — Naturellement, M. le chanoine Delassus n'a pas été assez maladroit pour dire et écrire sa pensée, à savoir *que Léon XIII n'était qu'un démagogue.* Mais sa tactique claire, nette, évidente, a été la suivante :

1° Faire la conspiration du silence sur Léon XIII et son encyclique.

2° Ecraser *par tous les moyens* ceux qui essayaient — pas toujours très heureusement, je le reconnais — de s'inspirer de cette encyclique.

Et c'est alors que nous avons vu cette *lutte sauvage, fielleuse, suintant la haine et l'envie* de la *Semaine de Cambrai* tout particulièrement contre les abbés Lemire et Naudet.

Alors que tout écrivain qui se respecte s'impose des bornes, celles de la vérité, de la justice, de l'équité, de la franchise, qu'en aucun cas *il n'est permis de dépasser*, il semble vraiment, et c'est la supposition la plus charitable, que M. le chanoine Delassus se soit dit que la fin justifiait les moyens et que, pour écraser les infâmes, tout, mensonges, *calomnies*, *perfidies*, citations tronquées, pensées ou paroles dénaturées de leur contexte, était permis.

(1) On a vu plus haut qu'il n'en est rien.

Voilà pourquoi, moi à qui M. le chanoine Delassus est personnellement indifférent (1), je considère que la *Semaine religieuse* de Cambrai *ne mérite pas le titre de publication catholique.* Non seulement elle n'a pas les *vertus chrétiennes*, mais elle saute à pieds joints sur les *vertus humaines* les plus élémentaires : la franchise et la loyauté.

Mais, faisant abstraction de ces procédés et examinant sa mentalité, il en résulte clairement, nettement, lumineusement, que jamais au grand jamais M. le chanoine Delassus n'a reconnu l'encyclique *Rerum novarum.*

Première conclusion. — Etant donné d'une part cette attitude de M. le chanoine Delassus vis-à-vis l'encyclique *Rerum novarum* ;

Etant donné d'autre part, la lettre de chaleureuses félicitations écrite à M. le chanoine Delassus (2) :

Que dois-je conclure, moi, vulgaire citoyen français, qui suis un simple, ce qui ne veut pas dire un imbécile ?

Mais il m'est impossible de ne pas conclure autrement que ceci : Le Pape Léon XIII décédé s'est trompé : c'était le chanoine Delassus qui avait raison ; considérons donc comme nulle et non avenue l'encyclique sur la condition des ouvriers.

La question politique. — Ce n'est un mystère pour personne qu'à maintes et maintes reprises Léon XIII a rappelé aux catholiques français que c'était un *devoir* (3) d'admettre loyalement et sans arrière-pensée la forme légitime du gouvernement que la Nation s'est donné, c'est-à-dire la République.

Et ce n'est un mystère pour personne que M. le chanoine Delassus a pratiqué vis-à-vis les directions politiques de Léon XIII *exactement la même attitude, et la même tactique* que vis-à-vis l'encyclique *Rerum novarum.*

Je ne crois pas avoir besoin de développer et de prouver ces deux affirmations, que M. le chanoine Delassus lui-même

(1) Eh ! quoi ! « Indifférent », un homme que vous agonisez d'injures, que vous venez d'appeler « sauvage, fielleux, suintant la haine et l'envie » ?? Et vous allez le traiter de « Tartuffe, de chenille, d'âne ». Vous le « combattez depuis treize ans » !

(2) Voilà le nonce, Mgr Lorenzelli, mis en contradiction avec le Pape.

(3) Non, pas un *devoir*, pas un *ordre*, un conseil seulement.

ne démentira sûrement pas. C'est son orgueil, à lui, de croire qu'il a été plus clairvoyant que Léon XIII.

Or, il est certain qu'aujourd'hui, en présence des affreuses proscriptions catholiques, opérées par les loges maçonniques sous le masque de la République, beaucoup de catholiques sincères en arrivent à douter de l'excellence des directions politiques de Léon XIII.

Deuxième conclusion. — Et alors, moi qui ne suis qu'un vulgaire catholique, je me fais le raisonnement suivant qui, assurément, ne pèche pas par le manque de logique :

Etant donné, d'une part, que Léon XIII a recommandé et insisté sur l'acceptation loyale et sans arrière-pensée de la forme du gouvernement républicain ;

Etant donné, d'autre part, que la *Semaine religieuse* de Cambrai s'est toujours fait gloire de combattre la République et de vanter la Monarchie ;

Etant donné que Léon XIII est mort et que S. E. le Nonce à Paris félicite le chanoine Delassus, champion de la Monarchie,

Il doit nécessairement y avoir un changement de direction dans la politique romaine... à *moins toutefois que le Nonce se trompe* (1).

Perplexité. — Oui, ou bien Sa Sainteté Pie X fait machine-arrière sur les directions de Léon XIII (2), ou bien *le Nonce se trompe* en félicitant et en faisant « distinguer » M. le chanoine Delassus.

Bon sens et Elections. — Or, comme je ne puis pas aller voir à Rome si, en félicitant M. le chanoine Delassus, S. E. le Nonce s'inspire bien de la pensée du Saint-Siège, j'aime mieux tout simplement *regarder autour de moi.* Ça tombe justement bien, c'est jour d'élections municipales.

La situation dans le Nord. — Il y a dans le Nord, comme partout du reste, trois grandes forces électorales : 1° Le parti conservateur, comprenant les bourgeois craignant pour leurs écus et les catholiques ; 2° Le parti anticlérical, comprenant la bourgeoisie voltairienne, fonctionnarisée et la loge maçonnique ; 3° Les forces ouvrières, qui tiennent à la Répu-

(1) Et voilà tout le respect, toute la déférence et tous les hommages promis à Son Excellence le Nonce apostolique !!!
(2) Il en aurait certainement le droit.

blique, parce que c'est pour elles non seulement un idéal de justice et de liberté, mais aussi le levier nécessaire et indispensable pour arriver à une plus grande justice sociale.

Dans les villes conservatrices. — Or, dans les petites villes où la municipalité était conservatrice, à Dunkerque, à Hazebrouck, à Gravelines, l'alliance s'est faite entre les ouvriers et la bourgeosie voltairienne, et le succès des Voltairiens socialistes a été salué du cri de ralliement : « A bas la calotte ! »

Pourquoi, à bas la calotte ? Mais tout simplement parce que la calotte du chanoine Delassus et de tous ceux qui s'orientent sur *sa Semaine* est *le trait d'union de tous les adversaires de la République* (1).

Dans les grandes villes. — Et pendant que ceci se passe dans les villes de seconde importance, on voit dans les grandes villes, comme Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Valenciennes, la République libérale combattre avec honneur et succès la république anticléricale, au cri de : « Vive la République ! vive la liberté ! à bas les proscripteurs ! » En d'autres termes, si, à Dunkerque, à Hazebrouck, à Gravelines, les municipalités qui vont à la messe avaient nettement suivi la politique de Léon XIII, en adoptant franchement la République et en s'occupant d'améliorations démocratiques, il arriverait ceci :

C'est au cri de : « Vive la République ! à bas les proscripteurs ! » qu'elles soutiendraient victorieusement la lutte.

Tandis qu'avec les Directions de M. Delassus, c'est au cri de *Vive la République ! à bas les réactionnaires ! à bas la calotte ! à bas les hypocrites !* que ces mêmes municipalités, pourtant composées de personnes très honorables et d'excellents administrateurs, sont combattues et *victorieusement* combattues (2) !

(1) Pas du tout ! C'est simplement parce que « bourgeois voltairiens » et « voltairiens socialistes » sont également anticléricaux, aussi anticléricaux que républicains.

(2) Erreur profonde ! En combien de villes et de villages les ralliés, les libéraux, les républicains modérés, ne sont-ils pas vaincus par les radicaux et les socialistes, qui les traitent de « calotins », de « jésuites » ? Les journaux du 12 décembre, la *Croix* en particulier, disaient que l'élection de M. Fort, socialiste non unifié, avait été saluée à la Croix-Rousse (Lyon) par les cris de : « A bas la calotte ! »

Croyez-vous que le docteur Lancry ait expectoré toute sa bile dans cette diatribe ? Vous vous tromperiez. C'est une vraie poche à fiel démocratique. Le 21 mai 1904, notre docteur recommence et de plus belle.

Il trouve, dans un seul numéro de la *Semaine de Cambrai,* qu'il « s'interdit de lire pour ne pas mourir dans la peau d'un anticlérical », « deux âneries qui font monter la honte au front » : la première sur le chant grégorien ; la seconde doublée d'une méchanceté.

M. Delassus ayant reproché à M. l'abbé Lemire d'avoir voté les 450,000 francs alloués à M. Loubet, pour aller à Rome donner, en quelque sorte, un soufflet au Pape, le docteur Lancry tombe à bras raccourcis sur M. Delassus : « *Tartuffe,* va ! *Tartufferie* de style, » etc. C'est à le croire épileptique... Ménagez-vous, docteur, soignez-vous, et ne lisez plus la *Semaine de Cambrai.*

Enfin, il termine ainsi :

Eh bien, vous aurez beau « distinguer » M. le chanoine Delassus tant que vous voudrez ; vous aurez beau le féliciter tant que vous voudrez ; vous aurez beau dire que sa *Semaine* est « la mieux faite » des *Semaines* françaises

Moi, Lancry, bon Français et honnête homme, je dirai, je répéterai et je maintiendrai : Des « saintes gens » de cet acabit... là ?... *J'aime mieux des diables !*

P.-S. — Je relis ma prose : elle est un peu roide ! Eh bien ! tant pis et je m'en f...iche (1) ! Croyez-vous que si j'ai passé cette belle après-midi de dimanche à griffonner du papier. au lieu d'aller à la campagne, c'est pour ne pas dire ce que je pense ? Ce que je dis a besoin d'être dit, parce que tout le monde le pense. Si je me trompe, qu'on me le prouve.

Le 14 janvier 1905, la *Justice sociale* ose écrire : « La *chenille* Delassus ! »

(1) Le docteur Lancry veut décidément enfoncer le citoyen Mesureur, célèbre par son « Je m'en fous ! »

Il nous répugne, assurément, de citer cette prose, qui veut être spirituelle et qui n'est que grossièrement insultante, indigne, pour le fond et la forme, d'un catholique. Il faut, pourtant, faire lire encore l'article suivant de la *Justice sociale* du 23 septembre 1905, où le docteur Lancry, après avoir exécuté Mgr Delassus, Mgr Monnier, Mgr Sonnois (1), ose donner ses conseils au Pape : *Ne, sutor, ultra crepidam !*

Quinze évêques à nommer. — On me rendra cette justice que, depuis treize ans que j'écris dans la *Justice sociale* et que je combats le chanoine Delassus, je n'ai jamais fait intervenir S. G. Mgr Monnier, par respect pour le coadjuteur de mon archevêque. Mais devant la gravité de la situation actuelle, devant l'importance du choix des prochains évêques, je considère comme un devoir de parler clair. Il faut qu'on sache que jamais, sans l'appui constant de Mgr Monnier, évêque non concordataire, le chanoine Delassus n'aurait pu faire les campagnes antirépublicaines et antisociales dont sa *Semaine* est remplie. Et je l'avoue très franchement, si j'ai pu *houspiller* (2) parfois la *Semaine de Cambrai* comme je l'ai fait, c'est parce que je savais pertinemment que je n'avais rien à craindre *de mon archevêque* et que le coadjuteur de mon archevêque était, en sa qualité d'évêque non concordataire, dans une situation très fausse pour intervenir personnellement.

Vous voyez que, comme toujours, je parle carte sur table et sans la moindre réticence (3).

Conclusions. — Demain, les hautes personnalités catholiques françaises seront consultées par le Saint-Siège pour le choix de quinze nouveaux évêques.

Tous les monarchistes, tous les conservateurs, et généralement ce sont eux qui approchent le plus facilement le haut clergé, parce qu'ils versent abondamment pour les œuvres,

(1) On a lu plus haut la lettre élogieuse de Mgr Sonnois à Mgr Delassus : le D[r] Lancry s'abuse donc sur le vénérable archevêque, en disant qu'il désapprouve Mgr Delassus.

(2) Le docteur avoue tout de même ses « impertinences ».

(3) Pardon ! sans la moindre « déférence » pour l'autorité épiscopale.

feront campagne pour avoir quinze nouveaux évêques partageant la *mentalité de NN. SS. Turinaz, évêque de Nancy et Monnier, évêque de Lydda.* Si ces influences l'emportent, c'est pendant vingt ans encore la guerre intérieure et peut-être *l'effondrement de la France.*

Figurez-vous, au contraire, que demain le Saint-Siège choisisse nos quinze futurs évêques parmi les démocrates chrétiens. Voilà en France quinze évêques, connus et aimés des fidèles ; voilà quinze évêques, estimés et appréciés des incroyants par leur haute valeur intellectuelle (1) ; voilà les ministres, convaincus tout au moins dans leur for intérieur, qu'ils n'auront plus d'opposition irréductible que sur le seul terrain religieux et dogmatique ; voilà l'adhésion sincère et loyale à la forme du gouvernement obtenue du clergé français. Voilà quinze évêques d'une mentalité générale identique et marchant à l'unisson ; voilà un pas énorme fait vers la pacification du pays.

Et alors, qu'il survienne un gouvernement relativement modéré, il y a possibilité pour lui de sortir de cette ornière de l'anticléricalisme, où nous nous embourbons depuis vingt ans.

Le vote de la séparation des Eglises et de l'Etat vient de montrer au docteur Lancry que le gouvernement républicain veut « s'embourber » encore davantage dans « l'anticléricalisme », malgré la « neutralité » des évêques, dont aucun n'a jamais attaqué la République.

Le *Livre Blanc* du Saint-Siège arrive à point pour donner au Dr Lancry le démenti le plus catégorique :

« ... L'épiscopat accepta, dit ce *Livre*, et suivit, comme on devait s'y attendre, les directions pontificales... On en peut dire autant du clergé séculier qui, dans sa généralité, fut obéissant à la parole du Pape et des Evêques. M. Waldeck-Rousseau en témoignait lui-même dans son discours du 17 décembre 1901, à la Chambre des Députés. Finalement, parmi les laïques eux-mêmes, le mouvement d'adhésion à la Répu-

(1) Il suffit donc d'être « démocrate chrétien » pour avoir « une haute valeur intellectuelle » ? On ne s'en douterait pas, en lisant Lancry, Dabry, Naudet et Cie.

blique s'accentua. Tous ceux qui étaient hostiles à la République, uniquement parce qu'ils la croyaient incompatible avec le catholicisme, l'acceptèrent volontiers, sans pour cela en approuver toutes les lois. » — M. Constans reconnaissait ces résultats dès le 4 juin 1893, dans son discours de Toulouse.

Il est donc « bien peu fondé, le reproche fait à l'Eglise d'attaquer systématiquement la République »... C'est la conclusion du chapitre VI[e] : « Les adversaires de l'Eglise usent d'un sophisme trop évident. Ils identifient arbitrairement la République avec leurs doctrines et leurs lois antichrétiennes, et si l'Eglise ne les accepte pas, ils l'accusent d'opposition systématique à la République, et en prennent prétexte pour de nouvelles violences. »

Comme si ce n'était pas assez des précédentes leçons données au Pape, le docteur Lancry y revient le 26 octobre 1905, et en termes d'un atticisme exquis, on en jugera :

La question des seize évêchés. — Et puisque la question des quinze évêchés telle que je vous l'ai traitée ici — et non pas telle que la répète le chanoine Delassus — *a tant ému* ce brave homme et ses amis (1), je me permettrai d'y revenir et de bien préciser ma pensée.

J'estime, comme catholique et comme citoyen français, avoir le droit d'exprimer le respectueux désir d'avoir des évêques d'une telle mentalité politique et de telle mentalité sociale plutôt que de telle autre.

Je dis donc que la situation est grave, et, m'adressant à ceux des membres de l'épiscopat français qui voudront bien lire ces lignes et qui seront assurément consultés par le pape, j'exprime l'opinion suivante que je donne *pour ce qu'elle vaut,* mais à qui personne ne pourra refuser la qualité d'être absolument désintéressée (2).

Je considère que ce serait *une calamité pour la France* de choisir les nouveaux évêques parmi les prêtres qui par-

(1) Il y avait vraiment de quoi « s'émouvoir ».

(2) Non, certes, elle n'est pas « désintéressée » : elle est dictée par un républicanisme outrancier et injurieux, on va le voir, pour Mgr Turinaz et Mgr Monnier, dont la mentalité politique et sociale « *est une calamité pour la France !* »

tagent *la mentalité politique* et *la mentalité sociale de S. G. Mgr Turinaz ou de S. G. Mgr Monnicr,* évêque de Lydda, parce que tout me fait penser que les prêtres ayant cette mentalité voudront retourner en France par l'isthme de Suez et non par San Francisco (??).



Voulez-vous savoir comment le docteur Lancry, M. Naudet et M. Noël Dossemond traitent les *Semaines religieuses* en général et la *Semaine religieuse* de Paris en particulier? Lisez les articles du 8 avril et du 21 avril 1905 :

La *Semaine religieuse* de Paris, du 21 mars 1905, disait :

Aussi bien nous n'allons guère avec les gens de plume qui écrivent des *couplets* dans le genre de celui-ci :

« Evidemment nul ne songe à contester que le Pape, autorité suprême, ne soit juge en dernier ressort, quand il s'agit, — et c'est ici le cas, — des intérêts généraux de l'Eglise. *Toutefois,* il ne faut pas oublier que l'Eglise, ce n'est pas le Pape, ce ne sont pas même les Evêques et les Curés unis au Pape. L'Eglise, c'est la société des chrétiens, c'est le Pape, ce sont les Evêques, ce sont les Curés, c'est vous, c'est moi, c'est nous tous ; et vouloir interdire à l'Eglise de s'occuper de ses intérêts, sous prétexte qu'elle est hiérarchique et qu'elle a un pouvoir suprême, paraît aussi *inacceptable* que de vouloir défendre aux marins de parler des bateaux, parce que rue Royale il y a un ministère de la Marine ; c'est vouloir défendre aux Français de parler des intérêts de la France, parce que nous avons un gouvernement.

« Gardons-nous bien de confondre l'Eglise avec la hiérarchie. Sans doute, cette hiérarchie, divinement instituée, détient l'autorité législative et exécutive ; mais elle n'est pas toute l'Eglise, n'étant pas toute la société.

« De plus, n'oublions pas que nous avons des droits de citoyens, et que c'est sur la masse des citoyens français que rejailliront d'abord les conséquences de la séparation. Ce

seront *nos* (ainsi souligné) droits qui pourront être violés ; ce seront *nos* consciences qui pourront être tyrannisées ; ce seront *nos* bourses qui pourront être épuisées, etc. Vouloir nous défendre de nous préoccuper effectivement de tout cela, pour nous confiner dans le rôle de victimes silencieuses, dépasse, ne vous semble-t-il pas ? les bornes de ce qu'on peut honnêtement demander. (*Justice sociale* du 21 mars 1905.)

Tristes paroles, sans doute, *et qui sonnent mal,* — fort mal, — à des oreilles vraiment catholiques. Et je plains ceux qui osent ainsi troubler par d'imprudentes déclamations, la confiance des soldats dans la prudence de leurs chefs et de leur dévouement.

...Ce sont les bons serviteurs qui font les bons maîtres, et les bons soldats les meilleurs chefs.

Du jour où ceux-ci nous diront ce qu'ils attendent de nous, alors nous marcherons de l'avant : *nous ne devons faire autre chose que de leur en renouveler l'assurance.*

Faisons provision d'énergie et de sainteté. Le moment viendra, hélas ! trop vite, où il sera nécessaire d'en beaucoup dépenser.

Le *Siècle* avait vu là « un germe de divisions plus graves, auxquelles l'Eglise de France paraît difficilement pouvoir se soustraire ».

Or, répondait M. Naudet, le 8 avril 1905, que le *Siècle* se rassure, il n'y a là aucun germe de division ; rien n'est officiel dans cette littérature, œuvre d'un anonyme *d'étroit cerveau et d'âme fuyarde ;* c'est à lui seul que nous répondons (à lui et à son « patois de Chanaan »). Et je suppose, que l'âme si française et si sacerdotale du vieil archevêque a dû être indignée (1) de voir comment le « *Gens de plume* » de la *Semaine* comprenait ses intentions. Pour nous, l'action catholique est autre chose ; et si nos paroles sont « *tristes et sonnent mal* », le son qu'elles rendent n'est pas du moins *un son de monnaie :* chacun sonne selon ses aptitudes et fait comme il peut.

(1) Elle a dû être « indignée » surtout de voir un prêtre traiter ainsi un autre prêtre et la *Semaine religieuse* de Paris.

On n'est pas plus insolent, à moins qu'on ne s'appelle Lancry et qu'on n'écrive le 21 avril les insanités suivantes :

Semaine religieuse de Paris. — Avez-vous lu l'échange de prose entre la *Semaine religieuse de Paris* et la *Justice sociale* dans le dernier numéro de celle-ci ? — Je croyais que la *Semaine religieuse de Paris* était un journal sérieux, à en juger par le seul numéro que j'en aie jamais lu. Il est vrai que c'était celui qui contenait la lettre approbative du cardinal Richard au Congrès des jardins ouvriers. Cet échange de prose — ça ne me paraît pas mériter le nom de polémique — m'a suggéré quelques réflexions que je vous demande la permission de vous soumettre.

Quelques réflexions. — Est-ce que vous n'êtes pas frappés d'une manière générale, de ce fait que la *Semaine de Paris* comme la plupart de ses consœurs s'appelle la *Semaine religieuse* ? — *Semaine religieuse ;* quoi, religieuse ? Quelle religion : la latine, la grecque, la copte, la russe, la protestante ? Ou bien veut-on signifier par là qu'on s'occupe seulement de choses de piété et nullement *de doctrine ?* Voyons, pourquoi pas Semaine catholique ? Est-ce que le mot catholique est trop vaste, trop lourd, trop démodé ? (1) — Vous me direz peut-être que je soulève une question de mots ? Parfaitement, car plus je vis, plus je suis frappé de l'extrême importance des mots.

Seconde réflexion. — Est-ce que vous n'êtes pas frappés d'une manière générale, de la *formidable nullité et de l'incommensurable insignifiance* (2) de la plupart de nos *Semaines religieuses?* On n'a donc pas d'hommes dans le clergé ? Il est vrai que nous faisons des facultés de théologie, où l'on doit apparemment *interdire aux séminaristes intelligents de se*

(1) Non ; mais, comme 36 millions de Français sont catholiques, *Semaine religieuse* en France veut dire *Semaine catholique ;* les autres religions ne comptent guère, ou n'ont pas de *Semaine religieuse.*

(2) Voilà pour vous, Messieurs les Directeurs de *Semaines religieuses !* S'il y en a parmi vous, — et il y en a, — qui lisiez et recommandiez la *Justice sociale*, vous voyez comment elle vous en récompense, en parlant de votre « formidable nullité » et de votre « incommensurable insignifiance » ! « Platitude niaise », dirait Dabry.

faire inscrire (1). La preuve, c'est que la faculté de théologie, pour trouver un cinquième docteur en théologie depuis vingt-cinq ans, a dû décerner un diplôme au chanoine Delassus, et encore en le dispensant de tout examen, *attendu qu'il ne serait même pas capable de passer le premier*. Voyons, il faudrait tâcher d'être logique avec soi-même. Vous nous demandez de l'argent pour faire des facultés de théologie, et vous semblez user de tous vos moyens pour *empêcher tout clerc intelligent d'y faire des études !*

Troisième réflexion. — Ne trouvez-vous pas qu'elle est très curieuse cette mentalité du « gens de lettre », ainsi que le patron caractérise cet illustre *anonyme ?* Ma foi, qu'un imbécile quelconque ait la vanité de voir sa prose imprimée, c'est un fait fort vulgaire et qui ne mérite pas qu'on s'y arrête. Mais cet *anonyme* a été accueilli par la direction et par la rédaction ; donc il représente *la mentalité* tout au moins d'un certain nombre !

Et cette mentalité, très naïvement exposée, consiste en ceci : « Trouvons de l'argent pour nos œuvres et faisons nos pratiques de piété. »

Eh bien, ma parole, cet illustre *anonyme* m'a mis du baume dans le cœur. Ah ! tout notre rôle consiste à trouver de l'argent ! Mais voilà, et j'y suis : je m'explique maintenant qu'on mette *un bonnet doctoral sur une paire d'oreilles d'âne* (2) !

Quatrième réflexion. — Ne trouvez-vous pas que, même chez nous, on use vraiment trop facilement de l'anonymat dans des circonstances analogues à celles dont il est ici question ? Et vous tous qui êtes supérieurs ou professeurs de séminaires, de collèges ecclésiastiques, de pensionnats, etc., etc., je voudrais que vous inculquiez bien ce principe à tous vos pupilles :

Ne jamais faire ce qu'on ne peut pas dire. — Ne jamais écrire ce qu'on ne peut pas signer (3).

(1) A-t-on l'idée d'une telle insolence à l'égard des cinq « facultés catholiques de théologie », Paris, Lille, Angers, Lyon et Toulouse ? C'est Lille surtout qui est ici visé.

(2) « La chenille Delassus » est devenue « une paire d'oreilles d'ânes » et la faculté de théologie de Toulouse un moule à « bonnet doctoral pour les ânes !

(3) Pourquoi, dès lors, tant d'anonymes et de pseudonymes à la *Justice sociale ? Trois Etoiles*, *Trois XXX*, *Noël Dossemond*, *Morien*, etc., etc. ?

Si tous, vous démontrez bien ce double principe à tous vos élèves, le « gens de lettre » et la *Semaine religieuse de Paris* auront réellement rendu service par la « gaffe » qu'ils ont faite.

Lisez encore cet entrefilet du 21 février 1905, où M. l'abbé Naudet lui-même est obligé de défendre M. Noël Dossemond contre « une protestation d'un vénérable prêtre » :

Ah ! les *Semaines religieuses !* Si vous saviez *le mal qu'elles nous font*, en entretenant dans le cerveau des pieux fidèles tant d'extraordinaires idées !...

Avez-vous connaissance au moins que la *Semaine religieuse* ait inséré la rectification ?

Mais non. Nous nous rappelons avoir lu à ce sujet quelque vague explication dans le journal de M. Auguste Roussel ; mais M. Delassus ne paraît pas s'être departi de ses louables habitudes, de ne jamais revenir sur une calomnie ou sur un mensonge.

Il s'agit, bien entendu, de la *Semaine religieuse* de Cambrai.

*
* *

Si les cardinaux, les évêques, les prélats, les *Semaines religieuses* sont si lestement, si violemment traités par la *Justice sociale*, que doit-ce être du commun des mortels, prêtres ou laïques, qui ont le malheur de ne pas penser comme M. l'abbé Naudet, M. l'abbé Dabry, Noël Dossemond, Tartelin, Trois Etoiles, Trois XXX et Cie ?

La Justice Sociale incrimine surtout la *presse catholique* en général, le *clergé* et les *Grands Séminaires*, d'où viendrait à peu près tout le mal, à l'heure actuelle.

Voici d'abord la *presse catholique*, accusée en règle par un certain Jean Plémy, *Justice Sociale* du 16 novembre 1905, article *Mauvaise tactique :*

J'ai la prétention d'être catholique et même catholique pratiquant ; mais j'avoue que j'éprouve toujours quelque malaise à la lecture des journaux qui ont pour spécialité de défendre ma religion. J'en suis presque à regretter que ce ne soit pas chez nous comme en Amérique, où, paraît-il, *il n'y a pas de journaux religieux*. S'il faut en croire M. l'abbé Klein qui, dans un ouvrage très intéressant, nous a raconté son dernier voyage dans les principales villes des Etats-Unis, si la paix religieuse règne là-bas, si le catholicisme y est non seulement respecté, mais honoré, si les conflits n'y sont connus que dans la mesure où cela est inévitable à la faiblesse humaine, c'est qu'il n'y a pas de journaux qui prennent à tâche de *brouiller tous les matins la religion avec tout le monde !!!* (1).

Ainsi, je suis fâché de l'écrire, mais il semble que depuis que la séparation des Eglises et de l'Etat est devenue la question la plus aiguë du jour, *nos journaux catholiques s'appliquent à prendre les choses plus à l'envers que jamais.*

Seraient-ce donc les journaux « blocards » qui prendraient les choses du bon côté ? On croit rêver, en lisant de pareilles billevesées dans une feuille qui se dit catholique.

Et « la crise religieuse », savez-vous quelle en est la cause ? *La Justice Sociale* du 29 juillet va vous lá dire. Ce n'est pas vingt-cinq ans de gouvernement sectaire, athée, maçonnique : oh ! non ; ce sont « les catholiques ». Lisez :

Il est impossible de se faire illusion. La France traverse la crise religieuse peut-être la plus redoutable qu'elle ait connue dans son histoire. On rompt de plus en plus l'unité de la foi, et l'abîme se creuse chaque jour entre les restes des vieilles croyances et l'orientation de la pensée moderne.

Il est bon de signaler le mal et de pousser le cri d'alarme ; mais il est plus méritoire de remonter à son origine et d'en rechercher les causes. *Les catholiqaes sont-ils pour quelque*

(1) Est-ce que la *Justice sociale* ne fait pas partie de cette « presse catholique » qu'elle maltraite ? Si elle s'en exclut, tant pis pour elle !

chose dans ce désarroi, et en sont-ils jusqu'à un certain point responsables ? La réponse n'est pas douteuse, pourvu que l'on fasse un sérieux examen de conscience.

Trois causes ont produit la crise religieuse dont nous sommes témoins. Il sera facile de constater que, dans ce triple domaine les catholiques, non seulement n'ont pas été à la hauteur des circonstances, mais se sont de plus efforcés d'enrayer le mouvement qui emporte les sociétés modernes. A toutes les aspirations de la conscience contemporaine *ils ont opposé leurs préjugés séculaires et leurs théories surannées* (1).

Lisez encore cette tartine, sous le titre *Couverts de ridicule :*

Le fait est indéniable : *les catholiques français ont perdu la bataille.* Ils ont, pour la plupart, profondément ignoré et quelques-uns honteusement méprisé leur temps. Ils se sont couverts de ridicule aux yeux, non seulement des anticléricaux, mais aussi de leurs frères d'outre-France, qui osent à peine plaindre leurs malheurs.

Le *Livre Blanc* du Saint-Siège dément, avec une autorité péremptoire, ces assertions calomnieuses et montre que tout le mal vient du gouvernement sectaire et maçonnique.



Voulez-vous voir maintenant les responsabilités du *clergé* contemporain ? *La Justice Sociale* du 28 janvier 1905 les précise à sa façon, sous ce titre *Devoir social :*

Ce n'est pas parce qu'il y a des prêtres, des magistrats, des patrons, des propriétaires, que le peuple souffre, mais parce que *ces prêtres n'enseignent pas assez l'Evangile* (2) que les magistrats ne jugent pas assez selon l'équité, les patrons

(1) Ce ne sont ni des « préjugés », ni des « théories surannées » que les croyances séculaires et invincibles des catholiques.

(2) Ils le prêcheraient encore moins, s'ils écoutaient M. Naudet. « secouant la routine d'autrefois », comme on va le voir.

n'ont pas assez de souci des ouvriers, les propriétaires pas assez des pauvres. Et cela est ainsi, non parce qu'ils seraient foncièrement mauvais, mais parce qu'ils appartiennent à des classes ou désorganisées, ou contrariées dans leur organisation, ou organisées suivant de faux principes.

La Justice sociale du 19 août 1905 insiste encore :

L'Evangile est, tout particulièrement, le Catéchisme des humbles et des petits. Jésus a été le maître populaire par excellence ; son cœur s'attendrissait profondément sur les misères et les souffrances du pauvre et du délaissé. S'il s'est quelquefois permis des paroles de récrimination, ç'a été contre les riches et les puissants. Le jour où il nous apprit à dire : « Notre Père », il posa les bases de l'égalité des hommes, et lorsqu'il apostropha avec véhémence les oppresseurs de la veuve et de l'orphelin, il posa celles *du vrai Socialisme* (1). Les ecclésiastiques n'auraient dû jamais perdre de vue les enseignements de Jésus ; malheureusement, il n'en fut pas ainsi. *La grande faute du clergé français après la Révolution a été plus sociale que politique.* Beaucoup d'ecclésiastiques n'ont eu, pour les riches, que des faiblesses et parfois des ménagements. On se jeta entre leurs bras et l'on devint leur *prisonnier*. Et comme les riches, par atavisme, par crainte ou préjugés, ne sont pas très sympathiques aux pauvres (2), le clergé fut amené, par la fatalité des circonstances, à marcher dans ce sillage et à se *désintéresser plus ou moins des masses*, sur lesquelles Jésus avait versé des larmes de douleur.

Si M. l'abbé Naudet réussit dans ses conférences populaires, c'est uniquement parce qu'il a secoué « la routine d'autrefois », grâce à laquelle, dit-il dans *la Justice Sociale* du 11 février 1905, ses paroles n'auraient pas porté, et ses arguments auraient été à-côté :

(1) Léon XIII a montré qu'il n'y a pas de « vrai socialisme », et que le socialisme est une erreur très dangereuse. (Encyclique *Rerum novarum.)*

(2) C'est précisément pour avoir des ressources, en faveur des pauvres et des écoles populaires chrétiennes, que le clergé français a fréquenté « les riches », comme Notre-Seigneur fréquentait « le château » de Lazare, de Marthe et de Marie-Madeleine, et dînait chez Simon le lépreu.

Et si j'ai l'impression qu'il n'en a pas été tout à fait ainsi, c'est que, depuis quelques années, j'ai repris à fond l'étude de ma foi de chrétien, travaillant à en établir les bases, et à en construire l'édifice, non avec *la mentalité moyennageuse qui est celle de notre théologie officielle*, mais avec la mentalité moderne et dans la constante préoccupation de chercher la meilleure manière d'exposer notre dogme et d'en développer les preuves aux hommes de ce temps ?

Que si vous trouvez trop peu « modestes » de tels aveux, *la Justice Sociale* de 1904, nº 594, vous apprendra, par l'organe de M. Bœglin, qu'il « y a trop de modestie dans les prêtres » (Est-ce possible après *le Discite a me quia mitis sum et humilis corde* ?) et « trop peu d'initiative ».

La Justice Sociale de 1904, nºs 575, 576, 577, a mené contre les Grands Séminaires toute une campagne, qu'elle-même résume ainsi, dans la *Table des matières*, janvier 1905 :

Séminaires. — Désagréable dimanche. Mauvais procédé d'instruction religieuse. *Trop de messes.* — A Dieu le cœur et l'esprit ? La méconnaissance du Christ. — Défenseur ignorant. Défenseur impuissant. Défenseur mécontent. *Tradition et routine.* — Professeurs prêtres pour mythologie. Qu'il faut : Repos religieux et joyeux du dimanche. Cours agréables de religion, actifs, controversés. — Encore le dimanche joyeux ! *Professeurs incapables,* spécialistes de cours religieux. -- Soldats du Christ.

N'est-ce pas là une critique aussi injuste que regrettable et une usurpation flagrante du rôle des évêques, seuls juges des réformes à faire dans leurs Grands Séminaires ?

***

M. l'abbé Charles Maignen, prêtre de Saint-Vincent-de-Paul, auteur des livres *Le Père Hecker est-il un saint?* et *Nouveau Catholicisme et Nouveau Clergé,* a été pendant

six ou sept ans traîné sur la claie de la *Justice sociale*, 1897-1904.

Que lui a-t-on répondu ? Rien, absolument rien, ou plutôt : « Réfractaire ! » Encore : « Réfractaire ! » Toujours : « Réfractaire ! » Ou bien en 1904, nº 540 : « Fouetté, content !!! » — Et le « réfractaire fouetté » voyait quand même ses idées triompher par la *Lettre* du Pape au cardinal Gibbons et par la déconfiture de l'américanisme. Raison de plus pour que les « américanisants » de la *Justice sociale* lui en voulussent davantage, comme à Mgr Delassus.

L'*Anjou* est accusé de *sophisme*.

Le *Nouvelliste* de Lyon, le grand journal catholique du Sud-Est, se voit traité « de feuille où l'on injurie à bouche que veux-tu ».

La *Dépêche*, de Lille, « aux larmes de crocodile » ; l'*Indépendant*, de Saint-Omer, subissent les injures du docteur Lancry, qui leur préfère, on l'a vu p. 135, le *Matin* et « les journaux du bloc ».

La *Croix* de Paris, pour laquelle le Dr Lancry voulait entreprendre « une croisade de prières », est ainsi tancée par le même Docteur :

La bonne *union des catholiques* tant prêchée par la *Vérité Française* et par la *Croix* consiste, paraît-il, à ne pas en rendre compte (1) autrement qu'en quelques lignes. Ah ! s'il s'agissait de retraites pour quelques *moines* ou quelques *nonnettes* : c'est ça qui serait intéressant !

Eh ! oui, Docteur, « nonnettes et moines », volés, chassés, proscrits par la République, sont plus intéressants que les ouvriers grévistes, alcooliques en si grand nombre.

C'est surtout la *Vérité française* qui, dénonçant avec

(1) Il s'agit d'un *Discours* de l'abbé Lemire sur les retraites ouvrières.

un courage et une rectitude d'orthodoxie impeccable les « nouveautés » téméraires de l'américanisme, de Madame Marie du Sacré-Cœur, du loisysme et du dogmatisme moral de M. Le Roy, c'est surtout la *Vérité française* qui a eu l'honneur de recueillir les plus jolies injures de la part des apôtres de la charité démocratique qui écrivent à la *Justice sociale.* Je ne sais pas si la *Vérité* en fait la collection ; mais elle est aussi longue que panachée.

La *Vérité française* — « l'odieuse *Vérité française* » — est le journal « réfractaire » : réfractaire, quelle horreur ! « Réfractaire » à qui ? à quoi ? on ne le dit pas.

La *Vérité française* est le journal « condamné » par Rome, par le Pape. — Notez que Rome et le Pape l'ont « béni » maintes fois : mais ces « bénédictions » n'existent pas pour la *Justice sociale*, qui a le besoin invincible d'excommunier ses adversaires et de les faire condamner, comme elle a été condamnée elle-même pour ses idées « funestes ».

La *Vérité française* est « la feuille sectaire qui ment, qui calomnie, qui diffame à tort et à travers » démocrates, américanisants, loisystes et partisans de M. Le Roy.

La *Vérité française* est le journal « où l'on dépose... des ordures » : quiconque attaque la *Justice sociale* ne peut « faire que des ordures ». Un malin dirait : « Oui, s'il la cite, même pour la réfuter ». Mais ce malin imiterait la *Justice sociale*, et Dieu nous préserve de ce malheur !

Voici quelques autres échantillons plaisants des attaques de la *Justice sociale*, 31 mars 1905 :

Cet article (de l'*Osservatore Romano*) a navré la *Vérité française*, qui exhale toute sa douleur dans son numéro du 9 mars.

Notez que la *Vérité française* n'était pas plus « navrée » que vous et moi, et qu'il n'y avait rien qui pût la navrer.

Et cet entrefilet de M. Pierre Dabry, le 4 février 1905 :

Toujours le même, M. Auguste Roussel !

Combien un peu de simplicité et de franchise vaudrait mieux que toutes *ces finasseries*, en quoi M. Roussel semble faire consister tout l'art du journal !

Voici qui est plus grave, le 18 février 1904 :

La *Vérité française* a publié la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Louis Dimier :

« Paris, 9 février.

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« Dans les listes de souscription que l'*Humanité* de « M. Jaurès publie — *pour les familles des victimes des* « *massacres de Russie* (ce sont les termes de ce journal), — « voici la mention que je rencontre aujourd'hui :

« Un groupe de jeunes gens catholiques du *Sillon* de Paris « (2e versement) 2 fr. 45. »

« N'y a-t-il pas lieu de marquer publiquement l'étonne- « ment que cause une pareille mention en un pareil « endroit ?

« Très cordialement à vous. L. DIMIER. »

N'y a-t-il pas lieu de marquer, dirons-nous à notre tour, que cette façon de faire du journalisme a quelque vague *ressemblance avec les procédés en honneur chez Vadécard?* Si on se rappelle que déjà, l'année dernière, M. Louis Dimier fit tout exprès le voyage de Rome pour porter au Vatican la *fiche* de l'abbé Lemire, on ne complimentera pas ce professeur d'une Institution catholique sur l'élégance de ses gestes.

Eh quoi ! relever un fait public, une souscription publique, c'est la même chose qu'élaborer, dans l'ombre des Loges, les « fiches » délatrices de Vadécard, Percin et André !

Et puis, de quel droit *la Justice Sociale* transforme-t-elle M. Dimier, victime de ses sympathies pour les Maristes expulsés, en mouchard, colporteur de « fiches »,

comme si, à Rome, le Pape et les cardinaux ne pouvaient pas s'adresser aux évêques, et non aux laïques, pour être renseignés sur M. l'abbé Lemire ! M. l'abbé Lemire est payé pour savoir que les avertissements, plutôt désagréables, qu'a dû lui faire parvenir en mai dernier le cardinal archevêque de Paris, n'émanaient pas précisément de M. Dimier, mais de Mgr Turinaz.

Le 6 mai 1905, M. l'abbé Naudet, auquel le P. Fontaine reprochait, depuis un an, dans *la Vérité*, les excentricités dangereuses qu'il débitait sur l'Ecriture Sainte, du haut de la « pétrolette » où il est juché, lâchait les aveux significatifs qu'on va lire sur les adversaires qu'il rencontre jusque chez les prédicateurs de « retraites ecclésiastiques » :

Plusieurs voudraient notamment que la *Justice Sociale* « attrapât » certains écrivains qu'ils nomment de noms divers, et que l'un d'eux appelle pittoresquement des « chercheurs d'hérésies » ; ils en indiquent même quelques-uns. J'avoue que je me sens peu de goût pour cette besogne.

Au cours de ma vie, soit comme homme privé, soit comme journaliste, je me suis toujours abstenu, autant que possible, de ces polémiques personnelles. Bien souvent *on a bavé sur moi* (1), toujours je me suis senti incapable de baver sur les autres ; c'est une littérature que notre maison ne tient pas. Et quand je rencontre un de ces bonshommes qui prennent je ne sais quel âpre plaisir à maculer leurs contemporains, je me garde bien de leur rendre macule pour macule. Leur besogne ne m'inspire que de la pitié ; elle m'inspirerait du mépris, si je n'étais chrétien.

Voilà pourquoi je n'ai rien répondu à M. l'abbé Fontaine qui, après m'avoir *calomnié* (2) périodiquement dans la *Vérité*, a, dit-on, réuni ces calomnies en un volume, pour en faire de l'argent ; voilà pourquoi je n'ai pas traité comme il le méritait le *pieux congréganiste qui m'a calomnié dans la dernière*

(1) Voyez comme il est charitable et sacerdotal d'appeler « bave » des critiques très loyales et très permises !

(2) En quoi donc l'abbé Fontaine vous a-t-il « calomnié » ? Montrez-le, prouvez-le.

retraite ecclésiastique de Rennes, en présence de l'Eminentissime Cardinal. Quoique l'honorable secrétaire de l'archevêque ait bien voulu me répondre, au nom de son maître, que ce procédé qui consiste à *diffamer* les absents lui paraissait correct, je me suis permis de n'être pas tout à fait de son avis. Il est vrai que le même dit secrétaire a eu l'extrême amabilité, dans sa réponse, de me citer des vers, ce qui ajoutait à l'explication un charme nouveau. Voilà pourquoi... mais...

Notre homme s'arrête, et c'est dommage : nous y perdons quelques révélations intéressantes sur les critiques que provoque en haut lieu *la Justice Sociale.*

Mais attendez : la voilà qui se rattrape sur *la Vérité,* le P. Fontaine, M. l'abbé Delmont, venant après « le cauchemar de deux ou trois vieux abbés et chanoines, qui radotent comme de bonnes mamans ». *Justice Sociale* du 9 novembre 1902.

M. Delmont « attrape », le 4 octobre 1905, M. Naudet, pris en flagrant délit de calomnier « l'enseignement de l'Eglise de France, en retard de plusieurs siècles » ; M. Dabry, saccageant l'histoire et le bon sens ; M. Noël Dossemond, « échenillant » la dévotion à saint Louis de Gonzague. Que fait la *Justice Sociale* du 14 octobre ? Prouve-t-elle à *la Vérité* que son collaborateur a accusé fort mal à propos MM. Naudet, Dabry et Dossemond ? Non : c'eût été difficile ; on n'avait guère fait que les citer textuellement. Alors M. Dabry et M. Naudet exécutent la pirouette que voici.

Plus récemment encore, dit M. l'abbé Dabry, la *Vérité française* donnait l'hospitalité aux divagations malsaines d'un autre correspondant qui a vu un numéro de la *Justice Sociale* et qui a été *ahuri* comme *un sauvage habitué à manger de la chair fraîche*, qui se trouve frappé de stupeur devant les produits de la civilisation.

Nous le répétons, nous ne pouvons relever une à une ces *incongruités.*

Voilà le correspondant de *la Vérité*, M. Delmont sans doute, traité de « sauvage », de cannibale, d'anthropophage aux « incongruités malsaines ».

La *Vérité française*, dit M. Naudet, feuille sectaire, qui donnerait envie, quand on n'a pas la spéciale mentalité de ses rédacteurs, de partir pour Stamboul et de se faire musulman.

Oh ! qu'à cela ne tienne : M. Naudet peut « partir pour Stamboul », sinon pour « se faire musulman », du moins pour ne plus nous fatiguer de ses idées saugrenues. La France et l'Eglise y gagneront beaucoup.

Je n'ai aucune raison, ajoute-t-il, de suspecter la bonne foi de la plupart de ces Messieurs ; mais pour certains, c'est la bonne foi du *chien enragé*, qui mord sans trop savoir pourquoi. Le *chien enragé* n'en est pas moins un fléau. Le journalisme catholique, Dieu merci, n'a rien à voir avec ce monde-là.

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

Et comme, après ces démocratiques... amabilités, M. Delmont et *la Vérité* doivent être convaincus qu'ils sont dans leur tort ! « Chien enragé ! »

A chien enragé, dis-je, il faut rendre les armes !

D'ailleurs, *la Justice Sociale* récidive le 21 octobre, sous ce titre, *Le R. P. Fontaine :*

Une jolie exécution de ce Monsieur.

Six lignes extraites du dernier numéro de la *Revue Biblique internationale* que publie le R. P. Lagrange et (1) *l'Ecole pratique d'études bibliques* des dominicains de Jérusalem.

On sait que le R. P. Fontaine a la monomanie des « infiltrations » : infiltrations kantiennes, infiltrations protestantes, etc., et il publie sur ce sujet des volumes dont nous ne parlons jamais (*Pardon, vous en avez parlé le 6 mai 1905 !*) et qui, d'ailleurs, ne se vendent pas. Pensez donc ! qui pourrait acheter de la prose parue dans la *Vérité ?* car c'est

(1) Pour *de* l'Ecole, probablement.

là que le R. P. dépose d'abord. — (*Et moi, qui croyais, pour l'avoir lu dans la* Justice Sociale *du 6 mai, que le P. Fontaine avait réuni ses articles « en un volume pour en faire de l'argent ! » A quel abbé Naudet s'en rapporter? A celui du 6 mai, ou à celui du 21 octobre? « Contradiction, mauvaise marque de vérité, » dirait Pascal.*

Il en est de cela, ajoute la *Justice Sociale* du 21 octobre 1905, comme des injures, des calomnies et diffamations (*lesquelles, s'il vous plaît? Il faudrait pourtant les signaler, pour en montrer l'horreur !)* que l'abbé Delmont, à l'instar du R. P., produit périodiquement dans le même journal contre la *Justice Sociale* et les démocrates chrétiens. On nous demande pourquoi nous ne répondons jamais à ces Messieurs. Eh ! bonnes gens, à qui donc et pourquoi voulez-vous que nous répondions ?

Ce n'est pas notre métier de faire croire *à la vie de ce qui n'existe pas.*

Les six lignes annoncées si bruyamment constatent que *la Revue Biblique* n'a pas nommé trois fois le R. P. Fontaine, « grand pourfendeur d'exégètes ». Un point, c'est tout...

Et *la Justice sociale* d'ajouter triomphalement :

C'est, on le constatera, suffisamment dédaigneux ; il nous paraît inutile de rien ajouter.

Ajoutez ce qu'il vous plaira : le P. Fontaine ne s'en portera que mieux, à moins que *la Justice Sociale* n'en vienne aux voies de fait. Lisez, en effet, cette note suggestive des *Infiltrations protestantes et l'exégèse du Nouveau Testament*, p. 211 :

Un petit fait montrera où l'on en est à la *Justice Sociale*. Dans un fragment de ce chapitre, publié récemment par la *Vérité*, j'avais pris pour trois étoiles les trois XXX qui servent de signature à l'article que je viens de citer *très exactement*. Or, le masque *trois étoiles* sert, paraît-il, habituellement à un autre complice, politicien aux allures d'apache, qui, pour venger mon irrévérence à l'égard de son anonymat, a trouvé tout naturel de me menacer de voies de fait

et de violences. Des coups de poing, voilà un argument qui ne vaut guère en matière d'exégèse et de théologie biblique. On ne s'attendait point non plus à le rencontrer dans un journal ecclésiastique ; je ne le mentionne ici que pour le laisser à la charge de son éditeur responsable, M. l'abbé Naudet.

Voici l'article visé par le P. Fontaine :

Je voulais aujourd'hui vous parler de l'impôt sur le revenu ; mais je vous demande la permission de renvoyer ce sujet à plus tard ; j'ai à faire une autre besogne, laquelle consiste *à tirer les oreilles ici*, publiquement, à un certain M. Fontaine qui écrit dans la *Vérité* dite *française*, où il est payé *pour diffamer* à bouche-que-veux-tu l'abbé Naudet et nos amis.

S'il plaît à M. l'Abbé Naudet de répondre par un dédaigneux silence aux *indignes attaques* de cet abbé, cela ne me regarde pas Mais, en ma qualité de laïque, j'ai moins de patience et j'affirme ici que ce monsieur, lequel ne recule devant rien lorsqu'il s'agit de diffamer les gens, a inventé de toutes pièces ce qu'il dit de moi dans son article du 2 octobre dernier. (*Justice Sociale* du 8 octobre 1904).

Ces grossièretés viennent du « même tonneau » que celles que M. Fonsegrive servait, dans la *Quinzaine* du 16 décembre 1903, au P. Fontaine et autres écrivains de la *Vérité française*, adversaires de M. Loisy : « Des sycophantes sans esprit, sans talent, sans autre mission que celle que leur vanité s'attribue... On sent à lire certains articles la joie que donnerait à certains hommes la chute, l'hérésie déclarée de quelques catholiques, prêtres ou laïques, qu'ils n'aiment pas. Semblables à ces oiseaux qui viennent voler autour des maisons où la mort va se poser, ils crient déjà de joie dans l'attente du cadavre.

« *Oiseaux noirs, oiseaux immondes*, nous n'aurons jamais assez de mépris pour leur ingrate nature, assez de pitié pour leur misère, assez de tristesse pour leur aveuglement. »

Et dire que ces gens-là prêchent « la mansuétude évangélique » et la « justice sociale ! » Qu'ils commencent donc par les pratiquer eux-mêmes, en évitant de pareilles insolences.

Le P. Fontaine exécuté, vient le tour de MM. Roussel, Arthur Loth, Delmont, Barbier.

MM. Auguste Roussel et Arthur Loth sont « les flétris » de la *Vérité*. Fondée spécialement pour faire la guerre aux directions du Saint-Siège et aux catholiques qui y conforment leur conduite, elle n'est le plus souvent qu'un démarquage de la *Lanterne*, et la diffamation et l'injure y tiennent la place de la discussion (1). C'est un métier qu'elle exerce avec succès depuis douze ou treize ans et où son aptitude semble croître en raison des difficultés qui fondent sur l'Eglise et que ses manœuvres intéressées ont tant contribué à lui créer. Il n'est pas de *vilenie* que sa servilité à l'égard des partis qui la font vivre ne soit prête à publier.

Lisez la réponse de M. Auguste Roussel, le 24 octobre :

Il ne saurait nous déplaire que, d'une part, le même numéro de la *Justice sociale* couvre d'injures le P. Fontaine, parce qu'il fait paraître dans nos colonnes ses vigoureuses et savantes études d'exégèse biblique, et que, d'autre part, les co-directeurs de la *Vérité Française* y soient qualifiés de « flétris ».

Véritablement, ce nous est un honneur appréciable et une non moindre satisfaction d'être *flétris*, par de telles gens, en si bonne compagnie !

M. l'abbé Delmont, pour avoir défendu saint Louis de Gonzague contre Noël Dossemond et l'enseignement de l'Eglise de France contre M. Naudet, est traité, le 4 novembre 1905, de « censeur âpre, violent, injuste, haineux,... impitoyable ». — Avec son « ivresse du verbe », M. Naudet peut continuer tout à son aise de « diffamer à bouche que veux-tu ».

(1) Comme M. Pierre Dabry « prête aimablement ses qualités aux autres ! »

Eh quoi ! il vient de dire que « ce n'est pas le métier (de *la Justice Sociale*) de faire croire *à la vie de ce qui n'existe pas* » ; et il répond quand même à « ce qui n'existe pas ! » — Oui, il y répond deux fois, le 14 octobre, et l'une de ces réponses est une lâcheté anonyme : « On nous écrit » ; il y répond une troisième fois, le 4 novembre, où les injures se multiplient ; il y répond une quatrième fois, le 18 novembre, pour refuser une insertion de lettre, que commandait la plus vulgaire loyauté et que M. Naudet repousse sous prétexte que la lettre n'est pas sur « papier timbré » !

Et voilà la polémique de M. l'abbé Naudet vis-à-vis « de ce qui n'existe pas ». « Il semble que M. Delmont, docteur ès-lettres, professeur à l'Université catholique de Lyon, « existe » au moins autant que M. l'abbé Naudet.

On nous permettra de dire ici que, lorsque M. Naudet a voulu, au nom d'une condamnation par l'*Index*, en 1889, d'un *Cours de philosophie élémentaire* de M. Delmont, lui enlever le droit de critiquer la *Justice sociale*, M. Delmont n'avait qu'à répondre : « Comment ! vous avez dit que la condamnation de M. l'abbé Loisy se réduisait « à une spéciale autorisation pour le lire » ; vous avez dit tout récemment : « *Nous connaissons tous des auteurs dont les ouvrages ont eu des éditions aussi multiples qu'inespérées, à partir du moment où ils ont été condamnés par l'*Index » ; vous avez pour ami et pour collaborateur M. l'abbé Quiévreux, dont les trois volumes sur le *Paganisme au XIXe siècle* sont à l'*Index*, et c'est vous qui prétendez maintenant que mon *Index*, bien moins grave et après lequel je me « suis soumis louablement », — ce que n'a point fait M. Loisy, — m'enlève le droit de défendre « l'orthodoxie » ! A d'autres, s'il vous plaît ! »

M. l'abbé Emmanuel Barbier ayant publié une excellente brochure, *les Idées du Sillon,* louée, approuvée, par NN. SS. Sonnois, Turinaz, Douais, de Cabrières, Dubillard et l'évêque de Liège, le docteur Lancry exécute ces téméraires le 11 septembre 1905 :

M. l'abbé Barbier. — A propos de ce que je disais tout à l'heure, que, nous autres catholiques, nous n'avons d'encre que pour nous déchirer, je voudrais bien savoir qui est M. l'abbé Barbier, qui a *pondu* un livre si drôle sur le *Sillon,* et dont je trouve une très longue lettre dans l'*Eveil démocratique* du 5 novembre. Est-il du clergé séculier et, dans ce cas, à quel diocèse appartient-il ? Est-il du clergé régulier et, dans ce cas, à quel ordre appartient ou appartenait-il ? Je m'imagine que *c'est une « bonne blague » que m'a contée un mauvais plaisant;* mais on m'assure qu'il aurait écrit son livre avec la pensée d'arriver à faire partie de la faculté de théologie de Lille, de *la petite coterie qui a bombardé* le vénéré chanoine Delassus, docteur en théologie, *honoris causa*, c'est-à-dire sans que le titulaire de ce titre fût même bachelier.

Allons, je ne veux pas de mal, tout au contraire, à M. l'abbé Barbier, et qu'on le nomme « docteur en théologie », comme son ami le chanoine. Les deux feront la paire. Et ils auront ceci de commun que, *n'ayant jamais rien fait de positif* (1), ils auront travaillé avec acharnement à empêcher les autres de faire quelque chose.

M. de Mun parle, avec des accents indignés, au banquet de l'Action libérale populaire, de « la loi d'apostasie », qu'est la loi de séparation. — Aussitôt l'abbé Dabry de dire : « Vent de folie ! » à l'adresse de l'éminent orateur catholique (*Justice sociale* du 23 décembre 1905).

M. Piou compare Loubet à Pilate. — « Cela tient plus de l'insulte que du jugement » ; c'est « une faute, » dit M. l'abbé Naudet, indigné de cette comparaison si juste

(1) Ils ont l'un et l'autre « fait assez de positif » pour mériter la haine et les injures du Dr Lancry.

pour l'homme qui n'a su que « parapher et parader ».

Voici, en résumé, la polémique de la *Justice Sociale :*

Le Pape ? Il a servi les intérêts « d'un venimeux procès » et « anathématisé des formules imaginées dans les bureaux de la *Vérité* ».

Rome ? Elle « est créée par Dieu pour nous dire si... deux ânes et trois chameaux font cinq bêtes ».

Le cardinal Coullié ? « Il a fait un abus véritable de la charge de supérieur. »

Le cardinal Oréglia ? « Il a la plus vive sympathie pour la *Semaine de Cambrai* », dont les lecteurs sont « des fossiles momifiés » et le directeur, « à l'esprit atrophié », est « un scandale permanent ».

Mgr Dubillard ? C'est un « imprudent agresseur, incohérent, léger ; il a l'intention de nuire et *prostitue* à la bassesse des intérêts de ce monde son caractère auguste, sa dignité, son autorité ».

Mgr Turinaz ? Un « impertinent », qui « maudit ce que Rome bénit » et ose se défendre contre l'abbé Lemire !

Mgr Le Nordez et Mgr Geay ? Deux « victimes d'un pieux imbécile et d'une coterie politique », dont Sa Sainteté Pie X s'est fait le complice.

Le nonce Mgr Lorenzelli ? « Une tuile » que sa Lettre. « Ou il se trompe, en félicitant et en faisant « distinguer » le chanoine Delassus », ou « il ne s'inspire pas bien de la pensée du Saint-Siège ».

Mgr Monnier, évêque de Lydda ? « Evêque non concordataire, dans une situation très fausse », souteneur « des campagnes antisociales » du chanoine Delassus et d'une « mentalité » telle que, si le Pape nommait des des évêques comme lui et « Mgr Turinaz », ce serait « la guerre intérieure, l'effondrement de la France,... une calamité pour la France ! »

Mgr Delassus ? « Chenille ! sac à charbon. Tartuffe, va ! Paire d'oreilles d'âne ! Attitude, procédés, caractère, ignorance méprisables ! On « enrage » à le lire. *J'aime mieux des diables.* »

L'Université catholique de Lille ? Une « petite coterie », moule « à bonnet doctoral pour qui serait incapable d'être bachelier ».

Les *Semaines religieuses* en général ? « Platitude niaise, formidable nullité, incommensurable insignifiance ! »

La *Semaine religieuse* de Paris ? Littérature, ou plutôt « patois de Chanaan », œuvre d'un « anonyme d'étroit cerveau et d'âme fuyarde », d'un « gens de plume, rendant un son de monnaie ».

La *Semaine religieuse* de Cambrai ? « Sa principale caractéristique est d'être négative de toute théologie, de toute direction pontificale, de toute réforme, de tout scrupule. Elle soutient une lutte sauvage, fielleuse, suintant la haine et l'envie, une lutte à coup de mensonges, de calomnies perfides, de citations tronquées » !!

Nos théologiens ? « Mentalité moyennageuse, qui est celle de notre théologie officielle ».

Nos Grands Séminaires ? « Trop de messes. Routine. Professeurs incapables ! »

Nos prêtres ? « Trop modestes et de trop peu d'initiative. Ils n'enseignent pas assez l'Evangile. Ils se sont faits les prisonniers des riches. »

Nos catholiques ? « Le clan des esprits fermés (7 mai 1904). Ils ont perdu la bataille, sont couverts de ridicule, et responsables du désarroi où nous sommes. »

La bonne presse ? « Elle brouille tous les matins la religion avec tout le monde. »

L'*Anjou* ? « Sophiste. »

La *Dépêche* de Lille ? « Réfractaire, gallicane, aux larmes de crocodile. »

Le *Nouvelliste de Lyon?* « Il injurie à bouche que veux-tu. »

La *Croix de Paris?* « Elle a besoin d'une croisade de prières », elle « qui s'occupe de moines et de nonnettes ».

La *Vérité Française ?* « Odieuse, sectaire, chien enragé, vrai fléau ; feuille où l'on dépose, « condamnée », rédigée par « des flétris », prêts à toute « vilenie » !

M. Dimier ? Un mouchard, un « Vadécard ! »

Le P. Fontaine ? « Calomniateur périodique. Une jolie exécution de ce Monsieur ! »

M. l'abbé Delmont ? « Ce Monsieur qui dépose dans la *Vérité,* qui essaie de salir les démocrates chrétiens et, qui, quoiqu'il « n'existe pas », « est un critique impitoyable », aux incongruités malsaines ; un sauvage habitué à manger de la chair fraîche ».

M. l'abbé Emmanuel Barbier ? « Digne de faire la paire avec le chanoine Delassus », « la paire d'oreilles d'âne » que l'on sait.

M. de Mun ? Un « fou ».

M. Piou ? Un « insulteur ».

Mon nom va bientôt enrichir la galerie des « insultés »; mais je serai en trop bonne compagnie pour ne pas m'y exposer de gaieté de cœur à tous les outrages.

On pourrait multiplier les exemples de ces insolences gratuites. Mais à quoi bon ?

Mieux vaut faire remarquer que *la Justice Sociale* est toute bienveillance et toute charité pour les « républicains » ses frères, pour les protestants (1), les « francs-

(1) Aussi le *Chrétien Français*, organe de la réforme évangélique dans le catholicisme et rédigé par des défroqués, fait-il, le 4 mars 1904, du livre de M. Naudet : *Pourquoi les catholiques ont perdu la bataille*, des éloges qui répugneraient à d'autres.

« Le nom de l'auteur de cet ouvrage est à la fois une garantie de compétence et une assurance de l'intérêt que le lecteur ne man-

maçons » même sectaires, qu'elle veut ramener en les ménageant, et qu'elle réserve toutes ses rudesses, toutes ses insolences, toutes ses colères, que *la Lanterne* caricaturait naguère, pour des catholiques, des évêques, des prêtres, des journalistes absolument dévoués à la cause de l'Eglise.

Est-ce de la « justice » ?

Est-ce de la convenance « sociale » ?

S'il y a des « sectaires », des « chiens enragés » de par le monde, ils ne fréquentent pas *la Vérité Française :* M. l'abbé Naudet les connaît aussi bien que nous, et il s'honorerait, en les fustigeant comme ils le méritent, au lieu de se déconsidérer, en s'en prenant aux défenseurs des saines doctrines, dont il n'a pas le droit de calomnier les intentions, alors qu'ils n'attaquent pas les siennes et ne relèvent que ses écarts.

quera pas d'y trouver. M. l'abbé Naudet est l'un de ces convaincus dont le cœur déborde de ce qui remplit leur intelligence. Ceux-là mêmes qui ne partagent ni ses vues, ni sa foi, se laissent entraîner au torrent de son style et au mouvement chaleureux de sa pensée toujours élevée et noblement chrétienne. »

CONCLUSION

On voit donc, par cette étude sur la *Justice sociale*, qu'il n'y a pas eu, depuis treize ans, de « nouveauté » dangereuse, dont elle ne se soit faite la propagatrice et qu'elle n'ait maintenue plus ou moins, malgré les condamnations de Rome et des évêques.

Américanisme, adaptation des dogmes aux besoins de la civilisation moderne et dédain pour les vertus passives et la vie religieuse ;

Adhésion aux critiques amères de Madame Marie du Sacré-Cœur contre les « religieuses enseignantes » à réformer par l'Institut Notre-Dame ;

Mépris des « méthodes traditionnelles », recommandées par Sa Sainteté Léon XIII dans sa *Lettre au clergé de France* sur les études ecclésiastiques et l'action sacerdotale (1) ;

Complaisance dangereuse pour les théories de M. Le Roy, faisant des dogmes de « purs non sens », avec une simple « valeur négative » et une « valeur pratique » ;

Eloges compromettants pour la *Quinzaine* et pour la nouvelle revue lyonnaise, *Demain* ;

(1) Un Curé-Doyen écrivait dans l'*Univers* du 23 octobre 1905 : « Il n'est pas un prêtre sérieux en France, je l'espère du moins, qui n'approuve un programme qui consiste à mettre en pratique la parole du glorieux Pontife Léon XIII, répétée par son successeur Pie X : il faut aller au peuple. Cependant, ce programme, si raisonnable, si conforme aux besoins actuels soit-il, n'est pas toujours réalisable et je tiens pour certain (hélas ! c'est un fait) qu'il n'est pas possible partout. Dans certaines régions de la France, il irait même contre le but que l'on se propose. Il y a telle paroisse, tel diocèse, où il suffit qu'un prêtre prenne l'initiative d'une œuvre de ce genre, pour qu'elle soit frappée de stérilité, vouée à l'insuccès et que le vide se fasse autour du prêtre qui l'a entreprise Pour les populations de ces pays, le prêtre est fait uniquement pour dire la messe, prêcher, administrer les sacrements ; dès qu'il sort

Loisysme hardi, continué, même après la condamnation de M. l'abbé Loisy, dans deux séries de *Lettres sur la Bible, la Science et la Foi,* où l'autorité de l'Ancien et du Nouveau Testament est mise à mal, ainsi que l'Encyclique *Providentissimus Deus* ;

« Echenillage » des dévotions envers le Scapulaire, envers saint Antoine de Padoue, envers des reliques, « idoles » ou « fétiches », envers saint Louis de Gonzague, à la vie encombrée « de puérilités », « d'excentricités dignes des fakirs de l'Inde et des Aiss-a-ouahs », envers le Bienheureux curé d'Ars, qui « a fait beaucoup de mal à l'Eglise de France » ;

Méconnaissance des instructions pontificales sur « la patience » et la résignation chrétiennes à recommander aux ouvriers ;

Exaltation de leurs droits, au détriment de leurs « devoirs chrétiens » ;

Excitation à « la haine et à l'envie » des capitalistes ;

Négation du « droit absolu » de propriété ;

Appel à l'intervention « obligatoire » de l'Etat, dans les questions sociales ;

Mépris formel de l'aumône, « qui humilie, abaisse » le pauvre, par des « bureaux de bienfaisance, bureaux d'indigence » ;

Accusations odieuses contre l'Eglise des XVIe, XVIIe

de ces attributions, il s'occupe de choses qui ne sont pas de son ressort et alors il perd de son prestige et l'on s'éloigne de lui. — Préjugé, me direz-vous, qu'il faut faire disparaître. — Soit, mais, je le répète, c'est un fait et l'on est bien obligé d'en tenir compte. Je pourrais vous citer tels de mes confrères, prêtres de foi, qui, bravant l'opinion publique, se sont lancés dans les œuvres indiquées plus haut. Ils y ont apporté tout leur zele, toute leur activité, toute leur intelligence, et, malgré cela, ils ont vite abouti à un lamentable échec et ils ont senti diminuer autour d'eux leur influence surnaturelle sur les âmes confiées à leurs soins. L'un d'eux, découragé, en était même arrivé à cette conclusion excessive : non, décidément, il n'y a plus rien à faire.

et XVIIIe siècles, et contre l'enseignement de l'Eglise de France, « en retard de plusieurs siècles » ;

Etrange indulgence pour Julien l'Apostat, qui n'aurait été ni « apostat », ni « perfide oppresseur des consciences » chrétiennes ;

« Excuses » déplorables, alléguées en faveur de Voltaire, en faveur du chevalier de La Barre, dont le supplice odieux retomberait sur l'Eglise ;

Calomnies contre les Ecoles libres, sacrifiées à la « neutralité » scolaire et à la presse ;

Injures aux Facultés catholiques, excluant « les élèves intelligents » et mettant le bonnet doctoral sur « une paire d'oreilles d'âne » ;

Abus des conférences contradictoires, interdites par l'Eglise et que les évêques seuls peuvent autoriser ;

« Immixtion », prohibée par Léon XIII et Pie X, de la « démocratie chrétienne » dans la politique ;

Interprétation exagérée des « directions pontificales » de 1892 ;

Ordre de s'abstenir dans les élections ou même de voter pour « le méchant candidat » plutôt que pour un monarchiste catholique ;

Etrange assimilation entre les « catholiques italiens » et les catholiques français « à la porte de leur pays » ;

« Hors de la République, point de salut » ;

Approbation donnée à « Jeannot », catholique votant pour des « ennemis de la religion » ;

Polémique injurieuse contre Léon XIII, le cardinal archevêque de Lyon et le cardinal Oréglia ;

Contre Mgr Dubillard, de Quimper ;

Contre Mgr Turinaz, de Nancy ;

Contre Mgr Lorenzelli, Nonce apostolique ;

Contre Mgr Monnier, évêque de Lydda ;

Contre Mgr Delassus, directeur de la *Semaine religieuse* de Cambrai ;

Contre le Pape Pie X pour « les évêques à nommer » ;

Contre les *Semaines religieuses* en général et celles de Paris et de Cambrai en particulier ;

Contre la presse catholique ;

Contre le clergé français et les Grands Séminaires ;

Contre M. l'abbé Maignen ;

Contre l'*Anjou,* la *Dépêche* de Lille, le *Nouvelliste de Lyon*, la *Croix* de Paris ;

Contre la *Vérité Française*, « réfractaire, sectaire, » « chien enragé », dirigée par des « flétris » ;

Contre M. Dimier, transformé en mouchard ;

Contre le P. Fontaine ;

Contre « le pieux congréganiste qui a calomnié M. Naudet » à Rennes ;

Contre M. l'abbé Delmont, « qui n'existe pas (?) » ;

Contre M. l'abbé Barbier ;

Contre M. de Mun et M. Piou.

Voilà les griefs que l'on relève, en parcourant la collection de la *Justice sociale*, et en la citant avec impartialité. N'est-ce pas plus que suffisant pour justifier la mesure sévère prise par Mgr Dubillard en 1901 ?

« La lecture de la *Justice sociale* ne peut qu'être FUNESTE A LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE ET A LA FORMATION DU JEUNE CLERGÉ » : — à « la discipline ecclésiastique », qui souffre de voir l'autorité épiscopale indignement méconnue dans la personne du vénérable cardinal de Lyon, dans la personne de l'évêque de Quimper, dans la personne de Mgr Lorenzelli, dans la personne de Mgr Monnier, dans la personne de Mgr Turinaz, auquel Léon XIII écrivait, après la condamnation de l'américanisme de la *Quinzaine*, pour le féliciter de son « art de bien dire », de son « zèle éclatant pour la reli-

gion », enfin, de ses projets : « Que sur ce point ceux-là surtout vous prêtent aide et concours qui appartiennent aux saints ordres, et dont la principale gloire doit être d'écouter *leur évêque comme un maître* et de le suivre *comme un chef.* » Que penser de ceux qui, avec le docteur Lancry, voudraient ridiculiser « ce maître » et ce « chef » ? — « à la formation du jeune clergé », puisque Léon XIII et Pie X ne veulent chez lui ni « américanisme », ni loisysme, ni rationalisme exégétique, ni modernisme, ni « nouveautés », chères à la *Justice sociale;* mais la piété profonde, la foi vive et ardente, l'esprit sacerdotal et la science acquise par les « méthodes traditionnelles », qui nous ont donné les Pétau, les Mabillon, les Thomassin, les Bossuet.

« L'Eglise, a dit le cardinal Perraud, est moins inquiète des attaques dirigées contre elle par les ennemis du dehors qu'elle n'est émue des périls suscités aux âmes par les témérités de quelques-uns de ceux sur lesquels elle avait cru pouvoir compter pour protéger et défendre la foi de ses enfants. »

La *Semaine religieuse* de Bourges du 1er décembre 1905, après avoir résumé sous ce titre : *Une question doctrinale*, l'affaire Le Roy et la « fausse attitude » du P. Sertillanges, qui s'est heureusement rétracté, conclut ainsi :

Un grave conseil

A cette occasion, nous voulons avertir et prier les lecteurs de revues en général et MM. les membres du clergé en particulier de choisir avec grand soin entre les organes de publicité qui sollicitent leurs préférences et leurs abonnements. Il en est aujourd'hui un certain nombre en diverses villes de France, à Paris, à Lyon, etc., qui appartiennent ouvertement à ce qu'on appelle *la « nouvelle école »*, et qui adoptent, qui répandent des *théories philosophiques, religieuses, sociales,* faites pour égarer les esprits, pour ébranler les vérités les plus fondamentales, pour affaiblir les

principes de la *discipline* et de l'*autorité* dans notre Eglise catholique.

Nous nous proposons de suivre ce mouvement d'idées fausses et subversives, et nous ne négligerons rien pour prémunir nos lecteurs, prêtres et fidèles, contre les dangers que font courir à leur foi les *audaces de cette « école nouvelle »*.

S'il est permis de recevoir une leçon de la part de ses ennemis, *fas est ab hoste doceri,* écoutons ce que dit M. Paul Sabatier, protestant de nuance fort avancée, dans une récente brochure (1), où, après avoir formulé contre l'Eglise et ses vrais défenseurs les récriminations les plus amères, il se laisse aller à la plus douce espérance, en songeant à l'apparition, au sein même de l'Eglise, « d'un nouveau catholicisme, celui de demain, car la dénonciation du Concordat achèvera la déroute du catholicisme d'hier, ou cléricalisme, p. 97 ». Le catholicisme de demain est celui de M. Loisy, sur lequel l'auteur a écrit une page dithyrambique, vivement sentie. Ce catholicisme nouveau serait partagé par « MM. Chaine, Dabry, Lemire, Naudet, Houtin », auxquels M. Paul Sabatier unit quelques autres noms que l'on s'étonne de lire à cet endroit. Vient ensuite la mention, plus explicable, de MM. Ed. Leroy, Laberthonnière, Fonsegrive et la « brillante *Quinzaine* », qui a toutes ses admirations, ainsi que la nouvelle revue lyonnaise : *Demain*. *Demain* lui semble être, si je ne me trompe, l'expression la plus sincère du futur catholicisme.

Eh bien, la *Justice sociale* du 6 janvier 1906, ne fait qu'une réserve sur la page 93 de cette brochure, de ce réquisitoire, à propos des Frères, et elle écrit :

La sincérité la plus évidente ajoute, du moins, *un fort attrait* à ces pages où se révèle pour l'Eglise catholique *une*

(1) *A propos de la Séparation,* chez Fiesbacher.

sympathie (!!) d'autant plus inattendue que l'auteur n'est pas un des nôtres.

Il y aurait profit pour beaucoup à lire cet essai d'un honnête homme sur un point si controversé.

Aussi Mgr Turinaz, toujours sur la brèche, vient-il de lancer, en réponse à M. Paul Sabatier, une brochure : *Les Causes de la séparation de l'Eglise et de l'Etat : un Catholicisme nouveau* et *un Clergé nouveau,* où il débute ainsi :

Votre brochure me permet, en combattant votre opinion sur les causes de la séparation de réfuter des accusations qu'on s'efforce de répandre partout (1). Les éloges que vous donnez, au nom des libres-penseurs, aux doctrines d'un certain nombre de catholiques et de prêtres que j'ai combattues, m'apportent une démonstration puissante et un précieux concours. Vos éloges démontrent que ceux-là sont, non pas seulement des novateurs dans le catholicisme, mais des destructeurs du catholicisme. Il y a certes de quoi vous être reconnaissant.

Dans l'Allocution adressée par S. S. Pie X, le 12 décembre 1904, à une centaine d'archevêques et évêques de divers pays, venus à Rome, pour le cinquantenaire de l'Immaculée Conception, on lisait ces graves paroles :

« Je ne vous fais, vénérables Frères, qu'une seule recommandation : Veillez sur les Séminaires et sur les aspirants au sacerdoce.

« Vous le savez, il ne souffle que trop sur le monde un air d'indépendance, meurtrier pour les âmes, et cette indépendance s'est introduite même dans le sanctuaire : indépendance non seulement vis-à-vis de l'autorité, mais encore vis-à-vis de la doctrine. Il en résulte que certains de nos jeunes clercs, animés de cet esprit

(1) L'évêque de Nancy réfute les accusations portées contre l'Eglise catholique dans trois paragraphes : *Origine de la crise. — Situation actuelle de l'Eglise romaine en France. — Conséquences de la dénonciation du Concordat.* Il établit de quel côté se trouvent les responsabilités.

de critique sans frein qui domine aujourd'hui, en arrivent à perdre tout respect pour la science dérivée de nos grands maîtres, des Pères et des Docteurs de l'Eglise, interprètes de la doctrine révélée.

« Si jamais vous avez dans vos Séminaires un de ces savants au type nouveau *(di nuovo conio),* délivrez-vous-en au plus vite, et, à aucun prix, ne lui imposez les mains. Vous vous repentirez toujours d'en avoir ordonné, ne fût-ce qu'un seul, jamais de l'avoir exclu. »

« On sape, disait naguère à Sa Sainteté Pie X un prêtre du diocèse de Poitiers, on sape les fondements de la foi par une exégèse rationaliste, qui s'infiltre dans le clergé avec les idées kantistes. Des revues ecclésiastiques, des *journaux dirigés par des prêtres* propagent les idées de Loisy.

— Oh ! fit le Pape d'un air sévère, M. Loisy a fait encore plus de mal en Italie qu'en France ; mais je fais écrire une lettre sévère, pour interdire d'ordonner les clercs qui professeront ces idées-là. (Il les avait appelés déjà « les abbés nouveau-type »). Quand on ébranle les fondements de la foi, que reste-t-il ? »

Rien, hélas ! et M. Fonsegrive lui-même constate, dans la *Quinzaine* du 1er janvier 1906, p. 28, que « la fermentation intellectuelle du jeune clergé est LAMENTABLE ». La faute, quoi qu'il en dise, en est en partie à la *Quinzaine* et à la *Justice sociale.*

Ecoutons donc M. le comte Albert de Mun, disant l'autre jour dans les *Annales de la Jeunesse catholique :*

Vous savez comme Bossuet parle dans l'Oraison funèbre de la reine d'Angleterre. Il décrit « l'état déplorable des catholiques anglais » dans ce temps de la persécution. « *L'erreur et la nouveauté* se faisaient entendre dans toutes les chaires, et la doctrine ancienne qui, selon l'oracle de l'Evangile, doit être prêchée jusque sur les toits, pouvait à peine parler à l'oreille. »

Il cherche la raison profonde de ce désordre des esprits, et ce n'est pas dans les disputes théologiques, dans les querelles liturgiques qu'il la découvre. « Quelque chose de plus violent se remuait dans le fond des cœurs : c'était un dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité, et une *démangeaison d'innover sans fin.* »

Que voilà bien notre état présent !

A cette « démangeaison » il n'y a qu'un remède, qui est la vérité vraie, la vieille vérité, la vérité intégrale. Mais :

Hoc opus, hic labor est !

Louis Veuillot, à qui il faut toujours revenir, parce qu'il a vu jusqu'au fond l'âme de son siècle, écrivait, il y a quarante ans :

« Les âmes sont malades et d'une terrible maladie, la fatigue et la terreur de la vérité. »

On dirait que le diagnostic est d'hier. Car, ainsi que parle l'Ecclésiaste : « Une génération passe et une génération vient ; mais la terre toujours reste debout. »

Oui, cela est vrai, la même maladie tourmente les générations contaminées au berceau par le poison révolutionnaire. La vérité les choque et les irrite, les lasse et les épouvante tour à tour, parce qu'elle est une condamnation et une règle : la condamnation de l'erreur fondamentale sur laquelle repose tout l'édifice moderne ; la règle de toute action, destinée à construire sur ses ruines un édifice nouveau.

Mais « qu'est-ce que la vérité ? » L'interrogation de Pilate a traversé les siècles.

L'accusé divin voulut en souffrir l'orgueilleux défi, afin, sans doute, qu'apparût, comme une leçon pour tous les temps, la funeste complicité qui unit le doute outrageant et la haine cruelle.

Pour y répondre, chaque fois qu'elle renaîtrait sur les lèvres des hommes, Il a institué son Eglise.

C'est elle qui définit et qui garde la vérité, et voilà ce qui révolte notre temps.

A nous donc, catholiques, à nous, prêtres surtout, d'écouter sa voix divine et de la défendre contre « l'erreur et la nouveauté », funestes et pernicieuses.

TABLE DES MATIÈRES



III. — *Erreurs de la « Justice sociale » sur l'exégèse et la Bible.*

IV. — *Erreurs de la « Justice sociale » sur la dévotion envers les saints.*

VI. — *Erreurs de la « Justice sociale » sur les questions historiques et politiques.*

« les défauts antisociaux » des Frères et des Sœurs ! Il voudrait qu'on se fût contenté « d'exiger la neutralité », absolument impossible en fait et condamnée par Pie IX, Léon XIII et l'Evangile. Au lieu d'écoles à peu près inutiles, M. Doudet et M. Lissorgues vantent « la presse, éducatrice du peuple ». — Mais on ne la lira qu'autant qu'on sortira des bonnes écoles : les catholiques belges l'ont admirablement compris et n'ont triomphé des sectaires et de leurs lois que par leurs généreux sacrifices pour les écoles chrétiennes.. De 100 à 103.

Attaques du docteur Lancry contre les Facultés catholiques en général et celle de Lille en particulier, « une coterie », une fabrique « à bonnet doctoral pour une paire d'oreilles d'âne ». De 103 à 109.

La *Justice sociale* prône les conférences publiques et contradictoires, que l'Eglise a interdites par des décrets, « toujours en vigueur » et qu'expliquent les inconvénients de conférences, comme celle du 12 décembre 1905, donnée par M. Naudet... De 109 à 111.

La démocratie chrétienne, n'étant « qu'une action chrétienne bienfaisante en faveur du peuple », peut être exercée par les monarchistes aussi bien que par les républicains et « ne doit jamais, d'après Pie X, s'immiscer dans la politique ». — Or, la *Justice sociale* excommunie quiconque n'est pas républicain. — *Encyclique* de 1890 ; *Lettre* aux cardinaux français, 16 février 1892 ; *Livre Blanc* de décembre 1905, laissant aux catholiques la liberté de leurs opinions politiques. — M. Naudet veut qu'on vote pour « le mauvais candidat » plutôt que « pour un monarchiste, dût il être le député idéal ». — Dabry estime que « les républicains de toutes nuances doivent barrer le passage à un conservateur ». Il assimile étrangement les catholiques français aux catholiques italiens, qui ne devaient être « ni électeurs ni élus », et restaient « à la porte du pays ». — Réponse de M. Delmont.............. De 111 à 116.

« La République avant tout », pour M. Dabry et son « néophyte » de Pamiers, qui, après avoir vu un évêqne chez un monarchiste, entendu l'abbé Bolo et M. Piou, « ne mettra plus les pieds à l'église ! » — Réplique de M. Auguste Roussel : « Hors de la République, point de salut ! » — « Les Pharisiens » et « les révoltés », d'après M. Dabry.— « Votons pour le républicain, *quel qu'il soit !* » — Odieuses calomnies d'un anonyme contre les monarchistes, qui se seraient « alliés aux francs-maçons, aux radicaux » ! — Jeannot critiqué par une *Croix* de province, pour ses votes en faveur « des ennemis de la religion », et défendu par Dabry, qui fait à des prêtres l'injure de penser qu'ils votent comme Jeannot. — Réponse de M. Delmont. — Les imitateurs de Naudet et Dabry : le Dr Lancry, Larroque, qui contredit Carabin, préférant « un catholique royaliste à un franc-maçon républicain » ; Morien ; un anonyme qui ne voit que « des accidents dans le Concordat et les Congrégations », contrairement aux déclarations des évêques et des Papes ; un certain

---

Abbeville, imprimerie F. Paillart.

ERRATUM

Page 123, ligne 23, rétablir les trois alinéas comme suit :

Accepter l'appoint des monarchistes ? Non ! Que les royalistes se présentent comme tels, ils nous rendront service.

Un monarchiste et un franç-maçon se présentent ? Je mets un bulletin blanc.

Toujours en 1904, nos 554 556 de la *Justice sociale*, Larroque contredit M. R., Carabin, qui disait fort justement :

Entre un catholique royaliste et un franc-maçon républicain, je choisis le premier.

SUPPLÉMENT



Page 166, *un oubli regrettable a fait omettre la fin de l'article* Trois Etoiles *contre le P. Fontaine. Elle est très suggestive :*

. . . .

Je fais de la politique, je ne fais ni de l'exégèse, ni de la philologie, chacun son métier.

Donc M. Fontaine a tout inventé.

Il a fait là un acte qui reçoit plutôt un nom sévère dans dans la langue des honnêtes gens.

Et s'il y revient, je lui tirerai les oreilles, il peut en être sûr, autremcnt que dans le journal.



APPENDICE

I

Erreurs de la « Justice sociale » *sur la loi de Séparation*

C'était immanquable : la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat devait faire commettre des sottises aux rédacteurs d'une feuille démocratique avant tout, américanisante envers et contre tous.

On a vu M. l'abbé Dabry traiter de « fou » M. de Mun, pour avoir dit que la loi de Séparation est pire que la Constitution civile du clergé.

Lisez maintenant l'auteur de « *Mise au point* », *Justice sociale* du 23 décembre 1905, à propos du *Bulletin de la Semaine,* dont l'assertion : « Nous croyons qu'il faut accepter virilement la loi », avait provoqué des protestations contre une telle théorie, en faveur « d'une loi inique, sacrilège, spoliatrice des biens de l'Eglise, attentatoire au droit, à la justice, etc. » :

A notre sens, accepter *virilement* la loi, c'est, d'une part, montrer par un essai loyal si les dispositions que les hommes religieux y ont critiquées sont, comme ils l'ont dit, incompatibles avec une véritable liberté des cultes ; et, d'autre part, c'est obliger ceux qui nous l'imposent à en faire une application qui éclairera sur leur sincérité.

Comme si, après vingt-cinq ans d'expérience et les déclarations des Loges, des députés et des sénateurs blocards et gouvernementaux, on pouvait douter encore de leur « sincérité » anticléricale et de leur dessein nettement avoué de « déchristianiser » la France !

Mais continuons à lire la *Justice sociale* :

Il n'a pas dépendu de nous que la loi de séparation fût ou ne fût pas votée. Et il ne dépend guère plus de nous que le pays — qui ne la réclamait pas — s'émeuve beaucoup d'une loi *qui ne heurte encore, en lui, ni la loyauté nationale, ni les survivances catholiques.* Car, à quoi bon se leurrer ? Ceux qu'effrayent les perspectives du régime séparatiste constituent *une minorité.*

Cette prétendue « minorité » se trouve être, non seulement l'immense majorité, mais la presque unanimité des catholiques, « heurtés », blessés par une loi d'apostasie et d'oppression, et se révoltant, d'un bout à l'autre du pays, contre des mesures attentatoires à leur « loyauté nationale » et française, comme à tous leurs droits les plus imprescriptibles et les plus sacrés de « catholiques ».

Rien donc de plus faux que ce qu'ajoute le rédacteur anonyme de la *Justice sociale* :

Et, tout de même, attribuer exclusivement au mécanisme des lois antérieures « l'athéisme social » ou « la ruine de la foi dans le peuple », *c'est méconnaître le jeu des causes véritables dont la loi n'a pu que consacrer les effets.*

Eh quoi ! ce ne sont pas les « lois antérieures », surtout les lois scolaires, les « lois scélérates » de 1882 et 1886, qui ont préparé « la ruine de la foi dans le peuple ! » Le nier, c'est nier l'évidence du soleil en plein midi et méconnaître le but avéré de nos adversaires.

Nos protestations, ajoute la *Justice sociale,* et nos résistances, si légitimes soient-elles, ne sauraient créer un efficace mouvement de l'opinion que *si elles l'incarnaient.*

Elles l'incarnent si bien que tout le pays de France s'émeut, depuis les Flandres ensanglantées jusqu'à Paris et Versailles, théâtres de scènes tragiques, jusqu'à la Bretagne et à la Lorraine, où de nobles et vaillants officiers brisent leur épée plutôt que de se faire crocheteurs d'églises ; jusqu'au plateau central, où la Haute-Loire, la Lozère et l'Ardèche ressuscitent les antiques héroïsmes de la foi ; jusqu'à Montpellier, Avignon et tout le Midi, qu'on disait si indifférent et qui se révolte tout à coup, à la première application d'une « loi de malheur ».

Ecoutez la vigoureuse réplique que M. Piou, le président de l'Action libérale, parlant à Nancy, le 11 mars, donnait à la *Justice sociale :*

Le gouvernement des francs-maçons a vu tout à coup se dresser devant lui la vieille foi nationale, qui sommeillait doucement dans une sécurité savamment entretenue. Devant cette révolte de la conscience française, le Bloc éperdu a essayé du mensonge, puis de la violence. Après avoir jeté sa police et ses soldats sur des foules désarmées, sur des femmes en prières, sur des hommes chantant des cantiques, le voilà maintenant qui s'arrête stupéfait devant l'immense soulèvement d'un peuple résolu à tout, même à mourir, pour barrer la route aux bandes maçonniques.

C'est en vain, cette fois, qu'il a tenté de donner le change à l'opinion, accusé les partis d'une conspiration politique : le bon sens populaire a laissé passer avec mépris ces misérables subterfuges de la rouerie sectaire.

Ce brave peuple de paysans s'est levé dans un transport de foi, une croix d'une main, une fourche de l'autre. Devant cette évocation de la France chrétienne, le Bloc des libres-penseurs et des sceptiques a pris peur, hésité, et, honteux du sang qu'il a sur les mains, des victimes qu'il a faites, des colères qu'il soulève, il reste stupéfait de l'impuissance de ses sophismes et de l'odieux de ses violences.

Mais voici M. l'abbé Naudet lui-même dogmatisant à sa façon, c'est-à-dire à rebours du bon sens et de la saine théologie, le 27 janvier 1906 :

Notre conviction est que le Pape conseillera aux catholiques français *de subir la loi telle qu'elle a été promulguée. Cela ne fait pas pour nous l'ombre d'un doute.*

Premièrement, parce que, dans sa teneur, *la loi nous paraît ne rien renfermer de contraire à la doctrine* (1) ;

Deuxièmement, parce que à l'étranger, et notamment en Allemagne, les catholiques, toujours unis au Pape, subissent des lois ecclésiastiques autrement dures et restrictives de leur légitime liberté.

Le tapage fait par quelques-uns, et les évidentes exagérations auxquelles se livrent tels orateurs et écrivains, avec leurs grands mots de « *schisme* » et « d'*apostasie* », a, sans doute, pour point de départ, un bon naturel, mais risque bien de n'être en réalité, qu'un « bluff » maladroit et qui ne saurait aboutir (!!!).

Or, c'est le Pape lui-même qui, dans son *Allocution* consistoriale du 21 février, présente la loi de Séparation comme « FAVORISANT LE SCHISME ».

C'est le Pape lui-même qui, dans son Encyclique du 11 février, nous dit que cette loi est une « loi d'apostasie », qui « *renie officiellement* Dieu ».

Pourquoi faut-il que l'excuse étrange qu'on va lire, à l'adresse des Blocards, soit signée d'un prêtre ?

Ne nous faisons pas illusion, *ce n'est pas la loi qui a fait la séparation.*

La loi n'a fait que constater une *chose qui existait déjà (???).*

Nous sommes « séparés » depuis longtemps.

Depuis longtemps le peuple n'est plus avec nous ; il ne nous comprend plus, il ne nous connaît plus.

Il ne s'agit pas des rapports du peuple et du clergé : il s'agit des rapports de la France, fille aînée de l'Eglise, avec Rome sa mère. Elles n'étaient pas « séparées » depuis quinze siècles ; elles le sont depuis la loi néfaste du 9 décembre 1905.

(1) On sait comment l'Encyclique du Pape a répondu à cette assertion, stupéfiante sous la plume d'un prêtre.

Le 10 février, M. l'abbé Naudet insiste quand même :

« Nous trouvons que la loi, *acceptable au point de vue catholique*, est inacceptable à d'autres points de vue et méconnaît outrageusement notre qualité de citoyen...

Qui ne voit, d'ailleurs, que, *si la loi était nettement contraire au dogme catholique,* il n'y aurait pas eu entre nous la moindre divergence d'opinions ?

Il ne faut pas être plus catholique que le Pape, pas plus qu'il ne faut être plus royaliste que le roi. Et quelle figure, vraiment, feront ceux qui crient aujourd'hui avec tant de *fureur que la loi est inacceptable pour la conscience catholique,* lorsque le Pape aura dit — car, si le règlement n'aggrave pas la situation, il le dira, ce n'est plus un secret pour personne — *qu'il faut subir la loi ?*

Admirez « la conscience catholique » et l'esprit théologique d'un prêtre déclarant, le 11 février, « acceptable », et non « contraire au dogme », une loi que, le lendemain même, le 11 février, le Pape va « réprouver et condamner absolument, comme injurieuse à Dieu et contraire à la constitution et à tous les droits de l'Eglise » !

« Comment expliquer, dit la *Semaine religieuse de Cambrai,* du 10 février, une telle attitude de la part des défenseurs de la « justice sociale » et du « christianisme intégral » ? Le voici :

« Les démocrates-chrétiens sont simplement les continuateurs des catholiques libéraux. Ils ont abandonné cette dénomination démodée après le concile du Vatican et, sous une nouvelle enseigne, ils ont repris les affaires de la maison.

« Les catholiques libéraux voulaient, comme les démocrates-chrétiens, introduire la démocratie dans le régime, dans la constitution de l'Eglise. L'un d'eux, à l'époque du Concile, a ainsi formulé leur pensée : « Il faut que l'Eglise y trouve son 89. » On sait ce que Pie IX répondit : « Celui qui a exprimé ce vœu, je le couvre de mon anathème. »

« La loi de Séparation a précisément pour but de faire de l'Eglise monarchique, instituée par N.-S. Jésus-Christ, une démocratie, une république. La constitution qu'elle donne à l'Eglise de France repose tout entière sur les associations cultuelles. L'Eglise de France sera gouvernée de par en bas. C'est l'idéal de la démocratie : tout par le peuple.

« Les démocrates-chrétiens, voyant dans le régime des associations cultuelles la réalisation de leur pensée, l'acclament, le défendent, font tout ce qui dépend d'eux pour persuader de l'accueillir avec tous les honneurs qui lui sont dus... »

Quoi qu'il en soit, les admirateurs de M. Naudet devaient le suivre, et ils l'ont suivi, dans la voie périlleuse où il s'engageait à l'étourdie.

Sous le titre *Exagérations*, un certain E. Jordan écrivait, le 20 janvier 1906, dans la *Justice sociale :*

Il s'en débite beaucoup au sujet de la loi de séparation.

Elle lèse sur certains points les catholiques, ou gêne leur liberté. Mais elle ne leur impose aucun acte positif de *schisme* (1). Il n'est donc pas exact qu'elle attente, plus que

(1) Non, mais elle « favorise le schisme » : on va le voir.

Il circule, adressé à la « presse républicaine », un factum signé Félix Meillon, directeur de « France et Evangile, journal de la réforme religieuse » :

« La paroisse de Culey, par Loisey (Meuse), après une lutte héroïque de dix-sept mois contre *l'autocratie de l'évêque de Verdun* et contre *le cléricalisme* de la magistrature départementale, vient de se constituer en association cultuelle catholique nationale (?). Cette association a adressé « un appel » à toutes celles qui vont se fonder sous le régime nouveau. Un journal de Paris, « France et Evangile », a pris en main la cause de ces associations. Deux avocats de Paris et plusieurs notabilités politiques ont promis leur concours pour défendre cette cause de la liberté des cultes. On nous prie d'informer les communes républicaines qui désirent élire et soutenir des *prêtres libéraux, hommes de progrès* et bons citoyens, de s'adresser — pour tous renseignements utiles, dans la lutte à soutenir — à « M. le secrétaire des Associations cultuelles catholiques nationales, 18, rue du Lunain, Paris, XIVe. »

Ensuite, sous le titre : « Eglise catholique nationale de France », on lit ce qui suit :

« Une grande loi, *féconde en progrès*, vient de changer la face des

la Constitution civile du clergé, aux principes fondamentaux et essentiels de l'Eglise. *Elle n'y attente même pas du tout*, au moins par elle-même ; sans cela comprendrait-on que les évêques *soient presque unanimes (?)* à envisager comme possible l'hypothèse que le pape ordonnerait d'y obéir ? Tout au plus peut-elle faciliter à des catholiques indociles le moyen d'y attenter, ce qui n'est pas la même chose.

Il n'est pas exact, notamment, *qu'elle vise à séparer les catholiques de Rome*. Bien au contraire, elle abolit les articles organiques...

Il n'est pas exact que *la loi vole aux catholiques leurs églises*. Elle modifie, pour les rendre un peu plus précaires peut-être, les conditions dans lesquelles ils en jouiront. Mais elle n'innove rien *quant à la propriété des édifices*.

choses religieuses en France. Désormais il s'agit de grouper autour de l'Evangile et de Notre Seigneur Jésus-Christ, sous la forme traditionnelle du culte catholique, toutes les âmes religieuses qui refusent de se résigner à la disparition de la religion dans notre patrie.

« Le péril est double. L'athéisme s'organise et se montre déjà aussi intransigeant dans ses dogmes négateurs que le cléricalisme politico-religieux qui l'a engendré.

« L'avenir ne saurait appartenir à aucune doctrine sectaire, qu'elle soit athée ou cléricale....

« Nous respectons la hiérarchie ecclésiastique ; mais, conformément aux règles de l'Eglise catholique primitive (!), nous demandons que ses titulaires soient désignés d'abord par la libre élection....

« Nous refuserons toujours de mettre la religion au service des intérêts politiques des partis, persuadés que nous restons fidèles à l'esprit de l'Eglise primitive, en ne séparant jamais dans notre cœur l'amour de la religion et le dévouement à la République.

« Il n'y a pas un seul prêtre éclairé en France, ni même un seul évêque consciencieux, qui ne sente la *nécessité impérieuse d'une réforme de l'Eglise catholique* (??). Sans cette réforme, la France sera abandonnée aux ravages de l'incrédulité.

« Le bureau de l'Association cultuelle de Culey (Meuse).

Posons maintenant une question à MM. Naudet, Jordan et autres rédacteurs de la *Justice sociale*. Si à Culey ou ailleurs une association cultuelle en communion avec l'évêque orthodoxe se constitue et réclame l'église, c'est un procès devant le Conseil d'Etat. Etes-vous sûrs à laquelle des deux celui-ci donnera raison ? Et s'il ne s'en forme pas d'orthodoxe (car celle dont nous venons de parler est ouvertement *schismatique*), n'êtes-vous pas sûrs d'avance que c'est à la schismatique que passeront l'église et les biens de la fabrique ?

Il n'y a aucunement à se leurrer sur la formule de la loi : « En se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont les associations se proposent d'assurer l'exercice » ; car l'association de

On demeure stupéfait devant de telles assertions, qui prouvent que Jordan n'a pas lu la loi dont il parle. Elle dit formellement, article 12 :

Les édifices qui ont été mis à la disposition de la nation et qui, en vertu de la loi du 18 germinal an X, servent à l'exercice des cultes et au logement de leurs ministres (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), ainsi que leurs dépendances immobilières et les objets mobiliers qui les garnissaient au moment où les dits édifices ont été remis au culte, sont et demeurent *propriétés de l'Etat, des départements et des communes.*

Or, tout le monde sait, excepté M. Jordan, que, sur une quarantaine de mille églises paroissiales, les neuf dixièmes au moins sont antérieures au Concordat, dans leur ossature primitive, et n'appartiennent ni à l'Etat ni aux communes. C'est donc 35,000 églises que la loi de Séparation « vole » aux catholiques, qui, d'ailleurs, ont contribué beaucoup plus que l'Etat et les communes à bâtir et embellir les 5,000 autres.

Il n'est pas exact, continue le stupéfiant Jordan, que d'un bout à l'autre elle traite le culte en délit.

Il n'est pas exact que la loi refuse au clergé sa légitime part dans le patrimoine commun des *libertés publiques*. Un

Culey et autres pareilles se contentent de trouver des prêtres et des évêques schismatiques.

D'autre part, la *Croix de Paris* publiait sous ce titre : *Les coulisses des essais de schisme*, les lignes suivantes :

« Nous avons signalé les diverses manœuvres tentées, soit en France même, soit à l'étranger, en vue de profiter de la crise actuelle pour susciter en France *des schismes.*

« Dans la coulisse, qui tire la ficelle en cette entreprise, destinée du reste à avorter misérablement ?

« Les questions suivantes, qui figurent à l'ordre du jour de la Loge *l'Ecole mutuelle et l'Atelier socialiste,* sont une réponse éloquente :

1° Moyens à employer pour grouper dans chaque commune de France quelques hommes et quelques femmes laïques en face des associations cultuelles ;

2° Rôle de ces associations laïques et des moyens qu'elles peuvent employer pour arrêter l'expansion des associations cultuelles. »

prêtre qui voudrait *exposer* ses pensées dans la presse, dans les réunions publiques, dans les clubs, sera parfaitement libre de le faire, et soumis au seul droit commun.

Oui, mais s'il a le malheur en chaire, dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales les plus légitimes, d'attaquer le divorce, loi de l'Etat, les lois scolaires, lois de l'Etat, il tombe, comme le P. Janvier, l'illustre orateur de Notre-Dame, sous le coup de l'article 35, avec trois mois à deux ans de prison :

Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, contient une provocation directe à *résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux* de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un *emprisonnement de trois mois à deux ans*, sans préjudice des peines de la complicité, etc.

Voilà « la part des libertés publiques » que la loi de séparation, « la loi de jugulation », comme l'appelle M. Goyenèche dans l'*Univers* du 11 mars 1906, laisse au clergé : la liberté d'aller en prison pour avoir fait son devoir, rien que son devoir !

Après cela, conclut Jordan, avons-nous besoin de dire que la loi n'oblige pas les catholiques à se mettre *à haïr Dieu,* comme paraît le croire M. de Mun ?

Ce ne sont pas « les catholiques » qui sont obligés de « haïr Dieu » : c'est la République qui « le hait », le chasse et le proscrit par la loi de séparation.

Art. 2. — *La République ne reconnaît... aucun culte...*

Il n'y aurait qu'une réponse à faire à cet athéisme officiel : « Les cultes ne reconnaissent pas la République. »

Déjà, le 6 janvier 1906, le même Jordan, dans un article intitulé « On demande des héros », avait pris à partie le P. Prélot, des *Etudes,* auteur d'un article excellent : « La loi de Séparation : dévolution des biens », 5 novembre

1905. Il l'accusait « d'inexactitudes, qui faussaient gravement la loi », dans le même sens que la *Raison* du défroqué Charbonnel (!), à propos des associations cultuelles :

Alors, disait-il, que rien ne prouve qu'il doive venir de Rome des instructions intransigeantes, alors que les catholiques auront peut-être à faire *l'essai loyal des associations cultuelles*, croit-on habile, par la peur de responsabilités imaginaires, de les détourner d'y entrer ?

D'autre part, le jeune étourneau Lissorgues écrivait dans la *Croix du Cantal* du 18 février 1906 :

Il est vrai que *Pie X acceptera,* selon nous, les associations cultuelles. C'est le souhait de la presque unanimité de l'épiscopat (!!) (1).

M. Lagarrigue, directeur de la *Semaine catholique* de Saint-Flour, où il a fait l'éloge de la *Justice sociale*, affirmait, dans le même n° de la *Croix du Cantal*, que « *Rome acceptera peut-être bientôt la loi de Séparation* ».

Eh bien, Rome a parlé avec une éloquence, une force, une sérénité lumineuse, que l'univers catholique n'avait pas admirée depuis Grégoire VII, Urbain II et Innocent III, et Rome a condamné tous les Blocards, les Jordan, les Naudet de la *Justice sociale*, les Lagarrigue et les Lissorgues, sans autre théologie, sans autre doctrine qu'une démocratie, uniquement préoccupée de ne pas faire de la peine à la République sectaire.

Il faut écouter encore cette grande parole de Pie X, dont l'écho n'est pas prêt à s'éteindre :

C'est pourquoi, Nous souvenant de notre charge apostolique et conscient de l'impérieux devoir qui nous incombe de

(1) C'était faire une injure impardonnable au corps épiscopal de France que de supposer qu'à *l'unanimité* il acceptait une loi qu'allait « réprouver » le Pape. M. Lissorgues prêtait aux évêques son ignorance théologique et canonique.

défendre contre toute attaque et de maintenir dans leur intégrité absolue les droits inviolables et sacrés de l'Eglise, en vertu de l'autorité suprême que Dieu nous a conférée,

Nous, pour les motifs exposés ci-dessus, Nous réprouvons et Nous condamnons la loi votée en France sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu qu'elle renie officiellement, en posant en principe que la République ne reconnaît aucun culte.

Nous la réprouvons et condamnons comme violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité due aux traités, comme contraire à la constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté, comme renversant la justice et foulant aux pieds les droits de propriété que l'Eglise a acquis à des titres multiples et en outre en vertu du Concordat.

Nous la réprouvons et condamnons comme gravement offensante pour la dignité de ce Siège apostolique, pour notre personne, pour l'épiscopat, pour le clergé et pour tous les catholiques français.

En conséquence, nous protestons solennellement de toutes nos forces contre la proposition, contre le vote et contre la promulgation de cette loi, déclarant qu'elle ne pourra jamais être alléguée contre les droits imprescriptibles et immuables de l'Eglise, pour les infirmer.

Quant aux associations cultuelles, chères à nos démocrates, le Pape les réprouve comme opposées à la hiérarchie ecclésiastique, « blessantes pour l'Eglise et contraires à ses droits et à sa constitution divine ».

M. de Mun écrivait au *Temps*, le 30 mars :

Vous croyez, comme les signataires (1) de la lettre aux évêques, qu'en annonçant ultérieurement des instructions

(1) Il s'agit de vingt-trois académiciens et intellectuels. MM. Brunetière, Mis de Vogüé, Paul Thureau-Dangin, Georges Picot, Anatole Leroy-Beaulieu, etc., qui demandaient aux évêques « l'essai loyal » d'associations catégoriquement réprouvées par le Pape. M. de Castelnau, l'un des signataires de la « supplique aux évêques », a déclaré qu'il « s'était trompé ». C'est une loyale et

pratiques, l'Encyclique a entendu réserver la question des associations cultuelles. Les passages du document pontifical que j'ai cités ne me paraissent cependant laisser aucune incertitude à cet égard. Dans l'Allocution consistoriale du 21 février, le Pape les a d'ailleurs confirmés en termes formels. Parlant des dispositions de la loi, Pie X s'exprime ainsi : « Toute l'administration et la protection du culte public est remise à des associations de citoyens que la République reconnaît dans tout l'ordre religieux établies sur des bases laïques ; que si une controverse venait à s'élever entre elles, ce n'est pas au jugement des évêques ni au nôtre que le litige serait porté et tranché, mais au Conseil d'Etat. »

Voilà bien les associations cultuelles telles que la loi de séparation les définit et règle leur fonctionnement. Les ayant ainsi exactement désignées, le Pape ajoute, s'adressant au Sacré Collège : « Nous prononçons solennellement en votre auguste assemblée notre sentence sur cette loi : en vertu de la suprême autorité dont nous jouissons, tenant la place du Christ sur la terre, nous la *condamnons et la réprouvons.* »

Quel doute peut, après cela, subsister dans l'esprit des catholiques ?

Aucun « dans l'esprit des catholiques » respectueux de la parole du Pape, mais beaucoup « dans l'esprit » de M. l'abbé Naudet, pour lequel cette parole du 21 février est non avenue le 31 mars, où il écrit dans la *Justice sociale :*

On parle des associations cultuelles imposées par la loi de séparation, et on déclare que jamais le Pape ne les tolérera. *J'ignore ce que fera le Pape ;* mais ce que je sais très bien, c'est qu'en Allemagne les associations cultuelles sont acceptées par l'Eglise, qu'elles fonctionnent depuis trente ans,

noble rétractation, que n'a point su imiter le catholicisme des co-signataires de cette fâcheuse « supplique ».

Catholicisme, n'est-ce pas trop dire pour un homme comme M. Anatole Leroy-Beaulieu, qui, le 4 mars dernier, présidait une conférence donnée sous les auspices de la revue protestante *Foi et Vie,* et félicitait le conférencier, M. Bois, pour ses idées si utiles et si fécondes, qu'il désirait voir bientôt imprimées ? Or, M. Bois avait dit que la crise actuelle servirait à libérer les esprits du joug de l'autorité religieuse extérieure, auquel les avaient façonnés des habitudes séculaires (!!).

bien plus dures que les nôtres, bien plus opposées aux libertés de l'Eglise et à ses droits.

Dans chaque paroisse, en effet, les biens du culte doivent être administrés par un comité directeur composé de quatre, six, huit ou dix membres. Cela ressemble singulièrement à nos associations ; mais la loi allemande y ajoute une représentation de la paroisse composée de douze, dix-huit, vingt-quatre ou trente membres, selon le chiffre des paroissiens ; la loi française n'a pas cette complication.

Chose plus grave, tandis que *tous les membres de notre association cultuelle peuvent être choisis par l'autorité ecclésiastique et à son gré*, les membres des deux associations allemandes doivent être élus par les paroissiens et aucun prêtre, sauf le curé, n'en peut faire partie.

Où donc M. Naudet, aux yeux de lynx, a-t-il vu que « l'autorité ecclésiastique » choisissait « à son gré » les membres des « associations cultuelles », qui, article 18, doivent être constituées « conformément aux articles 5 et suivants de la loi du 1er juillet 1901 » ? De plus, en cas de conflit entre plusieurs associations, le *Conseil d'Etat* tranche seul, en tenant compte « des circonstances de fait », et non pas des « décisions de l'évêque ».

C'est dans la base même de la constitution des deux associations cultuelles (allemande et française), écrit un prêtre à *la Croix* du 26 avril, que se trouve la divergence capitale.

La loi française, organisant les associations cultuelles, ne tient aucun compte de la hiérarchie catholique : il n'y est question *ni de l'évêque, ni du curé;* leur nom n'est même pas prononcé. Une association cultuelle pourrait s'organiser en dehors du curé et de l'évêque.

En Allemagne, au contraire, *le curé est membre-né* légalement et légalement *président* de la Fabrique, qui est la principale partie de l'association cultuelle. De plus, *l'évêque* est si bien reconnu par la loi que, dans le cas où une association cultuelle devrait être dissoute, l'évêque coopèrerait avec le gouvernement à la dissolution.

Il y a donc un abîme entre les deux organisations, et il ne serait pas contradictoire du tout de la part de l'Eglise

de rejeter en France l'organisation cultuelle tolérée, mais fort différente, en Allemagne.

Mais il y a mieux. L'organisation allemande a en réalité de très graves inconvénients. Les représentants de la commune dans l'association devant être élus par le public, il est arrivé récemment à Munich que les partisans impies des socialistes sont parvenus à se faire élire au Conseil de Fabrique. Le gouvernement, d'accord avec l'évêque, va casser l'élection. En France, on la maintiendrait *mordicus*. Voilà ce qu'il importe d'éviter à tout prix.

L'exemple des associations cultuelles allemandes, loin d'être un argument en faveur de l'acceptation de la loi, est donc un argument *très fort* en faveur de la résistance.

D'ailleurs, la *Justice sociale* du 31 mars, apprécie et loue, avec les *Débats*, dont le directeur est un protestant et dont la plupart des écrivains sont des libres-penseurs, *la supplique aux évêques*, qualifiée « d'incorrecte » par l'*Osservatore Romano* (1), « d'encyclique laïque en contradiction avec l'encyclique papale » par la *Difesa* de Venise, et si éloquemment réfutée, dans la *Croix*, par M. le comte de Mun, auquel MM. Piou, François Coppée et tant d'autres catholiques ont envoyé par centaines leur adhésion.

La *Justice sociale* est avec le *Temps* et les *Débats*, avec les huguenots et les libres-penseurs : il faut la laisser en cette triste compagnie. D'autant plus qu'elle a reçu le châtiment qu'elle méritait : l'ex-ministre, M. Caillaux, la citait à son appui dans le *Discours programme de l'Alliance républicaine démocratique*, qu'il a prononcé le 7 avril, salle des Sociétés savantes *(Petit Temps)* :

On déclare que l'existence même des associations cultuelles est intolérable, parce qu'elle implique l'intervention des laïques dans les choses d'Eglise. Je lis cependant dans la

(1) On sait que ce journal est l'organe officiel du Vatican.

Justice sociale, sous la signature de l'*abbé Naudet*, « que, en Allemagne, les associations cultuelles sont acceptées par l'Eglise, qu'elles fonctionnent depuis trente ans, bien plus dures que dans les nôtres, bien plus opposées aux libertés de l'Eglise et à ses droits. » . . . .

Des protestations de nos adversaires, que reste-t-il ? Des mots, des mots de violence ou de haine, des épithètes de passion accolées à la loi, destinées à voiler les arguments qu'on ne peut produire. Cependant des voix s'élèvent, des voix graves de catholiques sincères qui proclament la vérité.

C'est l'*abbé Lemire*, qui qualifie à la tribune de la Chambre le régime concordataire de « fonctionnarisme bureaucratique, où l'Eglise était usée et humiliée » (1).

C'est M. l'*abbé Hemmer* qui conclut l'article que je citais en écrivant : « Pour nous qui mettons la liberté et l'autonomie de l'Eglise bien au-dessus des questions d'argent et d'apparat honorifique, nous voyons moins de péril à nous confier, par les organisations cultuelles sagement organisées, au loyalisme, à la foi et à la charité du peuple chrétien, dussions-nous changer quelque chose à nos habitudes d'inertie et de bureaucratie, qu'à abdiquer par un autre Concordat une indépendance partiellement reconquise ».

Laissons ces trois prêtres, MM. Hemmer, Lemire et Naudet, au remords d'avoir fourni à un blocard, à un sectaire, des armes pour attaquer l'Eglise et le Pape, qui condamne la loi de séparation comme pire que tous les Concordats et articles organiques.

D'ailleurs, dans une *Lettre pastorale* au clergé de son diocèse, Mgr de Carsalade du Pont apprécie en ces termes le manifeste des *vingt-trois* à l'épiscopat français :

« Cette lettre, justement qualifiée d'incorrecte par l'*Osservatore Romano*, ne doit pas vous émouvoir. Elle n'est que l'expression de l'opinion personnelle d'hommes

(1) Cela n'est vrai que du Concordat *faussé*, depuis vingt ans, par M. Dumay et la République, dans son interprétation et son application. Pendant trois quarts de siècle, il avait assuré la paix et la prospérité de l'Eglise, comme le Concordat de 1516 les avait assurées pendant trois siècles.

assurément respectables et de bonne foi, mais qui se laissent impressionner beaucoup plus par les contingences que par l'essence même de la loi.

« En 1790, lorsque le clergé français se trouva en présence de la loi sur la Constitution civile du clergé, il ne manqua pas en France de beaux esprits, d'académiciens et d'écrivains de renom, pour lui donner des conseils de modération et l'incliner à l'acceptation de la loi. Les raisons que l'on fit valoir alors étaient les mêmes que celles que l'on nous expose aujourd'hui. Quelques évêques, déjà discrédités, Loménie de Brienne, Talleyrand, Jarente et Savines, et un certain nombre de prêtres se laissèrent persuader par ces conseillers laïques et prêtèrent serment à la Constitution.

« Le peuple s'éloigna avec horreur de ces malheureux assermentés, et l'Histoire, qui les a jugés, les a marqués d'une flétrissure indélébile. Les autres, les *réfractaires* comme on les appelait, refusèrent leur adhésion à la loi ; ils quittèrent leurs églises, leurs presbytères, leurs biens, et s'en furent finir leurs jours en exil, dans la pauvreté, ou mourir sur les pontons de l'île d'Aix, sur les échafauds et dans la cour du couvent des Carmes de Paris. Tout le peuple catholique se rangea de leur côté et leurs ennemis eux-mêmes ne purent se défendre de les admirer : « Nous « avons leur argent, disait Mirabeau ; mais ils ont conservé « leur honneur. »

« Que sont, en effet, Messieurs, ces avantages temporels que l'on fait valoir à côté de la paix de notre conscience et de notre honneur sacerdotal ? Aucune transaction n'est possible avec la conscience et avec l'honneur. »

Voici, d'autre part, des extraits de la grave et vigoureuse réplique de Mgr Turinaz, adressée à des hommes dont il reconnaît les bonnes intentions, mais u'il taxe avec raison d'immixtion illégitime dans une question d'ordre essentiellement ecclésiastique :

« Il ne peut échapper à personne que cette intervention de laïques, dans la question fondamentale du refus ou de l'acceptation de la loi, fait ressortir dès ce moment avec éclat le plus grave danger de la loi : l'intervention des laïques dans l'administration et le gouvernement de l'Eglise.

« Intervention que le Pape a déclaré atteindre « la cons-« titution essentielle et divine de l'Eglise ». A ce point de vue, votre intervention est donc par elle-même une première réfutation de la thèse que vous prétendez défendre »…….

« Vous déclarez, dit Mgr Turinaz, vous soumettre absolument à l'autorité et aux décisions de Notre Saint-Père le Pape. Eh bien, je suis incapable de comprendre que vous puissiez, en présence des termes dont Pie X s'est servi et des raisons qu'il a données pour *repousser*, *réprouver et condamner* cette loi, demander, surtout à des évêques, d'accepter cette loi, de la mettre en pratique.

« Le Pape réprouve et condamne cette loi : vous voulez l'accomplir, la mettre en pratique. Le Pape réprouve cette loi, parce qu'elle « place l'Eglise sous la domination du « pouvoir civil » : vous vous obstinez à vouloir, par l'acceptation de cette loi, placer l'Eglise sous la domination du pouvoir civil. Le Pape réprouve et condamne cette loi « comme contraire aux *droits essentiels*, à la *liberté* et à la « *constitution divine* de l'Eglise » : vous voulez, en exécutant cette loi, coopérer à violer ces droits essentiels, cette liberté et la constitution divine de l'Eglise. Le Pape « pro-« teste solennellement et de toutes ses forces contre la pro-« position, contre le vote et la promulgation de cette loi ». Il affirme « qu'elle ne pourra jamais être *alléguée* contre « les droits *imprescriptibles et immuables* de l'Eglise ». Pour vous, la proposition, le vote, la promulgation de cette loi ne suffisent pas ; vous ne vous contentez pas d'*alléguer* cette loi : vous voulez l'accomplir contre les droits *imprescriptibles et immuables* de l'Eglise. Le Pape

a affirmé que cette loi favorise le schisme ; eh bien, vous voulez favoriser le schisme. Vous prétendez que vous êtes soumis au Pape et d'accord avec lui. Je vous demande ce que vous faites de la langue française et de la signification des mots... »

Le second argument de Mgr Turinaz se tire de ce fait qu'on a la certitude que, si les catholiques seront « loyaux » dans leur essai de la loi, le Gouvernement ne le sera pas, lui qui veut, par cette loi et par d'autres qui la suivront, anéantir le catholicisme en France.

« Mon troisième argument sera très court et très simple. Je le résume en abrégeant la forme que lui a donnée un orateur catholique de beaucoup d'éloquence et de beaucoup d'esprit : Il faut, en face de cette loi et d'un si grave débat, accomplir notre devoir. Pour accomplir notre devoir, il faut connaître la volonté de Dieu, car le devoir est l'accomplissement de la volonté de Dieu. Pour connaître cette volonté, nous interrogeons Dieu lui-même. Mais parfois Dieu interrogé ne répond pas. Il y a alors une ressource : c'est d'interroger le diable ; car ce que le diable veut, Dieu ne le veut pas, et ce que le diable ne veut pas, Dieu le veut. Interrogeons donc les représentants du diable, les ennemis acharnés de Dieu et de la religion, hommes politiques, journalistes, francs-maçons : ils sont unanimes à réclamer l'acceptation de la loi par les catholiques. Ils travaillent par tous les moyens possibles à la faire accepter. Ils ont une peur effroyable de la résistance énergique et unanime des catholiques. C'est cette crainte qu'invoquait M. Briand pour obtenir les concessions dont je parlais il y a un instant : « Voulez-vous, « disait-il, la résistance des catholiques, voulez-vous la « guerre religieuse ? Si vous ne la voulez pas, acceptez « ces concessions. » Et les concessions furent accordées. Donc, la résistance, c'est la volonté de Dieu et le devoir. »

Mgr Turinaz aborde ensuite la discussion du texte même

de la lettre, qu'il réfute dans toutes ses parties avec une force et une logique convaincante (1).

D'autre part, dans une réponse à la supplique aux évêques de M. Brunetière et de ses amis, Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, déclare que l'acceptation de constituer des associations cultuelles équivaudrait à l'acceptation de la loi de séparation :

« Instruit par l'expérience du passé, n'ayant pas oublié, dit-il, ni la neutralité scolaire solennellement jurée, mais outrageusement violée, ni les mensonges, ni les hypocrisies qui attirèrent les congrégations dans un guet-apens où elles furent étranglées, je me demande s'il ne vaut pas mieux garder une attitude expectante.

« Nous verrons si, le 11 décembre prochain, le gouvernement osera nous mettre à la porte des églises, ou s'il reculera devant les protestations des catholiques, comme il capitula devant la résistance des bouilleurs de cru, comme il capitula devant certains syndicats de fonctionnaires. »

L'évêque termine par cette considération : « Nos ennemis crient sur les toits que la Séparation n'est qu'une étape. Le moyen de ne pas être contraint à fournir les étapes suivantes est *de se refuser à subir la première.* »

Voilà donc formellement condamné, par les archevêques et évêques qui ont adhéré à la *Réponse* de Mgr Turinaz, « l'essai loyal » de la loi de Séparation, que réclament les « cardinaux verts » et les abbés démocrates Naudet, Lagarrigue, Lissorgues, s'arrogeant le droit de parler au nom de « l'unanimité de l'épiscopat » !!

(1) Nous apprenons que, le 11 avril, Monseigneur l'Evêque de Nancy avait déjà reçu, par des cartes avec quelques paroles, ou, d'une façon plus explicite, par des lettres, les adhésions suivantes à sa lettre sur la loi de séparation : *Réponse à des légistes et à des académiciens :* Nos Seigneurs les archevêques de Sens, de Chambéry ; Nos Seigneurs les évêques de Moulins, Quimper, Saint-Dié, Verdun, Limoges, Laval, Blois, Coutances, Troyes, Saint-Jean-de-Maurienne, Mgr Gilbert, ancien évêque du Mans.

II

Erreurs de la « Justice sociale » *sur les inventaires.*

Les *inventaires* des fabriques des églises, des menses archiépiscopales, épiscopales et curiales, ordonnés par l'article 3 de la loi de Séparation et réglementés par un décret du 29 décembre 1905, ont provoqué dans la France entière un mouvement d'indignation, aussi énergique que légitime, contre ce premier acte sacrilège, précurseur de la spoliation.

« Tout doux ! réplique la *Justice sociale*. Ni spoliation, ni sacrilège ! Ce sont là de gros mots absolument déplacés ici ! »

Ecoutez l'abbé Naudet, pontifiant dans la *Justice sociale* du 10 février :

S'il s'était agi d'apostasier, le clergé — nul n'en doute — aurait dit sans hésiter : « Mieux vaut mourir. » S'il s'était agi de violer les tabernacles, le clergé aurait dit : « On nous passera sur le corps. » Mais il ne s'agissait ni de ceci ni de cela ; aussi, restant dans son rôle, le clergé a dit : « Pas de violences : nous avons le droit de protester ; mais soyons calmes. » Et quand la foule, comme à Passy, obéissant à une indignation, légitime dans son principe, mais lamentablement dirigée, a failli écharper le receveur de l'enregistrement, on a vu le vénérable curé lui faire rempart de son corps et recevoir les coups qui lui étaient destinés.

Se mettre vingt, quarante, cent, pour cogner sur un

homme seul et désarmé, cela se nomme *une lâcheté* en français et dans toutes les langues. En certains endroits on l'a oublié ces jours-ci, et nous n'avons pas lieu d'être fiers de pareils incidents.

Où donc M. Naudet, avec les yeux d'argus qui le distinguent, a-t-il vu cette « lâcheté » des catholiques, « cognant par centaine sur un homme seul » ? Il est sûr, au contraire, que, par une série d'illégalités flagrantes :

1° A Sainte-Clotide, la police s'est ruée *en armes* contre une foule de femmes, de jeunes gens et de vieillards *désarmés ;*

2° Elle a frappé, « cogné » brutalement, sans les sommations préalables, exigées par la loi ;

3° A Saint-Pierre du Gros Caillou, elle a brutalisé femmes et enfants, inondés d'eau glacée ;

4° A Champels, à Montregard, dans la Haute-Loire, à Saint-Alban, dans la Lozère, à Bœschèpe, dans le Nord, le sang a coulé, par suite des violentes brutalités des gendarmes, usant de leurs revolvers contre la foule désarmée.

La mort de Ghisel en est la preuve douloureuse, ainsi que celle d'André Régis, qui, avant de mourir, a fait pardevant notaire la déclaration suivante :

En mon âme et conscience, n'ayant aucune haine au cœur, je déclare dire la vérité. Nous suivions les gendarmes ; nous étions dix ou vingt. Nous les avons suivis jusqu'au bois des Chazottes. Je ne les ai pas frappés ; mais j'avais un bâton et je leur criais : « Fainéants ! vous venez voler le bon Dieu de Montregard ! » Alors, le brigadier de Montfaucon s'est retourné. Il était à peu près à quinze mètres de moi et me dit : « Attends, je vais te régler, toi ! » Alors je me suis mis derrière un arbre. Il cherchait à me tourner toujours. Alors il m'a tiré un coup de revolver à la cuisse ; et puis, quand il m'a eu attrapé, j'ai crié : « Oh ! que tu m'as fait mal ! » Mais je ne suis pas tombé, et il m'a tiré une seconde fois presque tout de suite, mais en se rapprochant de moi à moins de dix mètres, et je suis tombé. Mais les autres gen-

darmes ont aussi tiré. J'ai entendu le brigadier qui a commandé : « Faites feu ! » Mais c'est le brigadier qui m'a tiré les deux coups, le premier à la cuisse près du genou, le second dans le ventre, juste au-dessus de la vessie ; mais la balle est sortie par derrière.

Or, ce brigadier n'est pas arrêté, pas plus que l'assassin de Ghisel, tandis qu'on retient en prison une jeune fille de seize ans, qui n'a pu contenir son mépris pour un voyou entrant dans l'église chapeau en tête et cigare aux lèvres !

M. Naudet est donc mal venu à nous dire, le 10 février :

Pour les catholiques, il n'y a pas « nous » et « les autres » : il y a l'universelle famille humaine rachetée par le sang de Jésus ; pour les « catholiques », il n'y a pas à courir « sus aux mécréants », mais à essayer de les convertir. Et si nos efforts ne peuvent aboutir, soit à cause de la malice des gens, soit par suite de notre insuffisance personnelle, le devoir « catholique » demande qu'on les aime quand même et qu'on leur tende la main.

Et les journaux auront beau dire, et les exaltés auront beau faire, la doctrine « catholique » dira toujours qu'au point de vue religieux il est impossible de faire sortir de l'Evangile un autre enseignement.

Nous lui répondrons que, dans l'Evangile, le divin Maître nous dit : « Je suis venu apporter, non la paix, mais le glaive », et qu'ajoutant les exemples aux paroles, il s'est armé deux fois d'un fouet vengeur pour chasser les vendeurs du temple, en s'écriant : « La maison de mon Père est une maison de prières et *vous en faites une caverne de voleurs.* » — N'est-ce pas ce que font de nos églises, autrement sacrées que le temple de Jérusalem, où le Fils de Dieu ne résidait pas dans le tabernacle, les agents du fisc changés en détrousseurs et crocheteurs officiels ?

« Oh ! pardon ! réplique, dans la *Justice sociale* du 3 février, un certain Louis Dutrève, qui, après avoir soutenu « qu'un inventaire où l'on fait de la cachotterie avec

les autorités est toujours périlleux (!) » et que « la plupart des prêtres croient plus sage de tout présenter, d'autant plus *qu'un inventaire n'est pas une prise de possession* », ne craint pas d'ajouter :

Les biens d'une église provenant des oblations des fidèles, le gouvernement peut-il, sans injustice ou violation de la liberté, en prendre note ?

Là encore les *avis sont partagés.* Ici, l'on prend le ciel à témoin d'un attentat aux règles ecclésiastiques, un sacrilège, quoi ! — Ailleurs, on trouve l'opération *presque naturelle, légitime et inoffensive* (*!!!*).

Je ne *serais pas éloigné d'adopter le dernier sentiment*, pourvu que les formes courtoises, bien entendu, soient conservées.

En effet, les biens qu'on inventorie sont entre les mains de la Fabrique. Mais en tant que possesseur, qu'est-ce qu'une Fabrique ? C'est un mineur sous la tutelle de l'Etat. De par le Concordat, une Fabrique ne peut contracter sans l'autorisation du Gouvernement. Le Concordat disparaît, les Fabriques aussi. Ne reste-t-il à tous qu'à fermer les yeux ? Sûrement non. Pour prévenir tout litige, sur les biens à transmettre, le tuteur *doit* établir le bilan, témoigner d'un acte officiel, *dresser un inventaire.*

L'inventaire s'imposait, l'Etat tuteur devant fournir et faire livrer des comptes en règle. La tutelle cessant avec l'inventaire et la transmission, les tribunaux seront seuls ensuite à déclarer laquelle des sociétés cultuelles répond à l'*organisation catholique :* fidèles, prêtre, évêque, pape unis, et quelle quotité de ressources lui est dévolue.

Je ne comprends même pas, par conséquent, comment le ministère de la justice et des cultes, en présence de tant de difficultés à prévoir, aurait pu se dispenser de la mesure que tant de journaux conservateurs ont présentée comme une déprédation. Le fisc constate, il n'emporte rien.

Viennent après cela des ricanements sur les protestations que lisent MM. les curés, de par l'ordre de leurs évêques : « philippiques véhémentes, loquacité de commande ».

Comment ne pas suspecter la bonne foi d'un homme, d'un prêtre sans doute, qui, pour parler ainsi, doit oublier les articles les plus formels de la loi de séparation ? Il faut lui rafraîchir la mémoire, comme le faisait M. Groussau pour M. Rouvier, à la Chambre :

M. Groussau. — Messieurs, je ne doute nullement de la bonne foi avec laquelle M. le Président du conseil a déclaré qu'il ne voyait absolument rien dans l'inventaire qui pût éveiller les susceptibilités des catholiques ; mais je pense qu'il se trompe gravement, et je me permets de lui offrir, sur ce point, une explication.

L'inventaire, monsieur le président du conseil, prépare et facilite des *injustices* que l'opinion publique commence enfin à comprendre. C'est même l'instruction de l'administration de l'enregistrement qui les met en lumière. N'avez-vous donc pas lu cette instruction, que les catholiques sont bien obligés de connaître, quand on vient dans les églises ?

Elle prescrit aux agents des domaines de rechercher avec le plus grand soin l'origine des biens des fabriques. Et pourquoi ? Pour leur enlever une grande partie des biens qui leur appartiennent. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Si les biens des fabriques ou des établissements publics du culte sont antérieurs à la Révolution, et qu'ils soient grevés de fondations pieuses, *les biens passeront à l'Etat...*

M. le Président du Conseil. — C'est certain.

M. Groussau. — ...et les fondations pieuses ne seront plus exécutées.

C'est certain, dites-vous, monsieur le président du conseil. Mais alors comment ne comprenez-vous pas que des catholiques dont les familles ont fait naguère des libéralités, non pas à l'Etat, mais à l'Eglise, avec des charges de services religieux, soient profondément émus au moment où l'inventaire va préparer l'attribution des biens à l'Etat et la suppression absolue des anciennes fondations pieuses? (*Applaudissements à droite.*)

L'instruction précise qu'on devra considérer comme provenant de l'Etat et faisant retour à l'Etat tous les biens déclarés propriétés nationales à l'époque révolutionnaire et que les établissements ecclésiastiques détiennent aujour-

d'hui, soit en vertu de restitutions ou d'attributions régulières, soit qu'ils n'aient jamais cessé d'en conserver la possession. Ces biens, que l'Etat reprend, alors qu'ils ne lui ont jamais appartenu légitimement, seront donc enlevés aux fabriques et ne seront point attribués aux associations cultuelles. Il n'est donc pas exact de prétendre, comme vous le faisiez tout à l'heure, monsieur le président du conseil, que le but de l'inventaire est tout simplement de préparer la transmission des biens aux associations cultuelles et d'assurer ainsi le fonctionnement du culte. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Ce n'est pas tout : l'instruction de l'enregistrement et des domaines ajoute que, pour les biens acquis à titre gratuit ou onéreux depuis la Révolution, l'inventaire indiquera les affectations de toute espèce dont ils pourraient être grevés, *parce que les biens grevés d'une affectation charitable ou d'une affectation scolaire seront attribués* à des établissements publics ou d'utilité publique. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

M. de l'Estourbeillon. — Voilà le détournement !

M. Groussau. — Ainsi les fondations charitables faites aux établissements ecclésiastiques passeront aux établissements civils de bienfaisance. Ainsi les fondations scolaires adressées aux fabriques et aux menses iront aux écoles officielles... (*Exclamations à droite.*)

M. Louis Ollivier. — Voilà la confiscation.

M. Groussau... par une attribution aussi contraire aux droits acquis des établissements du culte qu'aux volontés des bienfaiteurs. Vous le savez bien : quand on a légué à une fabrique ou à une mense en vue d'assurer l'enseignement religieux, la pensée dominante était précisément d'écarter tout profit pour les écoles où l'enseignement est sans Dieu. (*Applaudissements à droite.*)

Il y a tout cela en perspective, monsieur le président du conseil, dans l'opération de l'inventaire, et vous ne voulez pas que la conscience religieuse du pays soit froissée !

Vous avez prétendu tout à l'heure qu'on se trouvait actuellement en présence beaucoup moins de l'émoi de la conscience catholique que du vif désir de faire naître *une agitation politique*. Je proteste contre une pareille affirmation et, pour mon compte, je ne suis pas de ceux qui cèderaient à un tel sentiment.

On me rendra cette justice que, depuis que je suis à la Chambre, alors que tant de questions religieuses ont été soulevées, mes préoccupations et mes actes n'ont pas été ceux d'un homme de parti politique, mais d'un homme cherchant à défendre les intérêts sacrés de la religion. (*Applaudissements à droite.*)

Ainsi donc, l'inventaire des biens d'Eglise, — en dépit des assertions de la *Justice sociale*, répétant celles de MM. Rouvier, Briand, et de tous les journaux du Bloc — est le premier acte de la mainmise de l'Etat sur les biens de l'Eglise : il a pour conséquence inévitable la spoliation, et le peuple catholique, dans son bon sens, a compris toute la gravité de ces inventaires, précurseurs, comme en 1793, des pires attentats.

La *Semaine religieuse de Cambrai*, 17 février 1906, résumait très bien la question des inventaires spoliateurs :

1° Tous les biens : meubles, immeubles, valeurs, etc., antérieurs à la Révolution et restitués à l'Eglise par le Concordat, biens même grevés d'une affectation pieuse (messes, services, etc.), sont confisqués par l'Etat sous la rubrique : font retour à l'Etat ;

2° Tous les biens : meubles, immeubles, valeurs, etc., acquis pendant le Concordat, ayant une destination de charité, sont confisqués au profit de l'Assistance publique, sous la rubrique : versés à l'Assistance publique ;

3° Tous les biens : meubles, immeubles, valeurs, etc., légués à l'Eglise pour l'éducation chrétienne des enfants, sont confisqués au profit des écoles officielles (athées) ;

4° Seront transmis à l'association cultuelle uniquement les meubles, ornements et objets matériels du culte, moins tous ceux qui ont une valeur artistique et qui seront classés pour les Beaux-Arts, lesquels en disposeront à leur gré ;

5° Dans les cas où la formation des sociétés cultuelles ne pourra se faire (et, supposé que le Pape les autorise, l'on prévoit déjà maintenant que ces cas seront extrêmement nom-

breux dans les paroisses de campagne), les biens seront mis sous séquestre, confisqués par l'Etat ou dévolus à des sociétés n'ayant rien de catholique.

La loi ayant pris de telles dispositions, tout curé, tout président de fabrique qui livrerait aux agents les clefs des armoires contenant les titres et les objets confiés à sa garde, serait coupable d'abus de confiance, puisque, n'étant pas propriétaire, il procurerait les moyens de spolier l'Eglise et ses œuvres ; il se ferait complice des détournements prescrits par la loi et rappelés ci-dessus ; il serait responsable vis-à-vis des fondateurs pieux ou des donateurs.

Si un serviteur remettait les clefs, ou même simplement disait où est cachée l'argenterie de la maison à un individu qui « annoncerait » vouloir s'en emparer, ce serviteur serait évidemment coupable et comptable. Ce qui ici aggrave le cas, c'est que les biens et les titres des églises sont une propriété sacrée, la propriété de Dieu.

On a vraiment honte de le rappeler à un journal soi-disant catholique, où, toujours le 10 février 1906, un M. Fréd. Servet osait écrire, avec une superbe inconscience :

Le curé d'une paroisse ouvrière, très vivante, reçut la visite d'un agent des domaines, très bon chrétien, nommé pour procéder. Le curé lui-même, un de mes amis, croit comme moi, que la procédure en cours n'a rien d'irréligieux, ni de bien illégal ou oppressif. C'est une constatation que l'Etat, *tuteur des fabriques*, ne pouvait éviter, sans manquer à une vulgaire règle de prudence, pour sauvegarder l'ordre, la comptabilité et les droits des associations cultuelles, dans l'avenir.

Toutefois, pour ne pas paraître manquer de zèle, et pour faire comme tout le monde, une protestation bien sentie était nécessaire dans le cas présent.

Le curé et l'agent la composèrent de concert, ce dernier presque exclusivement. On ne peut que les louer l'un et l'autre de cette sage façon d'agir fort raisonnable.

Tout ce qui pouvait être utile et esthétique à dire est entré dans cette page lapidaire, destinée à figurer dans un solennel procès-verbal.

A deux jours de là, très sérieusement, en présence de fabriciens prévenus et de quelques fidèles, fut lue la philippique ; après quoi, l'inventaire, le plus conciliant et le plus charitable de ce bas monde, s'est effectué sans autre incident.

Le drame, en France, contient généralement un peu de *vaudeville*. Ce qui ne gâte rien ; au contraire.

Le « vaudeville » est bien de saison, n'est-ce pas ? quand le sang coule et que la guerre civile est déchaînée d'un bout à l'autre de la France ?

Le 17 février, M. H. Lecreux exécute ainsi, dans la *Justice sociale,* les catholiques assommés par une police barbare et plus ignoblement condamnés par une magistrature asservie :

Je répète : ou « vos héros » ont eu raison, ou ils ont eu tort. S'ils ont eu raison, la Galerie — et elle est nombreuse, la Galerie et nous ne pouvons en faire fi, puisque nous en dépendons — la Galerie s'écriera, vu le petit nombre de ces héros : Décidément, le *Catholicisme français sent le moisi !*

S'ils ont eu tort, vous ne m'empêcherez jamais de penser qu'il eût bien mieux valu, à tous points de vue, qu'*ils s'abstiennent* (1).

Eh quoi ! M. Lecreux, si méprisant pour ce catholicisme qui « sent le moisi », ignore-t-il que nos adversaires ont pris peur, décommandé les inventaires dans l'Ain, par exemple, où M. Bérard a intérêt à ménager ses électeurs de Trévoux ? Dans la Meurthe-et-Moselle, un « Comité de concentration républicaine », socialistes et radicaux, n'a pas hésité, en voyant la tournure prise par la question des inventaires, à émettre le vœu que voici :

« Considérant que la résistance paraît certaine et que la loi n'a pour sanction, sur ce point, que la mise sous séquestre des biens dont l'attribution n'aura pu être effec-

(1) C'est une grosse faute de français ; mais qu'importe à côté de tant d'autres fautes de sens catholique?

tuée ; considérant que cette mesure ne peut avoir pour résultat que d'accentuer le malentendu aux yeux des populations et de donner prétexte aux fauteurs de troubles, le Comité émet le vœu :

« 1° Qu'à défaut d'associations cultuelles régulièrement constituées, faculté soit laissée aux paroisses de conserver leurs fabriques, qui pourront, en ce cas, être considérées comme des associations cultuelles, au point de vue légal.

« 2° Qu'à défaut de toute organisation paroissiale responsable, le ministre du culte desservant la paroisse soit considéré légalement comme ayant assumé personnellement toutes les charges établies par la loi.

« 3° Que tout édifice religieux, quelles que soient les contestations opposées à l'application de la loi, reste ouvert au libre exercice du culte. »

Nos lecteurs le voient : c'est tout simplement l'abrogation de la loi que réclame le comité radical de Meurthe-et-Moselle.

Ce n'est point, du reste, quelques loges particulières qui ont pris peur : la grande loge gouvernementale, c'est-à-dire le ministère, manifeste les mêmes inquiétudes. Sans doute, il fait encore çà et là des inventaires ; mais il choisit ses localités, et encore y agit-il le plus souvent par surprise. M. Briand a publié diverses circulaires manifestant quelque bonne volonté.

Pour en revenir à la *Justice sociale*, le 24 février, Louis Dutrève, déjà nommé, a consulté le Christ, qui ne lui a rien répondu — c'est bien dommage, vraiment ! — et deux avocats catholiques pratiquants :

— « Dois-je, Messieurs, regarder les agents du fisc, opérant l'inventaire, comme les exécuteurs d'un programme impie ? Comme l'a opiné sans sourciller M. de Mun, la loi de séparation est-elle essentiellement apostate aussi bien et plus — ç'a été dit — que la Constitution civile du clergé ? »

— « Jamais de la vie », me fut-il répondu. La loi de séparation est si peu, *par elle-même*, en contradiction avec les dogmes et la vie de l'Eglise, que le Pape consulte Pierre et

Joseph sur son application (1), et que ce qu'il en connait ne le fait pas sortir de son silence, que des milliers de prêtres croient qu'il faut en faire l'essai. *L'inventaire lui-même a été trouvé légitime, au sein de la commission parlementaire, par le plus grand nombre des membres catholiques.* Les agents contrôleurs chrétiens, qui ont consulté l'autorité diocésaine, du moins de nos côtés, ont été rassurés dans leur conscience personnelle, l'inventaire ne préjugeant pas une confiscation, etc. »

Louis Dutrève rêvait, en imaginant des « catholiques » sincères qui auraient « légitimé » une dévolution de biens, qui est une confiscation, et « un inventaire », qui en est le prélude.

La *Justice sociale* du 24 février et du 17 mars fait chorus avec les Blocards, quand elle ose affirmer « que l'inventaire a été proposé ou accepté volontiers » par « le plus grand nombre des membres catholiques de la commission parlementaire et de la Chambre » ! Mensonge formel et odieux.

A la commission de la Chambre, *l'inventaire a été proposé par la majorité sectaire, à laquelle se sont ralliés, il est vrai, des renégats du libéralisme, tels que MM. Deschanel et Barthou, et quelques progressistes peu clairvoyants.*

Mais à la commission et à la tribune de la Chambre, *l'Action libérale* **n'a jamais cessé de protester contre une pareille mesure :** « Je déclare que cette disposition ne peut se justifier par rien, qu'elle n'est dès lors qu'un **procédé inquisitorial, inutile et partant vexatoire...** Je ne comprends pas **l'inquisition** à laquelle on veut se livrer, l'inventaire auquel on veut procéder, l'investigation que l'on veut ordonner sur les biens, titres, documents et papiers de l'Eglise. »

Ainsi s'exprimait, dans la séance du 17 avril 1905, M. de Castelnau, président de *l'Action libérale* parlementaire, *et il concluait à la suppression, dans la loi de Séparation, de l'article 3 qui prescrit les inventaires.*

(1) Notez que tout cela est postérieur à l'Encyclique du *11 février 1906*, et, par conséquent, très irrespectueux pour le Pape.

127 députés, **tous de l'Action libérale ou de la droite,** refusèrent leurs votes à l'inventaire.

385 le votèrent. C'étaient **tous les députés du Bloc, auxquels s'unissaient une quarantaine de progressistes.**

Cinquante autres progressistes n'osaient pas avoir une opinion et **s'abstenaient** avec leur chef, M. Ribot.

Radicaux sectaires, opportunistes aveugles ou lâches, voilà les auteurs responsables des attentats qui se commettent sous nos yeux !

« L'inventaire prescrit n'est pas une mesure vexatoire, c'est un acte conservatoire ! » disait déjà le 17 avril 1905, à la Chambre, M. Bienvenu-Martin, ministre des cultes ; et tous ces jours-ci blocards et opportunistes ont répété ce mensonge.

A qui fera-t-on croire que c'est dans l'intérêt des catholiques que les portes des églises sont enfoncées, les sanctuaires violés, les serrures crochetées ?

A qui fera-t-on croire que c'est dans l'intérêt du culte que les vases sacrés sont évalués, soupesés par les fonctionnaires du Bloc, sous l'œil satisfait des municipalités maçonniques ?

C'est porter aux croyants une sollicitude vraiment étrange !

En réalité, l'inventaire est déjà un commencement de spoliation.

Mais Louis Dutrève ne s'arrête pas pour si peu. Avec un zèle digne des éloges des Blocards, il essaie de réfuter les objections des catholiques résistants :

Je m'arrête à trois objections qui courent le monde dévot, politique ou inconscient :

Première objection : « Un inventaire est toujours le prélude d'une prise de possession. »

Je le nie formellement. En France, à l'occasion de décès, il se produit journellement plus de deux cents (?) inventaires ; jamais l'Etat ne s'approprie ce dont il prend note. *Les fabriques décèdent avec le Concordat :* pourquoi l'inventaire des biens ecclésiastiques, simple constatation, serait-il plus que les autres l'annonce d'une spoliation ?

Quelle monstruosité ! Les fabriques, antérieures au Concordat, ne « *décèdent pas avec le Concordat* », qui n'a

fait que reconnaître de nouveau leurs droits et leur « rendre » leurs biens, volés par la Révolution.

Et puis, quand il y a inventaire « en France, à l'occasion d'un décès », ce n'est pas l'*Etat* qui le fait *pour l'Etat :* ce sont des officiers ministériels qui le font au nom des héritiers et pour sauvegarder tous leurs droits ; tandis que les inventaires des églises et des menses sont faits par l'Etat, au profit de l'Etat, qui s'empare déjà de trois catégories de biens ne lui appartenant pas et pourra s'emparer de tous les biens cultuels, si l'association cultuelle ne se forme pas ou se voit dissoute, après sa formation.

Enfin, dans les inventaires après décès, l'Etat n'a pas *tué* les personnes dont l'inventaire doit décrire le patrimoine ; tandis que, de par la loi de Séparation, les personnes morales, que forment les fabriques et les menses épiscopales, sont *tuées par l'Etat,* ou forcées de se suicider elles-mêmes et de transmettre leurs biens à qui n'a pas le droit de les prendre. Le règlement d'administration oblige même les associations cultuelles à opérer tout d'abord la dévolution de ceux de leurs biens qui ont une affectation charitable ou scolaire et qui doivent passer à un établissement officiel et public — et par conséquent rigoureusement laïque.

Le pouvoir civil prélude à cette opération, en mettant d'avance la main sur les menses épiscopales. C'est ce que nous annonce l'*Express du Midi*, 8 avril :

Nous apprenons en effet, — et notre information, prise à une source sûre, ne sera pas démentie, — que *les menses épiscopales, dont les évêchés et archevêchés ont été récemment pourvus par Pie X, sont déjà confisqués par l'Etat.*

Sur les instructions du gouvernement, les administrateurs laïques des menses — qui appartiennent tous à l'administration préfectorale — ont fait la même déclaration aux nouveaux évêques ou à leurs représentants.

— Constituez une association cultuelle, et nous vous remettrons la mense. Jusqu'à la constitution de cette association cultuelle, l'Etat garde la mense et en touchera les revenus...

Nous nous trouvons en présence d'une nouvelle et flagrante illégalité.

Avant de dépouiller les prêtres et les catholiques, le Gouvernement commence par dépouiller les évêques.

Or, le délai fixé par la loi pour la dévolution et pour la constitution des associations cultuelles, n'expire que le 11 décembre prochain.

Jusqu'à cette date, la loi a maintenu à l'Eglise l'administration et la jouissance de tous ses biens.

L'administration gouvernementale des menses épiscopales voit ses pouvoirs expirer avec la vacance des sièges.

Donc, en gardant par devers lui les revenus des menses, l'Etat commet *un abus de pouvoir et un vol manifeste.*

Ce « vol manifeste » éclairera-t-il M. Dutrève ? Il continue ainsi :

Deuxième objection : « Voyez ce qui s'est passé pour les congrégations : sous prétexte de faciliter leur autorisation, elles ont livré le détail de leurs biens et le Gouvernement en a profité pour le saisir. »

Pardon ! les congrégations pour obtenir l'autorisation avaient à faire connaître leurs statuts, mémoire peu compromettant, et non le total ou l'énumération de leurs biens, ce qui eût été aussi imprudent qu'inutile. (*Si peu « inutile », que l'Etat s'en est bel et bien servi pour spolier les religieux.*)

En effet, une congrégation était approuvée, ou elle ne l'était pas. Si elle était approuvée, ses biens étaient connus de l'Etat, puisque, sans son consentement, elle ne pouvait ni vendre ni acheter. Si la congrégation n'était pas reconnue, elle ne pouvait posséder aucuns biens en tant qu'association ; il n'y avait forcément chez elle que des propriétés personnelles. On a intenté des procès aux congrégations non autorisées, sous prétexte que les propriétaires étaient personnes interposées ; mais c'est la preuve qu'elles n'avaient pas eu l'incroyable naïveté de déclarer biens de communaute ce qu'elles avaient placé, *ne pouvant pas même agir autrement*, sous le nom d'un particulier. Si donc les congrégations ont été dépouillées, ce n'est pas pour avoir fourni

l'estimation de ce qu'elles possédaient. Ce n'est donc pas là un précédent qui doit mettre en suspicion contre l'inventaire.

On n'a pas l'idée d'une pareille ignorance et d'un pareil travestissement des faits les plus éclatants : Congrégations autorisées et Congrégations non autorisées, prédicantes et enseignantes, ont été bel et bien spoliées de toutes leurs propriétés, déclarées ou non, que les liquidateurs officiels ont pu saisir, *grâce aux révélations faites pour obtenir une autorisation*, qui a été impitoyablement refusée en bloc à toutes les Congrégations.

Troisième objection : « On doit toujours résister à une loi qui attaque les droits de la religion. »

Oui, si elle attaque la religion dans son essence, comme cela est arrivé pour la Constitution civile du clergé. Vous me dites de refuser, avec serment, d'obéir au pape. Jamais! on ne s'accommode pas d'une apostasie *certaine*. Mais quand une législation *ne contredit pas nettement les principes de l'organisation catholique,* les chefs de l'Eglise choisissent le moindre mal. Et, tout en réprouvant ce qu'une loi renferme de répréhensible, ils conseillent de la subir. C'est le cas des possessions terrestres. Un exemple a prouvé que le Saint-Siège ne revendique plus guère la souveraineté des Romagnes : après avis officiel, l'archevêque d'Ancône a reçu solennellement le roi d'Italie.

Il ne faut pas, du reste, *faire servir à nos opinions* la belle devise des apôtres : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Adage très juste, à condition que la volonté de Dieu soit manifeste et que ce ne soit pas sur notre volonté à nous que nous apposions l'étiquette divine, ce qui est fréquent.

Comment, près de *quinze jours* après l'Encyclique du 11 février, un journal se disant catholique peut-il écrire que la loi de séparation « *ne contredit pas nettement les principes de l'organisation catholique* », alors que Sa Sainteté Pie X « l'a réprouvée et condamnée comme profondément injurieuse à Dieu..., *comme con-*

traire à la constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté, etc ? »

La loi est donc mauvaise « dans son essence ». Sans parler des spoliations qu'elle édicte et des obstacles qu'elle veut accumuler contre l'exercice public du culte, elle est mauvaise par le principe même de la séparation et par cette indifférence ou cette hostilité qu'elle oppose à tout ce qui est religieux.

M. Louis Dutrève est inexcusable de ne pas connaître l'enseignement de Léon XIII sur l'obéissance aux lois humaines :

« Quand il s'agit d'enfeindre la loi naturelle ou la volonté de Dieu, — disait Léon XIII dans son Encyclique du 29 juin 1881, — *l'obéissance du sujet est aussi criminelle que le commandement du souverain.* Il n'est pas juste, alors, d'accuser d'insoumission ceux qui refusent d'obéir. »

Un peu plus tard, dans son Encyclique du 10 janvier 1890, il répétait que, « si les lois de la République sont manifestement en opposition avec le droit divin, *contraires aux devoirs qu'impose la religion, leur résister est un devoir, et leur obéir un crime.* C'est donc bien injustement que dans ce cas l'on traiterait la résistance de sédition... Chacun alors est tenu de manifester publiquement sa foi, soit pour l'instruction et l'encouragement des autres, soit pour réprimer l'insolence de ceux qui l'attaquent. »

C'est assez clair. Depuis lors, il n'y a de nouveau que ceci : Pie X a appliqué spécialement à la loi de séparation ce que Léon XIII enseignait en général et sans viser des éventualités non encore accomplies.

M. Dutrève, pris à partie par un correspondant de la *Justice sociale*, a répliqué le 17 mars :

Il ne s'agit pas de savoir si la loi de Séparation, fortifiée par les toiles métalliques du règlement d'administration, est une

injure faite au Pape, est un réseau de méchants obstacles, est une législation pleine de périls...

Revenons à la question posée : L'inventaire est-il le premier pas de la confiscation ?

A cela je continue à répondre : On ne peut pas l'affirmer.

A qui fera-t-on croire que M. Ribot et plusieurs députés de la minorité catholique aient proposé ou accepté *volontiers* l'inventaire, si c'eût été là un moyen d'appropriation future? (*Erreur manifeste, on l'a vu !*)

L'Etat sans doute déclare que les édifices et biens domaniaux restent sa propriété (1). Mais sérieusement est-ce l'inventaire qui lui apprendra quelles basiliques ou églises datent de 1789 ? A-t-il besoin d'autre tableau que de celui des Fabriques pour connaître ce qui peut lui appartenir ? Et puis, quand on veut s'emparer d'un mobilier, prend-on la précaution de prévenir deux ans d'avance les propriétaires

Nous oublions toujours que l'Etat, de par le Concordat, ou du moins sans opposition de la part de l'Eglise, se conduisait comme tuteur *civil* des Fabriques Sans protestation du Pape, il exigeait, pour toute vente ou achat, l'autorisation gouvernementale. La tutelle cesse ; l'Etat est nécessairement *intéressé* dans cette mutation d'ayants droit.

Non : l'Etat n'avait régulièrement rien à voir dans des biens qui ne lui appartiennent pas.

Incorrigible, le démocrate Dutrève ! Ni le sang versé, ni les articles éloquents de M. de Mun ne peuvent le convaincre. Il faut, pourtant, lui en faire lire une partie, à lui et aux « vingt-trois cardinaux laïques», aux « catholiques intellectuels », aux « soumissionnistes », qui ont rédigé la « supplique aux évêques », en faveur des associations cultuelles » :

Je prie qu'on aille interroger aujourd'hui cette multitude, qu'on lui demande ce qu'elle sait de la loi de séparation, ce qu'elle pense de son application.

Elle dira, tout d'une voix, qu'elle ne sait d'elle qu'une chose : c'est qu'une Encyclique, d'une rare solennité, l'a

(1) Le Pape « réprouve et condamne » solennellement ce vol manifeste.

condamnée en des termes d'une irrévocable fermeté et que, de son application, elle ne peut aussi penser qu'une chose, c'est qu'en conscience elle ne veut pas, elle ne doit pas la souffrir.

Voilà l'inévitable réponse des simples. Que mes confrères, mes collègues, mes amis, signataires de la lettre aux évêques, me permettent de le leur dire: elle suffit à renverser toute leur argumentation....

Ce qui les préoccupe, c'est « de savoir si le Saint-Siège autorisera la formation des associations cultuelles ».

Faut-il donc leur rappeler que les « associations cultuelles » sont nommément et spécialement désignées dans l'Encyclique comme l'un des objets qui motivent la condamnation de la loi ? Faut-il leur rappeler que ces associations cultuelles dont elle parle ne sont pas, comme ils semblent le croire, jugées d'après un « texte primitif », mais bien d'après « le texte définitif, celui qui est finalement sorti des délibérations de la Chambre », qu'elles le sont, malgré la vague et fragile garantie qu'ils invoquent, des « règles d'organisation générale du culte », et parce qu'elles n'en resteront pas moins, dit expressément l'Encyclique, « vis-à-vis de l'autorité civile dans une dépendance telle, que l'autorité ecclésiastique, et, c'est manifeste, n'aura plus sur elles aucun pouvoir ».

Et, lorsqu'ils allèguent, pour atténuer le danger de ces associations, que « l'Etat ne leur demandera compte *que* de leur gestion financière », faut-il enfin leur rappeler que c'est précisément cette administration des biens ecclésiastiques, meubles et immeubles, remise, sous le contrôle de l'Etat, à des associations purement laïques, qui est le plus fortement condamnée par cette partie de l'Encyclique, relative aux associations cultuelles ?

Dès le lendemain du jour où fut publié l'acte pontifical, une campagne s'est ouverte pour essayer je ne sais quelle distinction, qui n'a, ici aucune place, entre la thèse et l'hypothèse, et pour établir dans les esprits cette idée que, si la loi de séparation était condamnée en principe, elle serait acceptée en pratique. J'ai, ici même, immédiatement, dénoncé ce sophisme : j'en retrouve la trace, atténuée par leur esprit de foi, dans la lettre des vingt-trois.

Or, je reviens à mon dire : si ces distinctions subtiles

peuvent saisir et frapper des esprits rompus aux discussions critiques, aux débats politiques et aux savantes plaidoiries, la masse catholique, qui est notre force, ne saurait les comprendre.

Pour elle, avertie par la simplicité de sa foi, la question est tranchée. Rome a parlé ; la cause est entendue.

Une loi a prétendu organiser le culte catholique ; le Pape, juge souverain en une telle matière, a condamné cette loi : il l'a condamnée tout entière, sans restrictions, ni réserves. C'est fini. Nul ne peut en accepter l'application.

Que penser donc de cette note de la *Justice sociale* du 10 février :

Nous *sommes en pleine crise de folie*. Il saute aux yeux que les gens qui se démènent, loin de travailler pour adoucir la crise religieuse, s'arrangent pour l'aviver et la porter au paroxysme jusqu'au moment des élections. » *Pas de signature.*

« Crise de folie » que la conduite de Ghisel et d'André Régis, morts en martyrs pour la foi !

« Crise de folie » que l'héroïsme du jeune Pradier et du jeune de Lassus, blessés grièvement dans la défense de leur église et disant qu'ils seraient ravis de donner leur vie pour leur Dieu et leur foi !

« Crise de folie » que la noble protestation du général Récamier, défendant le Christ comme il défendait la France en 1870 !

« Crise de folie » que l'invincible résistance des paysans de la Haute-Loire et de la Lozère à tous les crocheteurs officiels !

« Crise de folie » que ces paroles superbes d'un Breton et d'une Bretonne, allant défendre leur église au péril dn leur vie : « Si je meurs, dit le mari, tu ne me pleureras pas. — Si c'est moi qui succombe, dit la femme, je te défends de me pleurer ! »

Et que dire de tant de victimes faites par les inventaires ? Des centaines de personnes, hommes, femmes,

vieillards, jeunes filles, prêtres, condamnés pour la plupart par des juges juifs ou francs-maçons, — car la secte a eu soin, en vue de ce qu'elle méditait, de placer ces ennemis des catholiques dans tous les tribunaux importants, — sont en prison ; d'autres sont encore sur un lit de souffrances, où ils payent leur attachement à Dieu et à la religion.

Ecoutez comment qualifie ces braves la *Justice sociale* du 10 mars :

Au moment où, dans la plupart des journaux catholiques, on ne lit que des paroles de haine et l'apologie *d'actes de sauvagerie* qui n'ont rien de commun avec la religion de l'Evangile, la voix de ceux qui ne perdent de vue ni de « quel esprit ils sont » ni quelle est la situation exacte des catholiques, risque d'être étouffée.

Et ce sont des prêtres, qui écrivent ces choses, qui font ainsi cause commune avec Clémenceau, Briand, « le socialiste papalin », et tous les journaux blocards ! Il y a là un véritable scandale.

Comme il fallait que la *Justice sociale*, avec ses étranges théories, eût de l'écho dans les milieux démocratiques, l'*Autorité* de février dernier publiait sous le titre *Etranges conseils*, l'entrefilet suivant :

On nous signale les conseils étranges de soumission aux opérations d'inventaire et de crochetage, donnés par un prêtre, M. l'abbé F. Lagarrigue (1), dans la *Semaine Catholique* de Saint-Flour, qu'il dirige.

En voici la conclusion :

« Nous ne dirons donc pas au peuple :

« *Oppose-toi à l'inventaire de ton église ;* mais nous lui
« disons volontiers : Si tu as le courage de maîtriser tes
« émotions et assez de force pour triompher de tes indigna-
« tions, *va te meurtrir le cœur au spectacle de la triste opéra-*

(1) On a vu, dans les *Erreurs* de la *Justice sociale*, pp. 15 et 16, comment ce même abbé Lagarrigue a laissé louer, dans cette même *Semaine catholique* dont il est directeur, deux ouvrages à *l'Index* de l'abbé Houtin.

« *tion !* Va, prie et regarde : on compte, on apprécie un à un « les linges, les calices les ciboires, les ostensoirs, aux- « quels la présence réelle du Dieu de ta foi a communiqué « un caractère sacré. *On marque tout cela* pour le rapt et la « profanation. »

Ainsi, M. l'abbé Lagarrigue sait que les inventaires mènent au « rapt et à la profanation », et il conseille aux catholiques de rester impassibles et de « se meurtrir le cœur ».

Singuliers conseils, en vérité, peu dignes d'un prêtre, qui ferait bien de comprendre et de méditer l'Encyclique du Pape !

Ce qui est le plus odieux, dans cette campagne de journaux catholiques et de prêtres catholiques contre les généreux défenseurs de nos églises dépouillées, crochetées, profanées par d'horribles sacrilèges, comme à La Nouvelle (Aude) (1), c'est l'accusation portée contre les monarchistes, dans la *Justice sociale* du 24 février, sous le titre *Manœuvres royalistes :*

« Le tapage qui se fait serait simplement de la folie, *si ce n'était un crime des meneurs royalistes.*

« Presque partout les catholiques se laissent encore mener par ces gens-là : ils ne voient pas que ce sont eux, les royalistes et les réactionnaires de tous noms, les premiers auteurs responsables des vexations qu'ont subies les catholiques en ces dernières années.

« *Une loi libérale a été votée* : ils vont en rendre l'application impossible ; ils rendront nécessaire une loi rigoureuse et peut-être tyrannique, pour avoir la criminelle satisfaction de dire : « Nous le disions bien que ce n'était qu'un commencement. »

« *L'apaisement pouvait naître de cette loi* (2).

(1) Le maire a fermé dans le tabernacle son chien, après lui avoir donné un simulacre de communion !

(2) Parler ainsi, c'est oublier étrangement la tactique perfide de nos adversaires.

« *Il faut rassurer complètement l'esprit du paysan, encore peu fait à l'idée de Séparation,* » disait, au cours de la discussion de la loi, un député du Bloc, M. Lacombe (Aveyron). « Nous devons éviter toute apparence de persécu ion, écrivait de s n côté l'un des pires sectaires, M. Ranc ; *en ce qui concerne tout ce qui est* TRANSITOIRE, *soyons accommodants,* très accomodantsm ! » Enfin,

« Je souhaite qu'il en soit encore ainsi, que le clergé et les fidèles de bon sens laissent les réactionnaires s'agiter tout seuls et que les républicains, même non croyants, n'aillent pas se laisser entraîner dans la voie de représailles toujours regrettables. »

Même chanson dans la *Justice sociale* du 31 mars, où, sous le titre *Une consultation*, on dit « qu'aller au-delà d'une protestation verbale était *dépasser notre droit*, nous placer sur *un mauvais terrain*, sur celui *de l'exagération et du mensonge*, et provoquer non pas « le réveil de la foi », mais un redoublement de mépris et de haine... Le soulèvement à propos des inventaires a pris la couleur d'un soulèvement contre la République... Ne perdons pas nos avantages dans l'esprit public par des *indignations exagérées et injustifiées*. Ne faisons pas le *jeu des réactionnaires*. »

M. Briand recommandait à ses amis la prudence : « *Nous devons nous montrer d'autant plus circonspects que* NOUS SOMMES A LA VEILLE DES ÉLECTIONS. »

Ils s'empressaient d'ailleurs d'ajouter : « CES CONCESSIONS N'ONT RIEN D'IRRÉPARABLE (Ranc). » « UNE LOI NOUVELLE PEUT, DANS CINQ ANS, REPRENDRE LES AVANTAGES CONCÉDÉS AUJOURD'HUI ! (Briand.) »

Empruntées aux pontifes du Bloc, *ces déclarations nous dévoilent la tactique que vont suivre nos adversaires pendant la période électorale.* Ils affecteront une modération hypocrite et multipl eront sur la Séparation les mensonges les plus éhontés, quitte à renier leurs paroles et à accentuer leurs rigueurs, le lendemain du succès.

MENSONGES AVANT LES ÉLECTIONS, PERSÉCUTION APRÈS LES ÉLECTIONS, VOILA TOUT LEUR PROGRAMME.

Ils nous diront avec M. Bienvenu-Martin, ministre des cultes : « Rien dans la loi ne peut justifier vos alarmes. Les églises resteront ouvertes · les ministres du culte continueront d'habiter leurs presbytères ; les fondations religieuses seront respectées ; le culte, en un mot, sera célébré comme aujourd'hui, avec cette seule différence qu'une partie du budget des cultes aura disparu ! » (*Disc.* du 4 avril 1905.)

Nous leur répondrons :

Les églises resteront ouvertes, oui ! MAIS JUSQUES A QUAND ? Si l'Etat s'en est déclaré le propriétaire, est-ce pour une vain satisfaction d'amour-propre ? Ne songe-t-il pas déjà à mettre sur elles sa main sacrilège ? POURQUOI CES INVENTAIRES, sinon pour préparer une spoliation ? Pourquoi LES CAS DE DÉSAFFECTATION, sinon pour

M. Piou, le chef de l'Action libérale, réfutait à l'avance ces accusations mensongères, en déclarant, lui, *républicain*, à Lyon et à Marseille, février 1906, qu'il était de cœur avec tous les résistants. Voici ses propres paroles, d'après un journal de Marseille :

Parlant des inventaires, l'orateur s'en prend aux « bé nis seurs obstinés et aux légistes impénitents ». Il s'écrie : — « Les catholiques, qui ont protesté, ont sauvé l'honneur des catholiques. Je les honore et je les glorifie.

« Je fais le vœu que dans les grandes villes, comme dans les villages, la protestation se fasse énergique, résolue ». (*Longue salve d'applaudissements*).

M. Piou rend un éloquent hommage au dévouement des femmes et à leur geste héroïque.

« Que les gouvernants y prennent garde : je veux bien admettre qu'ils ne nous craignent plus : — nous verrons ; — mais que l'exemple de ces derniers jours leur reste. S'ils continuent, ils trouveront sur les marches des églises des femmes, qu'il faudra piétiner pour passer (*Ovation*).

« Nos gouvernants, qui ne croient qu'au nombre et à la force, sont étonnés, supris, de trouver tant de gens qui leur disent : — Vous ne passerez pas ! Honneur et gloire à eux ! (*Nouvelle ovation*) ».

M. Piou montre les associations cultuelles, prévues par la loi, condamnées par l'Encyclique : « Nous ne les verrons jamais fonctionner, en dépit du crime des lois.

« Pour conjurer de tels dangers, il faut faire des élections

profaner cathédrales et paroisses, chapelles et objets sacrés? *Derrière toutes vos démarches, percent vos intentions de spoliation et de profanation !*

Si les électeurs font avec le Bloc un nouveau bail de quatre ans, ON SE DÉMASQUERA : quelque temps déguisé, le loup sortira ses crocs, pour dévorer le trop confiant Chaperon-Rouge.

Nos ennemis l'ont déclaré eux-mêmes le jour où la loi fut votée : « Nous voterons la loi, disait en leur nom M. BEPMALE (Haute-Garonne), parce que nous la considérons comme UNE LOI PROVISOIRE, destinée à marquer UNE ÉTAPE nécessaire dans la marche de la LAÏCISATION INTÉGRALE. »

Or, « *la laïcisation intégrale* », *dans le jargon du Bloc, c'est la destruction complète de toute influence religieuse, l'anéantissement de toute religion.*

qui désarment le Bloc, et il n'y a qu'un moyen de le désarmer, c'est de le chasser. (*Vifs applaudissements*) ».

Les reproches que nous adressons à la *Justice sociale*, à propos des inventaires, tombent à pic sur le *Sillon*, dont l'esprit est le même, ainsi qu'on peut en juger par cette lettre recommandée à la *Vérité Française* :

« Paris, le 5 février 1906.

« Monsieur le Directeur,

« Les récents événements qui viennent d'ensanglanter plusieurs de nos églises sont de nature à porter un trouble profond dans la conscience religieuse de nos concitoyens.

« Nous avons tenu à organiser à cette occasion, pour *vendredi prochain*, *une réunion publique*, dans le dessein de montrer les fautes et les dangers de la politique anticléricale du gouvernement, d'affirmer aussi combien il importe que les catholiques, à l'heure actuelle, demeurent unis sur le terrain religieux, docilement soumis à leurs pasteurs légitimes, et *ne laissent pas exploiter par des coteries politiques le sentiment religieux du pays*.

Il y a là une « vilaine insinuation », qui semble s'inspirer du langage tenu à la tribune par M. Rouvier, comme le faisait remarquer M. Auguste Roussel :

« En dehors du Président du conseil, parlant ainsi pour flatter le « Bloc », il n'est personne, en effet, qui puisse accuser les manifestants de nos églises d'agir autrement que par conviction religieuse, et sans la moindre préoccupation politique.

« Il est vraiment indigne d'un catholique de vouloir insinuer le contraire.

« Si c'est inadvertance de la part de M. Marc Sangnier, il fait preuve d'une étrange légèreté.

« Si c'est réfléchi, nous disons très net que c'est une mauvaise action. »

D'ailleurs, M. Marc Sangnier marche, la main dans la main, les pas dans les pas, de MM. les abbés Naudet et Dabry. Le *Sillon* du 25 mai 1905 raconte qu'à propos de

« l'anniversaire » de l'Encyclique sur *la condition des ouvriers*,

Le « camarade » Marc Sangnier donna la parole à *l'abbé Dabry, un de ceux qui furent le plus meurtris dans cette lutte des démocrates chrétiens.*

L'abbé Dabry montre que, malgré l'échec apparent de leur politique, les démocrates chrétiens ne sont pas des vaincus. Leur effort n'aurait pas été perdu, quand il n'aurait eu pour résultat que de déblayer le terrain sur lequel devaient s'avancer avec plus d'assurance les générations suivantes et de rendre ainsi possible l'effort du Sillon. *Il salue les généreux pionniers de l'idée démocratique chrétienne, les Naudet, les Lemire, qui, en souffrant pour leurs idées, ont préparé la moisson que d'autres seront appelés à récolter.* Il évoque le souvenir des deux congrès ecclésiastiques de 1896 et de 1900, auxquels il se consacra particulièrement, et insiste sur les résultats de ces congrès.

On sait comment Mgr Turinaz les a blâmés, dans *les Périls de la foi et de la discipline*.

Au Congrès du *Sillon* de 1906, « le camarade » Marc, nous dit le *Sillon* du 10 mars, « boit à nos devanciers *sur la route de la démocratie, à l'abbé Lemire, à l'abbé Garnier, à l'abbé Gayraud, à l'abbé Naudet, assez haïs à cause de nos idées pour avoir le droit d'être aimés par nous pour ces mêmes idées.*

M. l'abbé Barbier a trop bien répondu aux prétentions étranges qu'affiche le *Sillon* de couvrir ses hardiesses républicaines et « son action démocratique » du pavillon de la « démocratie chrétienne », pour que nous ne reproduisions pas sa réponse topique et irréfragable :

Vous avez beau jeu, dit-il à l'abbé Desgranges qui a essayé de répondre au livre *Les idées du Sillon*, à vous élever contre cette prétention supposée de vous refuser le droit d'être démocrate chrétien et démocrate tout court ; mais celui que vous devriez réclamer, pour justifier l'attitude du *Sillon* dont j'ai apporté cent exemples, serait le droit d'être démocrate tout court EN TANT QUE *démocrate chrétien.*

Là, et là seulement est la question.

Vous ne contesterez pas qu'une telle position serait en contradiction évidente avec les prescriptions de Léon XIII et de Pie X. C'est cette contradiction que j'ai reprochée au *Sillon*. Je lui reproche de confondre à tout propos la démocratie *politique* avec la démocratie *chrétienne*; j'ai fait voir qu'il identifie *son esprit démocratique* avec *l'esprit chrétien ;* que cette action démocratique du *Sillon*, qu'il déclare être différente de la démocratie chrétienne, M. Marc Sangnier l'appelle à toutes les pages *action sociale catholique* ; que la *Revue du Sillon*, organe de cette action démocratique, indépendante, s'est toujours appelée, jusqu'à ces derniers temps, *Revue d'action sociale catholique* ; que le *Sillon* identifie sans cesse son action avec celle de l'Eglise; en un mot, et par des exemples qui remplissent ma brochure, que le *Sillon*, après les déclarations de Léon XIII et de Pie X, a repris les errements pernicieux de *l'Ere nouvelle* en 1848, dont la formule était : La démocratie, c'est le christianisme même.

Et j'ai posé la thèse que je développais, en termes dont la précision ne permettait pas de subterfuge :

Pour nous, il nous semble évident que le devoir chrétien et la loyauté dont le *Sillon* s'honore lui font une égale obligation de choisir, et le mettent dans l'alternative *ou de ne pas revendiquer pour son œuvre d'action démocratique le caractère d'action sociale catholique par excellence, ou de se conformer aux prescriptions des Souverains Pontifes.*

Il vous fallait donc, ou disculper le *Sillon* de se présenter comme une œuvre d'action sociale catholique, ou revendiquer pour lui le droit de confondre son action démocratique avec la démocratie chrétienne. L'un et l'autre vous étaient également impossibles.

On comprend qu'à propos des démocrates italiens, aussi réfractaires que les nôtres aux directions pontificales, le Pape ait écrit au cardinal Svampa : « C'est pour nous une douleur intime que de savoir inscrits à cette démocratie autonome tant de pauvres jeunes gens qui donnaient les meilleures espérances ; Nous voudrions leur dire, avec la plus affectueuse compassion : Prenez garde, car vous êtes trompés par des gens qui vous circonviennent de leurs flatteries, vous assourdissent de leurs discours, et ne se

font point scrupule de vous conduire dans une voie qui vous mène à la ruine. »

Néanmoins, les lauriers du *Sillon* et de la *Justice sociale* ont séduit d'autres démocrates.

Dans la *Croix des Deux-Sèvres* du 18 février 1906, M. l'abbé Godet, qui s'inspire de MM. Dabry et Naudet, blâmait *énergiquement les catholiques qui* RÉSISTENT, *affirmait que leur protestation ne doit se faire que dans la prière,* et ajoutait textuellement cette phrase par laquelle se clôt l'article .

« *C'est bien ainsi que l'entendent et que continueront* « *à l'entendre* — ET CE SERA LEUR HONNEUR — *les catho-* « *liques de ce département,* EN DÉPIT DES EXCITATIONS « INTÉRESSÉES DE GENS QUI NE CHERCHENT QUE PLAIES ET « BOSSES, POUR AVOIR LE PLAISIR D'EMBÊTER LA « RÉPUBLIQUE. »

La même *Croix des Deux-Sèvres* trouvait aussi « *insolites et intempestives* » les pétitions adressées au Pape par les catholiques royalistes et la Fédération Jeanne-d'Arc.

Or, le Pape a « béni avec reconnaissance » les délégués de la Fédération, et le cardinal Merry del Val a félicité les publicistes chrétiens, MM. de Marolles, Henry de France, Dom Besse, abbé Godeau, Charles Dupuy, Tristan Lambert, pour une Adresse suppliant le Pape « de diriger et d'encourager *la résistance* ». (*Revue de l'Ouest,* 11 avril 1906.)

De plus, Mgr Pelgé répondait au candidat Corderoy et à M. l'abbé Godet, en écrivant l'autre jour :

Quant à l'affiche relative à la fermeture des églises, contre laquelle M. Corderoy a cru devoir protester, elle constate simplement, aux yeux de tous les gens de bonne foi, la conséquence inévitable, c'est-à-dire *le but véritable de la loi* — que la franc-maçonnerie elle-même n'a pas caché — à savoir : *l'anéantissement de la foi catholique en France, et pour commencer, la fermeture des églises.*

III

Nouvelles erreurs doctrinales et sociales de la « Justice sociale ».

Pendant que *la Justice Sociale* défendait, en décembre 1905, janvier, février et mars 1906, une loi condamnée et flétrie par le Pape comme « contraire au droit naturel et à la Constitution divine de l'Eglise », elle trouvait le temps et la place de débiter d'autres utopies erronées.

Ainsi, le 30 décembre 1905, elle s'octroyait un brevet de franchise orthodoxe, avec une assurance qui n'a d'égale que la fausseté de l'assertion :

Nos lecteurs peuvent chercher, ils ne trouveront pas en France, en dehors de *la Justice Sociale*, je ne dis pas un bon journal, Dieu merci les bons journaux existaient avant nous et ne sont pas morts le jour de notre naissance, mais un journal plus détaché *des préjugés de parti* et qui soit plus librement au service de l'idée.

Nous continuerons de dire ce que nous croirons bon, juste, loyal, chrétien, sans trop nous inquiéter de savoir si nous choquons plus ou moins telles vieilles idées ou si nous risquons de couler tels et tels bateaux. Il ne nous est pas prouvé que toutes les vieilles idées sont excellentes, et nous ne croyons pas que les bateaux deviennent meilleurs, quand ils sont vieux.

Et aussitôt, pour montrer qu'il n'avait point « de préjugé de parti », M. Naudet écrivait :

D'autant que cette question — la question du titre du journal — est chose plaisante. Si on s'en tenait là,

le Temps ne pourrait parler que de météorologie ; il serait interdit au *Matin* de raconter les choses qui se passent le soir ; *la Patrie* ne pourrait jamais parler des Belges, et on enverrait des gendarmes à *la Vérité* toutes les fois qu'elle imprime *des calomnies* contre les chrétiens démocrates, ce qui obligerait à installer un corps de garde dans ses bureaux.

Oh ! que voilà bien la parfaite exemption de « préjugé de parti » et surtout le « service désintéressé » de « l'idée », sans égard aux personnes !

Ainsi encore, le 6 janvier 1906, la *Justice sociale* disait, en se substituant au Saint-Père et aux évêques, qui ont réclamé le maintien des Congrégations religieuses, telles qu'elles existaient en France avant 1901 et telles qu'elles existent encore ailleurs :

Les religieux de l'avenir seront des apôtres ayant passé quelques jours dans un cénacle, et qui, après un contact rapide, mais énergique, avec l'Esprit, en sortiront enflammés de la grâce divine et prêts à communiquer au monde le feu divin, pour le purifier, sans avoir à en craindre pour eux-mêmes les souillures. On leur donnera une idée, un plan, une mission, une méthode, avec la recommandation de se conduire comme des saints. Et cela suffira pour que, durant de longues années, ils se conduisent comme des saints.

Aujourd'hui, les soldats ne sont plus placés coude à coude sur les champs de bataille ; ils combattent en *ordre dispersé*. Ce sera dans l'avenir la manière de combattre des religieux. Jésus-Christ sera leur Général, l'Evangile leur règle, et le Saint-Esprit leur clôture (!!).

Entre temps, Mgr Turinaz, pour ne pas en perdre l'habitude, se voyait « houspillé » de belle façon, sous ce titre : *Une réponse. Les connaissances théologiques de Mgr Turinaz :*

Le dernier numéro des *Annales de philosophie chrétienne* contient une réponse topique du Père Laberthonnière à certains *prétendus écrits doctrinaux* de Mgr Turinaz. La leçon est cruelle ; car elle laisse transparaître que la théologie *du fou*

gueux prélat a quelques lacunes. Peut-être le ramènera-t-elle à la modestie, si elle ne le ramène pas à l'idée de reprendre ses études...

Décidément, la *Justice sociale* joue de malheur.

Elle « recommande », le 7 janvier 1905, avec une « insistance » remarquée (voir *les Erreurs*, p. 22), la brochure de M. Paul Viollet, l'*Infaillibilité du Pape et le Syllabus*, qu'elle a publiée tout entière : et voilà que l'*Osservatore Romano*, du 6 avril 1906, donne un décret de l'*Index* condamnant l'*Infaillibilité du Pape et le Syllabus*, de M. Paul Viollet !

Elle loue, en 1906, l'abbé Laberthonnière et s'en sert comme d'un bâton pour battre Mgr Turinaz : or, M. l'abbé Laberthonnière osait écrire dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, décembre 1905, p. 298 :

... Ces manifestations de zèle aussi stériles que stérélisantes, ne sont évidemment qu'une manière *d'exploiter l'autorité* au profit de passions mesquines, d'intérêts ou de préjugés de partis, ou même de rancunes personnelles.

... Il n'y a rien à dire, en effet, à des gens qui ne font que répéter qu'ils veulent être orthodoxes et dont tous les gestes sont des gestes de soumission. On ne peut que les approuver. *Il est même naturel que ce soient eux qui obtiennent les faveurs.*

Et voilà que deux livres de l'abbé P. Laberthonnière, *Essais de Philosophie religieuse*, *le Réalisme chrétien et l'Idéalisme grec*, sont mis à l'Index par Rome ! (*Osservatore Romano* du 6 avril).

C'est comme la *Vie du P. Hecker*,

Comme les *Livres rouges* de l'abbé Loisy,

Comme la *Question biblique* et *l'Américanisme* de l'abbé Houtin, loués par la *Justice sociale* et condamnés par Rome en 1899, 1903 et 1904.

Il n'y a guère de livre suspect, de doctrine erronée qu'elle ne patronne !

Gageons qu'elle ne parlera pas plus de la condamnation de MM. Viollet et de Laberthonnière que de celle de l'abbé Houtin !

La *Semaine Religieuse* de Nancy dit à ce propos :

Il y a quelques années, dans sa première brochure sur les *Périls de la Foi et de la Discipline*, Monseigneur l'Evêque de Nancy avait signalé et combattu quelques doctrines de M. l'abbé Denis, directeur des *Annales de philosophie chrétienne.* Celui-ci répondit par quelques pages d'injures et de récriminations passionnées, souvent inintelligibles, espérant bien mettre l'évêque, comme tout homme qui se respecte, dans l'impossibilité de répliquer et de soutenir une polémique de ce même genre. Mais bientôt après, deux ouvrages de M. l'abbé Denis étaient frappés par la Congrégation de l'*Index.*

Dans sa seconde brochure sur les *Périls de la Foi* et dans sa réfutation de M. E. Le Roy sur cette question : *Qu'est-ce qu'un dogme ?* Mgr l'Evêque de Nancy a dû combattre l'apologétique de l'immanence, dont M. l'abbé Laberthonnière, nouveau directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, est un des plus ardents apôtres. M. l'abbé Nouvelle, supérieur de M. l'abbé Laberthonnière, a écrit à Mgr Turinaz une lettre dans laquelle il lui opposait des objections et des prétendues preuves. Monseigneur a répondu dans les termes les plus polis et les plus précis à ces objections et à ces preuves, invoquant de nouveau les grands théologiens, le Concile du Vatican, etc.

M. l'abbé Laberthonnière s'est décidé alors à suivre la méthode de M. l'abbé Denis et à mettre à la place d'arguments les négations les plus audacieuses des textes qu'il avait sous les yeux, à transformer les affirmations et les paroles et à se moquer de l'ignorance de l'évêque de Nancy.

La *Justice sociale* s'est empressée de donner la plus grande publicité à cette lettre du directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, ajoutant encore à son insolence. Comme ces loyaux et vaillants adversaires l'avaient espéré, l'évêque n'a pas daigné les suivre sur un pareil terrain. Mais M. Laberthonnière vient d'avoir le même succès que M. Denis, et ses deux principaux ouvrages, qu'avait combattus l'évêque de Nancy, sont mis à l'*Index.*

Depuis quelque temps, M. l'abbé Naudet fait voyager ses lecteurs « à travers les problèmes psychiques ». — On se demande ce que ces problèmes peuvent bien avoir à démêler avec la question « sociale ». Mais enfin, puisque « tout est dans tout », la *Justice sociale* peut, comme jadis Pic de la Mirandole, parler *de omni re scibili et ... quibusdam aliis.*

Il ne faudrait pas, pourtant, que M. Naudet, sous prétexte « d'hypnotisme », se moquât des théologiens et nous dît, avec la désinvolture qu'on lui connaît, *Justice sociale* du 7 avril 1906 :

Je sais que certains graves docteurs et théologiens de renom *voient le « diable » en ceci, comme beaucoup de leurs devanciers* non moins savants le voyaient jadis en bien d'autres endroits *où il n'a jamais été.* Mais cette opinion — moyen un peu primitif d'expliquer ce qui paraît inexplicable — *n'est pas appuyée sur des raisons suffisantes* ; nous n'aurons point souci de nous en préoccuper (??)

Ainsi, pas de théologie dans une question théologique au premier chef !

De plus, M. le chanoine Elie Blanc, professeur à l'Université catholique de Lyon, qui a fait sur l'hypnotisme des travaux aussi remarquables que bien documentés, n'a pas su donner « de raisons. suffisantes »... pour M. Naudet !

Le cardinal Satoli, qui, dans une lettre publique, a loué M. l'abbé Blanc pour sa thèse antihypnotique, l'a fait aussi sans « raisons suffisantes ! »

Et M. Naudet affirme, sans sourciller, que « l'hypnotisme, *absolument* et *de lui-même*, n'est pas un acte immoral, » comme s'il pouvait être jamais permis à l'homme *d'abdiquer* sa conscience, sa raison, sa liberté, de les *aliéner* au profit d'un hypnotiseur, qui en dispose absolument ! Et comme si cet hypnotiseur pouvait impunément se faire le complice d'une *aliénation,* d'une

abdication « immorales », et l'auteur d'une servitude, d'un esclavage, condamnés par la loi naturelle !

Mgr Dubillard, évêque de Quimper et de Léon, publiait, dans sa *Semaine religieuse* du 10 février, le communiqué suivant :

A raison du déplorable effet produit dans les milieux catholiques de Paris par un article de M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, paru dans l'*Univers* du 5 février et ayant pour titre : *Respect à Dieu*, nous avons le devoir de déclarer publiquement que les appréciations contenues dans ledit article ne répondent, en aucune façon, aux sentiments de l'évêque de Quimper ni à ceux de l'immense majorité de ses diocésains, clergé et fidèles (1).

La Justice Sociale, qui avait reproduit en partie l'article incriminé, — paru aussi tout au long en tête de la *Semaine Catholique de Saint-Flour*, décidément inféodée à *la Justice Sociale* —, se garda bien de faire une allusion à cet acte si grave de la juridiction épiscopale.

Mieux valait, paraît-il, louer l'abbé Lemire de sa visite du 1er janvier à M. Loubet, à M. Doumer et à M. Rouvier :

Au moment où, par un acte arbitraire et non moins outrageant pour le sentiment national que pour le sentiment catholique, *quelques administrations diocésaines* (2) se sont permis de supprimer la prière pour les Pouvoirs publics,

(1) M. l'abbé Gayraud y disait :

« Le gouvernement exécute les basses œuvres maçonniques. Que personne ne s'en fasse le *complice (sic)*, en provoquant l'intervention de la force armée dans la maison de Dieu. »

Ainsi, résister à des francs-maçons persécuteurs, c'était se faire leur *complice !*

M. l'abbé Gayraud ajoutait, en terminant :

« Devant l'agent fiscal qui se présente à la porte du sanctuaire, rappelons-nous l'accueil digne et calme que Jésus fit au traître Judas. Respect à notre Dieu ! » — Oui, mais tirez les premiers, Messieurs les Anglais : c'est-à-dire, Messieurs les sectaires, respect à notre Dieu et à nos églises !

(2) Voilà des « administrations diocésaines » accusées « d'outrager le sentiment national et le sentiment catholique » : rien que cela !

M. l'abbé Lemire a eu le bon esprit de ne point déroger à son habitude de se joindre au bureau de la Chambre pour aller présenter ses vœux de nouvel an au Président de la République.

Quelques journaux ayant manifesté quelque étonnement, M. l'abbé Lemire a fait, à un rédacteur du *Figaro*, *les plus* excellentes déclarations, que nous nous faisons un devoir de reproduire.

Dans le fragment de l'*interview* reproduit par *la Justice Sociale*, se trouve l'étonnante déclaration que voici :

Je disais donc à M. Rouvier que nous avions besoin plus que jamais de la paix religieuse. *Cette paix. ne croyez pas que le Souverain Pontife veuille en aucune manière la troubler.* Soyez, au contraire, assuré qu'il pratiquera, sous un régime différent, la même politique française que Léon XIII.

« Il résulte de ces paroles, disait *la Vérité* du 14 janvier, que, pour M. Lemire, la paix religieuse existe, en France, et qu'elle ne court qu'un danger, celui d'être « troublée » par les catholiques, c'est bien sa pensée, ou par le Souverain Pontife. Il ne croit pas pouvoir parler au nom des catholiques français, que d'ailleurs, selon ses déclarations plusieurs fois répétées, il ne représente pas à la Chambre ; mais, pour le Souverain Pontife, il en répond : « Cette paix, ne croyez pas que le Souverain Pontife veuille en aucune manière la troubler. »

« Et je le crois bien !

« N'est-ce pas, ici, le cas d'appliquer à M. Lemire, cette parole de M. de Maistre : *L'œil ne voit pas ce qui le touche?* Oui, M. l'abbé Lemire est-il à ce point inféodé à son parti qu'il soit incapable de voir ce qui s'y dit et s'y fait ? Il ne croit pas à la persécution : « Mais pourquoi parler de persécution ? » dit-il. Qu'est-ce alors que ce qui se passe en France, depuis trente ans ? C'est donc la paix religieuse que nous annonçait ce cri de guerre du plus célèbre, sinon du plus éminent des chefs de son parti : « Le cléricalisme,

voilà l'ennemi ! » Et il faut expliquer à M. Lemire que, depuis que le parti républicain est au pouvoir, ses actes n'ont pas démenti ce cri de guerre ?

« Quel incroyable aveuglement !

« Dans sa lettre à M. Tailliez (de *la Vérité*), M. Lemire disait :

« Je voulais même vous convertir à la pacification, à l'espérance, à QUELQUE CHOSE DE RADIEUX comme ce que le cardinal de Paris a apporté à ses prêtres aux réceptions de l'an. »

« Vraiment, M. l'abbé Lemire, pour qui les termes : *dette publique* équivalent à *fortune publique*, est trop... semblable à lui-même. »

Depuis lors, M. l'abbé Lemire a donné toute sa mesure dans son *Discours* du 7 mars, qui a reçu « le châtiment qu'il méritait » : les applaudissements de la gauche ; l'affichage voté par elle de ce discours entre celui de Briand et celui de Dubief ; la sanglante apostrophe de M. Lasies : « Le jour de la condamnation du Christ, Monsieur l'Abbé, vous auriez dîné chez Pilate » ; et enfin les huées indignées des catholiques de Bœschèpe, aux funérailles de Ghisel, si mal défendu par « l'Aumônier du bloc », comme on l'a appelé.

Le Nouvelliste du Nord et du Pas-de-Calais et *la Dépêche*, qui représentent à Lille l'opinion moyenne des catholiques, des libéraux sincères et des indépendants, publiaient l'appréciation suivante sur l'attitude que l'abbé Lemire, député de la circonscription d'Hazebrouck, avait observée dans la séance du 7 mars à la Chambre :

Le député de la première circonscription d'Hazebrouck, dont les conseils à M. Maxime Lecomte n'avaient reçu qu'un démenti insuffisant, s'est fait, dans la circonstance, *le meilleur auxiliaire du gouvernement.*

Pour lui, les inventaires ne constituaient qu'une formalité sans danger, qu'un peu plus il aurait approuvée. S'il a su

trouver quelques paroles émues pour les victimes et quelques blâmes pour les procédés de l'administration, on voyait cependant que la conclusion logique de son discours était le désaveu de la résistance, telle qu'elle était réglée et ordonnée par l'autorité épiscopale, résistance qui répondait, sauf quelques rares exceptions, au sentiment de l'unanimité des prêtres du diocèse de Cambrai.

M. l'abbé Lemire a trouvé tout de suite le châtiment de son attitude dans les applaudissements des pires ennemis de l'Eglise catholique et dans l'affichage qu'ils ont ordonné de son discours.

Nous sommes de ceux qui, à toute époque, n'avons jamais eu la moindre illusion sur le rôle politique du député d'Hazebrouck. Mais pour faciliter l'union, nous avons gardé un silence dont nous ne nous sommes départis que pour protester contre certaines paroles. Aujourd'hui, notre devoir est de nous faire interprète d'*un sentiment de réprobation* qui ne peut plus être dissimulé.

L'abbé Lemire a tellement compris lui-même de quelle responsabilité lourde il s'était chargé, en tenant à la tribune le langage qui lui a valu les ovations de la gauche et les reproches amers de la droite, que, dans la sténographie de son discours destinée au *Journal Officiel*, il a modifié sensiblement les déclarations que lui attribuent cependant à l'envi tous les comptes rendus des journaux du soir, rédigés *de auditu*.

Quoi qu'il en soit, aucune conscience droite ne comprendra jamais que l'effusion du sang catholique par une main officielle et policière pût être, pour un prêtre député, l'occasion d'un blâme à l'adresse des défenseurs des églises, ou d'un soupçon jeté sur leur désintéressement politique, ou enfin d'une apologie de l'accommodement avec la loi, condamnée hautement par l'Encyclique *Vehementer Nos*.

Néanmoins, la *Justice Sociale* du 10 mars louait ainsi l'abbé Lemire de son *Discours* scandaleux du 7 mars :

Puisque la Chambre a voté l'affichage de ces deux discours (de Lemire et de Ribot) (1), il nous suffira d'en citer ici les

(1) C'est oublier sciemment et volontairement qu'elle a voté aussi l'affichage de ceux de M. Briand et de M. Dubief, entre lesquels celui de M. Lemire a paru encadré.

passages caractéristiques, en exprimant à notre ami, l'abbé Lemire, *toutes nos félicitations* pour la loyauté de ses paroles et pour la grande noblesse et la fierté de son attitude.

Au moment où l'abbé Lemire venait de terminer son admirable discours, l'abbé Gayraud s'est avancé vers lui et lui a serré la main avec effusion. — (*Oui, mais il a été le seul de toute la droite à le faire.*)

Le moment était solennel. L'abbé Gayraud a très bien compris que l'abbé Lemire venait de défendre la liberté ecclésiastique contre la Droite politicienne, comme, il y a dix ans, il avait défendu la même liberté, lui, abbé Gayraud, contre les monarchistes du Finistère.

Toute la question, en effet, est encore là.

Il s'agit de savoir si l'Eglise de France sera enfin maîtresse de ses destinées, ou si elle continuera à *subir la loi de politiciens qui, au nom de leurs intérêts de caste, veulent l'exploiter et la faire marcher* (1).

Il s'agit de savoir si la hiérarchie de l'Eglise se compose du Pape, des Evêques et des Prêtres, ou de quelques députés de droite et de quelques journalistes salariés (??).

Malheur aux catholiques qui ne comprendraient pas que l'intérêt suprême de l'Eglise, en ce moment, est d'échapper enfin, après quinze ans de luttes, à une *domination humiliante*, et de se tourner définitivement vers le pays, qui a besoin de nous, qui nous désire et qui ne tarderait pas à nous payer, par beaucoup de sympathie, des sacrifices que nous aurions faits !

Il n'y a de « domination humiliante » pour nous que celle des Blocards, francs-maçons et sectaires.

Et puis, tout cela est horriblement déplacé. Il s'agissait pour M. Lemire et pour M. Gayraud de défendre les catholiques, victimes d'odieuses violences, et non pas de dire à nos gouvernants « qu'on ne leur *demandait pas d'aller à Canossa* ». — Pardon, M. Gayraud : c'est la seule chose qu'ils aient à faire, pour ne pas violenter les consciences et déchaîner la guerre civile.

(1) C'est un scandale qu'un tel langage, en présence des actes néfastes du Bloc, qui, seul, nous « exploite et nous fait marcher », en dépit de la droite, qui, seule, nous défend.

D'ailleurs, *la Libre Parole*, par un article du 9 mars, consacré à « l'Aumônier du Bloc », faisait justice de ce « Jobard », de ce « Jocrisse buté », de cet esprit irrémédiablement faux, « qui fait le mal avec la conviction qu'il fait le bien ».

Voici, de plus, comment le *Temps*, huguenot et peu suspect de tendresse pour les catholiques, appréciait, le 9 mars, le discours de M. l'abbé Lemire :

Tel fut ce débat, où M. l'abbé Lemire, prêtre catholique, acclamé par l'extrême gauche, prêchait le respect de la Constitution et des lois de la République. En le voyant, on croyait revivre une séance de l'Assemblée Législative de 1792; et puis, quand on l'écoutait, on pouvait croire que c'était Lamourette, invitant à la réconciliation nationale, et commentant dans un esprit d'évêque constitutionnel — car tout recommence — le décret sur les biens du clergé *par rapport à la nature et aux lois de l'institution !*

Et dire que la *Justice sociale* faisait encore, le 17 mars, l'éloge de l'abbé Lemire par l'organe du *Bulletin de la Semaine*, et parlait, le 24 mars, d'*hommages à l'abbé Lemire,* auquel, comme à l'abbé Gayraud, nos démocrates voulaient offrir un banquet, un objet d'art ! Les deux abbés députés ont allégué « le carême » et renvoyé à plus tard ces hommages, qui sonnent si mal après les blâmes formels de Mgr Dubillard et de la *Semaine religieuse* de Cambrai. Nous pouvons affirmer, d'ailleurs, que l'autorité compétente a interdit cette étrange manifestation.

Le *Petit Marseillais*, peu clérical, publiait le 21 mars un portrait de M. l'abbé Lemire, signé par M. Paul Bosq, où il était dit :

Quand il a fini, il recommence, et quand il recommence, il ne finit plus...

Il y a, sans doute, beaucoup de mérite à rester profondément et radicalement naïf, naïf jusqu'aux moelles, dans cette

mauvaise fournaise du Parlement, qui déprime, qui racornit les meilleures natures ; mais dans le milieu où il lui faut vivre, cette naïveté le dessert et le désarme. Elle est exploitée par ses adversaires contre la cause même qu'il croit et veut servir. Aussi, chaque fois qu'il prend la parole, on entend ses voisins murmurer : « Mon Dieu, préservez-nous de notre ami l'abbé Lemire ; pour nos ennemis, nous nous en chargeons. »

« Je vais vous unifier ! » lui criait naguère M. Jaurès, en voyant que ce prêtre, à propos des retraites ouvrières, allait plus loin que les socialistes « non unifiés ».

Le Dr Lancry peut glorifier à l'aise son « cher député » ; mais il est certain qu'à son dernier voyage à Rome, l'abbé Lemire n'a pas eu l'audience du Pape qu'il espérait : tous les démentis de la *Justice sociale* ne sauraient prévaloir contre ce fait, affirmé par l'un des nouveaux évêques consacrés à Rome par Pie X, le 25 février.

Dans la séance du Jeudi Saint, 12 avril 1906, M. l'abbé Lemire a fait voter, aux applaudissements de toutes les gauches, une proposition dont il est l'auteur : elle unifie à vingt et un ans l'âge de la majorité matrimoniale pour les filles et les garçons, et supprime tout acte respectueux vis à vis des parents. C'est « détruire l'autorité paternelle et maternelle », comme l'ont fait observer MM. de Ramel, du Halgouët et Lasies.

Ce qui est plus significatif encore, c'est que les électeurs catholiques de l'abbé Lemire lui ont fait rudement sentir à Bœschèpe leur légitime indignation contre lui, lors de l'enterrement de Ghisel :

Près de l'église, apparaît l'abbé Lemire. Aussitôt il est entouré ; on le conspue fortement : « Nous ne vous avons pas élu pour nous combattre ! disent les uns. Vous êtes bien l'aumônier du Bloc. Allez chez Brisson. A bas les vendus ! A bas les Francs-Maçons ! »

L'abbé Lemire, devant la manifestation spontanée de cette

oule qui le renie, qui le suit et le siffle, demande la protection du maire.

Mais les catholiques le suivent jusqu'au bout, lui jetant la face l'épithète de « Jobard » et « d'Aumônier du Bloc ».

En vain cherche-t-il une main amie, le clergé se détourne ur son passage.

M. le doyen de Saint-Amand, à qui il avance la main, la ui refuse.

Il n'aura, pour se consoler, que la main de Naudet, elles de Dabry et autres Jordan et Dutrève, d'autant plus ue *la Patrie* du 27 avril a pu raconter, sans recevoir ucun démenti, le fait suivant :

Le langage peu mesuré, tenu par ce prêtre à la Chambre, vait donné cette impression que son rôle ne pouvait être utile la défense des idées religieuses. Ce sentiment fut surtout essenti par les prêtres de la première circonscription d'Haebrouck, qui avaient été les meilleurs auxiliaires et qui isqu'à ce moment étaient restés les amis les plus dévoués e M. l'abbé Lemire. Spontanément, les doyens, curés et icaires, signèrent une adresse à leur député en lui marquant combien sa situation était devenue difficile et lui emandèrent de ne plus se représenter. Cette adresse fut gnée par la plus grande majorité des prêtres intéressés.

IV

Nouvelles erreurs politiques et historiques de la « **Justice sociale** ».

L'approche des élections législatives devait amener une recrudescence de folles divagations dans les colonnes d'une feuille, où l'on a vu le franc-maçon Brisson, le funèbre insulteur de la Providence (1), préféré à un catholique monarchiste.

Voici ce qu'écrivait, le 24 mars 1906, M. l'abbé Pierre Dabry, sous le titre *Etiquettes menteuses*, à propos des candidatures de MM. Roy de Loulay et Ernest Renauld, directeur du *Soleil*, à Saint-Jean-d'Angély, contre « le député sortant, M. Réveillaud, radical-socialiste » :

Ainsi M. Ernest Renauld, directeur très royaliste, très autoritaire, très intolérant et *très sectaire* du journal le *Soleil*, est qualifié et probablement se qualifie lui-même de candidat libéral ! Il y a là une supercherie, une mystification et un mensonge, contre lesquels on ne saurait trop mettre en garde les électeurs. Il faut que chacun ait le courage de son opinion et que les journaux sachent faire une certaine critique dans les qualificatifs que se donnent les candidats.

Dans le cas présent, il n'y a pas de doute que, si on compare les deux candidats, Ernest Renauld et Réveillaud, *celui-ci, quoique protestant, ne présente plus de garanties de*

(1) A propos de la catastrophe du Bazar de la Charité, en 1897, M. Brisson, alors président de la Chambre, comparait la Providence au dieu Moloch !

loyauté, de sérieux et de vrai libéralisme que le directeur du Soleil, *et ne soit plus digne des suffrages des honnêtes gens.* Les catholiques ont été assez dupés par les fanfarons réactionnaires pour qu'ils se tiennent un peu sur leurs gardes et ne se laissent pas duper une fois de plus.

Quand on songe que M. Réveillaud, ancien catholique, est un apostat, un sectaire, qui a prononcé à la Chambre, en 1905, un des discours les plus odieux sur la loi de Séparation, la note de M. Dabry, qu'on vient de lire, paraît tout simplement monstrueuse.

D'ailleurs, il est stupéfiant de voir reprocher à un royaliste d'être « très intolérant, très sectaire », par la *Justice sociale*, qui, le 17 mars 1906, osait écrire, sous le titre la *Dictature des Réfractaires :*

Avez-vous lu le superbe discours de Mgr Touchet à Rome? C'est à faire pleurer de joie et d'émotion. Il est évident que le Pape ne gouvernera librement le peuple chrétien que *s'il condamne solennellement les trois ou quatre journaux réfractaires ou royalistes*, qui montent quotidiennement la tête des catholiques. *Le fera-t-il ? Je le crois, car il n'a pas peur...*

On se demande d'abord, sans parvenir à trouver la solution de ce problème insoluble, quel rapport il peut bien y avoir entre le *Discours* de Mgr Touchet à Rome et « la dictature (?) des réfractaires », « la condamnation solennelle de trois ou quatre journaux réfractaires (!!) ». Il est vrai que la logique et la *Justice sociale* sont, depuis longtemps, brouillées d'une manière irrévocable.

Et puis, n'est-il pas plaisant de voir un journal, qui, naguère, dans sa *Table des matières* de 1906, appelait « inquisiteur » un de ses adversaires les mieux documentés, se faire lui-même « inquisiteur », pourvoyeur de l'Inquisition, laquelle se préoccupe, non pas des opinions politiques, parfaitement libres, mais des doctrines contraires à la foi catholique, comme celles qu'a si souvent soutenues la *Justice sociale* ? Elle cherche le bâton pour se faire

battre, et les approbations données à notre brochure par Mgr Dubillard, Mgr Monnier, Mgr Rutten, évêque de Liège, Mgr Rumeau, Mgr Turinaz, ne sont-elles pas une « condamnation » indirecte, mais formelle, des dangereuses « erreurs » de ce journal ?

Enfin, il serait plus que temps d'en finir avec cette appellation de « réfractaires » jetée à la tête d'honnêtes gens, dont la fidélité à leurs convictions politiques n'a jamais eu rien de répréhensible, ainsi que Mgr Turinaz vient de le prouver dans une remarquable Lettre, écrite, le 16 mars 1906, à M. l'abbé Barbier, à propos de son livre : *Cas de conscience ; les Catholiques français et la République :*

Le cas de conscience dont il s'agit, est celui du ralliement des catholiques de France à la République. Vous retracez, en citant à chaque page de nombreux documents, l'histoire de ce ralliement, *ses origines, l'intervention et les vues politiques de Léon XIII, l'état de la France, les méprises ou les erreurs, l'échec du ralliement et les causes de cet échec, les droits de la résistance à un gouvernement*, enfin, *les directions pontificales de Pie X*, et vous exposez vos conclusions.

Il m'est impossible de vous suivre dans tous les détails de vos affirmations et de vos démonstrations. J'insisterai sur ce point essentiel que la vraie pensée et les instructions de Léon XIII ont été dépassées, exagérées, transformées ..

J'ai eu, dès le principe, la conviction d'un changement introduit dans les instructions de Léon XIII. Mais cette conviction est devenue absolue, quand l'auguste Pontife a bien voulu me lire lui-même, deux mois environ après le toast d'Alger, et me permettre de copier une note qui exprimait nettement sa pensée. « Et, a-t-il ajouté, plus nettement et plus clairement que la lettre publiée par S. E. le cardinal Rampolla, quelque temps auparavant. » « Le but de cette note, disait le texte, est d'indiquer aux évêques une ligne de conduite qui semble de nature à devoir calmer l'émotion causée par de *récentes déclarations.* »

Parmi ces *récentes déclarations*, il faut évidemment compter, en premier lieu, le toast d'Alger.

La note poursuit en ces termes :

« Ceux d'entre eux (des évêques) qui estiment pouvoir adhérer à la forme républicaine, ainsi que l'a fait l'évêque d'Annecy, devront le faire *avec toutes les réserves nécessaires quant aux lois iniques votées jusqu'à ce jour*. Ceux qui, pour des considérations *méritant tout respect*, ne croient pas pouvoir aller si loin, et à qui répugnerait une adhésion explicite, devraient au moins profiter des occasions qui leur sont offertes, pour faire connaître ouvertement qu'ils ne nourrissent aucune hostilité contre la forme établie du gouvernement républicain, quoiqu'ils déplorent tout ce que ce gouvernement a fait contre la religion et l'Eglise. »

Le Pape demandait, ensuite, aux catholiques « de se mettre en dehors des partis politiques, pour n'avoir en vue uniquement, comme bien supérieur, que de soustraire la France aux funestes influences de l'impiété et des sectes qui s'efforcent de la déchristianiser. »

Mgr Turinaz raconte alors qu'il démontra au cardinal Lavigerie que « son toast d'Alger » *n'était pas d'accord avec la note du Pape sur deux points :*

D'abord sur *l'adhésion absolue, explicite,* qu'il exigeait de tous les catholiques à la République, ainsi que sa lettre en faisait foi ; et de plus, parce que, dans son toast, il ne faisait pas les réserves nécessaires quant « aux lois iniques votées jusqu'à ce jour ».

Je fis remarquer à Son Eminence qu'il réclamait, comme Léon XIII, l'union nécessaire et évidente des catholiques et des honnêtes gens pour la défense de la religion et de la société, et que, d'autre part, il *imposait, comme première condition de cette union, l'adhésion à la République,* adhésion qui, certainement, ne serait pas obtenue, et que, ainsi, nous allions fatalement à la division et aux désastres. Les faits ont dit et disent encore si je me suis trompé.

Voici, dans les termes les plus précis, quelques-unes des preuves qui confirment la conviction, que je viens d'exposer.

Léon XIII n'a jamais demandé aux catholiques d'adhésion à la République. Il ne s'est jamais servi de ce terme, quand il a parlé d'obligation. Il n'a jamais dit que les catholiques

devaient *être ou devenir républicains*. Ce sont, pourtant, là les obligations qu'on a voulu imposer aux catholiques de France.

Léon XIII a déclaré, plusieurs fois, qu'il ne voulait rien changer ou ajouter à l'enseignement des Papes et des Docteurs, sur ces graves et délicates questions. Or, jamais les Papes et les théologiens n'ont rien demandé de pareil, à l'égard d'aucun gouvernement.

Ces obligations dépassent manifestement les principes que l'auguste Pontife a invoqués dans ses instructions aux catholiques de France.

L'éminent prélat le montre, en rappelant une *Lettre* de Léon XIII au cardinal Rampolla, alors nonce à Madrid, et où Sa Sainteté disait « *qu'il est permis et légitime de défendre ses opinions (politiques) sur le terrain qui leur est propre.* »

Quelques-uns, ajoute Mgr Turinaz, ont trouvé un moyen merveilleux de tout concilier. Ils ont dit : « Gardez dans vos âmes vos convictions politiques ; mais parlez et agissez en républicains ; soyez monarchistes, croyez que la monarchie est le meilleur gouvernement, le seul qui convienne à la France ; mais parlez et agissez comme si vous étiez convaincus que la République est le meilleur gouvernement, et le seul qui convienne à la France. » Me serait-il permis de faire simplement remarquer que ce *conseil est le comble de la déloyauté* et *de l'hypocrisie ?* Et voilà où conduisent l'esprit de parti et l'aveuglement obstiné.

Mais rien n'a arrêté les commentateurs des instructions pontificales. On est allé, dans certaines régions, jusqu'à refuser l'absolution et la sainte communion aux catholiques et aux parents des catholiques qui prétendaient avoir le droit de voter pour des catholiques intelligents, dévoués, signalés déjà par d'importants services, mais qui n'avaient pas adhéré à la République et ne s'étaient pas déclarés républicains. Et il fallait, sous la menace de pareilles peines, donner ses suffrages, pour obéir à Léon XIII, à tel candidat républicain et démocrate, dont la candidature était désapprouvée par Léon XIII.

Vous avez dit les conséquences lamentables de cet aveu-

glement : l'échec des candidats catholiques ou sincèrement libéraux, et, à leur tête, de ceux qui avaient adhéré avec éclat à la République. Il suffisait pourtant, dans ces élections, pour donner la majorité aux catholiques, de gagner dans la France entière environ trois cent mille voix. Depuis lors, les mêmes manœuvres ont amené les mêmes échecs, ont accumulé les désastres et les ruines et nous ont conduits à une implacable persécution. Pour donner la victoire aux catholiques, en 1893, et préparer une ère nouvelle, une organisation était prête, constituée : « *L'Union de la France chrétienne* », sous la direction de MM. Chesnelong et Keller. Comme Léon XIII aux Espagnols, elle demandait aux catholiques de France et aux honnêtes gens, aux libéraux monarchistes ou républicains, de s'unir sans renoncer à leurs opinions, *pour la défense des libertés civiles et religieuses*, de la religion et de la société. C'est là qu'était le salut, c'est là qu'il est aujourd'hui encore. C'est enfin ce que nous paraît être très clairement la direction de Pie X.

On voit par là quels sont les vrais « réfractaires » : MM. Naudet et Dabry, conseillant de voter pour Brisson et Réveillaud plutôt que pour des catholiques, des « libéraux », des monarchistes ; ou bien le Dr Lancry, s'amusant, le 24 mars 1906, à nous conter, de la voix chevrotante dont il parle, au nom d'un « vénérable de la loge », que, si « l'assemblée générale des évêques français, dans six semaines, demande et exige l'acceptation ferme et loyale de la constitution républicaine (!!) » et que, si, « contrairement à toutes les prévisions, les vrais chefs, les vrais cardinaux de l'Eglise de France cessent d'être les directeurs de la *Libre Parole*, de *l'Autorité*, de la *Vérité française*, de la *Semaine de Cambrai*, etc. »

Le plus vulgaire bon sens fait justice de ces suppositions, injurieuses pour « les vrais cardinaux de l'Eglise de France ».

Il fait justice aussi de cette « note » de la *Croix du Cantal*, que la *Justice sociale* du 10 mars trouve « excel-

lente », en la tronquant, comme l'établit la communication bienveillante qui m'est faite du texte intégral du jeune Lissorgues, dont on a déjà vu plusieurs fois l'extravagance démocratique :

La *Liberté* publie, dans sa *Tribune Libre*, une lettre d'une *maladresse singulière*. On y dit : « Le Clergé qui, docile à la voix du Pape, s'était rallié en masse à la République, fait machine en arrière depuis quelques années. » Ces lignes pourraient laisser croire que le clergé *se rebelle* contre la parole de Léon XIII et celle de Pie X.

Notez que la *Justice sociale* se garde bien de dire que c'est à un « curé », son aîné dans le sacerdoce et dans le ministère, que l'étourneau de la *Croix du Cantal* adresse ces reproches impertinents de « maladresse singulière » et de « rébellion contre Léon XIII et Pie X ». Le « curé » en question a riposté avec une singulière justesse au jeune hanneton, tapageant dans son tambour, et qui ajoutait ces lignes supprimées par la *Justice sociale :*

La lettre dont nous nous occupons contient en outre cette phrase stupéfiante : « Le Clergé préfèrera s'enfermer dans la « Tour d'ivoire » ou l'Arche d'Alliance (??), et il étudiera le passé de l'Humanité, pour se consoler du présent et surtout de l'Avenir ! » Ce sera, à la vérité, une magnifique consolation ! De telles lignes révèlent un *lamentable état d'esprit*.

Ce qui est vraiment « lamentable » et scandaleux, c'est que le jeune Lissorgues (1), insulteur de ses confrères,

(1) Ce jeune Artaban de la « démocratie » ne se prive de rien, et l'on me communique un numéro de la *Croix du Cantal*, où il amnistie, pour tout son passé, odieusement anticlérical et blocard, le Président Fallières, qui, en 1880, exécutait contre les Religieux les décrets du 29 mars ; en 1882, supprimait les traitements des curés et des évêques ; en 1883-85, appliquait la loi scélérate de 1882 ; en 1880 et 1891, citait devant la Cour d'appel de Paris Mgr Cotton et Mgr Gouthe-Soulard ; et, en 1899-1900, présidait odieusement la Haute-Cour ; et un autre article du 15 avril 1906, où Lissorgues écrit, dans le premier Aurillac :

« Il ne faut pas oublier que la grève est un droit. A coup sûr, les

puisse continuer à diriger une *Croix* diocésaine, et cela avec l'appui de la *Semaine catholique* de Saint-Flour, dont nous avons dû signaler l'américanisme incorrect, ainsi que l'éloge indécent de deux ouvrages mis à *l'Index*. Elle ne craint pas d'écrire, à propos du *Discours* de Mgr Touchet à Rome, ces lignes trouvées « excellentes » par la *Justice sociale* du 31 mars :

Nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs le magnifique programme d'action sociale et politique que Mgr Touchet exposait, dans la chapelle du Séminaire français à Rome, aux quatorze évêques que Sa Sainteté Pie X venait de consacrer. Il est de bon ton dans certains milieux d'accorder l'épithète d'*exaltés* aux prêtres qui, dans l'exercice du saint ministère, ne cachent ni leur loyalisme envers la constitution du pays, ni leurs sympathies pour l'essor démocratique.

grévistes formulent plus d'une fois des revendications excessives. Mais il n'en est pas toujours ainsi, et leurs réclamations sont maintes fois légitimes. *La grève qui sévit, à cette heure, à Toulon, est largement motivée.* »

Or, rien de « moins motivé », de plus « excessif », de plus injuste que les « revendications des ouvriers de l'arsenal maritime de Toulon, qui, pour faire réintégrer quelques « camarades » dûment expulsés, violent tous leurs engagements envers l'Etat et compromettent la défense natinale, à l'instigation du néfaste Pelletan, surnommé « le péril national ». — Les limonadiers grévistes de Toulon arrêtent et emprisonnent un commissaire de police (!) — D'autre part, le *Figaro* raconte la plaisante histoire que voici :

« Il y a quelques jours, à Toulon, un ouvrier de l'atelier de chaudronnerie adressait à l'ingénieur chef de la section une demande à l'effet d'obtenir un poste moins fatigant, celui qu'il occupait étant tellement dur qu'il ne pouvait pas exercer hors de l'arsenal sa profession habituelle.

« L'ingénieur apprit alors que cet ouvrier, le soir venu, se livrait en ville au métier de masseur. Comme on ne fit pas droit à sa requête, ce qui s'explique aisément, il se fâcha tout rouge, se plaignit en haut lieu, et le syndicat, prenant fait et cause pour lui, dénonça violemment le procédé arbitraire par lequel on empêchait un travailleur de gagner sa vie.

« Depuis que M. Pelletan les a soutenus, les ouvriers de la marine veulent *bien toucher leur solde, mais à la condition de ne guère toucher à leur ouvrage.* »

Et voilà les hommes dont un prêtre se fait le champion, dans une *Croix* de province !

L'éminent évêque d'Orléans déclare d'une part que le clergé devra s'occuper *d'œuvres sociales,* coopératives, maisons à bon marché, conférences populaires, et d'autre part que, même sous le régime de la Séparation, on devra s'efforcer de ne pas vivre en défiance, encore moins *en bataille, avec les pouvoirs publics.*

Apprenons donc à ne pas mesurer l'orthodoxie de notre catholicisme à la *violence de nos critiques* contre les abbés républicains et démocrates.

Où est-ce donc que nous avons critiqué les « œuvres sociales », recommandées par Mgr Touchet ?

Et depuis quand ces « œuvres sociales » sont-elles le monopole « des abbés républicains et démocrates » ? Est-ce que saint Vincent de Paul et M. Olier, qui avaient créé au XVIIe siècle des secrétariats du peuple, des patronages ouvriers, « des conférences populaires », étaient « républicains et démocrates » ?

Tous les catholiques sincères, depuis dix-neuf siècles, ont fait de « l'action populaire, de la bienfaisance populaire chrétienne », sans se douter qu'il fallût pour cela être « républicain et démocrate ».

Quant à la « mesure de l'orthodoxie catholique », elle consiste parfaitement dans la « critique », non pas « violente » — on laisse aux démocrates le monopole de la « violence » contre les cardinaux, les évêques, la « chenille » Delassus, le « chien enragé » de la *Vérité Française,* « l'imbécile ou la canaille » de docteur ès-lettres (1), — mais sacerdotale, juste, équitable, écrasante, des erreurs des démocrates de la *Justice sociale* et d'ailleurs.

(1) Voir plus loin, p. 68, ces outrages contre M. Delmont. M. Lagarrigue, directeur de la *Semaine catholique* de Saint-Flour, si prompt à accuser autrui « de violence », n'est-il pas le même M. Lagarrigue, qui, le 10 octobre dernier, dans la *Vérité Française*, taxait M. l'abbé Delmont, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, « d'étourdi, de téméraire, de critique plein d'apreté » ? M. Delmont a dû lui rappeler qu'il était son « ancien maître » et, de ce chef, méritait une autre reconnaissance.

Ainsi, la *Semaine catholique* de Saint-Flour qu'on nous communique de loin, contient, le 22 février 1906, un article dithyrambique en l'honneur du P. Tyrrell, « un orateur émérite, un apologiste pénétrant et un penseur profond..., qui contribue largement à la restauration du catholicisme en Angleterre ». — Or, M. Tyrrell n'est plus « Père » : il a été chassé de la Compagnie de Jésus, après « une solennelle réprobation de ses doctrines,... » qui ne sont qu'une forme du loisysme et de l'évolutionnisme, et que condamnent également M. l'abbé Franon, dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique* de *l'Institut catholique* de Toulouse, et M. l'abbé Blanc, l'éminent professeur des Facultés catholiques de Lyon, dans la *Pensée contemporaine* du 25 mars. Est-ce notre faute à nous, si les « abbés républicains et démocrates » foulent aux pieds « l'orthodoxie catholique » dans un organe diocésain (1) ?

Quant à « vivre en bataille avec les pouvoirs publics », comme parle la *Semaine catholique* de Saint-Flour, il faut lui rappeler avec Mgr Turinaz que Léon XIII lui-même a dit : « Quand on est sous le coup d'une domination qui tient la société sous la pression d'une violence injuste, ou prive l'Eglise de sa liberté légitime, *il est permis de chercher une autre organisation politique*, sous laquelle il soit possible d'agir avec liberté. » (Encycl. *Libertas*) (2).

Voulez-vous savoir comment on écrit l'histoire, dans l'école démocratique, quand on s'appelle Pierre Dabry et qu'on affiche la prétention de donner des leçons à tout le

(1) Voir à ce sujet un article très documenté de M. l'abbé Delmont, dans la *Revue de Lille* de février et de mars 1906 : « *Une très grave question doctrinale* ».

(2) Voir les passages cités plus haut d'autres Encycliques de Léon XIII contre M. Dutrève.

monde? Lisez ces lignes abracadabrantes de la *Justice sociale* du 17 mars dernier :

La politique du ralliement nous avait valu cinq ans de paix religieuse.

Le « ralliement » est de 1892, et les « cinq ans de paix religieuse, qu'il nous a valus », vont de 1892 à 1897. Or, « cette paix religieuse », c'est la loi des fabriques, 1892-93, avec ses exigences fiscales, préparatoires de la loi de Séparation ; c'est l'inique droit d'accroissement, ou d'abonnement, 1894-1895, pour toutes les Congrégations religieuses ; c'est la suppression des traitements d'archevêques et d'évêques par dizaine, et de curés par centaines et milliers ; ce sont les laïcisations, multipliées par M. Méline au point qu'il se vantait d'en faire *douze* par mois, contre *sept* à *huit* opérées par le radical M. Bourgeois. Oh ! la jolie « paix religieuse », mes amis ! Et comme l'âme catholique se dilate d'aise, en y songeant !

Mais voici qui est infiniment mieux.

Vous croyiez, comme tout le monde, que c'est M. Barthou, qui, ministre de l'intérieur en 1898, a « fait les élections » cette année-là? Pas du tout, dit Dabry, l'ineffable Dabry :

Depuis que (la politique du ralliement) a été abandonnée, ouvertement par les uns, sournoisement par les autres, nous sommes allés de chute en chute et de malheur en malheur. *Les élections de 1898, faites par la Croix (!!),* nous valurent la chute du ministère Méline et l'avènement du ministère Waldeck-Rousseau.

Vous aviez lu dans tous les journaux qu'en 1902, c'était M. Waldeck-Rousseau qui, ministre de l'intérieur et Président du Conseil, avait tenu les urnes et « fait les élections »? Illusion, erreur profonde ! foi de Dabry, « les élections de 1902, *faites par l'Action libérale,* nous valurent le ministère Combes ».

Voilà donc M. Piou, battu en 1902 avec la plupart de ses candidats, qui devient, malgré lui, le père du ministère au « petit père » Combes, comme *la Croix*, dont les candidats avaient été battus par ceux de M. Barthou, en 1898, était devenue, malgré elle, la mère du ministère Waldeck-Rousseau !

Mais attendez : voici le comble.

Aujourd'hui la résistance, organisée par la quasi unanimité des journaux catholiques, affolés et désemparés, faute de direction politique et de direction religieuse, *nous vaut le ministère Clémenceau.*

Et moi qui croyais que ce ministère était « le don de joyeux avènement » du président des Blocards, M. Fallières ! Il faudra rayer cela de mes papiers, pour en venir à dire — avec Dabry, désolé, marri, navré — qu'on a « affolé les populations » et « trompé la foule par des sophismes ». Ce sont, apparemment, ceux que renferme l'Encyclique du 11 février, dont le citoyen Dabry tient si peu de compte qu'il ose affirmer que « la loi de Séparation », « condamnée, réprouvée » solennellement par le Pape, « *pouvait être entre nos mains une grande force !* »

La combattre, « *c'était incohérent et c'était stupide* ». On devait en faire « *l'essai loyal* » : comme si on pouvait faire « l'essai loyal » de « l'apostasie », de « la négation officielle » de Dieu, de mesures « contraires à la Constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté », ainsi que parle Pie X ! Comme si on pouvait attendre quelque « loyauté » de la part de gouvernants francs-maçons, sectaires, qui, depuis vingt-sept ans, travaillent tous, les uns avec violence, les autres « lentement et sûrement », à « déchristianiser la France », à « écraser l'Infâme, et l'Infâme, c'est Dieu », disait M. de Lanessan !

V

Nouvelles erreurs de polémique de la « Justice sociale ».

La Justice Sociale, qui couvre de fleurs MM. Gayraud et Lemire, est d'une dureté injurieuse, outrageante, pour le vénérable rédacteur des *Annales d'Ars* et pour M. Th. D. (Delmont), docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, qui, comme on l'a vu dans le cours des *Erreurs*, a fait justice des propos malsonnants de M. l'abbé Tartelin contre le Bienheureux Curé d'Ars. Voici la réponse tardive de ce Tartelin, sous le titre *Question de loyauté* :

Si la bonne foi, la justice, la loyauté étaient bannies du reste de la terre, on n'irait certainement pas les chercher, ni à *la Vérité Française*, ni aux *Annales d'Ars*.

La Vérité, dans son numéro du 6 décembre; *les Annales d'Ars*, dans leur numéro de février 1906, page 345, m'ont pris successivement à partie pour mon article du 16 septembre.

Le Monsieur T. D., qui a écrit dans *la Vérité*, a mis trois mois pour essayer de dire quelque chose (1); *les Annales d'Ars* ont mis six mois pour accoucher d'*une infamie*. (*Est-ce assez odieux ?*)

C'est Talleyrand qui a dit : Donnez-moi quatre lignes de l'écriture d'un homme, et je me charge de le faire pendre.

(1) Comme « le temps ne fait rien à l'affaire », l'essentiel est que M. Delmont ait « dit quelque chose », et il en a dit assez pour se faire injurier par MM. Naudet, Dabry, Tartelin et Cie.

Le sieur T. D... de *la Vérité Française* et le rédacteur des *Annales d'Ars* sont de la race de Talleyrand. (*Merci !*)

J'ai écrit : *Le B. J.-B. Vianney, curé d'Ars, a fait beaucoup de mal à l'Eglise de France.*

Cette phrase, prise toute seule, en dehors de ce qui la précédait et de ce qui la suivait (*Elle a été citée et commentée par M. Delmont avec tout le contexte*) serait un sacrilège. Et afin de se donner le luxe facile d'émettre une accusation calomnieuse, on l'a isolée de son contexte pour essayer de nuire à *la Justice Sociale.* (*C'est faux, archifaux.*) Les apaches du boulevard sont plus respectables que les bandits de la plume. (Bandit *est charmant contre des prêtres !*)

J'ai dit, et je maintiens : Le curé d'Ars suppléait à un manque d'instruction notoire par un bon sens rare, et aussi par des lumières surnaturelles qui ne sont pas données à tout le monde.

Or, j'ai dit et je maintiens, et c'est un fait : que l'on n'a pas suffisamment tenu compte de cette élection spéciale, et que, parfois on a jeté dans le sacerdoce des gens chez qui, un jour, selon le mot d'un supérieur de Saint-Sulpice, la piété a disparu et la sottise est restée. Le Curé d'Ars a donc fait du mal par le mauvais enseignement que l'on a prétendu tirer de sa vie (1).

C'était bien clair cependant, et le moindre gosse qui va au catéchisme saisirait ce raisonnement. Le sieur T. D .. et le Monsieur qui écrit dans *les Annales d'Ars* n'ont pas compris. Ils aiment mieux exploiter le curé d'Ars que de l'expliquer.

Ce n'est pas la première fois que j'ai affaire à ce journal qui s'appelle d'une étiquette trompeuse : *La Vérité.* La première fois je posais ce dilemme au rédacteur :

Ou vous êtes *un imbécile* qui ne comprenez pas ;

Ou vous êtes *une canaille* (2) qui dénaturez la pensée de vos adversaires.

Je ne retire rien de ce que j'ai dit, il y a quatre ans, et M. Auguste Roussel, ou même M. T. D... peut écrire tout ce qu'il voudra.

(1) Dans les *Erreurs*, M. Delmont et M. Dalbin répondent à tout cela : Tartelin n'a qu'à les lire.

(2) *Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !*
Et comme Tartelin « prête aimablement ses qualités aux autres » !

Ainsi donc, voilà un docteur ès-lettres, professeur d'Université catholique, M. Delmont, et M. Roussel, directeur de *la Vérité Française,* traités « d'imbéciles ou de canailles » par un curé de Saône-et-Loire ! *Le Siècle* avait bien raison de citer la prose de Tartelin, pour montrer comment se traitent « entre eux » certains prêtres catholiques.

Mais, c'est Mgr Sonnois, le vénérable archevêque de Cambrai, et Mgr Delassus, rédacteur de la *Semaine Religieuse* du diocèse, qui ont eu, pendant les derniers mois, les honneurs des outrages les plus injurieux. Il nous répugne de les reproduire et nous en demandons pardon à Sa Grandeur Mgr Sonnois et à Mgr Delassus : il faut, pourtant, triompher de nos répugnances, pour faire œuvre de salubrité publique, en dénonçant une feuille qui semble être une sentine d'injures contre l'autorité épiscopale et ses serviteurs les plus dévoués.

Donc, le 6 janvier 1906, le docteur Lancry « causait » ainsi :

Dans le diocèse de Cambrai, nous broyons du noir, beaucoup de noir. Je suis allé ce matin à la messe et mon doyen nous a lu une « ordonnance » portant la signature de notre archevêque et celle de M. Massard, secrétaire chancelier. La France a fait *acte d'apostasie* et s'est rayée du nombre des nations catholiques.

Notez que c'est le Pape lui-même qui devait parler de la sorte et que Mgr Sonnois n'avait fait que devancer les déclarations éclatantes de Sa Sainteté Pie X, en le disant, dans une *Lettre pastorale,* qui a fait le tour de toute la presse en France et où il résumait ainsi la loi de séparation : « Plus de Dieu :... c'est l'apostasie nationale voulue et votée... Plus de budget des cultes... Plus de prêtres... Plus d'église... Plus de croix, plus de calvaire, plus d'images de la Sainte Vierge Marie... Plus de religion. »

Voici, à ce sujet, les réflexions de l'étrange « diocésain » de Mgr Sonnois qu'est le Dr Lancry :

Voyez où nous en sommes, nous catholiques de France, avec l'ex-régime concordataire. Etant donné que notre vénérable archevêque *est souffrant et alité* ; étant donné que *seul*, sauf erreur théologique de ma part, *il représente l'autorité divine* pour nous ; étant donné que très probablement « l'ordonnance » émane de l'assemblée des *vicaires généraux*, je me suis demandé, en sortant de la messe, dans quelle mesure une réunion de vicaires généraux avait qualité pour me donner une note juste et pour *m'obliger* en *conscience* à agir dans un sens déterminé.

Quel catholique, tout de même, que ce Docteur, qui ne sait pas que « les vicaires généraux » ne font qu'une seule personne morale avec leur évêque ou archevêque !

Et voilà Lancry qui parle « d'anarchie religieuse », mais non pas « dans le but de discuter l'autorité légitime ». Que ferait-il donc, ce Docteur atrabilaire, s'il la « discutait » ?

Il passe de « septembre 1870 » à « l'Assemblée Nationale », à « *la Croix* », aux « lois persécutrices », à « Léon XIII », à « *l'Univers* », à « *la Vérité Française* », à Mgr l'archevêque de Bourges, « condamné explicitement » par Mgr Turinaz, au « Cléricalisme et aux excommunications », au chanoine Delassus et à l'encyclique *Rerum novarum*, à *la Semaine Religieuse* de Nancy et à *la Semaine Religieuse* de Cambrai, aux jardins ouvriers et au *Sillon*, et dans cette course échevelée à travers tant d'idées incohérentes, notre homme crie toujours : « Anarchie ! anarchie ! » pour terminer ainsi :

Sagesse ou folie. — A ce sujet, l'administration diocésaine de Cambrai, *pendant la maladie de notre archevêque*, vient de décider : 1° que l'abonnement à *la Semaine religieuse de Cambrai* est obligatoire pour tous les presbytères ; 2° que *la Semaine* sera divisée en deux parties : une partie officielle, une partie banale.

Ceci est ou de la sagesse ou *de la folie, voire même de l'extrême folie.*

C'est de la sagesse, si ces deux mesures sont suivies d'une troisième, qui retirera la direction de cette publication au chanoine Delassus.

C'est de l'extrême folie, si le chanoine Delassus en conserve la direction. Et je n'en veux d'autre preuve que, pas plus tard qu'il y a huit jours, j'assistais à une petite réunion de catholiques pour savoir si oui ou non on intenterait une action judiciaire à ce qui est devenu, provisoirement je l'espère, l'*organe officiel de l'Archevêché, sinon de notre Archevêque.*

On n'a pas l'idée d'une pareille insolence de la part d'un laïque, qui se dit « soumis » à son archevêque.

Des propos si abracadabrants et tout à fait scandaleux, dans un journal qui se pique de respect pour l'autorité épiscopale, devaient provoquer et ont provoqué, en effet, l'indignation de tous les vrais catholiques.

Le 20 janvier, le « causeur » impertinent de *la Justice Sociale* l'avouait en ces termes :

Nombreuses protestations. — J'ai reçu, au sujet de ma dernière chronique, de nombreuses protestations. Il paraît qu'en demandant « si les décisions de l'Administration diocésaine de Cambrai, prises en dehors de mon archevêque, empêché par raison de maladie, m'obligeaient *en conscience* moi, diocésain de Cambrai », j'ai soutenu, — il est vrai sous forme dubitative (1) — une véritable proposition hérétique. Il paraît, toujours *d'après* mes très nombreux correspondants, que, *d'après* (2) les statuts de l'Eglise, « l'évêque administre par ses vicaires généraux » et que, par conséquent, je suis tout à fait en faute.

Je m'excuse donc d'avoir écrit ces lignes que je rétracte entièrement. Et je suppose bien que *personne de vous ne s'en est scandalisé* (?). Vous savez tous, du reste, que, de mon métier, je suis, non théologien, mais médecin, et je vous ai

(1) « Soutenir... sous forme dubitative » est tout simplement absurde, Docteur : quand on « soutient », on ne « doute » point ; et quand on « doute », on ne soutient rien du tout.

(2) En voilà des « *d'après* » ! Quel style, grand Dieu !

déclaré, à maintes et maintes reprises, que mon rôle, dans *la Justice Sociale*, était de traduire surtout l'opinion publique et, en quelque sorte, de représenter ce qu'était « le chœur » dans les tragédies grecques.

Ah ! il est joli, « le chœur » d'injures grossières, que fait entendre l'atrabilaire Docteur !

Il plaide, pourtant, « les circonstances atténuantes » en sa faveur ; mais aussitôt il aggrave sa faute, en lançant une ruade contre Mgr Delassus et contre M. le vicaire général Lobbedey, dont « l'orléaniste *Dépêche de Lille* » fait un futur « Monseigneur ». Il se pique « d'être en parfaite communion d'idées avec son archevêque », et il invective à outrance « Nos seigneurs Delassus et Lobbedey ».

Leur mesure. — J'estime que les futurs candidats à l'épiscopat de *la Dépêche de Lille* ont donné leur mesure, non seulement en *ordonnant « l'ordonnance »* (1) qui se termine, *à la mode protestante*, par ces mots « catholiques, est-ce cela que vous voulez ? » mais par ce fait d'avoir imposé à toutes les paroisses la lecture de la prose *venimeuse* du chanoine Delassus. Et ici, je tiens à bien préciser ma pensée.

Sagesse. Sottise, faute impardonnable. — Il va de soi que je considère comme un acte de parfaite sagesse, pour une administration diocésaine, d'avoir un organe officiel et d'obliger les administrés de recevoir cette publication officielle. Ceci est d'élémentaire bon sens administratif. Et notez bien que, *si notre archevêque ne l'a pas fait plus tôt de son propre mouvement, c'est parce qu'il savait très bien que le chanoine Delassus était absolument impossible à imposer.* Aussi les prêtres étaient absolument libres de refuser de continuer l'abonnement, et Dieu sait s'il en a plu des refus d'abonnements !!!

Sottise. — Ce qui est une maladresse et, en bon français une sottise, une vraie sottise, c'est de créer un « organe officiel qui ne soit *pas exclusivement officiel* ». — Si votre publication officielle est l'organe de l'autorité ecclésiastique et de l'administration diocésaine, donnez-moi les actes de

(1) Quel charabia, mes amis !

l'autorité et de l'administration diocésaine ; donnez-moi les paroles, les conseils, les enseignements de mon archevêque et de ses collaborateurs. Mais, franchement, n'allez pas m'imposer, sous le couvert de l'autorité de l'archevêque, la *prose fielleuse*, *révoltante*, *déloyale* et *répugnante* du chanoine Delassus (1) !

Vous avez le droit de m'imposer vos actes et vos paroles. Mais non, absolument non, vous n'avez pas le droit de m'imposer la prose du chanoine Delassus !

Faute impardonnable. — Et je dis que agir ainsi est une faute impardonnable.

Et ici je m'adresse aux « futurs évêques » de *la Dépêche de Lille.*

Oui ou non, est-il de notoriété publique, par tout le diocèse, par toute la France, par toute la catholicité, que *la Semaine Religieuse de Cambrai*, dirigée par le chanoine Delassus, a été l'âme de l'opposition, en France, à toutes les directions politiques et sociales de Léon XIII ?

Oui ou non, est-il prouvé et avéré que, jamais, au grand jamais, le chanoine Delassus et sa *Semaine*, que vous soutenez et que vous imposez, n'ont parlé de ces directions et les ont toujours considérées comme nulles et non avenues ? Vrai, vous en doutez ? Demandez-lui, pour voir, une déclaration à ce sujet ! Il vous refusera net. J'en mets ma main au feu.

C'est bien pour la centième fois que Lancry nous sert ces propos de rageur impuissant ; mais qu'y faire ? Cela tourne, chez ce vieux maniaque, en crises chroniques d'épilepsie, et il conclut... enfin ! il conclut insolemment, comme il a commencé et continué :

Conclusions. — 1° J'ai eu tort de poser la question de savoir si les décisions de l'Administration diocésaine obligeaient en conscience « les administrés ».

Meâ culpâ et je retire mes paroles. — (*Est-ce bien sincère ? Vous allez le voir.*)

(1) On sait que Mgr Delassus est l'auteur d'un livre magistral, *Le Problème de l'heure présente*, dont la 2e édition vient de paraître avec une *Lettre* d'approbation de Mgr Sonnois et les félicitations les plus flatteuses de personnages éminents, ecclésiastiques et laïques.

2° L'Administration diocésaine de Cambrai agit « *à la mode protestante* », en demandant aux fidèles « ce qu'ils veulent » au sujet de la loi de séparation, et en n'agissant pas *conformément aux actes de notre archevêque*, qui a déclaré tout récemment « attendre les ordres du Pape ».

3° L'Administration diocésaine de Cambrai agit sagement, en créant un organe officiel de l'Archevêché et en l'imposant aux paroisses. — *Elle fait un acte de folie*, en imposant la lecture de la *prose venimeuse* du chanoine Delassus. — *Elle commet une faute inconcevable*, en s'associant, se solidarisant et s'identifiant avec celui qui a été l'adversaire irréductible des directions de Léon XIII.

4° Grâce à la politique personnelle du chanoine Delassus, à laquelle s'inféodent, *contrairement à la volonté de notre archevêque et contrairement à tous les actes antérieurs de notre archevêque*, les futurs évêques de l'Administration diocésaine de Cambrai, la loi de séparation, *qui devait rapprocher tous les catholiques* dans la *communauté d'infortune*, va être une cause de division encore plus accentuée qu'autrefois. — (*A qui la faute, sinon à vous, Docteur, le plus impertinent des mortels, et à vos amis les républicains ?*)

5° Dans quelque temps, quand le Pape aura parlé (1), on s'apercevra qu'on a agi inconsidérément ; mais il sera un peu tard.

6° Et si vous êtes surpris *de l'audace de mon langage* (*Oui, un peu, beaucoup : vous n'êtes pas encore Pape*), je vous dirai tout net que, sans être théologien le moins du monde, je sais pourtant de science certaine que Dieu, malgré sa puissance infinie, ne peut pas faire qu'un rond soit carré, que deux et deux fassent cinq. A plus forte raison les « futurs évêques » de *la Dépêche de Lille* ne peuvent pas faire que la prose du chanoine Delassus soit acceptable.

Vous croyez peut-être que tant de bile, expectorée contre « l'administration du diocèse de Cambrai », a soulagé le Docteur Lancry ? Pas du tout : il recommence le 27 janvier, et cette fois contre Mgr Monnier et « les futurs

(1) Il a parlé solennellement et solennellement donné raison à Mgr Sonnois et à « l'administration diocésaine », indignement attaqués par cet énergumène de Lancry.

évêques », auxquels il en veut ; il écrit à l'un d'eux une « Lettre ouverte », pour fixer leurs devoirs et « leur mentalité intellectuelle et sociale ».(??).

> C'est dommage, Garo, que tu n'es point entré
> Au conseil de celui que prêche ton curé,

ou du moins au conseil du Pape, qui a eu le front — comprenez-vous cette incroyable audace ? — de nommer dix-neuf évêques français, sans consulter Lancry, la lumière du Nord et le soleil de *la Justice Sociale !*

Première conclusion. Les futurs évêques. — La première conclusion qui s'impose de ces constatations, c'est que le choix, par Rome, des futurs évêques est extrêmement important. Aurons-nous des évêques qui verront le salut en avant, c'est-à-dire qui accepteront « franchement, loyalement et sans arrière-pensée », la forme républicaine du Gouvernement ? Ou bien aurons-nous des évêques qui feront le jeu de la réaction ?

Comme si, à l'heure actuelle, où la France et l'Eglise sont en péril, il s'agissait de discussions byzantines et de chinoiseries constitutionnelles ! Il n'y a, pourtant, que cette question de République pour le grincheux Docteur qui « cause » à *la Justice Sociale.* Lisez plutôt :

Léon XIII et Delassus. — Je demande pardon à la mémoire de cet homme de génie et de ce grand pape que fut Léon XIII de lui opposer *un sot* comme le chanoine Delassus. Mais la vérité me force bien à reconnaître que, si la politique religieuse et sociale de Léon XIII a si complètement échoué en France, c'est au chanoine Delassus — (*à qui Mgr Monnier, évêque de Lydda et coadjuteur de l'archevêque de Cambrai, adressa de si nombreuses lettres de félicitations et d'encouragement*) (1) — qu'en revient la principale responsabilité.

Comment un simple chanoine, même félicité par Mgr Monnier, a-t-il pu avoir une pareille action et une pareille influence ? Mais tout simplement en s'appuyant tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre ; mais en sachant extraire savamment

(1) C'est le Dr Lancry qui souligne ces mots.

et artistement tantôt quelques lignes, tantôt quelques mots d'un mandement, d'un discours, d'une publication, pour faire parler les uns conformément à ses intentions, pour faire parler les autres d'une manière odieuse. Cet homme a poursuivi son but avec une ténacité de *sectaire* et avec une obstination d'*imbécile*, se servant habilement de l'opposition plus ou moins sourde de quelques évêchés, pour neutraliser presque tous les autres. Mais encore, il faut bien reconnaître que tous ces misérables moyens auraient radicalement échoué, si l'anarchie religieuse n'avait pas régné dans la presque totalité de l'Eglise de France. Sans doute, la faute de cette anarchie remonte, pour une large part, aux entraves du Concordat.

Il fallait bien que le Concordat écopât, « ce pelé, ce galeux, d'où vient tout le mal ! » Car n'allez pas croire que le mal vienne des lois sectaires de la République et surtout de la loi d'apostasie, que Lancry ne peut consentir à blâmer, jusqu'à ce que le Pape l'ait réprouvée solennellement.

Notre atrabilaire causeur aime mieux s'en prendre au clergé, sans doute par respect et par amour pour lui :

Anarchie, Anarchie ! — Eh quoi, tous les ans, en France, il se trouve un millier de jeunes, intelligents, instruits, travailleurs, l'élite de notre jeunesse, pour se consacrer au sacerdoce; et sur ces mille jeunes gens qui se dévouent annuellement à l'Eglise, il n'en est pas un, pas la moitié d'un, pas le quart d'un seul, qui se lève et qui perce, au point de se faire un nom dans les lettres, dans la philosophie, dans l'éloquence, dans l'apologétique, dans la prédication, dans les sciences ! L'Eglise de France nous a donné au XVIIe siècle Richelieu, Bossuet, Fénelon, Pascal et tant d'autres ; elle n'a pu susciter personne au XVIIIe siècle contre les encyclopédistes ! Elle n'a *pu susciter personne au* XIXe *siècle*, au sein du mouvement intellectuel le plus actif qu'on ait jamais vu !

Et vous appelez cela être gouvernés ?

Comment ! « au XIXe siècle », il n'y a eu « personne » dans l'Eglise de France, ni Lamennais, ni Frayssinous, ni

Lacordaire, ni Ravignan, ni Mgr Pavie, ni Mgr Dupanloup, ni Mgr Pie, ni Mgr Freppel, ni le P. Félix, ni le P. Monsabré, ni le cardinal Perraud !

Ah ! ça, mais, est-ce « qu'être gouvernés » donnera du génie ou de l'esprit aux prêtres ? Est-ce que le républicain Lancry en serait encore à croire

> Qu'un Auguste aisément peut faire des Virgile,...
> Qu'un regard de Louis enfantait des Corneille,

des Bossuet, des Pascal, des Fénelon ?

Mais voilà que notre homme, après une sortie contre les « lettres de félicitations » envoyées au chanoine Delassus, — décidément, le docteur a les digestions difficiles : depuis près de deux ans, il n'a pu encore digérer « ces lettres de félicitations ! » — après une histoire d'inventaire, où la femme au Docteur court après lui — le voilà qui s'écrie, en s'adressant aux évêques :

Voyons, il y a plus de deux mois que la loi de Séparation est votée et nous avons eu, depuis, la réunion des cardinaux : est-ce que vous *ne pourriez pas, enfin, savoir ce que vous voulez ?*

Le trône et l'autel. — Or, notez bien qu'au fond de toutes ces tergiversations se trouve toujours la question politique du trône et de l'autel.

Les monarchistes — et c'est cela qui me met en défiance — poussent aux mesures extrêmes. Leur jeu et leur intérêt est que les tabernacles soient profanés, qu'il y ait un scandale énorme et que les églises soient fermées, *pour* avoir, aux prochaines élections législatives, un tremplin religieux *pour* faire passer leurs candidats. L'intérêt du « trône » est évident et manifeste.

Reste à savoir si c'est l'intérêt de « l'autel » de servir ainsi de tremplin électoral, et si c'est l'intérêt du catholicisme en France d'engager une lutte à outrance et de rejeter, pour une longue période encore, tous les catholiques français dans l'opposition anticonstitutionnelle, et de motiver par là toutes les nouvelles persécutions dont on nous menace.

Seconde conclusion : les futurs évêques. — Les dix-huit ou vingt nouveaux évêques qui seront nommés, seront-ils d'une

mentalité sociale et intellectuelle telle qu'ils puissent s'entendre, faire converger leurs efforts, viser à un but commun, faire travailler leurs prêtres, promouvoir les capacités et susciter les travaux ? Voilà ce que nous saurons bientôt.

Nous savons seulement que la politique n'est pour rien dans le choix des nouveaux évêques français et que le Pape n'a tenu compte que de leur doctrine et de leurs vertus, sans leur faire passer un examen « constitutionnel » et républicain. Le docteur Lancry peut en faire son deuil, et Mgr Chesnelong, Mgr Gouraud, Mgr de Ligonnès, Mgr du Vauroux, Mgr Déchelette, et tant d'autres « refusés » de M. Dumay n'iront pas prendre leur mot d'ordre à *la Justice Sociale* et chez le Docteur Lancry.

Voyez, en effet, ce qu'était forcé d'écrire à cette feuille le vénérable archevêque de Cambrai (*Justice Sociale* du 10 février) :

Cambrai, le 29 janvier.

Monsieur le Directeur,

On me communique deux numéros du Journal *la Justice Sociale*, en date du 6 et du 20 janvier 1906, dans lesquels, à la 3e page, 3e et 4e colonnes, sous le titre « Causerie », un de vos correspondants s'occupe de moi et de mes récentes lettres épiscopales.

Je ne peux laisser passer ces causeries sans protestation.

J'affirme à votre correspondant :

1° Que je me porte bien, quoi qu'il en dise.

2° Que je revendique hautement l'*entière responsabilité de tous les actes épiscopaux*, lettres, ordonnances, communiqués et autres signés de mon nom.

3° Que rien n'est fait ou publié en dehors de moi ou sans mon complet agrément.

Je laisse à la loyauté du public le soin d'apprécier ou de qualifier les communications de votre correspondant, qui se dit *en parfaite communion d'idées avec son archevêque,* bien que je ne le connaisse pas, communications dans lesquelles il traite « d'extrême folie, de sottise ou de faute impardonnable », les actes de son archevêque.

Je m'étonne qu'un journal, qui se dit catholique, accepte de semblables communications.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, et au besoin vous requiers, de publier ma réclamation dans le plus prochain numéro de votre journal, et je vous demande de me le faire parvenir.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance que je ne garde aucune animosité contre votre correspondant, ni contre votre journal.

† M. A. Sonnois,
Archevêque de Cambrai.

Voici la réponse de M. l'abbé Naudet, qui ose blâmer avec insolence le collaborateur approuvé d'un archevêque :

Paris, le 1er février 1906.

Monseigneur,

Je rentre de voyage et on me remet la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire. Il est trop tard, notre journal étant à l'impression, pour que cette lettre paraisse demain ; mais elle se trouvera dans notre prochain numéro, et j'y répondrai moi-même immédiatement.

Je veux toutefois, Monseigneur, faire très respectueusement une simple remarque à Votre Grandeur. Jusqu'ici nous avons toujours eu soin de tenir votre personne en dehors de la lutte, où nous entraînent nécessairement les *attaques méchantes et les perfides calomnies de M. Delassus.* Votre Grandeur trouve-t-elle quelque intérêt à s'interposer entre nous et cet homme, qui se donne la mission de nous décrier sans relâche et qui s'est constitué notre irréconciliable ennemi ?

Pour ma part, je le regretterais. J'aurais préféré que l'Archevêque de Cambrai planât au-dessus de cette bataille et laissât M. le Directeur de *la Semaine Religieuse* se débrouiller tout seul. La « communication » à laquelle répond la lettre que je viens de recevoir ne me paraît pas de nature à porter grand préjudice à Votre Grandeur, et peut-être le silence serait-il préférable.

Je dis cela, Monseigneur, non par crainte des responsabilités, je les accepte si pleinement que, devant Votre Grandeur, je me substitue dès maintenant à notre estimé collaborateur. Je ne crois pas non plus qu'une réponse suffi-

sante à votre communication présente des difficultés insurmontables ; et si Votre Grandeur juge à propos de maintenir sa demande, elle le constatera facilement. Mais j'ai cru remplir un devoir de conscience, en soumettant cette simple remarque à la haute sagesse de Votre Grandeur, dont je suis le très respectueux (?) et dévoué serviteur en Notre-Seigneur.

P. NAUDET,
Chanoine honoraire,
Directeur de *la Justice Sociale.*

Après M. Naudet, qui oublie que *la Justice Sociale* a attaqué violemment, non seulement Mgr Delassus, mais encore Mgr Monnier, auxiliaire de Mgr Sonnois, M. Lobbedey et les autres vicaires généraux de Cambrai, voici le Docteur atrabilaire, qui, au lieu de s'excuser de ses graves calomnies contre ses supérieurs ecclésiastiques, les aggrave par de nouvelles violences.

Dunkerque, 2 février 1906.

MON CHER DIRECTEUR,

La caractéristique de Mgr l'archevêque Sonnois, pour ceux qui le voient et qui l'entendent, est la magnanimité et la bonté. Ceux qui, comme moi, ont eu l'honneur de l'approcher et de causer avec lui à de nombreuses et diverses reprises conservent l'impression que Mgr l'archevêque de Cambrai est gentilhomme jusqu'au bout des doigts.

La caractéristique de M. le chanoine Delassus c'est... tenez, je vous envoie *la Semaine de Cambrai*, n° du 13 janvier, pages 37 et 38. Vous y verrez :

1° (page 37, 2e paragraphe), le directeur et le rédacteur en chef de *la Justice Sociale* « cuisinés » à la sauce protestante et schismatique, afin de montrer que ces prêtres ne sont pas catholiques, et cela suivant une *méthode d'insinuation calomnieuse, spéciale au chanoine Delassus.*

2° (page 37, 3e paragraphe), une citation de *la Justice Sociale* habilement tronquée et falsifiée, de façon à faire dire à l'auteur cité tout autre chose que ce qu'il disait, suivant une *méthode de falsification de textes, spéciale au chanoine Delassus.*

3° (page 38) : un article *fielleux* contre M. l'abbé Lemire,

où le chanoine Delassus combine, *suivant une méthode qui lui est spéciale et particulière*, une véritable *bouillabaisse* de mensonges, de calomnies, d'insinuations et de mysticisme religieux.

Il m'a paru *moralement* impossible que le gentilhomme qu'est notre vénérable archevêque couvre de sa noblesse de telles indignités. Voilà pourquoi je croyais *moralement* impossible que Mgr Sonnois nous imposât de sa haute autorité épiscopale, à nous, membres des conseils de fabrique du diocèse de Cambrai, la lecture des mensonges, des injures et des calomnies de *la Semaine de Cambrai*.

Et voilà pourquoi, envers et contre tous, je me suis cru le droit de dire que ce n'est pas mon archevêque qui me fait payer cette *prose mensongère, vile et déshonorée.*

Dr Lancry,
Membre du conseil de fabrique
de l'église Saint-Eloi, Dunkerque.

Et ce n'est pas tout ! M. Naudet accuse Mgr l'Archevêque de lui avoir écrit une seconde lettre, « manquant plutôt... de sérénité » et que *la Justice Sociale* se garde bien de reproduire. En revanche, l'abbé Naudet parle ainsi à Mgr Sonnois :

D'abord, pour traiter deux questions de fait :

1) Mgr l'Archevêque nous affirme qu'il se porte bien. — Nous l'en félicitons, et nos lecteurs ne peuvent que s'en réjouir avec nous. Mais nous n'avons jamais prétendu le contraire. Notre correspondant a dit simplement que Mgr l'Archevêque a été *souffrant quelquefois* (1). Avoir été souffrant quelquefois n'est pas un péché et nous n'aurions jamais cru que Sa Grandeur pût être offensée de cela.

2) Mgr l'Archevêque écrit :

« Je laisse à la loyauté du public le soin d'apprécier et de
« qualifier les communications de votre correspondant, qui
« se dit « *en parfaite communion d'idées avec son archevêque* »,
« bien que je ne le connaisse pas. »

Or, non seulement Mgr l'Archevêque connaît le Dr Lancry,

(1) Lancry a dit catégoriquement : « Notre archevêque *est souffrant et alité.* » M. Naudet a oublié de relire son journal, ou, l'ayant relu, il... le cite à faux.

mais il a plusieurs fois déjeuné et tenu, soit avant, soit pendant, soit après le repas, de longues conversations avec lui. — Nous sommes tout prêts à en fournir la preuve « à la loyauté du public ».

Ceci est une *défaillance de mémoire ;* la suite est une inexactitude tendancieuse que nous devons relever.

3) Notre correspondant n'a pas dit *simplement* qu'il est « *en parfaite communion d'idée avec son archevêque* » : cette manière de présenter les choses le mettrait en contradiction avec lui-même, et il suffit de relire son texte pour s'apercecevoir qu'on dénature ainsi sa pensée. Le texte porte, en effet (nº du 20 janvier) : « J'attends tout simplement vos « ordres ou plutôt les ordres de Rome que vous me trans- « mettrez. — Or, en parlant ainsi, je suis, notez-le bien, en « parfaite communion d'idée avec mon archevêque. Sa « Grandeur, en envoyant ses souhaits de bonne année au « Souverain Pontife, déclarait attendre ses instructions au « sujet de la loi de séparation pour les transmettre. »

On voit donc que la pensée de notre correspondant n'est pas précisément celle qui ressort de la lettre épiscopale.

Défaillance de mémoire et *inexactitude tendancieuse*, nous aurions voulu éviter de faire cette double constatation devant « la loyauté du public », et nous avions prié Monseigneur de nous l'épargner ; nos lecteurs constateront que c'est Monseigneur qui l'a voulu.

4) Mgr l'Archevêque revendique l'entière responsabilité de tout ce qui est publié sous sa signature ou en son nom.

Nous aurions mauvaise grâce à ne pas donner acte à Sa Grandeur de cette revendication. Nous reconnaissons, d'ailleurs, que le geste est digne et nous nous inclinons.

5) D'après Monseigneur, notre correspondant « traite d'extrême folie, de sottise et de faute impardonnable les actes de son archevêque ».

Or, un peu plus haut, il est reproché au même correspondant d'avoir méconnu l'authenticité de ces mêmes actes. Mais en ce cas où est l'injure, puisque Mgr l'Archevêque a déjà reconnu que notre correspondant avait écarté sa personne du débat? Il faudrait pourtant s'entendre, et une porte doit être ouverte ou fermée, Mgr l'Archevêque peut-il trouver irrespectueux qu'on traite sévèrement des actes u'on déclare ne pas lui attribuer ?

En voilà de la logique ! Comme si les actes de « l'administration diocésaine » de Cambrai, des vicaires généraux de Mgr Sonnois, n'étaient pas couverts par son autorité archiépiscopale ! Et comme si ce n'était pas l'attaquer lui-même que d'attaquer des actes « dont il revendique hautement l'entière responsabilité ! » Le Docteur Lancry, qui a oublié son catéchisme, peut ignorer ces choses élémentaires ; mais un prêtre, M. l'abbé Naudet !

Il continue :

6) A la suite de ces réflexions de natures diverses, Mgr l'Archevêque « s'étonne qu'un journal catholique accepte de semblables communications ».

Eh ! ne devrions-nous pas nous étonner bien davantage, de voir Mgr l'Archevêque donner son patronage et une prime d'encouragement à *la Semaine de Cambrai*, obliger tous ses curés à recevoir ce véritable « Bottin de la diffamation », *couvrir de sa robe violette* (1) et nourrir avec « les recettes de l'église paroissiale » — ce sont les termes du communiqué — ceux qui travaillent dans cette louche officine ? Depuis des années ce monde-là distille du fiel (2) et s'en sert en guise d'encre pour nous salir et nous calomnier, heureux de nous laisser sur tout ce que nous faisons et écrivons la trace, que laissent, sur l'écorce des arbres, les *limaces et les limaçons*. Et Mgr l'Archevêque trouve naturel de *soutenir ce petit commerce* (3) et juge malséante notre protestation !

7) Mgr l'Archevêque sait très bien quel rôle odieux joue *la Semaine*, et nous le documenterons encore, s'il en témoigne le désir. Dans ces conditions, confier à cette *méchante* personne l'honneur de publier les actes officiels du siège métropolitain, et imposer à nos amis et aux honnêtes gens du diocèse la lecture d'une publication qui nous calomnie à

(1) Cela dépasse toute mesure.

(2 Du « fiel » ! Mais où peut-il y en avoir autant que dans des *Causeries*, où l'on vient de voir « la chenille Delassus », le « Tartuffe » Delassus, « le sot », « l'imbécile », « le sectaire » Delassus, accusé d'écrire « une prose venimeuse, fielleuse, révoltante, déloyale et répugnante » et où « l'administration diocésaine » est taxée « d'extrême folie, de sottise impardonnable » ?

(3) Quelle injure pour un vénérable archevêque !

plume-que-veux-tu, cela nous paraît excessif. Nous n'ignorons pas que le mal dont souffre *la Semaine* est chronique, et nous n'espérons point qu'elle en puisse guérir ; mais elle avait très peu de fidèles, et ses ressources étant restreintes, elle ne faisait pas tout le mal qu'elle aurait voulu. Augmenter en des proportions considérables le nombre de ses abonnés, faire affluer, par ordre, les gros sous dans sa caisse, et frapper d'un impôt les églises paroissiales, pour permettre à cette feuille non seulement de nous calomnier tout à son aise et devant un public plus étendu, mais encore de s'enrichir à ce métier honteux, cela nous a paru trop anormal pour que nous n'ayons pas pris le droit de le dire publiquement.

La Semaine et ses amis ont peut-être voulu mettre leur malfaisance et leurs calomnies derrière la personne respectée du vénérable archevêque de Cambrai, s'imaginant par là échapper à nos ripostes.

Ils se sont trompés.

Nous saurons trouver cette *malfaisance* en quelque endroit qu'elle se réfugie, et poursuivre partout les calomniateurs. Si les nécessités de notre défense font jaillir des éclaboussures, nous le regrettons pour la respectabilité de ceux qui ne méritent pas cette souillure ; mais, en verité, nous ne verrons pas dans ce regret un motif suffisant pour refuser le combat.

Ce combat, nous ne l'avons pas cherché, nous ne désirons pas qu'il continue.

Ce n'est pas nous qui avons déclaré la guerre, et nous désarmerons le jour où il plaira à M. Delassus de désarmer.

Nous le ferons sans regret et loyalement ; mais nous désarmerons les derniers.

M. Delassus et ses amis ont commencé le bal ; nous nous réservons le droit de congédier les violons.

Voilà donc un journal catholique, un prêtre catholique, qui s'insurge publiquement contre l'organe officiel d'un diocèse, d'un archevêque français en union avec le Pape, et qui traite un prélat romain de « méchante personne », de « limace et de limaçon », à la « malfaisance » intéressée !

Cela peut être très démocratique ; mais c'est scandaleux

et intolérable, aussi scandaleux, aussi intolérable que les propos du Docteur Lancry, osant dire, dans son *Sursum corda* du 22 février, après l'Encyclique :

J'en retiendrai tout spécialement à mon usage l'obligation de *l'union entre tous les catholiques* : je tiens à dire, cependant, qu'à mon appréciation, en toute sincérité et en toute conscience, je n'ai jamais connu *ni la haine ni même l'irritation.*

Si ce n'est pas « l'irritation et la haine » que suent les diatribes virulentes du docteur Lancry contre « la chenille Delassus », Mgr Monnier, Mgr Turinaz, M. Lobbedey, que lui faudrait-il donc pour être « haineux et irrité » ?

Mais laissons à ses « causeries » truculentes le vieil énergumène qu'est le docteur Lancry et réprouvons une fois de plus la polémique de *la Justice Sociale*, aussi grossière que sa doctrine est erronée.

TABLE DES MATIÈRES



IV. — *Nouvelles erreurs politiques et historiques de la « Justice sociale. »*

V. — *Nouvelles erreurs de polémique de la « Justice sociale ».*

Abbeville, imprimerie F. Paillart.

EN VENTE À LA MÊME LIBRAIRIE

…OS DÉMOCRATES CHRÉTIENS

Par F. SAUTY

Brochure in-18 de [illegible] pages, 0.75 ; *franco* : 0.90

[illegible] cette brochure, M. F. Sauty met en lumière les principes poli[illegible] religieux et sociaux que M. Marc Sangnier, les abbés Naudet, [illegible], Lemire, Garraud, etc., s'efforcent de répandre parmi le peuple. L'auteur s'appuie constamment dans son travail sur des citations irré[illegible]ables, prises dans les discours, dans les écrits des démocrates qu'il [illegible]. Les différents passages des Encycliques de Léon XIII qu'il rappelle [illegible]lement, montrent aussi que ces prétendus réformateurs sont souvent [illegible] contradiction avec les enseignements contenus dans ces mêmes Ency[illegible]ques dont ils se réclament bruyamment.

Cette brochure, où sont condensées les principales erreurs de ces [illegible], faite avec le seul souci de la logique et de la vérité, pourra être [illegible] à ceux qui seraient tentés de verser dans les utopies d'un socialisme [illegible] ou moins chrétien.

[illegible] auteur a reçu de nombreuses félicitations, aussi bien du haut clergé [illegible] des prêtres et des laïques.

Mgr Turinaz, l'ardent évêque de Nancy, au cœur si français, a daigné [illegible] envoyer la lettre élogieuse ci-dessous, qui a été reproduite par plu[illegible]urs journaux, notamment par *Le Dimanche*, Semaine Religieuse du [illegible]cèse d'Amiens, et par *La Vérité française* :

Nancy, le [illegible] 1905.

Monsieur,

[illegible] vous remercie de m'avoir envoyé votre brochure qui a pour titre : *Nos [illegible]mocrates chrétiens.* [illegible]

[illegible]

[illegible] Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

† CHARLES-FRANÇOIS,

Évêque de Nancy.








BOUND BY
HM